NICOLAS LEMAS

La guerre de Cent Ans

CURSUS

ARMAND COLIN

NICOLAS LEMAS

La guerre de Cent Ans

ARMAND COLIN

— Cursus HISTOIRE —

Illustration de couverture : La bataille d'Azincourt, miniature extraite des *Vigiles du roi Charles VII* de Martial d'Auvergne, fin du XV^e^ siècle, Paris,
Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits © BnF

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
ISBN : 978-2-200-61962-6
© Armand Colin, 2017
www.armand-colin.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Couverture

Page de titre

Page de copyright

Introduction

1 Les sources

1. Des sources variées

1.1 Les sources officielles

1.2 Les sources littéraires

1.3 Les sources iconographiques

2. Une lecture à plusieurs niveaux

2.1 L’ethos chevaleresque

2.2 Les références religieuses

2.3 Les lieux communs historiques

2.4 Le commanditaire du document

3. Quelle est la fiabilité de nos sources ?

2 Les grandes phases de la guerre de Cent Ans (1328-1475)

1. Les prémices (1294-1337)

1.1 Le fief de Guyenne

1.2 Le problème flamand

1.3 L’imbroglio ouvert par la succession de 1328

2. La succession de chevauchées anglaises (1337-1360)

2.1 La route vers Crécy

2.2 Interlude : ni paix, ni guerre (1380-1411)

2.3 La guerre de conquête (1407-1453)

3 La guerre de Cent Ans, une affaire de famille féodale

1. À la veille de la guerre : État moderne ou féodal ?

2. Une ordalie pour la Guyenne

2.1 L’origine de la querelle des possessions continentales du roi d’Angleterre

2.2 Les confiscations du début du XIV e siècle

2.3 L’épicentre du conflit au XIV e siècle

2.4 La difficile reconquête au XV e siècle

2.5 La Guyenne : anglaise ou française ?

3. La dévolution du royaume de France

3.1 Des familles apparentées

3.2 L’absence d’héritier mâle français

4. La guerre et le problème du serment

4.1 Le serment au cœur des rapports sociaux

4.2 Des rapports fondés sur les alliances

4 De la loyauté dynastique au sentiment national

1. Deux « peuples » face à face

1.1 L’affirmation de la différence entre Français et Anglais

1.2 La nature des sentiments d’appartenance nationale

2. Des nations « dynastiques »

2.1 L’émergence de dynasties nationales

2.2 Du roi à la majesté

2.3 Du roi élu au peuple élu

3. L’historiographie

3.1 La construction d’une mémoire de l’État

3.2 Une conception humaniste de l’État

3.3 L’opinion publique et la guerre

5 Les formes de la guerre

1. La révolution de l’infanterie

1.1 L’apport du « commun » à l’art de la guerre

1.2 La chevauchée comme « style » de guerre

1.3 La chevauchée comme politique de la victoire

1.4 Une stratégie risquée

2. Le temps de l’artillerie au XVe siècle

2.1 L’essor explosif du canon

2.2 Un nouvel idéal de la victoire : le bien commun

3. La persistance de l’idéal chevaleresque

4. Faire la paix : un devoir et un problème

6 Le métier des armes

1. De l’armée féodale à l’armée soldée

2. Vers l’armée nationale : le tournant de Charles VII

3. L’émergence de la figure du guerrier professionnel

4. Compagnies et mercenaires

5. La guerre, une bonne affaire pour les guerriers ?

7 La mobilisation des sociétés

1. Les populations dans la guerre

2. Une guerre de mots et d’images

2.1 Une active propagande politique et morale

2.2 Diaboliser l’adversaire

2.3 Une propagande ancrée dans la réalité

3. La guerre et l’imposition des sociétés

3.1 Le financement de la guerre et l’État

3.2 L’Angleterre et le financement à crédit de la guerre

3.3 La France et l’impôt

3.4 Non-combattants et destruction

3.5 La révolte, révélatrice des tensions liées à la guerre

Conclusion

Annexes

Armagnacs et Bourguignons

Bertrand Du Guesclin

Jeanne d’Arc

La bataille de Castillon

L’Église pendant la guerre de Cent Ans

La naissance des littératures nationales

Glossaire

Bibliographie

Table des encadrés

Index

■ Introduction

Ceux qui l'ont vécue n'ont jamais connu la guerre de Cent Ans. Elle est d'abord une construction historiographique, d'ailleurs assez précoce puisqu'on en trouve l'idée dès le XVI^e siècle : les contemporains, en tant que tels, n'ont pas vécu de guerre de cent et quelques années, présentant une quelconque unité politique ou simplement narrative entre 1337 et 1453. Ils ont au contraire connu une succession de guerres, plus ou moins longues, parfois enchevêtrées. À l'affrontement des rois de France et d'Angleterre, qui forment pour nous la trame fondamentale de la guerre de Cent Ans, s'ajoutent ou se substituent en effet des conflits périphériques ou régionaux (en Bretagne, dans la péninsule ibérique, en Flandre), et bien entendu les affrontements entre seigneurs, qui continuent indépendamment de tout : vers 1430, au moment de la reconquête française menée par Charles VII et Jeanne d'Arc, La Trémoïlle, qui exerce pourtant alors une influence majeure sur le gouvernement ne mène pas moins de trois guerres privées contre ses ennemis, n'hésitant pas à utiliser des mercenaires pour ravager des régions entières ; mais même au pire moment pour la royauté française dans le Sud-Ouest du XIV^e siècle, les comtes de Foix et d'Armagnac s'affrontaient vigoureusement. En outre, les ravages causés par les gens d'armes se poursuivent au-delà des chevauchées et des batailles, une fois ceux-ci – mercenaires ou non – débandés.

Il n'empêche qu'à la fin du XIV^e siècle, beaucoup ont l'impression de vivre dans un temps de guerre perpétuelle ou permanente, à la manière de ce notaire cahorsain cité par le P. Denifle, qui peut affirmer, à 36 ans, n'avoir connu qu'elle de toute sa vie. Pendant cette période, la guerre elle-même est un phénomène endémique. Le schéma qui fait se succéder des phases de combats, puis des moments de trêve (il n'y a jamais véritablement de paix signées en ce qui concerne l'affrontement « franco-

anglais ») est trompeur. On ne cesse jamais de négocier, fût-ce au cours des campagnes, et réciproquement, les heurts, plus ou moins localisés, sont permanents : la guerre ne semble jamais s'arrêter et semble à beaucoup un état normal de la société.

La France a beau être l'un des plus puissants royaumes d'Europe au moment où la guerre de Cent Ans commence (1337 selon l'usage, mais on la fait parfois remonter à 1328, au moment de la crise de succession qui porte le Valois Philippe VI sur le trône), elle est loin d'être unie. Ses frontières réelles diffèrent de la souveraineté théorique du roi, certains espaces, normalement sous sa main, en particulier les terres disputées par les Anglais, échappent à cette dernière ; d'autres, en principe hors de sa suzeraineté lui sont fidèles (la Provence, terre d'empire jusqu'en 1481, ou des seigneuries du nord). Le sentiment d'appartenance est avant tout local, et le roi est « en un sens, […] l'unique habitant de la France entière » comme l'écrit P. Lewis, si bien que les grands seigneurs ou la guerre peuvent toujours dégénérer en mouvements sécessionnistes, qui risquent de disloquer le pays. La guerre est donc endémique parce qu'elle est autant portée par l'Anglais, que l'effet de la désunion du royaume.

En Angleterre, la guerre est également une réalité permanente, entre les chevauchées sur le continent mais aussi les raids sur les côtes au sud, et la menace écossaise au nord, qui pèse lourdement, tant par le tribut en hommes que par son poids financier, sur les populations et la vie politique. Si contrairement à la France, la menace de dislocation n'existe pas vraiment, malgré la quasi-autonomie des puissants Lords of the March du Nord, celle de la guerre civile est bien présente. Contrairement à la légende victorienne faisant des Anglais un peuple pacifique, rares sont les royaumes qui au Moyen Âge et au-delà, ont autant tué leurs rois. À la veille des hostilités de la chronologie traditionnelle, le faible Édouard II est assassiné, et dans une position de faiblesse relative à la toute fin du XIV[e] siècle, Richard II se verra contesté puis supprimé par les puissants barons du royaume qui portent au pouvoir son cousin Lancastre, sous le nom d'Henri IV ; la défaite finale des Anglais, « boutés hors de France », s'accompagnera d'une guerre civile meurtrière, où bellicistes et « colombes » s'affronteront violemment.

En ce sens, la guerre de Cent Ans a bien été un moment déterminant dans l'histoire des deux pays que sont la France et l'Angleterre. Si elle

n’est pas seule en cause, par son ampleur, sa violence, sa durée, son intensité, elle a joué un rôle non négligeable dans l’affirmation tant de l’État moderne, que dans la définition du contenu et des formes des deux nations anglaises et françaises. Ce rôle a pu être celui de cause déterminante, ou tout simplement de catalyseur, voire d’accélérateur. Ainsi, si elle a profondément affecté les populations civiles par ses ravages et ses tueries, la Grande Peste de 1348-49 et ses répliques au cours du XIV e siècle ont sans doute eu un impact démographique bien supérieur. Il n’empêche qu’elle a « préparé » les populations et qu’elle en a accentué les effets délétères et contribué par là au bouleversement des rapports sociaux dans des campagnes décimées où le système de contrôle féodal mis en place deux ou trois siècles plus tôt n’est plus possible. Au fond, il importe peu ici de rentrer dans une recherche de la cause de dernière instance ou majeure de tel ou tel phénomène (comme la transformation des rapports seigneuriaux, précisément) se déroulant au moment de la guerre de Cent Ans, ou encore la part prise par cette dernière. Il importe en revanche de cerner le caractère synchrone et cumulatif des malheurs et des transformations que subissent la France et l’Angleterre aux XIV e- XV e siècles, et dans cet esprit, la guerre de Cent Ans forme à la fois un « milieu » et une causalité.

• La Grande Peste et la guerre de Cent Ans

En 1347 pour la première fois depuis le VI e siècle, la peste réapparaît en Europe. Venu d’Asie par l’intermédiaire de Mongols qui l’ont transmis aux Génois installés en mer Noire, le fléau frappe

pendant six ans par vagues successives, affectant progressivement l'ensemble du continent, en suivant les voies maritimes et commerciales. C'est ainsi par Bordeaux, alors anglaise, qu'elle touche Londres. Souvent appelée « peste noire », elle est en fait la combinaison de deux formes de la peste – la peste bubonique, qui marqua tant l'imaginaire médiéval et la peste pulmonaire, plus mortelle encore.

Le fléau frappe par vagues successives : les régions sont affectées quelques mois, mais peuvent être frappées plusieurs fois. Elle fut suivie pendant le reste du XIV e siècle par des répliques, ou d'autres vagues épidémiques, qui tirèrent profit d'une population affaiblie. On estime qu'entre un tiers et la moitié de la population y succomba.

La guerre de Cent Ans a en effet été bien plus meurtrière et destructrice qu'on ne l'a longtemps pensé. Elle a affecté non seulement les masses d'hommes considérables qui l'ont faite, mais encore les populations civiles, bien plus durement touchées que la perception traditionnelle ne le laissait entendre. De fait, hypnotisés peut-être par la dimension féodale et chevaleresque adoptée, souvent à des fins de propagande, par les combattants eux-mêmes, à commencer par les rois, Édouard III d'Angleterre, certains historiens ont pu penser que la guerre de Cent Ans était une sorte de « jugement de dieu » entre deux combattants – les rois de France et d'Angleterre –, jetant les unes contre les autres des petites bandes de guerriers. Les images du temps, en particulier les enluminures qui ornent les chroniques, confortent cette idée : seuls des guerriers sont représentés, même et y compris lors de scènes de prise de ville, comme si il n'y avait que des guerriers – et que, réciproquement, la guerre était l'affaire des seuls professionnels patentés de la guerre. Une telle conception est sans doute valable pour des guerres féodales (ou « couvertes »), voire des affrontements entre souverains au XII e siècle ou encore, au XIII e, quand la guerre était l'affaire des bandes de professionnels montés surarmés, héritiers de la cavalerie lourde franque, formant une caste aristocratique violente enfermée dans ses châteaux comme autant de repaires fortifiés, et dotée d'une idéologie propre et valorisante, l'éthique chevaleresque.

Sans doute cela ne disparaît-il pas aux XIV e et XV e siècles. Non seulement, on le verra, cette éthique chevaleresque influe encore sur les esprits – d'Édouard III jetant son défi à Philippe VI à la création d'ordres de chevalerie comme celui de la Jarretière par Édouard III (1348), de l'Étoile en France (1351) ou de la Toison d'Or (1430) par Philippe le Bon duc de Bourgogne –, mais encore elle donne lieu à de nombreuses anecdotes restées célèbres comme le combat des Trente pendant la guerre

de succession de Bretagne. En 1351, le sire de Beaumanoir, Maître de Josselin et partisan du prétendant Charles de Blois, neveu de Philippe VI, affronte les troupes anglo-bretonnes de Bemborough, soutenant le prétendant Jean de Montfort, allié aux Anglais. Les deux camps décident d'un combat de trente champions chacun (plus les chefs), au terme duquel Beaumanoir sort vainqueur, Bemborough meurt et les Anglo-Bretons sont faits prisonniers de manière honorable (et lucrative pour le vainqueur, grâce aux rançons). Ne manque même pas à la légende la célèbre apostrophe d'un compagnon à Beaumanoir, épuisé par une journée entière d'affrontement : « bois ton sang, Beaumanoir, et la soif te passera ». Un tel épisode s'inscrit clairement dans la tradition des tournois, qui sont davantage des mêlées sanglantes et meurtrières menées à pied que les joutes à cheval auxquelles nous ont habitués les films hollywoodiens (et la fin des XV^e^- XVI^e^ siècles), et constituent, avec la chasse, une distraction pour la caste des guerriers. Ainsi, quand deux garnisons ennemies se font face, en dehors des affrontements, elles organisent régulièrement des petits combats et autres escarmouches, histoire de passer le temps.

Cette « mythologie » chevaleresque ne change toutefois pas grand-chose au cours de la guerre et à ses logiques profondes : d'ailleurs, les partisans de Blois essuieront peu après de terribles défaites. Cette éthique chevaleresque peut au moins expliquer pourquoi les Français s'en sortent souvent si mal au cours du conflit, tant ils sont imbus de cette mentalité. À Poitiers, par exemple, dans un pays bocager, les nobles français pensaient que les haies ne poseraient pas de problème et qu'ils allaient écraser les piétons (soldats à pied) anglais. Le maréchal de Clermont, conscient que les Anglais seraient à l'abri de ces haies, et donc indélogeables, propose de les encercler et les affamer, mais l'autre maréchal, Audrehem, le blâme d'avoir de telles pensées, indignes de l'ethos aristocratique, tant et si bien que Clermont change d'avis et prend la tête de la cavalerie. Au final, l'armée française est décimée, Jean de Clermont tué et Audrehem fait prisonnier !

De tels combats font les délices des chroniqueurs, comme Froissart, mais sont davantage une écume qu'une lame de fond. Ils inspirent de beaux récits épiques, mais font oublier l'impact réel de la guerre sur les populations. Une des caractéristiques de la guerre de Cent Ans est en effet la participation massive du « commun » aux combats. À vrai dire, en cela, elle n'innove pas. Les Français en avaient fait l'amère expérience, sans en

tirer les leçons, à Courtrai dès 1302 face aux villes flamandes révoltées, où la chevalerie française est taillée en pièces par la piétaille (ou piétons) tout comme les Anglais en Écosse, défaits à Bannockburn en 1314. Mais les armées anglaises d'abord, françaises ensuite et plus laborieusement, se sont largement appuyées sur les combattants non-nobles, pas nécessairement mercenaires. Les fameux archers anglais, qui ont produit tant de ravages à Crécy, Poitiers ou Azincourt, sont des yeomen (des paysans « moyens » libres).

Une autre conséquence de cette guerre est son effrayante morbidité. À Crécy, l'armée française, peut-être deux à quatre fois plus nombreuses (Froissart dit même cinq) que l'armée anglaise connaît une hécatombe de nobles et grands seigneurs, dont le roi de Bohême, Jean de Luxembourg. Les chroniques n'évoquent que les morts de qualité, mais ce sont des milliers d'hommes qui sont tombés ce jour-là. L'armée française, se brisant sur les pieux des piétons anglais, s'est totalement débandée et s'est faite, comme souvent dans la déroute, massacrée, le roi Philippe VI devant même fuir le champ de bataille. La nature même des affrontements entraîne, pour l'armée défaite dans la bataille, de terribles dommages : à Crécy et Poitiers, peut-être presque la moitié de la haute noblesse française disparaît.

Il est possible que le point de vue ancien sur cet événement soit influencé par l'idée, fréquente dans les sources, d'une bataille décisive. L'image est certes épique, mais n'a pas grand rapport avec la réalité d'une guerre qui fut à la fois longue, coûteuse et d'une ampleur territoriale gigantesque. En outre, une telle appréciation souffre d'être énoncée à postériori, alors que l'issue des campagnes est connue. Malgré Crécy et la prise, au terme d'un siège de plusieurs mois l'année suivante, de Calais, les Anglais n'ont pu exploiter leur écrasante victoire. Il en fut de même après Poitiers, victoire encore plus éclatante puisque le roi de France Jean II le Bon est capturé : Édouard III n'a pas les moyens de tirer profit de ses succès car il manque d'argent (et doit payer ses troupes) et que le Parlement, après Crécy, lui refuse les subsides en hommes (il ne peut contrôler le pays envahi) et en nourriture (les réserves sont de l'autre côté de la Manche).

Si la guerre de Cent Ans a une telle durée et une telle importance, c'est qu'elle est au cœur de d'une double révolution militaire (la première au XIV

e, la seconde au XVe siècle) qui modifie les rapports de l'État à la guerre, en particulier en ce qui concerne la mobilisation des sociétés. Elle est en effet au cœur du processus de formation des États modernes, tant en France qu'en Angleterre. L'État accroît en effet sa surface sociale et cherche à se placer au cœur des sociétés, affectant par là même les équilibres traditionnels, que l'on peut dire pour simplifier « féodaux ». Que la guerre ait été le facteur déterminant de ce processus ou un élément parmi d'autres importe alors moins que de comprendre que l'État tente d'affirmer un monopole sur la guerre, et que réciproquement, il tente de faire de celle-ci une affaire d'État. Elle a enfin un rapport étroit avec l'affirmation du royaume à côté du roi – ou, pour le dire autrement, avec l'intrusion des peuples dans les affaires militaires, mais aussi politiques. Guerre de princes au départ, elle a contribué à l'émergence en France comme en Angleterre d'un sentiment national, et peut-être à la formation de deux nations.

■ Chapitre 1

Les sources

Pour les périodes comme l'Antiquité ou le Moyen Âge, il est d'usage de commencer par présenter les sources disponibles. Contrairement à des époques plus récentes où l'information est abondante et variée – ce qui pose d'autres problèmes à celui qui les aborde –, ces moments de l'histoire se caractérisent par une relative rareté de la documentation. Ce n'est pas une difficulté en soi : les chroniqueurs de l'époque de la guerre de Cent Ans, par exemple, permettent aisément d'en reconstituer la trame. Mais cela oblige à une lecture particulière et attentive : les sources antiques ou médiévales ont tendance à obéir à ce que l'historien Daniel Lord Smail appelle des « scripts » ou des codes. En outre, leurs préoccupations ne sont pas les nôtres, pas plus que leurs conceptions de la vérité d'un fait ou de son importance : par conséquent, leur manière de traiter et de sélectionner l'information demande à être analysée avec circonspection.

Ainsi, un chroniqueur comme Froissart, considéré comme fiable et « honnête » en ce sens qu'il ne prend pas particulièrement parti pour les Français et traite de manière équitable les parties en présence, est avant tout préoccupé par les hauts faits de type chevaleresque. À son époque, le lien entre la chronique (en prose) et l'épopée (en vers, en principe) est suffisamment fort pour que la seconde contamine la première. À le suivre alors, la guerre de Cent Ans est une affaire de rois, de seigneurs, de hérauts et – à son grand dégoût – de mercenaires, se déroulant dans une sorte de bulle épique extraite de la réalité quotidienne, où ne manquent ni les héros valeureux, ni les traîtres. Il ne recense que les morts d'un certain rang. On pourrait presque croire, à le lire, qu'il n'y a pas de gens du commun, en particulier du côté français, parmi les combattants, et que la guerre se déroule dans un espace parallèle à celui du quotidien des paysans et des bourgeois

(habitants des villes).

Cela ne veut pas pourtant dire que, tout occupées à faire entrer la réalité dans un moule, ces sources soient fausses ou suspectes. Non seulement elles disent beaucoup de la mentalité des gens de l'époque et de la manière dont ils ont vécu et interprété les événements, mais encore, elles laissent, volontairement ou non, échapper des aperçus qui tranchent avec les codes et sont donc d'autant plus intéressants (et difficiles) à prendre en compte.

1. Des sources variées

1.1 Les sources officielles

Deux grandes catégories de sources se détachent en ce qui concerne la guerre de Cent Ans. En premier lieu, les sources officielles, royales, dont une partie provient de la chancellerie. Depuis plusieurs siècles, il existe en effet des chroniques officielles de la royauté française. En France, depuis le XIII^e^ siècle, la royauté a entrepris la construction d'une véritable mémoire de l'État, qui relate le rôle du souverain, roi de justice et de paix, qui unifie son royaume et cherche à y porter la prospérité. Conformément aux usages du temps, les grands personnages y sont bien représentés, qu'ils soient de sang royal ou non. Il est à noter que le rôle du roi n'est pas toujours magnifié, même s'il apparaît comme l'acteur central (par son action ou au contraire ses lacunes et sa carence politique). Quand elle s'appelle Grande chronique, elle provient d'une demande officielle des rois, confiée aux religieux de Saint-Denis, dont l'Angleterre connaît des équivalents plus modestes.

Cette mémoire d'État a certes l'historiographie pour instrument privilégié, mais ce n'est pas le seul : depuis Henri II d'Angleterre et Philippe Auguste de France, on archive les documents officiels, en particulier, en Angleterre, quand il prend son essor, ceux du Parlement. Ces actes sont des sources fondamentales, car s'y trouvent transcrits les décisions éventuelles, mais aussi, les débats, discussions et conflits, qui sont nombreux et importants, comme lors des désordres de l'année 1381. Les rois, anglais (en particulier Henri V, qui donne des instructions conservées, pour la bataille d'Azincourt) ont également parfois laissé les notes qu'ils adressent aux grands officiers. Du côté français nous disposons de grands textes de lois en particulier les

grandes ordonnances royales.

Le deuxième type de source relève de ce qu'on peut appeler par commodité le domaine judiciaire : la séparation des pouvoirs n'existe pas au Moyen Âge, le roi est en même temps roi de guerre, dispensateur de l'ordre public et de la justice (on peut lui soumettre un cas en dernier ressort). Certains cas lui sont d'ailleurs réservés par nature : les cas royaux. Néanmoins, il existe de nombreuses cours – dont certaines comme la cour de Chevalerie créée par Édouard III pour juger des affaires relevant du « droit de la guerre » sont spécifiques à la guerre -, et donc d'abondantes archives judiciaires. Les plus importantes sont les lettres de rémission, dont la première date, semble-t-il, de 1304 et de l'affirmation de l'État sous Philippe le Bel. La rémission est un effet de la grâce royale, envers « débonnaire » de son pouvoir de condamner à mort. Un requérant, moyennant une somme relativement modeste (32 sous, ce qui correspond à ce que doit un bourgeois de Paris au fisc), peut en appeler au roi, dans le cadre de sa « justice retenue » – c'est-à-dire une décision extraordinaire prise par lui, en réalité rédigée et émise par la chancellerie. Ces lettres ont un fort contenu descriptif, puisque le requérant explique souvent qui il est, et surtout relate les faits qui lui valent punition : la lettre fonctionne comme une confession, par laquelle le requérant confesse son crime pour obtenir le pardon.

Mine d'information sur la société du temps et sa vie quotidienne, les lettres de rémission montrent aussi bien la violence ordinaire dans la société, que les vicissitudes de l'autorité et de l'emprise de l'État sur la société, ou encore que les valeurs de celles-ci quant à l'usage légitime de la violence (les crimes d'honneur sont régulièrement graciés par exemple, car on y voit, derrière l'homicide, un « beau fait »). Elles donnent ainsi à voir de manière particulièrement vivante et terrible les effets sur les non-combattants de la guerre au-delà de la guerre : lorsque les conflits sont suspendus (en raison d'une trêve, notamment), il n'est pas rare que les soldats débandés (« routiers », au XIV e siècle) confessent s'être abattus sur le plat pays pour rançonner et piller (leurs deux types principaux d'exactions). Au demeurant, cela permet de décrypter le rapport évolutif du pouvoir et de la société à la violence liée à la guerre de Cent Ans. Ainsi, sous Charles V, le roi a tendance à davantage pardonner les routiers, bien que le brigandage et le pillage soit un crime grave, car il a besoin de soldats pour combattre le roi d'Angleterre. Il en sera de même sous Charles VII, notamment après les accords d'Arras (1435) et la trêve de Tours (1444). Elles donnent donc une sorte de pulsation

de la guerre de Cent Ans.

Enfin, il existe le dossier des causes célèbres du temps, dont le plus important est le procès de Jeanne d'Arc, qui fut abondamment instruit et donna lieu à de nombreux écrits, tant de justification que de réfutation, menés par de grands esprits comme Juvénal des Ursins.

1.2 Les sources littéraires

La guerre de Cent Ans est le moment où chronique (en principe rédigée en prose) et épopée (en principe en vers) commencent à se séparer et à former deux genres différents.

Les chroniques peuvent concerner une communauté particulière (une cité par exemple, dont elles forment la mémoire et l'identité), un personnage illustre (un roi, un prince, un grand guerrier) ou un événement majeur. Elles sont de plus en plus abondantes et nombre d'entre elles, à l'époque, concernent, directement ou non, la guerre de Cent Ans, soit parce que tel épisode de la guerre en constitue le sujet et la trame, soit parce que la guerre fait irruption dans la vie de la communauté qu'elles racontent.

La chronique souffre cependant de deux particularités qui en font autant la « couleur » que la difficulté. En premier lieu, elle se fonde toujours sur une tradition : aucune ne prétend innover, mais se veut la continuation d'une chronique antérieure. Contrairement à nos conceptions qui font primer la vérité et l'authenticité, dans les sociétés anciennes, c'est le passé, l'antériorité, qui fait autorité. La véracité ou la pertinence d'une chronique se fonde donc sur l'*auctoritas* de la précédente. En vertu de cette règle, Froissart lui-même, le plus connu et le plus important des chroniqueurs, emprunte des éléments à l'un de ses prédécesseurs, Jean Le Bec.

En second lieu, la chronique est « contaminée » par l'épopée. Elle se veut en effet la relation des hauts faits de grands personnages (ou de communautés) qui désirent que la postérité en conserve la mémoire. D'ailleurs, la plupart d'entre eux se font mécènes des chroniqueurs, voire s'en attachent franchement les services. Froissart, par exemple, natif du Hainaut vers 1337, s'engagea auprès de Philippa de Hainaut qui devint reine d'Angleterre : il fréquentera les Grands anglais, mais aussi et surtout les nobles français, retenus sur l'île comme otages (en réalité dans une prison dorée) dans l'attente du versement de leur rançon, puis se met au service du comte de Namur, et enfin à celui du comte de Blois dans les années 1380.

Sans doute son itinéraire explique-t-il qu'il survalorise la chevalerie française, mais il n'en honore pas moins les Anglais, à l'occasion. L'originalité de Froissart réside dans le fait qu'il ne s'est pas contenté de ces grands personnages mais a aussi rencontré et interrogé des routiers.

Cet aspect historiographique est si important pour les puissants que se développe à l'époque la fonction de héraut d'armes, spécialiste des blasons, armoiries et livrées. Chaque camp dispose de ses propres hérauts, qui assistent aux batailles, identifient et relèvent les morts de qualité, attribuent les grandes actions à leurs auteurs ; plus encore, ils se mettent d'accord pour donner son nom « officiel » à la bataille et déterminer qui l'a gagnée ! Ces hommes, Froissart l'atteste, sont une source d'information majeure pour les chroniqueurs, qui les consultent fréquemment.

Grands comme chroniqueurs partagent le même *ethos* chevaleresque : c'est donc tout naturellement que les seconds empruntent alors à l'épopée ses lieux communs et ses sujets (une partie des chroniques du temps est même écrite en vers). Froissart lui-même se concentre essentiellement sur les hauts faits d'armes et considère son sujet épuisé à l'époque de Richard II, lorsqu'une situation pacifiée s'installe entre les deux royaumes de France et d'Angleterre. Il meurt au début de la guerre de conquête d'Henri V, qu'il ne peut donc relater.

Plus que la chronique, la satire est très importante en Angleterre (la France dispose surtout en la matière de chansons populaires). Souvent critique à l'égard du pouvoir, elle laisse entrevoir le point de vue populaire sur la guerre de Cent Ans et ses conséquences (dont la mise en place de l'impôt permanent), offrant un utile contrepoint aux chroniques. Les nobles vaincus sont raillés d'abondance, les abus seigneuriaux dénoncés. Les *contes de Cantorbéry* de Chaucer ou le *Pierre le laboureur* de William Langland, à la fin du XIV^e^ siècle dressent ainsi un portrait assez féroce de l'armée anglaise, des nobles, des rois.

Enfin, une place à part doit être ménagée à l'étrange *Journal d'un Bourgeois de Paris*. Ce n'est pas vraiment un journal, plutôt une chronique, dont l'auteur n'est pas davantage bourgeois. À vrai dire, on ignore qui il est, le début d'un texte relatant l'histoire de Paris de 1405 à 1449 (au moment de la guerre civile, puis de la domination anglo-bourguignonne), ne nous étant pas parvenu. On s'accorde en général à penser qu'il s'agit d'un clerc. L'auteur est fortement pro-bourguignon, mais son originalité tient à son exceptionnelle attention, au regard des sources du temps, aux gens modestes

et aux préoccupations de la vie quotidienne (tel que le prix des denrées). Il donne à lire de manière concrète l'irruption de la guerre dans le quotidien, ce qui montre l'ampleur de celle-ci : loin de concerner les seuls guerriers nobles, aux marges de l'existence ordinaire, la guerre de Cent Ans impacte durement (massacres, disettes…) la vie des individus : elle n'est pas une sorte de duel au sein d'une caste restreinte et limitée de princes et de grands, loin de la vie des gens.

1.3 Les sources iconographiques

Enluminures (l'imprimerie n'existe alors pas, et les livres sont recopiés et illustrés à la main) et tapisseries peuvent contribuer à la compréhension de la période : c'est grâce aux marges d'un manuscrit que l'on connaît (peut-être) le visage de Jeanne d'Arc, maladroitement griffonné par un greffier (voir annexe Jeanne d'Arc). Mais c'est surtout sur la manière dont la guerre est symbolisée et son imaginaire qu'elles nous renseignent.

La fin du Moyen Âge est la grande époque de la tapisserie, et nombre de ces pièces ont un lien direct avec la guerre, au travers d'allusions historiques. Celles-ci sont rarement transparentes : d'une part, le sujet est souvent inspiré par ou mis en parallèle avec l'Histoire biblique ou mythologique et l'Histoire du temps. Par ailleurs, elles sont toujours des commandes de grands seigneurs dont elles traduisent les idées.

- **La tapisserie dite de l'Apocalypse**

  (château d'Angers)

Commandé par le duc d'Anjou en 1380, puis léguée à la cathédrale d'Angers, par le roi René, c'est un des chefs-d'œuvre de la tapisserie médiévale. Réalisée d'après les cartons de Hennequin de Bruges, peintre du roi, et composé par des artistes et artisans de hautes renommées, elle consiste en 14 tableaux illustrant chacun un épisode de l'Apocalypse de saint Jean. La qualité de la tapisserie témoigne du prestige du commanditaire. Sur le plan esthétique, elle s'inscrit dans l'évolution des thèmes « picturaux » introduite depuis la deuxième moitié du XIII^{e} siècle, qui oriente l'art vers le pathétique et la représentation du Jugement Dernier. Elle n'oublie pas cependant de « parler » de la politique de son temps : le duc d'Anjou est fils de Jean II le Bon, roi de France, frère de Charles V et lui-même roi de Naples. C'est évidemment à sa demande que les personnages maléfiques sont figurés par des Anglais : c'est ainsi que le démoniaque cavalier de l'Apocalypse n'est autre qu'Édouard III !

Il en de même en ce qui concerne les enluminures. Toutes les chroniques sont enluminées et toutes les enluminures commentent ce qui est écrit, cependant, l'enluminure n'est pas nécessairement faite au même moment que le texte et recèle toujours un sens allégorique, très souvent moral ou religieux. Bien entendu, ces enluminures, dont certaines sont de véritables chefs-d'œuvre – il est vrai qu'y travaillent les meilleurs imagiers de l'époque –, reflètent les préoccupations du commanditaire de l'exemplaire de la chronique. En général aristocrate, ce dernier attend des illustrations qui correspondent à son éthique de caste et à ses préoccupations. Comme le souligne Christine Jehanno, la guerre qui s'y peint y est ainsi avant tout l'affaire du groupe social des guerriers, à l'exclusion des « civils ».

2. Une lecture à plusieurs niveaux

Toutes les sources sont imprégnées par une culture spécifique. Celle-ci se décline en une série de lieux communs, ou topoï, qui colorent ou structurent les documents, et plus particulièrement les textes, de manière d'autant plus forte qu'ils ne sont souvent même pas perçus comme tels. Au moins quatre grands biais idéologiques marquent la quasi-totalité des documents.

2.1 L'*ethos* chevaleresque

Les sources sont très attentives au respect des valeurs chevaleresques, qui sont le signe même de la « gentillesse » (comme dans « gentilhomme », donc « noble », élevé), et donc au respect des règles et des rituels, qui forme la courtoisie au sens propre. Cet *ethos* est donc celui de l'aristocratie, qui pense la guerre comme chevaleresque et fait équivaloir tournois (dont les récits abondent) et guerre. Ainsi, si aucune source ne considère déshonorant de se rendre à son vainqueur (s'il est honorable), Henri V a scandalisé l'Europe à Azincourt en faisant exécuter les otages et prisonniers, qui plus est par la piétaille des archers !

Du coup, puisque seul cet *ethos* mérite d'être rappelé, les sources (les chroniques en particulier) passent sous silence des pans entiers de la réalité : cela peut aller de l'anecdotique à l'essentiel. À force d'entendre parler des hauts faits, l'auditeur ou le lecteur de Froissart en oublierait presque la guerre, le chroniqueur consacrant plus de la moitié de son récit de la bataille de Crécy au roi Jean de Luxembourg, tué pendant l'affrontement, qui tint, glorieusement, à participer à la bataille, les mains liées aux rênes pour ne pas tomber, malgré sa cécité. Sur le plan stratégique et tactique, l'anecdote n'a aucun intérêt et ne permet guère de saisir le rôle de la discipline anglaise dans la victoire (au demeurant ? le handicap étant alors considéré comme étant une calamité, voire un péché, un signe de la main du diable, les enluminures ne montrent pas que Jean est aveugle). On en oublierait l'hécatombe qu'a représentée cette bataille pour la plus haute noblesse française. Inversement, les « méchants » sont particulièrement mis en lumière, précisément parce qu'ils ont pu déroger à l'*ethos*, parfois sur une seule action, tel l'acte scandaleux volontairement commis par Henri V à Azincourt. Roi et guerrier pragmatique, son geste relève d'une stratégie et d'une politique

psychologique, mais qui demeure incompréhensible pour ses contemporains.

En revanche, l'inhabituel, la déviation par rapport à la norme de cet *ethos*, prend un relief tout particulier, voulu par l'auteur, qui entend souligner un point moral ou factuel, à ses yeux majeurs. Dans sa chronique de la bataille de Poitiers, Jean de Venette s'attarde ainsi sur les malheurs et les misères de la France, et se lance dans une diatribe littéralement extra-ordinaire contre la noblesse française qu'il juge totalement illégitime et faillie, et donc tyrannique. En cela, il s'inscrit pleinement dans le contexte de la Grande Jacquerie de 1357. Après la capture de Jean le Bon par les Anglais à la bataille de Poitiers, son fils Charles (futur V) est obligé de convoquer les états généraux afin d'obtenir l'argent pour payer la rançon de son père. Les états lui imposent en échange une limitation du pouvoir royal et, peut-être incités par Robert Le Coq et Étienne Marcel, entendent même aller plus loin, notamment à l'encontre de la noblesse. C'est une quasi-révolution, dont le chroniqueur rejette le blâme sur une noblesse vaincue, mais selon lui encore plus rapace, insoucieuse des intérêts du royaume, et pire encore massacreuse de ses propres peuples. C'est en effet à cette période qu'éclate une révolte, violemment antinobiliaire, la Grande Jacquerie, écrasée par l'union sacrée des nobles qui se battent, alors que le territoire est envahi, pour leurs fiefs et leurs biens.

2.2 Les références religieuses

Les hommes du temps sont profondément imprégnés par la religion, et tout a alors une résonance religieuse, même le sacre du roi de France, qui ressemble très fortement à l'ordination d'un évêque. La religion donne des cadres mentaux à des populations qui n'hésitent pas à voir l'intervention directe du Malin dans l'histoire des hommes (plusieurs requérants des lettres de rémission s'excusent en invoquant l'intervention diabolique) : Jeanne d'Arc a été désignée par Dieu, ce qu'un signe, seul connu par Charles VII, est censé prouver et son action est pensée sous les auspices du miracle. Du coup, les textes sont traversés par des références religieuses et des allusions à la Bible et ses épisodes – en particulier ceux de l'Ancien Testament (où l'on trouve une histoire « politique » du peuple et des rois hébreux) –, et aux grands textes exégétiques, comme *La légende dorée* de Jacques de Voragine.

2.3 Les lieux communs historiques

Les topoï historiques rejoignent en partie les topoï religieux, mais font ici référence à la culture antique : aucun auteur n'est en effet crédible qui ne s'appuie sur des auteurs du monde latin et sur leur manière d'écrire. Les hauts faits sont ainsi également valorisés parce que ce sont des exemples, des modèles moraux, l'*exemplum*.

2.4 Le commanditaire du document

Il faut enfin toujours être attentif aux commanditaires, dont l'artiste aura eu soin de représenter les opinions. Enlumineurs, sculpteurs… ont besoin du mécénat, et les mécènes donnent toujours des instructions, parfois très précises et détaillées. Ainsi, les commanditaires du récit de la bataille de Crécy mettent tous en avant la nullité des archers génois dont une partie a fait marche arrière alors que la cavalerie française avait décidé d'attaquer. En se trouvant ces boucs émissaires, la chevalerie s'exonère à bon compte de sa responsabilité dans la défaite, principalement due à son indiscipline et à son incompétence.

Si tous les auteurs ont des commanditaires, il existe cependant une exception avec la figure de Christine de Pisan, qui est semble-t-il la première à dire « je », et donc à être en quelque sorte la première auteure, au sens moderne de ce terme.

- **Christine de Pisan**

Avec Marie de France, qui fut auprès d'Aliénor d'Aquitaine (XII e siècle), Christine de Pisan (v. 1364-1431) fut la première « femme de lettres » française, à la fois poète et philosophe. Fille d'un médecin astrologue vénitien appelé à la cour de Charles V et elle-même mariée à un homme de la cour, elle vécut « de sa plume » à la cour de Charles VI, où elle développa pour ses commanditaires et elle-même une poésie lyrique originale et assez personnelle. Elle fut d'ailleurs vivement critiquée par les clercs et poètes, auxquels elle répondit dans la Querelle du Roman de la Rose, où elle affirma la dignité des femmes.

Elle écrivit en 1405 le *Livre de la Cité des dames* qui présente les portraits de femmes illustres de tous les temps et le *Livre des trois vertus à l'enseignement des dames* qui analyse la société de son temps, vue du côté féminin, et propose un véritable manuel d'éducation des femmes « de tous états ».

Si elle n'est pas la seule à développer le lyrisme à cette époque, qui est aussi celle de Charles d'Orléans et de Guillaume de Machaut, elle développe un style à allégorique, marqué par le thème de la Fortune, qui mêle souvent subjectivité et actualité, comme ses *Lamentations sur les maux de la guerre civile* ou son éloge de Jeanne d'Arc.

3. Quelle est la fiabilité de nos sources ?

Toutes ces approches « partisanes » ne doivent pas empêcher de prendre nos sources au sérieux : que l'*ethos* chevaleresque soit la norme pour les récits n'interdit pas de considérer telle action comme réellement

chevaleresque. Les grilles d'écriture sont aussi les grilles comportementales des acteurs. Édouard III, on le verra, se rêve réellement en roi courtois et chevaleresque, organisant des tournois fastueux et se prenant pour le maître d'une nouvelle Table Ronde !

Les descriptions proposées sont souvent crédibles. Ainsi, on a longtemps pensé que les chiffres des tués à la guerre ou des brigands étaient pure affabulation ou exagération de chroniqueurs – Thomas Basin prétend par exemple que les Anglais ont exécuté au temps de la Normandie anglaise 10 000 hommes en un temps très court –, or les découvertes et travaux archéologiques de charniers tendent portant à accréditer ces chiffres : l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, qui nous a laissé une histoire de Charles VII et une autre de Louis XI, prétend par exemple, dans un passage célèbre sur une Normandie anglaise qu'il connaît bien pour y avoir fait tout le début de sa carrière, que les Anglais ont exécuté au temps de l'occupation anglaise, dix mille hommes qualifiés de brigands, sur une période très courte. Ce chiffre semble plus symbolique qu'autre chose, pourtant les découvertes et les travaux archéologiques sur des charniers, et ce qui reste des documents judiciaires de l'administration anglaise, tendent pourtant à valider l'énormité de ce chiffre : Basin n'a sans doute pas, ou peu exagéré.

Les auteurs du temps, notamment les chroniqueurs, n'hésitent pas à aller aux sources de l'information, même en écrivant après coup ou sans avoir été les témoins directs d'un événement. Froissart ou d'autres ont ainsi interrogé les témoins et les acteurs du temps, écouté les rumeurs et eu accès aux documents de la chancellerie.

Ils ne sont pas non plus étrangers au souci d'authenticité, et ne se contentent pas toujours de recopier une information brute, sans hiérarchiser ou discriminer entre ce qui est attesté et ce qui est pure rumeur. Ainsi, les grands théoriciens de la loi salique Jean de Montreuil (*Traité contre les Anglais*, 1411) et Jean Juvénal des Ursins n'hésitent pas à effectuer un important travail philologique et documentaire pour étayer leurs thèses.

Circulait en effet alors (en gros du temps de Charles VII) l'idée que la loi salique avait été invoquée une première fois par Richard Lescot, mais sans que cela soit prouvé. Peu satisfaits de cette rumeur et des interprétations qui en étaient faites, Montreuil et Juvénal ont été chercher, le second en particulier, les textes originaux, et ont fini par s'apercevoir qu'« on » a menti sur le texte de la loi salique et que le terme « in regno » – autour duquel tourne l'interprétation favorable à la dévolution de la couronne aux Valois,

rendant ce texte de droit privé mérovingien remanié par Pépin le Bref, applicable aux règles de succession de la Couronne – ne s'y trouve pas.

À ce moment en effet, l'idée se murmure que cette loi, redécouverte par Richard Lescot, à la cour de Charles V, pourrait justifier les successions de 1316 et 1328, sans qu'on ait cherché à aller plus loin. Alors que la guerre civile fait rage et qu'Henri V a envahi le royaume, d'éminents juristes comme Jean de Montreuil ou Jean Juvénal des Ursins, décident de l'examiner en vue de justifier les prétentions du parti « royaliste » (contre les Anglo-Bourguignons). Certaines dispositions de la loi concernent en effet la transmission des alleux (des biens libres, non tenus d'un seigneur). En particulier, l'une d'entre elles précise qu'une « terre salique » tenue en alleu, que les spécialistes « royaux » de l'époque assimilent évidemment (et abusivement) au domaine royal, doit revenir à un mâle. Plus encore, le texte était réputé comporter les mots « in regno » et donc interdire la transmission de ce domaine à ou par une femme.

Des auteurs comme Jean Juvénal ne pouvaient se satisfaire d'une information aussi peu assurée, et entreprirent d'étudier les manuscrits eux-mêmes. À vrai dire, un Jean Juvénal ne trouvera nulle mention de ce « in regno », ce qu'il confessera franchement ; loin cependant d'en déduire que la rumeur est fausse, il conclut à … un complot qui l'a fait disparaître des manuscrits !

• La loi salique des Mérovingiens aux Valois

Remontant sans doute au IV e siècle, elle est mise par écrit sous les Mérovingiens et les Carolingiens. Inspirée du droit romain et des coutumes germaniques, elle consiste avant tout en une liste de compositions, c'est-à-dire de « prix » à verser pour compenser une offense. La loi salique ne fixe donc aucune règle concernant la dévolution de la Couronne – ce n'est pas son objet. En revanche, elle place le roi et ses « agents » à part, puisque sa composition est triple en cas de meurtre d'un homme du roi. Bien oubliée au temps des crises de succession de 1316 et 1328, elle n'est pas invoquée par les contemporains pour justifier le refus de confier la couronne au roi de Navarre ou au roi d'Angleterre.

Mentionnée pour la première fois, sans doute par Richard Lescot en 1358, ce n'est qu'au cours du XV e siècle qu'elle devient un mythe et s'impose comme une loi fondamentale du royaume – un mythe si puissant qu'il est certain pour l'auteur du *Grand Traité de la loi salique* (1464) qu'elle a été l'enjeu de la dévolution de la couronne en 1328.

■ Chapitre 2

Les grandes phases de la guerre de Cent Ans (1328-1475)

1. Les prémices (1294-1337)

1.1 Le fief de Guyenne

Si la tradition fait le plus souvent commencer la guerre de Cent Ans en 1337, après que le roi d'Angleterre Édouard III a défié le roi de France Philippe VI et ensuite revendiqué les fleurs de lys, le grand affrontement qui suit a été préparé par toute une série d'escarmouches ou de conflits entre les deux rois sur le demi-siècle qui précède. Au cœur de ces troubles réside la question de la Guyenne et des Flandres.

Concernant la Guyenne, l'origine du différend entre les deux souverains remontes au traité de Paris (1259), quand ce duché est concédé en fief par Saint Louis à Henri III, créant une situation étrange puisque celui-ci est à la fois roi – et en cela l'égal du roi de France –, et vassal de ce dernier pour ses possessions continentales. Réciproquement, le roi de France dispose d'un moyen de pression sur ce vassal remuant, auquel il confisque le duché en cas de manquement. C'est d'ailleurs ce que Philippe le Bel n'hésite pas à faire en 1294 avec Édouard I^{er}, déclenchant un conflit s'en suivit, au terme duquel Philippe accepta finalement de restituer le duché contre l'hommage, sans régler durablement le problème (deuxième traité de Paris, 1303). Si le roi d'Angleterre s'est incliné, le grignotage par le roi de France de la Guyenne n'en continue pas moins, entraînant dans les premières années du XIV^{e} siècle plusieurs imbroglios judiciaires, et même une conférence à Périgueux portant

sur les territoires que le roi de France avait conservé au mépris des accords antérieurs (1311). En 1324, l'affaire de Guyenne rebondit avec la construction d'une bastide française à Saint-Sardos, aux frontières de la France et de la Guyenne, jugée illégale par le sénéchal (représentant du roi) anglais en poste et dénoncée comme provocation. L'affaire est suffisamment sérieuse pour que le roi Charles IV se rende à Toulouse après avoir une nouvelle fois confisqué le duché. Une escalade d'accroches dans la région, mais aussi le Ponthieu, également anglais, dégénère en une brève guerre, dite de Saint-Sardos, au cours de laquelle les Français prennent l'Agenais et assiègent La Réole, et qui voit finalement (1327), le roi d'Angleterre, en position de faiblesse chez lui, transiger. Le duché est restitué et Édouard III, désormais roi, accepte de faire hommage au roi de France (1329), bien que le roi français eût annexé des territoires comme l'Agenais.

1.2 Le problème flamand

Cette même année 1328, à Cassel, les troupes françaises écrasent dans ce si remuant comté de Flandre, les Flamands qui avaient humilié les chevaliers français à Courtrai (1302). Espace remarquablement urbanisé pour l'époque, avec de puissantes cités, l'espace flamand connaît depuis le XII e et surtout le XIII e siècle, des flambées d'agitations urbaines, les bourgeoisies réclamant leur autonomie face aux grands féodaux d'un côté, le commun luttant contre la mainmise sur le pouvoir municipal par les oligarchies des grands métiers de l'autre. Régulièrement, ces mouvements dégénèrent en guerres intestines ou en révoltes contre les grands seigneurs – dont le puissant château de Gand, davantage chargé de contrôler la ville que de la défendre, témoigne avec éloquence.

Le roi de France dut intervenir vigoureusement à l'époque de Philippe le Bel contre ces mouvements. Pour lui, l'enjeu est double : à un niveau que l'on peut dire « féodéal », il ne peut laisser s'épanouir des mouvements rejetant les seigneurs dans un territoire – le comté de Flandre proprement dit – dont il est lui-même le suzerain. Il ne peut pas non plus tolérer les errements d'un vassal remuant, n'hésitant pas à passer du côté de ses ennemis pour préserver son indépendance : lors de l'affrontement avec Édouard Ier, le comte Gui de Dampierre avait ainsi aidé le roi d'Angleterre contre le roi de France. C'est que la Flandre représente aussi un enjeu, à un second niveau, que l'on peut dire « géopolitique » : le comté proprement dit relève de la

suzeraineté française, mais une partie de l'espace flamand relève de l'Empire (comme le comté de Hainaut). Malgré Courtrai, le roi de France avait temporairement maté la révolte, et au début du XIV^e siècle, placé sur le trône comtal un fidèle, Louis de Nevers (ou Louis de Mâle). La politique de ce comte entraîna de nouveaux troubles : les seigneurs rétablis par le roi de France, cherchaient en effet à imposer un modèle féodal contradictoire avec le système des franchises et libertés urbaines. Ces troubles furent tels que Philippe VI dut intervenir en faveur de son vassal contre le « commun » révolté.

La France au XIV^e siècle

Le rétablissement de Louis de Nevers suite à la victoire de Cassel ne règle toutefois pas l'agitation urbaine, bien au contraire. Pire, cette dernière introduit le roi d'Angleterre dans le jeu. La Flandre est en effet un espace économiquement fondamental pour l'Angleterre, et réciproquement : les Flandres constituent le débouché principal de la laine anglaise, elle-même la principale ressource d'exportation du royaume insulaire, en dehors de ses guerriers. Or, dans leur conflit avec leur comte, les bourgeoisies (c'est-à-dire les habitants des villes) urbaines, en particulier artisans marchands, se dotent d'une organisation et d'un leader, le Gantois Jacob van Artevelde, qui fédère les rancœurs et mène le combat contre leurs seigneurs féodaux en se ralliant avec l'Angleterre. Édouard en laisse planer la menace d'un blocus anglais qui serait de fait catastrophique pour ces marchands. D'ailleurs, les tensions entre la France et l'Angleterre tarissent l'approvisionnement en laine et provoquent une crise en Flandres au début de la guerre de Cent Ans.

Artevelde voit également en Édouard un allié sur face à celui qui est le seigneur du comte Louis. C'est donc logiquement que, contre le comte et son royal soutien, les bourgeois se tournent vers leur ennemi juré, le roi Édouard, qui promet de les soutenir et de préserver leur autonomie. Artevelde n'hésitera d'ailleurs pas, une fois la guerre de Cent Ans commencée, à le reconnaître comme suzerain, entraînant des villes aussi importantes que Gand ou Ypres à sa suite.

1.3 L'imbroglio ouvert par la succession de 1328

Le changement dynastique survenu en 1328 dans le royaume de France transforme ces sources de tensions en réalités explosives. Cette même année, Philippe VI est devenu roi au terme d'une crise de succession qui place les Valois sur le trône. Il y avait été porté par les grands du royaume, qui avaient

repris de l’assurance, après la période d’abaissement sous Philippe le Bel. Ils s’étaient d’ailleurs déjà révoltés en 1314-1315, avant d’imposer ce choix en 1328. Un choix qui n’avait pourtant rien d’évident : Philippe VI était le frère de Charles IV, mort sans héritier mâle, mais les héritiers les plus proches descendaient par les femmes : il s’agissait des rois de Navarre et… d’Angleterre.

La succession de France aux XIV^e^ et XV^e^ siècles

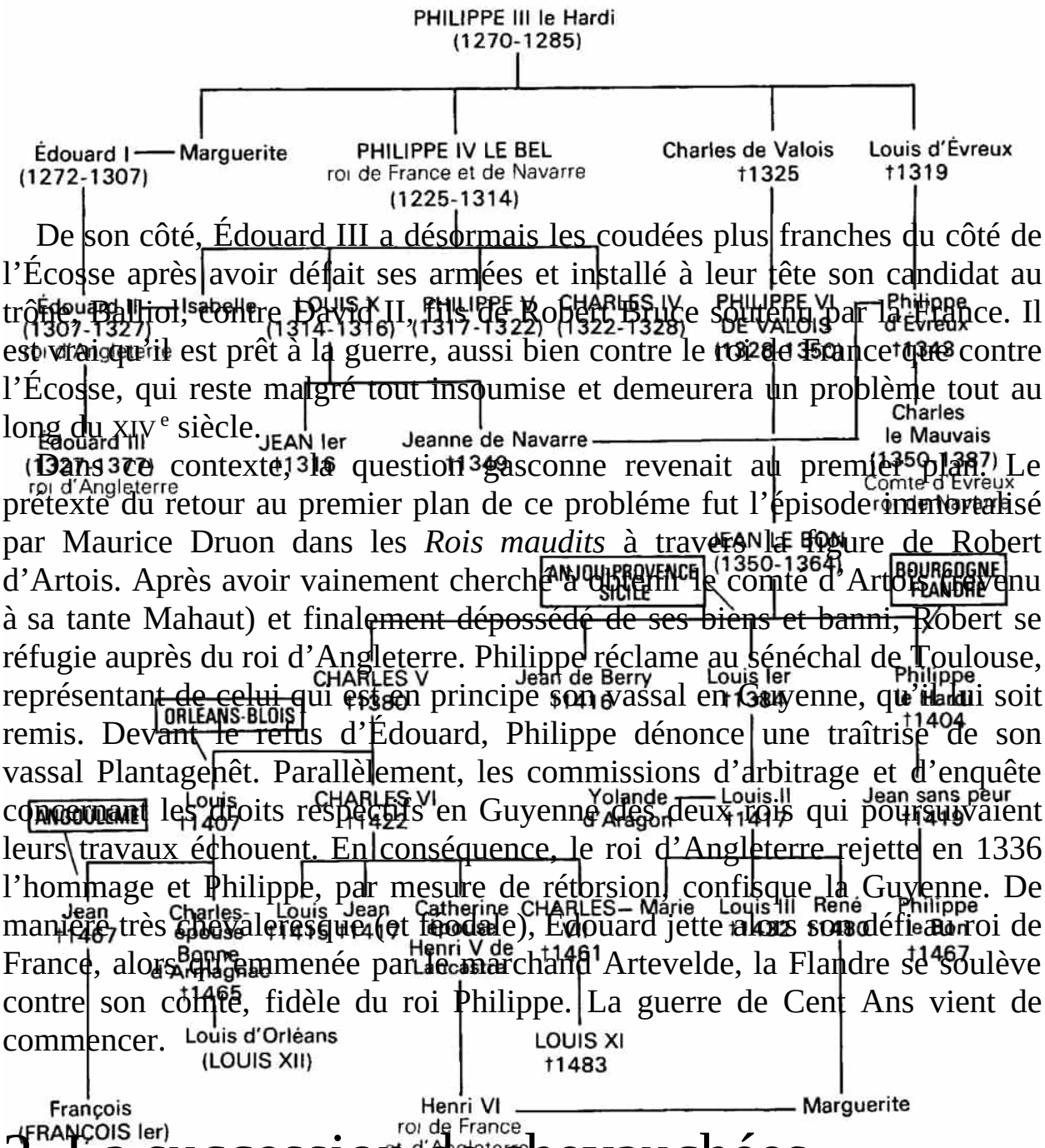

De son côté, Édouard III a désormais les coudées plus franches du côté de l'Écosse après avoir défait ses armées et installé à leur tête son candidat au trône, Balliol, contre David II, fils de Robert Bruce soutenu par la France. Il est vrai qu'il est prêt à la guerre, aussi bien contre le roi de France que contre l'Écosse, qui reste malgré tout insoumise et demeurera un problème tout au long du XIV^e siècle.

Dans ce contexte, la question gasconne revenait au premier plan. Le prétexte du retour au premier plan de ce probléme fut l'épisode immortalisé par Maurice Druon dans les *Rois maudits* à travers la figure de Robert d'Artois. Après avoir vainement cherché à obtenir le comté d'Artois (revenu à sa tante Mahaut) et finalement dépossédé de ses biens et banni, Robert se réfugie auprès du roi d'Angleterre. Philippe réclame au sénéchal de Toulouse, représentant de celui qui est en principe son vassal en Guyenne, qu'il lui soit remis. Devant le refus d'Édouard, Philippe dénonce une traîtrise de son vassal Plantagenêt. Parallèlement, les commissions d'arbitrage et d'enquête concernant les droits respectifs en Guyenne des deux rois qui poursuivaient leurs travaux échouent. En conséquence, le roi d'Angleterre rejette en 1336 l'hommage et Philippe, par mesure de rétorsion, confisque la Guyenne. De manière très chevaleresque (et féodale), Édouard jette alors son défi au roi de France, alors qu'emmenée par le marchand Artevelde, la Flandre se soulève contre son comte, fidèle du roi Philippe. La guerre de Cent Ans vient de commencer.

2. La succession de chevauchées anglaises (1337-1360)

Les débuts du conflit pourraient paraître paradoxaux : les mois qui suivent la confiscation et le défi ne sont pas suivis immédiatement d'affrontements militaires d'ampleur. Cela illustre un phénomène qui sera vrai tout au long du

conflit : on ne se bat pas tout le temps, ni partout au cours de cette guerre. Plus encore, les grandes batailles, bien qu'elles marquent les mémoires collectives françaises et anglaises (Crécy, Poitiers, Azincourt, mais aussi Cocherel, Verneuil, Patay) sont plutôt rares : des deux côtés, on tend au maximum à éviter, voire à refuser ces grandes mêlées au résultat incertain : Édouard III triomphera presque malgré lui à Crécy, où il avait trouvé refuge, fuyant l'ost de Philippe VI après avoir semé la destruction jusqu'aux portes de Paris.

2.1 La route vers Crécy

• La chevauchée de 1339

Logiquement donc, Édouard III commence d'abord par chercher des alliances, notamment dans les régions flamandes : il en conclut avec le Hainaut, Clèves, le Brabant, et parvient même à s'assurer, grâce à ses générosités financières, le soutien de l'empereur. La stratégie est habile, qui encercle la France par la coalition montée par le roi d'Angleterre. Philippe de Valois est dans une posture davantage attentiste : contrairement à l'Anglais qui doit porter la guerre sur un territoire qui ne lui appartient pas, Philippe doit défendre le sien. Cette situation sera celle des rois de France quasi tout au long de la guerre, et pose un incontestable problème, la légitimité du roi étant liée à sa capacité à assurer l'ordre, la concorde et la paix en ses États.

Cela n'empêche pourtant pas que l'on se batte : dès 1336, mais plus nettement en 1337-38, les Français lancent des raids en Saintonge et Agenais, s'établissent le long de la Garonne et de la Dordogne (prise de Blaye Bourg en avril 1339), attaquent les côtes anglaises (Southampton, Porsmouth, Jersey) et prennent même Guernesey (1338).

Finalement, en 1339, Édouard débarque en France. Cette première chevauchée anglaise traverse en quelques semaines une partie du nord de la France et ravage la Thiérache, le Vermandois et le Cambraisis, qu'il met à sac. Elle est jugée à l'époque considérable : elle n'impliquait pourtant que 1 600 hommes d'armes, 1 500 archers à cheval et 1 500 archers à pied et lanciers venus des îles britanniques – auxquels s'ajoutaient 800 mercenaires et des contingents flamands. Mais c'est son impact qui impressionna le plus. Suite à cette « cavalcade » comme on disait alors, le pape fit envoyer un nonce afin de négocier la paix entre les deux rois. Invité à contempler

l’ampleur des destructions, il tomba inanimé devant tant de destructions. Des estimations faites par Richard W. Kaeuper et Clifford J. Rogers, justement à partir de l’enquête pontificale destinée à apporter par charité de l’aide aux paroisses ravagées révèle en effet que plus de 200 villages furent détruits. Dans le seul diocèse de Cambrai (sur les quatre diocèses ravagés) et pour les seules paroisses relevant du royaume de France (les paroisses en terres impériales ne sont donc pas incluses), l’aide allouée par le pape se montait à 9 200 livres tournoi (Lt) – aide de charité, et non destinée à couvrir toutes les destructions. Ainsi, pour le doyenné d’Aubenton (paroisse de La Capelle), l’aide était de 82 livres sterling, alors que les dégâts étaient estimés à 7 fois cette somme. Au total, pour une campagne sans grande bataille, on estime grâce à cette enquête qu’il y eut plusieurs milliers de morts, et au moins 500 000 Lt, soit 125 000 livres sterling (Ls), de destructions ! Pour en mesurer l’ampleur phénoménale, Kaeuper rapporte ce chiffre aux 38 000 Ls que rapportaient lors d’une année normale les taxes d’un dixième et d’un quinzième en Angleterre. C’est l’équivalent de 13 millions d’heures de travail (sachant que 1 500 livres représentent 40 000 heures) ! On sait également qu’après avoir débarqué à Saint-Vaast la Hougue, les pillages vols, viols et destructions furent considérables, comme à Saint-Lô, selon le témoignage de Jean Le Bel, sans qu’Édouard cherche à calmer ses troupes. Sans doute faut-il y voir une volonté délibérée…

À la fin de cette année 1339, il conclut un traité dans le Brabant avec les villes flamandes révoltées contre leurs seigneurs. Philippe VI qui a levé des troupes nombreuses n’avait cependant pas osé lui accorder la bataille, soit un affrontement réglé en rase campagne, sous les huées anglaises. Il ne se résout finalement à contre-attaquer que l’année suivante, alors qu’en janvier Édouard prenait officiellement le titre de roi de France (il arbore les fleurs de lys sur ses armes et son sceau) : une série de raids sur les côtes anglaises est suivie d’une importante concentration de troupes à L’Écluse (Sluys), où Édouard entend débarquer pour lancer une nouvelle attaque. La flotte française est vaincue dans le port, et en grande partie détruite (24 juin 1340), notamment en raison de la défection des soldats génois. Dans la foulée, Édouard débarque avec une armée, grossie de Flamands, considérable, et attaque une nouvelle fois sur terre, vers Tournai et Saint-Omer, qu’il échoue cependant à prendre, sans qu’une grande bataille rangée ait eu lieu. Sur le front de la Guyenne en revanche, le harcèlement des troupes françaises ne peut être stoppé.

• Blason du roi d’Angleterre

Blason d’Édouard III, frappé du léopard d’or des rois d’Angleterre et des fleurs de lys du roi de France. En ajoutant les fleurs de lys à ses armes et son sceau, Édouard se pose en légitime héritier de la couronne de France. Les fleurs de lys sont en effet un symbole exclusif des rois de France

Dès lors, financièrement exsangue, en butte à ses créanciers, confronté à une résurgence de la menace écossaise, Édouard ne peut exploiter pleinement ses succès. Les coalitions se dissolvent et l’on se met à négocier, d’autant que la diplomatie française, très active, s’est assuré le soutien du pape. La trêve d’Esplechin, signée en septembre 1340, doit durer jusqu’en 1342, mais tout est remis en cause par la succession de Bretagne.

• La succession de Bretagne

En 1341, le duc Jean III de Bretagne meurt sans héritier direct et sans avoir organisé la succession. Les deux candidats, son demi-frère Montfort et Charles de Blois, époux de la nièce du défunt duc, en viennent rapidement à la guerre. Montfort s’empare de Nantes et du trésor ducal, qui lui permet de financer une armée, et recherche aussitôt l’appui d’Édouard III : il est vrai que Charles de Blois n’est autre que le neveu de Philippe VI. Édouard le fait comte de Richmond (Richemont en français, comté tenu en fief du roi d’Angleterre) et en retour, Montfort reconnaît Édouard roi de France. Réciproquement, le duc de Bretagne reconnu par Philippe de Valois ne peut être que Blois, malgré sa position compliquée (alors que la Bretagne est un duché-pairie, Philippe doit implicitement reconnaître la possibilité de transmission par les femmes, refusée pour la couronne de France). Édouard tente un nouveau débarquement ravageur, mais sans effet ; sa situation financière étant toujours aussi mauvaise, il doit accepter la trêve imposée par les légats pontificaux (trêve de Malestroit, censée durer jusqu’en 1346), sans qu’on arrive pour autant à la paix.

La situation étant globalement figée sur les fronts habituels (le Nord et la Guyenne), Édouard, qui continue à soutenir Artevelde en Flandre et se montre toujours actif en Guyenne, crée la surprise en débarquant, sur les conseils de Geoffroy d’Harcourt, puissant seigneur normand dépossédé de ses biens par un conflit avec le roi de France et rallié à Édouard, en Normandie en 1346.

• Crécy, la bataille

Son raid est foudroyant. En quelques jours, il pénètre de plus de 300 kilomètres dans le territoire français, qu'il razzie au passage. Il est pratiquement aux portes de Paris quand Philippe VI en appelle au ban et à l'arrière-ban. À plusieurs reprises, Édouard refuse pourtant « activement » (selon l'expression de Ch. Allmand) la bataille. Philippe lui avait par exemple adressé le 14 août une lettre de défi dans laquelle il accusait le roi d'Angleterre d'être un traître et un mauvais vassal, et déclarait l'attendre sur le terrain – soit entre Bourg-Saint-Germain et Vaugirard, soit entre Franconville et Pontoise, donc près de l'endroit où se trouve alors Édouard (Pontoise). Philippe lui propose même quatre dates possibles et souligne d'ailleurs que puisqu'Édouard a clairement affiché son désir de conquérir le pays et sa volonté de chercher la bataille, il ne devrait pas refuser l'offre. Édouard lui répond de manière paradoxale : d'un côté, il manifeste son contentement, puisqu'il prétend rechercher justement cette confrontation (sans doute depuis 1339, où elle n'eut pas lieu), mais de l'autre, refuse de se laisser dicter par le Valois le lieu et le moment. Il refuse même de cesser de ravager les environs (au même moment, Saint-Germain et Saint-Cloud sont brûlés).

D'ailleurs, alors que Philippe se déplace vers les lieux fixés, Édouard cingle vers le Nord, dans le but de contourner l'immense armée rassemblée par le roi de France. Il ralliait d'anciens territoires Plantagenêts, où il pouvait trouver du soutien.

Laissant un sillage de destruction et poursuivi par l'ost français, le Plantagenêt put se préparer soigneusement au combat, en préparant le terrain et les conditions de la bataille : le 23 août, il s'empare de Noyelles et du Crotoy, entre autres pour y prendre de la nourriture, et s'installe sur une rive de la Somme, en proposant à Philippe de le laisser traverser pour lui livrer bataille – c'est-à-dire de se retrouver dos à la rivière, dans une des pires situations possibles. Devant le refus de Philippe, qui se retire à Abbeville, Édouard se déplace alors jusqu'à Crécy – alors que s'il avait voulu éviter la bataille, il eût pu sans difficulté filer vers les Flandres, ce que croyaient d'ailleurs les maréchaux français – à 14 miles d'Abbeville.

Comme le dit Murimuth, qui prit en 1340 le parti des Parlementaires, le roi « attendait avec impatience la bataille, préférant mourir glorieusement au combat que de fuir dans une disgrâce honteuse ». Édouard était désormais

prêt à livrer un combat que Philippe VI, dont la passivité était de plus en plus critiquée, ne pouvait lui refuser. La position était remarquablement choisie et tenait compte du contexte et, notamment, grâce à ses espions et aux traîtres français lui servant d'informateurs, des déplacements du roi de France : d'une part, elle lui offrait une solution de repli via la chaussée Brunehaut vers les Flandres en cas de défaite ; de l'autre, elle se trouvait suffisamment loin du Philippe pour permettre à son armée de se reposer et surtout fort éloignée de ses renforts, notamment les troupes menées par le duc de Normandie, pour que ses dernières n'arrivent pas trop tard ; enfin elle lui permettait de déployer la tactique défensive utilisée par les Écossais contre lui et qu'il avait repris à son compte avec succès.

En effet, Édouard III installe son camp dans le bois de Crécy, à couvert, protection renforcée par la sécurisation des vivres et armes par la « mise en forteresse » de ses chariots sur l'ouest par la rivière Maye, peu franchissable. Il interdisait ainsi à Philippe de le prendre à revers ou par les flancs et se plaçait légèrement en hauteur, ce qui lui permettait de voir venir l'ennemi – et notamment de profiter du moulin de Crécy. En outre, Édouard sait tirer parti des conditions météorologiques et pédologiques en choisissant ce lieu : après qu'il eut plu, le sol lourd était boueux, ce qui ne pouvait que gêner la cavalerie française. En outre, le terrain était préparé par le creusement de trous et la mise en place de pieux entre les lignes anglaises et l'armée française.

Édouard déploie alors trois batailles (c'est-à-dire trois corps), dont l'avant-garde était commandée par son fils selon un schéma défensif associant infanterie et archers, dont on discute encore les détails : les archers flanquaient-ils les batailles ou étaient-ils intercalés entre elles ? Toujours est-il que le but de la manœuvre était de camper sur ses positions, en frappant de loin les Français qui chargeaient, avant de briser définitivement les lignes d'hommes à pied, accrochés à leurs lances plantées dans le sol : ainsi la force cinétique – le point fort de la cavalerie – serait annulée et les chevaliers isolés les uns des autres, à la merci des piquiers. La clef du succès était le statisme des troupes françaises, ce que Philippe a fort bien compris mais sans pouvoir rien y faire, notamment en raison de la précipitation et de l'indiscipline de ses nobles : « ainsi et par grand orgueil et boubant (?) fut menée la chose, car chacun vouait surpasser son compagnon [...] Ni le roi ni ses maréchaux ne purent donc être maîtres de leurs gens car il avait un si grand nombre de gens et si grand nombre de seigneurs que chacun par envie voulait montrer ici sa

puissance » écrit Froissart. Grâce à l'incroyable indiscipline de la noblesse française, la victoire d'Édouard est totale. C'est un massacre où le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, trouve la mort. Dans la foulée il assiège Calais, qui tombe finalement un an plus tard, et dont il fera sa principale tête de pont sur le continent.

La trajectoire de la chevauchée d'Édouard a de quoi étonner. Son mouvement de repli semble en effet entrer en contradiction avec ses propres déclarations. Dans une lettre du 17 juillet citée par le chroniqueur Murimuth, il rappelait qu'il était là pour « conquérir son droit » ; dans sa réponse à Philippe du 15 août, il précisait même être passé sur le continent, « sans orgueil ni présomption dans notre royaume de France, pour aller à vous pour mettre fin à la guerre par la bataille ». À vrai dire, une telle situation se reproduira d'ailleurs souvent, que les armées soient celles d'Édouard ou des rois de France (notamment celles commandées par Du Guesclin sous Charles V) : on n'ose en général pas se risquer dans une bataille rangée à l'issue trop incertaine, et l'on préfère multiplier les coups de main et les courses poursuites. Dans ce cas précis, affronter Philippe trop près de Paris était presque suicidaire. Malgré l'alliance d'Édouard avec le Navarrais, le roi d'Angleterre savait que, dans cette région, le Valois pouvait compter sur de nombreux renforts alors que lui-même était loin de son principal repli et allié – les Flandres – et risquait de se retrouver rapidement à court de ravitaillement et de source d'approvisionnement (surtout après avoir ravagé la région).

Si on comprend qu'Édouard a attendu pour disposer du terrain le moins défavorable possible pour sa « petite » armée très mobile face à l'immense mais pataude armada de Philippe, cela n'explique pas son mouvement vers le nord qui aboutit à la prise de Calais.

• Les bourgeois de Calais

La légende des Bourgeois de Calais doit beaucoup à Rodin et à Froissart. L'épisode rapporté par le chroniqueur se déroule au moment de la reddition de la ville (août 1347). Calais a résisté presqu'un an au siège d'Édouard III avant de se rendre. C'est l'occasion pour Froissart de valoriser la reine Philippa au service de laquelle il a été. Classiquement, la ville doit remettre au roi les clefs de la ville, en chemise et la corde au cou, signe du fait qu'ils se mettent à la merci du roi, et faire amende honorable. Froissart rapporte qu'Édouard aurait exigé que six bourgeois lui fussent livrés pour expier de leurs vies les souffrances consécutives au siège et épargner les habitants. La reine, émue, le persuada de les épargner. La ville fut néanmoins vidée de ses habitants. La III^{e} République en fit des héros dignes de sa conception sacrificielle de la citoyenneté, prêts à sacrifier leur vie pour leur pays et leurs concitoyens. C'est cette image que Rodin immortalisa dans sa célébre sculpture.

Après une telle déroute, le roi de France est contraint d'accepter la trêve proposée par les légats pontificaux en septembre 1347, censée durer jusqu'en 1355. Dans le pays le mécontentement est terrible : le roi doit convoquer les états de langue d'oïl et la cour est expurgée. La peste noire qui ravage le continent et les îles britanniques (peut-être 30 % de la population succombent dans ces dernières) contribue assez largement à ce que temporairement, à défaut de paix, le conflit ne reprenne pas, car non seulement la querelle n'est pas vidée, mais le roi de France a, pendant ce temps, renforcé sa position en acquérant le Dauphiné (1349) et obtenu au même moment la soumission des villes flamandes. À vrai dire, cela ne signifie pas l'arrêt de toute belligérance : jusqu'en 1355, bien qu'officiellement les hostilités n'aient pas repris, on se bat en Bretagne où les Anglais s'installent solidement, on assiège, prend perd et reprend des villes : Guînes passe ainsi aux mains du roi d'Angleterre.

Pendant ces péripéties, les diplomates continuent leur travail et un traité de paix est finalement proposé aux deux parties à Guînes : Édouard aurait en pleine souveraineté la Guyenne, le Poitou, le Maine, l'Anjou (les vieux territoires Plantagenêts), et en échange renoncerait au trône de France. Le nouveau roi de France depuis 1350, Jean II, ne peut s'y résoudre, et ce d'autant moins qu'au même moment, Charles de Navarre, qu'on surnommera le Mauvais, est passé dans le camp de l'ennemi. Roi de Navarre, comte d'Évreux, richement possessionné dans le pays de Caux et la vallée de la Seine jusqu'aux portes de Paris (Mantes), marié à une fille de France, il avait été frustré dans ses ambitions : le comté de Champagne qu'il aurait dû tenir de sa mère venait d'être rattaché au domaine royal et l'une des compensations qui lui avait été promise, le comté d'Angoulême, fut donnée à Charles d'Espagne, connétable de France (1354). Il fait assassiner ce dernier et invite alors Édouard à envahir la France. Le roi de France ne pouvait le punir, tant il était puissant (il dominait une bonne partie de la vallée de la Seine), et par le traité de Mantes cette même année, le rend maître du Cotentin.

Charles de Navarre s'associe cependant à nouveau à Édouard et à son fils, qu'on surnommera le Prince Noir. Édouard est désormais en position de lancer en 1355, une nouvelle chevauchée. Celle-ci est double : lui-même débarque dans le Nord et traverse l'Artois sans rencontrer de résistance, cependant que le Prince Noir débarque dans le Sud (Languedoc) et porte la destruction sur plus de 700 kilomètres.

Jean réunit les États de langue d'oïl, obtient de nouveaux subsides malgré

des critiques fortes et une exigence de réforme, arrête Navarre, mais doit désormais combattre deux ennemis à la fois : les Anglais et les Navarrais en Normandie, et dans le Sud, où le Prince Noir est particulièrement actif. Au cours d'une chevauchée lancée en soutien aux Navarrais vers Romorantin, le Prince Noir est rejoint par l'armée de Jean II et se trouve contraint de l'affronter : le 19 septembre 1356, il écrase à Poitiers les armées du roi de France qui est fait prisonnier. Des milliers de gens de qualité, qui ont fait preuve une fois de plus d'indiscipline et d'incompétence à force de morgue et de désorganisation, périssent.

En France, c'est la crise. Le dauphin Charles (futur Charles V) a dû convoquer les états, qui lui imposent des mesures de réformation inédites (sous la pression du prévôt des marchands parisiens Étienne Marcel), et la libération de Charles de Navarre (sous celle de l'évêque de Laon, Robert Le Coq). Il cède et publie la grande ordonnance de mars 1357, désavoué par Jean II, qui passe sa captivité à festoyer, banqueter et chasser. Le dauphin convoque de nouveaux états, mais la situation se tend et devient confuse. En 1358, en effet, Étienne Marcel durcit ses positions, effarouchant les provinciaux, le dauphin se fait nommer régent, Navarre cherche à pousser son avantage et finalement en mai une violente révolte paysanne embrase la Picardie, la Champagne et l'Île-de-France. C'est la Grande Jacquerie, rapidement écrasée par les armées aristocratiques, Navarre en tête. Étienne Marcel, qui avait pourtant désavoué les Jacques, se trouve assiégé par le dauphin dans Paris. Dans un mouvement désespéré il appelle les soldats anglais à l'aide, et finit assassiné (31 juillet). La royauté triomphe, mais le royaume est ébranlé. Décidé à la paix, le dauphin Charles conclut d'abord une trêve en 1357, puis étudie les propositions anglaises. La première est relativement modérée compte tenu du contexte, la seconde, bien qu'Édouard fût prêt à renoncer au titre de France, fait passer sous contrôle anglais tout l'Ouest (la Guyenne, le Maine-Anjou, la Normandie, ainsi que la Bretagne, puisque devant hommage). C'en est trop : les États convoqués par le dauphin estiment que ce traité n'est « ni passable, ni faisable » et demandent même la guerre. Édouard lance alors une nouvelle chevauchée vers Reims, qu'il n'arrive pas à prendre, et s'épuise en obliquant vers Paris. Mais le dauphin refuse le combat et Charles de Navarre change une nouvelle fois de camp, se ralliant au roi de France.

Son action, un peu inutile, loin de le conforter comme espéré, l'affaiblit. C'est en vainqueur, mais en position moins favorable, qu'il laisse son fils à

Brétigny pour négocier les préliminaires de la paix. Au terme de l'accord, le roi anglais obtient la pleine souveraineté sur la Guyenne, allant jusqu'à la Loire, Calais, le Ponthieu et Guînes, et reçoit 3 millions d'écus pour la libération de Jean II. En échange, il renonce à la couronne de France et libère les places occupées dans les territoires du Valois. Quelques mois plus tard, un second traité confirme ces principes, en notifiant cependant dans des articles séparés les abandons de souveraineté et de titre, les conditionnant aux échanges préalables de territoires.

• Les états

Les états sont les ordres de la société. Le terme désigne également la réunion des représentants de ces états, nécessaire si le roi veut créer un impôt. Il doit en principe « vivre du sien », c'est-à-dire des ressources tirées de son domaine, et ne peut donc en ajouter sans l'assentiment des peuples.

Plusieurs des grandes « régions » disposent d'états qui leur sont propres, comme les états de Champagne que le dauphin réunit au moment des troubles des Jacques et de la révolte d'Étienne Marcel. À une échelle plus vaste, les premiers états « généraux » sont réunis par Philippe le Bel en 1302. À vrai dire, ces états sont généraux à l'échelle soit des régions de langue d'oc, soit de langue d'oïl.

Selon la conception médiévale, il est normal que le roi soit conseillé : Les états généraux ont également revendiqué une fonction de conseil. Profitant des conflits et des situations de faiblesse, les états entre 1355 et 1357 ont tenté de s'imposer comme ce conseiller par excellence du roi de France, en tant qu'ils représentent la nation et en sont la voix.

• Grignotage et contre-chevauchées françaises (1360-1389)

Si la paix est censée régner entre la France et l'Angleterre, cela ne signifie pas que des combattants français et anglais ne se retrouvent pas face à face sur le sol français. Depuis 1356, les combats ont repris en Bretagne, entre Charles de Blois et Jean de Montfort, fils du précédent, assisté de Robert Knowlles et de Jean Chandos. Montfort défait même Du Guesclin, cependant que Chandos triomphe de Blois, tué à la bataille d'Auray le 29 septembre 1364 ; en 1365, Charles V, roi depuis un an, doit reconnaître Montfort comme duc de Bretagne. Par ailleurs, les combats avaient repris entre Navarrais et royaux, finalement à l'avantage de Charles (victoire de Cocherel, 1364).

La situation géopolitique s'est cependant inversée : c'est désormais le roi d'Angleterre qui a des territoires à défendre, et c'est le roi de France qui peut attaquer sans se soucier des conséquences. Charles est un roi prudent et méthodique. De même qu'il assiège une ville pour pouvoir négocier au mieux

au cours du siège, il entreprend une reconquête patiente du royaume.

Pour ce faire, il cherche à transformer un problème en solution : à défaut de pouvoir mettre au pas les compagnies de routiers, ces soldats débandés et sans emploi après Brétigny-Calais, à la recherche de solde et de butin, qui ravagent les territoires où ils passent, Charles V a l'idée d'en exploiter le potentiel militaire contre les Anglais. Pour cela, il commence par les faire employer hors des frontières : habile manœuvre qui lui permet d'en soulager le royaume, puis de les jeter contre les forces anglaises au nord des Pyrénées. La guerre de Cent Ans s'exporte en effet en Espagne, où Du Guesclin, qui est à bien des égards l'un des leurs, les emmène combattre au service d'Henri de Trastamare dans le conflit fratricide pour la couronne de Castille qui l'oppose à Pierre le Cruel, son rival, allié au Prince Noir, prince d'Aquitaine. Malgré sa victoire à Najera en 1367, celui-ci ne paie pas les soldes et est abandonné par ses soldats ; il est finalement vaincu en 1369. Le revers est important pour la géopolitique anglaise, et de plus, la France vient de se doter, avec la Castille, d'un précieux allié, à la flotte puissante. D'ailleurs en 1369, Jean de Gand, frère du Prince Noir, ne parvient pas à repousser les attaques françaises sur les côtes anglaises. Le spectre d'une alliance avec les Gallois resurgit en Angleterre. Le roi de France s'assure ensuite le soutien du puissant duc de Bourgogne, mais aussi des Flandres. Mieux, le roi de France permet l'union de Philippe de Bourgogne avec l'héritière du comte de Flandre, écartant le prétendant anglais. Au prix d'une longue lutte, il finit par repousser définitivement le danger navarrais (1378, au prix de la prise de Cherbourg par les Anglais).

C'est dans ce contexte que Charles V se sent suffisamment fort pour appuyer le comte d'Armagnac contre le Prince Noir. Celui-ci avait reçu la Guyenne en apanage et la dirige comme un presque-roi. Grand chef de guerre, c'est un dirigeant dur, maladroit qui provoque, par sa politique fiscale le mécontentement de puissants seigneurs locaux comme Albret ou Armagnac. Ce dernier fait appel au roi d'Angleterre, le suzerain, mais en vain. Du coup, il se tourne vers le roi Charles. Implicitement, c'est le reconnaître suzerain de Guyenne. Charles V, après avoir consulté la fine fleur des juristes du continent, accepte l'appel, puis celui d'Albret et convoque en 1368-69 le Prince Noir. Ce dernier refuse, n'acceptant de venir à Paris que « le bassinet en tête et avec 60 000 hommes d'armes ».

Le duché est confisqué à nouveau (30 novembre 1369) et Charles V passe à l'offensive par une série de petites chevauchées et grignotages patients des

places anglaises, à commencer par la reprise du Quercy et du Rouergue. Pendant ce temps, Du Guesclin bouscule les Anglais en Bretagne, qui est finalement occupée après que Montfort se soit une fois de plus allié à la couronne britannique (1372), et les flottes castillanes repoussent celles d'Angleterre, dont une partie est coulée à La Rochelle, avec la solde des soldats.

En 1375, Charles raisonnera de la même manière : la reconquête des années précédentes fut en effet foudroyante dans le Poitou et en Guyenne (1372), la Bretagne rapidement « nettoyée » (1373) sans que les Anglais ne puissent rien faire ; après l'échec de la chevauchée bretonne, les Anglais demandent une trêve à Bruges, sous l'égide des légats pontificaux, que Charles accepte, et qui dure jusqu'en 1377, date à laquelle on tente vainement de discuter des termes de la paix. Charles en effet savait ne pouvoir porter le coup de grâce aux Anglais : il avait échoué à reprendre l'Auvergne, par exemple. Par cette trêve, il confortait ainsi son pouvoir en France même et assurait son prestige international en stabilisant (temporairement, puisque la guerre reprend en 1377) la situation ; il convertissait diplomatiquement – donc politiquement – ses revendications : soit la suzeraineté en dernier ressort sur une Guyenne sur laquelle il était pourtant prêt à faire des concessions, tant que le Plantagenêt reste son homme lige.

Vers 1375, Charles V a récupéré des espaces aussi importants que le Poitou et la Saintonge (grâce au duc d'Anjou en 1370) ou, dans le Sud-Ouest, Saint-Jean-d'Angély. Les chevauchées anglaises (celle de Jean de Gand, duc de Lancastre en 1373, pendant laquelle il perd la moitié de ses hommes, par exemple, ou sa tentative sur Saint-Malo en 1378) sont inutiles et sans effet ; pire, la Bretagne et la France se rapprochent (1380), rendant sans objet le débarquement de grande ampleur préparé par le comte de Buckhingham, le plus jeune fils d'Édouard, malgré une « promenade » militaire jusqu'en Bourgogne et le ravage des côtes anglaises (Rye, incendiée en 1377 par une flotte franco-castillane, les côtes de Cornouailles en 1378, Winchelsea et Gravernes en 1380). Il leur faut négocier la paix. Sur ces entrefaites, Édouard III puis le Prince Noir meurent, laissant sur le trône le petit Richard II âgé de 10 ans (1377). À ce moment, Charles avait reconquis quasiment tout ce qu'il avait perdu (la situation est territorialement à peu près celle de 1337), même si le roi d'Angleterre disposait encore de solides « portes d'entrées » en France avec Calais, Cherbourg, etc.

À la fin de la décennie 1370, le roi de France apparaît en position de

dominer les Anglais. En revanche, affaibli par le schisme de la papauté en 1378 et par son incapacité à contenir les débarquements anglais, il n'est pas en mesure de dicter la paix. Le conseil d'Angleterre peut se payer ainsi le luxe de refuser l'offre de Charles de céder la Guyenne et de marier sa fille à Richard. Lorsqu'il meurt en 1380, il peut s'enorgueillir d'avoir effacé l'humiliation de Brétigny, mais rien n'est vraiment réglé.

2.2 Interlude : ni paix, ni guerre (1380-1411)

La guerre de Cent Ans entre alors dans une étrange phase. Sporadiquement, combats et affrontements se succèdent, mais pendant trente ans, les fronts évoluent peu et aucun combat de grande ampleur n'a lieu. Ce n'est pas la paix, qui n'est jamais signée, mais ce n'est plus tout à fait la guerre. Pour de multiples raisons, les deux antagonistes ne sont pas en mesure de reprendre pleinement les hostilités.

En effet, chacun des deux belligérants est secoué à peu près au même moment par des crises majeures, qui débouchent sur la guerre civile, et leur interdisent de reprendre une guerre de grande ampleur contre le rival et voisin. Au demeurant, pour Froissart, il ne se passe désormais plus rien d'intéressant dans ces années-là, comme si pour lui, le conflit s'achevait : il est vrai que ce qui lui importe avant tout, ce sont les hauts faits militaires et de ce point de vue, on assiste bel et bien à une pause de plusieurs décennies de la « guerre de Cent Ans ». Bien entendu, de même que dans la phase précédente, les négociations étaient quasi permanentes en arrière-plan des chevauchées et des batailles, durant celle-ci, les combats et anicroches ne cessent pas pendant les trêves.

Il n'en reste pas moins qu'il n'y a plus pendant un temps de confrontation majeure. Et cela dès les années 1380, marquées des deux côtés par d'importants troubles politiques et sociaux. Dans le royaume d'Angleterre, la triste fin de règne d'Édouard III et les reculades sur le continent ont servi en partie de catalyseur à la grande révolte paysanne de 1381. Le pays souffre des gigantesques charges financières de la guerre, alors que l'effort militaire est à la fois insuffisant et inefficace à protéger les populations contre les Français, mais aussi contre les Écossais (l'Angleterre échoue une nouvelle fois en 1385-86). La défiance à l'égard de l'administration royale croissait depuis les années 1370, et ce au sein du Parlement même, qui demande qu'on enquête sur les comptes et les comportements déloyaux auxquels on attribue la

défaite. La présence des évêques dans le gouvernement est en effet contestée sur fond de crise religieuse (Wyclif et le mouvement des Lollards).

En mai 1381, après la mesure très controversée de la *poll tax* l'année précédente, une enquête sur l'évasion fiscale dans l'Essex met le feu aux poudres : le comté se soulève, suivi par le Kent, qui se choisit des chefs : Wat Tyler, dont on ne sait s'il est un vieux soldat ou un brigand – sans doute les deux – et John Ball, un prêtre lié à l'hérésie des Lollards à qui la *Chronique anglaise* attribue (à tort) la célèbre formule : « quand Adam pêchait et Ève filait, où était le gentilhomme ? » Ils se précipitent sur Londres en juin, où le Savoy, l'hôtel de Gand, est pillé, le chancelier et le trésorier du royaume, considérés comme des traîtres, décapités : le « carnaval d'anarchie » des émeutiers revendiquant l'abolition du servage menace jusqu'au roi qui rencontre les rebelles. Le Norfolk et le Suffolk, comtés très largement concerné par la guerre, s'agitent au début de l'été. Finalement, début juillet la révolte est vaincue.

Si le roi fait preuve de clémence, le thème de la corruption est devenu un sujet majeur au sein du royaume et le roi (sinon la monarchie) sort affaibli d'une crise qui favorise un regain d'opposition des puissants barons du royaume, comme Arundel. Cette contestation culminera à la fin des années 1380 dans une brève guerre civile : en 1386 en effet, les barons imposent au roi un grand conseil qui minore son pouvoir d'initiative et d'action (la Prérogative), finalement déclaré illégal en 1387, et dont les membres sont qualifiés de traîtres. Ceux-ci, Gloucester, Arundel, Warwick, Derby et Nottingham, appellent de la décision (d'où leur surnom d'Appelants) et dénoncent les favoris royaux, puis mènent une brève campagne, au terme de laquelle ils triomphent en décembre. Ces barons, dont plusieurs sont des cousins du roi, ne cherchaient pas seulement à mettre en partie le roi sous tutelle, mais à reprendre la guerre en France. Reprochant au roi sa politique d'apaisement, ils lancent une expédition, devant s'appuyer sur la Bretagne et recevoir le soutien du prince d'Aquitaine Jean de Gand, mais c'est un double échec : non seulement l'expédition ne donne rien, d'autant que le duc de Bretagne se dérobe une nouvelle fois, mais encore les Écossais attaquent et battent en août 1388 sir Percy, qu'ils capturent. Le roi peut d'ailleurs temporairement reprendre la main en Angleterre dès 1389, sans pour autant calmer le ressentiment des « faucons », ni mettre fin à la menace écossaise.

Les périodes de succession sont habituellement des moments de tensions et de troubles en Angleterre au Moyen Âge, surtout quand l'héritier est mineur.

Il en est de même dans le royaume de France, où, pourtant débarrassé un temps du problème flamand (victoire de Roosebeke, 1382), le petit Charles VI est placé sous le contrôle de ses oncles, Louis d'Anjou, régent du royaume, Jean de Berry et Philippe de Bourgogne, ses tuteurs, assisté de Louis de Bourbon (beau-frère de Charles V). Les oncles se disputent largement le pouvoir, et si finalement Anjou s'impose, cela n'a pas été sans causer d'importants troubles dans le royaume, dont certains avaient même commencé avant la mort de Charles V (Tuchins, Maillotins, Harelle à Rouen), et même la révolte des Flandres en plus des difficultés à percevoir l'impôt. La répression des troubles est sanglante.

Cette situation symétrique rend les belligérants incapables de profiter de la situation adverse. L'Angleterre a ainsi essayé de tirer parti des troubles français en 1383, mais sans succès ; en 1386, Lancastre, qui revendique le trône castillan, mûrit une grande expédition qui ne débouche sur rien de concret. Du côté français, en 1385, l'amiral Clisson et Jean de Vienne prévoient une invasion de grande ampleur, l'un attaquant par la Tamise, l'autre descendant de puis l'Écosse, qui accouche d'une modeste chevauchée. Du coup, en 1389, on négocie une trêve générale, plusieurs fois renouvelée, notamment en 1396, 1398, 1400 et 1403, qui est presque la paix entre les deux couronnes, à peine émaillée de petites escarmouches (qui permettent d'ailleurs le retour de Cherbourg et Brest, abandonnés par les Anglais, à la France) et Richard épouse même la fille de Charles VI. D'autres terrains de jeu attendent les combattants (l'Italie, l'Orient avec la croisade à contretemps de Nicopolis en 1396, l'Europe de l'Est aux côtés des Teutoniques), où s'illustrent les modèles réels du guerrier de Chaucer décrit dans les Prologues des *Contes de Cantorbery*.

• L'idée de croisade à la fin du Moyen Âge

Le 25 septembre 1396, près de Nicopolis, les troupes ottomanes du sultan Bajazet infligent une terrible défaite à l'armée franco-bourguignonne envoyée au secours du roi de Hongrie, après un appel du pape. Si l'Angleterre, sollicitée, participa en fait très marginalement à une expédition où s'illustra Jean sans Peur, elle rappelle que l'idée de croisade n'est pas tout à fait morte en Occident à la fin du Moyen Âge.

Plusieurs auteurs et conseillers des princes (Philippe de Mézières) caressent en effet l'idée d'une croisade contre l'ennemi commun turc qui menace la chrétienté orientale et les Latins installés en Orient (royaume de Chypre), capables de réconcilier les princes rivaux. L'Orient est encore, il est vrai, un enjeu pour les grandes familles latines, par le jeu des successions et des alliances (ou des espérances). Le duc d'Anjou n'est-il pas également devenu roi (virtuel) de Jérusalem ?

Au tournant du siècle, la situation se modifie de manière paradoxale : l'Angleterre est en effet la première à connaître la guerre civile, mais l'issue de celle-ci contribuera à modifier les équilibres géopolitiques et la politique intérieure française, précipitant ce royaume dans la crise.

Richard II est en effet particulièrement contesté, tant parce qu'il a peu de goût pour la guerre en France et qu'il mécontente les factions bellicistes comme ceux qui s'enrichissent par la guerre, que par son gouvernement « absolutiste » (usage large de la prérogative des tribunaux royaux, obtention du Parlement d'un impôt sur la laine, la principale ressource royale, en 1398 valable pour toute la durée du règne, ce qui affranchit le roi du dialogue avec le Parlement, etc.) qui hérisse d'autant plus les grandes familles qu'il semble inspiré de Charles V de France ! Henri de Lancastre, fils de Jean, prend la tête d'une révolte des grands, appuyée par les très puissants et quasi-autonomes barons du Nord. Richard est vaincu, emprisonné, étranglé, et Henri, sous le nom d'Henri IV montre sur le trône, avec des droits discutables (1399).

Le roi de France ne parvient pas à tirer bénéfice de la situation : une attaque en Guyenne en 1404 échoue, tout comme sa tentative de nouer une alliance avec les Gallois et il ne réussit pas à reprendre Calais. Si Henri n'est pas particulièrement pressé de relancer la guerre avec le roi de France, l'affermissement de sa dynastie et le redressement anglais le placent en revanche en position d'arbitre des affaires françaises.

2.3 La guerre de conquête (1407-1453)

• Le nadir français

Alors que l'Angleterre sort de la guerre civile, la France bascule. Les conseillers de Charles VI, les « marmousets », avaient déjà été contestés à la fin du siècle. Alors que s'affirme la folie du souverain, deux puissants princes apanagés, Louis d'Orléans, le frère du roi et Jean sans Peur, fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, se déchirent sur fond de mécontentement d'un royaume dont une partie aspire à la réforme et à la fin des « mauvais conseillers ». Le 23 novembre 1407, la situation dégénère quand Louis d'Orléans est assassiné par des mercenaires de Jean sans Peur, qui se fait le champion de la réforme et gagne le soutien de Paris. Désormais, Jean contrôle la moitié du royaume. Berry, Orléans, Armagnac et la reine Isabeau

de Bavière contrôlent le reste. (Voir annexe Armagnacs et Bourguignons).

La guerre civile s'envenime et prélude à la reprise de la guerre de Cent Ans, quand Jean fait appel à l'Anglais en 1411 et les Armagnacs, comme on nomme le parti antagoniste de celui de Jean (lequel est dit « bourguignon »), feront à leur tour appel l'année suivante à l'Anglais à l'appui de leurs prétentions, avec d'ailleurs plus de succès. Chaque camp, pour consolider son parti et sa puissance, s'adresse désormais à l'Angleterre pour l'assister. C'est alors que Jean kidnappe Charles VI et que les Anglais en profitent pour effectuer une chevauchée à travers le royaume. Jean est alors le vainqueur du moment (1413). Outre le massacre de ses opposants, il s'appuie sur la foule, parisienne notamment, dont il est l'idole et proclame une ordonnance de réformes, dite ordonnances cabochiennes, du nom du mouvement quasi-révolutionnaire parisien (les Cabochiens). Les puissants et les possédants prennent peur et se rapprochent des Armagnacs. Ceux-ci regagnent alors le terrain perdu, mais son particulièrement impopulaires à Paris. Cette même année 1413, Henri V, qui a succédé au trône d'Angleterre à la mort de son père, et est nettement plus belliqueux que lui, sait profiter de la faiblesse française. Se souvenant que les rois d'Angleterre n'ont pas renoncé au trône à fleurs de lys, il exige des deux camps d'énormes concessions territoriales et financières : il réclame en particulier la Normandie et pose ses conditions que Jean sans Peur rejette, contrairement aux Armagnacs, mais même ceux-ci refusent de céder la Normandie au roi d'Angleterre. Pour lui, c'est un *casus belli*.

• La Caboche

Depuis la répression de la révolte des Maillotins en 1382, il n'y a plus de prévôt des marchands à Paris, mais un prévôt royal. Lors de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, Jean sans Peur profite de ce ressentiment et devient le maître de Paris. Il est l'idole des foules, mais à force de surenchère, il est débordé par les corporations : le 27 avril 1413, leur leader, le boucher Simon Caboche, devient maître de Paris et Jean doit prendre une ordonnance réformatrice qui ressemble à celle de 1357. Cela ne calme pas la révolte, mais l'Université et le patriciat parisiens ont pris peur et négocient avec les Armagnacs. Jean doit fuir, pendant que le comte d'Armagnac investit Paris et écrase le mouvement dans le sang, s'aliénant la ville.

Il laisse donc le duc de Bedford comme régent en Angleterre et débarque en France. Sa campagne, qui débouche le 25 octobre 1415 sur le triomphe d'Azincourt, est foudroyante. Jean sans Peur s'allie alors à lui et le reconnaît ; il n'accepte cependant de lui prêter hommage qu'une fois le royaume de France conquis. Mais c'est précisément ce qu'entreprend Henri. Il abandonne

la tactique de la chevauchée et entreprend entre 1417 et 1419 une patiente et méthodique conquête territoriale, fondée sur la prise des villes et des garnisons, qui aboutit à l'annexion de la Normandie et au contrôle des mers. Cela signifie d'ailleurs un nouveau type de guerre : une guerre sans merci, car il n'est plus question de prendre des prisonniers pour en négocier la pourtant très lucrative rançon.

Le fils de Charles VI, le dauphin, devenu lieutenant général du royaume, est contesté par la reine Isabeau, qui, exilée, se rapproche de Jean sans Peur et établit un gouvernement rival à Troyes. Les Bourguignons prennent alors Paris et le dauphin doit s'enfuir en Berry, à quoi se réduit son autorité, soit quand même un petit tiers du royaume, issu de l'ancien apanage de son oncle. Son autorité est d'autant plus réduite et fragile que le 10 septembre 1419, il fait assassiner le duc de Bourgogne lors de l'entrevue de Montereau, rendant tout rapprochement impossible avec la Bourgogne et le parti bourguignon.

Ce dernier se tourne alors, plus que jamais, vers Henri d'Angleterre, qui décide l'union des deux couronnes. Les accords d'Arras et de Rouen entre les deux puissances débouchent finalement sur le traité de Troyes (21 mai 1420) par lequel Henri épouse la fille du roi de France, laissant Charles VI régner jusqu'à sa mort. En retour celui-ci déshérite le dauphin, pour que lui succède légitimement le fils d'Henri sur le trône de France. Le dauphin tente bien de s'opposer à l'accord depuis son réduit berrichon, mais malgré un succès à Baugé (1421), essuie un échec cinglant : en 1424, une défaite majeure à Verneuil rappelle la supériorité des Anglais et surtout leur ouvre le Maine (1425) et donc toute la Loire. Par conséquent, lorsque Charles VI meurt en 1422 (Henri V est mort peu avant), Henri VI devient roi de France, avec comme régent – il est très jeune – Bedford. Charles a beau se proclamer à son tour roi, Bedford parvient à se rallier le duc de Bretagne et lance une grande campagne de jurement, par laquelle les sujets du royaume de France des zones dominées par le parti anglo-bourguignon jurent fidélité à Henri VI et au traité de 1420.

• La guerre « en renard »

Charles VII dispose de peu de moyens. Il lui est dès lors impossible de tenter une contre-offensive de grande ampleur contre les Anglo-Bourguignons. À Verneuil, les troupes loyalistes sont d'ailleurs écrasées dans une bataille rangée (1424) qui conduit à une nouvelle saignée dans la haute

noblesse française. C’est donc à une guerre plus subtile qu’il doit se livrer, que certains diront « en renard », qui doit tenir compte d’un fait nouveau et capital, qui finira par tourner à l’avantage de Charles : l’Anglais annexant désormais des territoires, c’est à son tour de défendre ses possessions contre les attaques et pillages, et à maintenir l’ordre public, ce garant ultime de la loyauté des populations. Le régent Bedford le sait au demeurant fort bien, s’employant à gérer de manière souple ses conquêtes, laissant souvent un bon souvenir de son administration.

Le royaume de France en 1360 et 1429

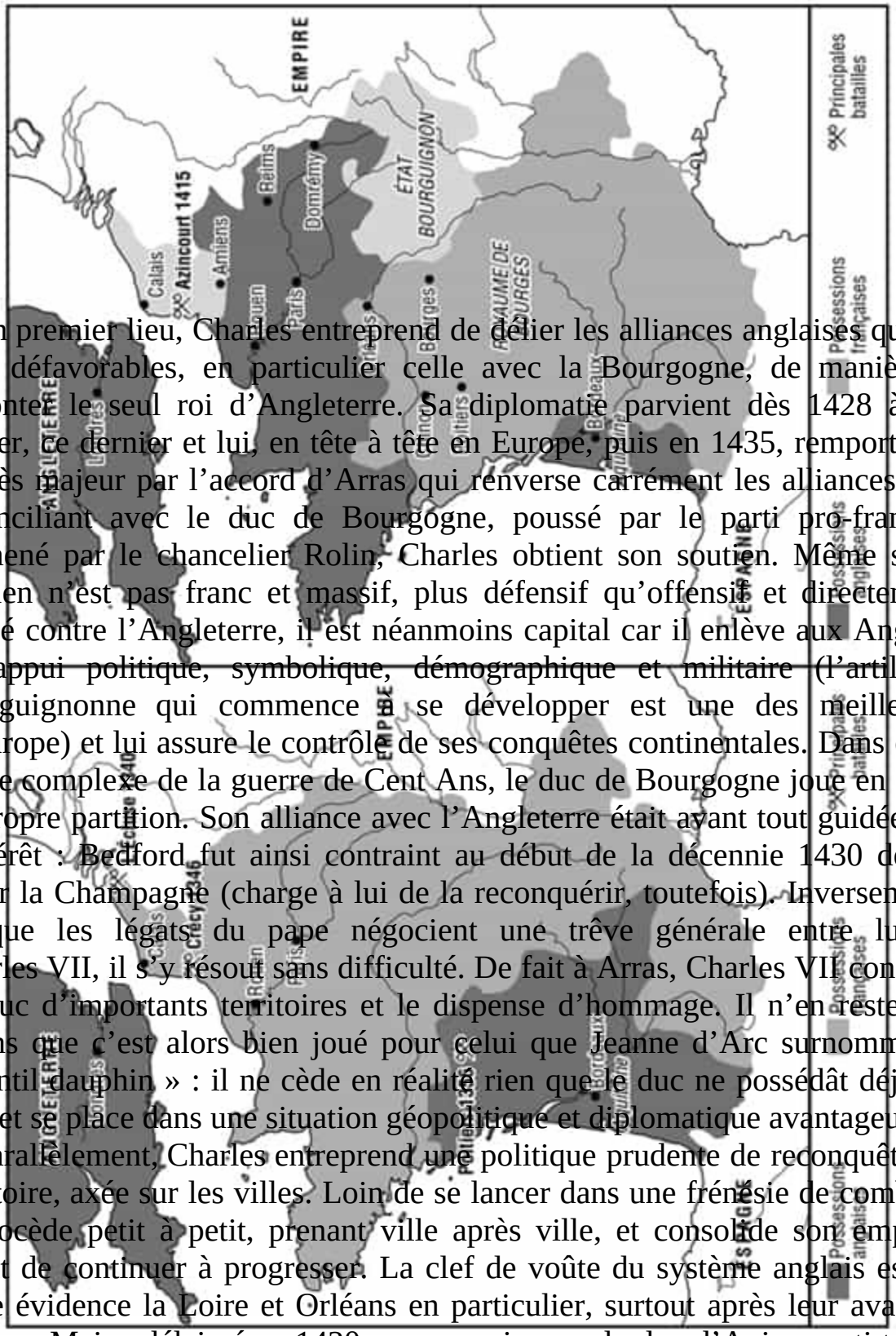

En premier lieu, Charles entreprend de délier les alliances anglaises qui lui sont défavorables, en particulier celle avec la Bourgogne, de manière à affronter le seul roi d'Angleterre. Sa diplomatie parvient dès 1428 à les laisser, ce dernier et lui, en tête à tête en Europe, puis en 1435, remporte un succès majeur par l'accord d'Arras qui renverse carrément les alliances : se réconciliant avec le duc de Bourgogne, poussé par le parti pro-français emmené par le chancelier Rolin, Charles obtient son soutien. Même si ce soutien n'est pas franc et massif, plus défensif qu'offensif et directement dirigé contre l'Angleterre, il est néanmoins capital car il enlève aux Anglais un appui politique, symbolique, démographique et militaire (l'artillerie bourguignonne qui commence à se développer est une des meilleures d'Europe) et lui assure le contrôle de ses conquêtes continentales. Dans cette phase complexe de la guerre de Cent Ans, le duc de Bourgogne joue en effet sa propre partition. Son alliance avec l'Angleterre était avant tout guidée par l'intérêt : Bedford fut ainsi contraint au début de la décennie 1430 de lui céder la Champagne (charge à lui de la reconquérir, toutefois). Inversement, lorsque les légats du pape négocient une trêve générale entre lui et Charles VII, il s'y résout sans difficulté. De fait à Arras, Charles VII concède au duc d'importants territoires et le dispense d'hommage. Il n'en reste pas moins que c'est alors bien joué pour celui que Jeanne d'Arc surnomme le « gentil dauphin » : il ne cède en réalité rien que le duc ne possédât déjà de fait, et se place dans une situation géopolitique et diplomatique avantageuse.

Parallèlement, Charles entreprend une politique prudente de reconquête du territoire, axée sur les villes. Loin de se lancer dans une frénésie de combats, il procède petit à petit, prenant ville après ville, et consolide son emprise avant de continuer à progresser. La clef de voûte du système anglais est de toute évidence la Loire et Orléans en particulier, surtout après leur avancée dans un Maine délaissé en 1420 par son seigneur, le duc d'Anjou parti tenter l'aventure à Naples où il espère se faire couronner. C'est en grande partie

pour cela que cet espace forme le cœur de la politique de conquête de Charles VII à la fin des années 1420 et qu'il ne cherche pas à tout prix à prendre ce bastion anglo-bourguignon qu'est Paris, même quand Jeanne d'Arc y échoue. Il est épaulé dans cette politique par des combattants de valeur, comme Jeanne d'Arc précisément, ou le Bâtard de Dunois. Au moment où meurt le duc de Bedford, la situation s'est donc inversée, et c'est le roi d'Angleterre qui est sur la défensive : à preuve, le couronnement d'Henri VI (déjà couronné en 1429 en Angleterre) à Paris en 1431, censé faire pièce à celui de Charles, célébré dans la basilique traditionnelle du sacre, à Reims, en 1429.

• La revanche de Charles VII

En position de force, Charles VII continue son œuvre de reconquête, et parallèlement entreprend des réformes administratives de grande ampleur. Du point de vue de la guerre de Cent Ans, les plus importantes concernent la réorganisation de l'armée (les lances franches) et le développement de l'artillerie sous l'égide des frères Bureau, dont la puissance de feu a été considérablement améliorée.

Militairement, il triomphe sur tous les plans, y compris sur le théâtre suisse où il s'est engagé en 1444 (il envoie le dauphin avec plusieurs dizaines de milliers de « routiers » y combattre, soulageant d'autant de guerriers pillards son royaume). Les Anglais sont partout en train de reculer au cours de la décennie 1440, ce qui provoque une crise politique : les faucons doivent s'incliner devant la médiocrité des résultats et les tensions provoquées dans l'île par le poids humain et financier de la guerre. Le comte de Suffolk, La Pôle, partisan de la paix, prend alors l'ascendant et négocie une trêve en 1444, à Tours.

Néanmoins Charles n'est pas décidé à laisser passer son avantage, d'autant que l'opposition des pro et anti guerre en Angleterre menace de dégénérer une nouvelle fois en guerre civile, et à l'extrême fin de la décennie 1440, entreprend de reconquérir tous les territoires contrôlés par les Anglais. Au demeurant, concentrés sur les enjeux insulaires et dans le contexte de la trêve, les Anglais dégarnissent la défense de la Normandie et de l'Aquitaine, qui ne sont plus suffisamment protégées et dont les soldats sont soldés aléatoirement. L'offensive de Charles VII, pourtant souvent dénoncé pour son caractère versatile et indolent, appuyée sur l'artillerie, est foudroyante, et

réhabilite paradoxalement les grandes batailles rangées où triomphe l'armée du roi de France : en effet, grâce à la puissance de feu nouvelle des canons, les défenseurs des villes assiégées qui ne se rendent pas acceptent une confrontation dans la plaine. Entre 1449 et 1450, la Normandie est reprise de manière éclair, en quelques semaines, au plus quelques mois.

En 1450, La Pôle est assassiné et l'Angleterre entre dans la guerre des Deux Roses, opposant les descendants de Richard II et d'Henri de Lancastre, la Guyenne est laissée à son sort. Charles y lance Dunois, qui entre octobre 1450 et l'été 1451 reprend pratiquement l'ensemble, allant de Bergerac à Bordeaux. En août, le bastion bayonnais tombe. Un dernier sursaut anglais a lieu à la fin de 1452 mené par sir Talbot à Bordeaux, mais Charles envoie aussitôt son armée, qui reprend Castillon au terme d'une immense bataille, tue Talbot et obtient dans la foulée la reddition bordelaise (1453). La guerre civile fait rage en Angleterre, et celle-ci ne tente plus rien : la Guyenne est à nouveau française, ce qui met fin *de facto* à la guerre de Cent Ans, malgré une dernière chevauchée en 1475, sur fond de rivalités franco-bourguignonnes et quelques tentatives d'Henri VIII au siècle suivant, ne laissant aux Anglais sur le continent que Calais (jusqu'en 1558).

■ Chapitre 3

La guerre de Cent Ans, une affaire de famille féodale

1. À la veille de la guerre : État moderne ou féodal ?

Depuis la fin du XIII^e siècle, la guerre a changé d'échelle, et du coup l'État a eu tendance, en France comme en Angleterre et ailleurs en Europe, à se concentrer au cours des décennies suivantes sur elle, au détriment de la justice. Le roi est en effet certes un roi de guerre, le cas échéant, mais il est censé avant tout être dispensateur d'une justice qui est un élément essentiel de sa mission, au même titre qu'assurer la paix et la concorde – les trois étant évidemment intrinsèquement liés. Cet État se renforce également, en grande partie en raison des nécessités de l'entreprise guerrière : la fiscalité lui est en grande partie associée, de même que l'augmentation du nombre des agents publics (qu'on appelle alors « officiers », sans que ce terme ait ici une quelconque connotation militaire) et des transferts de richesse assurés par l'État, notamment en raison de la solde des guerriers. Le roi de France, par exemple, a beau convoquer le ban et l'arrière-ban régulièrement sous Philippe le Bel puis au cours de la guerre de Cent Ans, il n'en paie pas moins les nobles qui viennent servir en principe en vertu du devoir féodal.

Au cours de la guerre de Cent Ans, deux logiques contradictoires sont donc à l'œuvre : une logique féodale, que l'on aurait tort de négliger, et la logique des États modernes en train de se constituer, emblématisés selon A. Demurger par l'état des feux de 1328, grande enquête fiscale qui dresse un état des lieux très complet de la France des « 4 rivières » (Meuse, Escaut,

Rhône, Saône), forte de peut-être 17/18 millions d'habitants, sans doute davantage.

Cela prouve en effet la capacité du roi de France à exercer une autorité directe sur au moins les trois quarts de son royaume et l'efficacité des agents du roi, également capables d'administrer eux-mêmes le territoire. Il faut entendre d'ailleurs cela en termes de compétences, naturellement, mais aussi en termes de pouvoir politico-administratif : malgré les grands barons et les seigneurs locaux, l'autorité royale dont ils sont investis leur permet d'exercer leur propre autorité et d'exiger les informations souhaitées, et ainsi mener à bien leurs missions. C'est le fruit de la grande remise en ordre du royaume entamée sous Philippe Auguste puis Saint Louis (le Parlement conserve des archives depuis 1254), mais perfectionnée sous Philippe le Bel. Ce roi autoritaire a commencé de mettre au pas :

– les grands barons : interdiction des guerres privées, lutte contre les duels et les tournois, tentatives de démantèlement des fortifications ;

– la « classe chevaleresque » : le Parlement de Paris confirme par exemple en, 1339 la sentence du sénéchal de Toulouse, agent du roi, contre les nobles impliqués dans la vendetta (séculaire) entre les comtes de Foix et d'Armagnac ;

– les ordres religieux (l'affaire des Templiers en est une illustration, qui est sans doute moins une histoire d'argent, comme on le répète trop souvent, que de pouvoir).

Il a également réorganisé l'administration du royaume, œuvre que ses successeurs essaieront de continuer. Philippe VI apprend ainsi en 1344 de sa Chancellerie que depuis Philippe le Bel les salaires des officiers de la Maison du roi et de « l'administration centrale » représente 1/7^{e} du revenu royal.

Il en est de même en Angleterre, où depuis Henri II, le roi affirme son emprise sur la société, grands magnats et peuple. En matière militaire, Henri a ainsi obtenu depuis les Assises d'Armes (1181) que tous les hommes libres soient prêts à servir le roi et défendre le royaume, et parallèlement que tous les châteaux du royaume soient contrôlés par le roi (bref, qu'il n'y ait plus vraiment de fortifications privées, voire que les châteaux procèdent de la volonté royale, alors qu'en France, les souverains, au XIV^{e} siècle, durent faire des concessions, par exemple aux seigneurs de Guyenne). Il est vrai que la conquête normande a radicalement changé la face de la monarchie anglaise,

car Guillaume a certes imposé la féodalité de type continental en Angleterre, mais il a aussi importé dans son royaume les techniques de gouvernement du territoire (la Normandie) le plus évolué d'Europe en termes de gestion administrative, comme le symbolisent la grande enquête du *Domesday Book* (1087), qui illustre l'incroyable efficacité de l'Administration royale, et la création de l'Échiquier. Le règne d'Édouard Ier, qui précède la guerre de Cent Ans, s'est révélé une étape capitale dans la genèse de l'État moderne anglais, en mettant au pas les grands barons, notamment en condamnant Hereford et Gloucester en 1291 qui s'étaient affrontés lors d'une guerre privée. Capitalisant sur ses prédécesseurs, Édouard obtient que la justice lui échoie entièrement : le Parlement devient en quelque sorte une haute cour de justice, chargée de faire le tri des plaintes. L'État en vient à être perçu comme le premier garant de l'Ordre public : qu'il vienne à ne plus assurer cette mission, comme vers 1380, et c'est la révolte (grande révolte des travailleurs en 1381, voir p. 188).

Il faut noter que si cette tendance au déplacement des missions de l'État vers l'ordre public et la paix civile est identique dans les deux royaumes, les « solutions » adoptées par l'un et l'autre sont très différentes. La guerre de Cent Ans n'est pas étrangère à une divergence qui a toutefois commencé avant elle. Réciproquement, les nouveaux équilibres politiques internes qui se mettent en place dans les deux royaumes ne sont pas sans incidence sur le sort des armes. Dans le royaume d'Angleterre, le roi a dû régulièrement négocier avec les représentants des différentes forces de la société, il a même parfois été assassiné, sans que cela remette en question les institutions, ni les tendances amorcées auparavant : l'État est resté fort, voire s'est encore renforcé. En revanche, dans le royaume de France, si la guerre de Cent Ans a permis d'ancrer l'idée et la pratique d'une taxation régulière, elle porte un frein brutal à cette construction de l'État : il faut attendre la fin du XV^e^ siècle pour qu'on soit presque en mesure de mener à nouveau une entreprise comme l'état de 1328. Paradoxalement, au cours de ce conflit, le roi qui semble le plus « faible » des deux en terme de pouvoirs concentrés entre ses mains et de prises de décision, le roi d'Angleterre, est des deux celui qui a la plus grande emprise sur la société, quand le roi qui a, en théorie le plus de pouvoir, qui est même « empereur en son royaume » depuis Philippe le Bel au moins, est en pratique le plus faible.

Mais si la guerre de Cent Ans a bien fini par opposer deux États, voire deux nations, n'oublions pas que le roi d'Angleterre est, pour ses possessions

continentales, vassal du roi de France. Cette situation est d'autant plus humiliante pour les souverains anglais que d'une part le roi de France n'hésite pas à faire saisir la Guyenne (dans les années 1290 puis en 1324/1327), que, d'autre part, en marge de cette guerre, il combat régulièrement en Flandres (malgré la défaite de Courtrai, 1302) pour mettre au pas un fief remuant (Cassel, 1328) et ramener dans ses devoirs féodaux ce vassal indiscipliné et prompt à trahir (selon les conceptions féodales), et qu'enfin il s'immisce dans la succession de Bretagne, fief vassal, mais ne faisant pas partie du royaume. « La guerre de Cent Ans ne serait-elle qu'un conflit féodal qui a mal tourné », comme le suggère A. Demurger ? Cet auteur en tout cas met en garde contre la tentation d'évacuer la féodalité du conflit, ou d'en minimiser trop tôt la portée et l'enjeu pour les contemporains. Les acteurs du temps s'inscrivaient de fait dans ce cadre : Édouard III ou Henri V sont passés à leur époque pour des rois chevaleresques par excellence et n'ont jamais fait que revendiquer ce qu'ils estimaient être leur dû. À Brétigny, Édouard ne réclame pas la couronne de France, mais la pleine souveraineté sur ses fiefs, et à Troyes, Henri obtient un royaume de France qu'il n'avait pas vraiment voulu, mais dont il avait (re)pris le titre et les armes.

Un roi anglais en roi chevalier

Revers du grand sceau d'Édouard III

2. Une ordalie pour la Guyenne

Si elle n'épuise pas tout le problème, la dimension féodale de la guerre de Cent Ans est évidente. Pour une large part, elle s'inscrit en effet dans la longue durée du conflit féodal entre les rois de France et d'Angleterre autour de la Guyenne, ce reste de l'« héritage angevin » (Malcolm Vale). Cette dimension est très présente dans les sources contemporaines, celles du XIVe siècle en particulier, si l'on ne se laisse pas abuser par une lecture plus tardive en termes nationaux, ni par les propagandes royales élaborées au XVe siècle qui en font une affaire nationale.

La Guyenne est en effet une vieille pomme de discorde entre les rois de France et d'Angleterre. Les Plantagenêt sont une dynastie d'origine française, lointainement issue du duché de Normandie possédé par Guillaume mais surtout de la dynastie d'Anjou, devenue une seule et même famille au XIIIe siècle avec les Capétiens. Ils jouissaient donc sur le continent d'importantes possessions continentales, dont la Guyenne est devenue le fleuron. Mais réciproquement, cela les plaçait dans une situation devenue intenable dès le XIIIe siècle : pleinement rois en Angleterre, ils sont ducs en France et comme tels vassaux du roi de France. Cette bizarrerie pose le très important problème de la tenure des fiefs continentaux et donc de l'hommage dû par le roi-duc au roi de France – sachant que le suzerain peut saisir le fief de son vassal en cas de forfaiture.

Du côté du roi de France, la situation n'était pas moins problématique, le roi d'Angleterre étant un de ses rivaux habituels. Cette rivalité conduisit d'ailleurs Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste à se brouiller en pleine troisième croisade, face à Saladin, le second ayant essayé de tirer profit de la présence de son ennemi en Orient. La puissance du roi d'Angleterre est considérable, et l'est d'autant plus qu'elle peut précisément s'appuyer sur des possessions continentales gigantesques, au contact de celles du roi de France. Ces territoires gênent la monarchie capétienne en un second sens : elles bloquent le mouvement d'extension du domaine royal et de mise au pas des grands vassaux, au détriment des grands comtes et ducs (Champagne, Flandre), qui furent jusqu'au XIe siècle et parfois au-delà, plus puissants que le roi de France, et par là le contrôle du roi sur son royaume.

2.1 L'origine de la querelle des possessions

continentales du roi d’Angleterre

Cette situation nourrit depuis Philippe Auguste (fin du XII e siècle) des conflits réguliers, au cours desquels les rois de France, Philippe Auguste en tête, réduisirent considérablement les possessions du roi d’Angleterre sur le continent (son fils Louis envahit même brièvement l’Angleterre en 1216), mais sans que le problème ne fût résolu. Il resta finalement aux rois d’Angleterre la Guyenne, mais le duché recouvre une superficie considérable, équivalent à un bon tiers du royaume.

Au milieu du XIII e siècle, la guerre entre Henri III d’Angleterre et Saint Louis promettait pourtant une solution acceptable pour les deux parties. Par le traité de Paris (mai 1258, ratifié en 1259), le vainqueur, Saint-Louis, acceptait de restituer au roi d’Angleterre le Limousin, le Périgord, la Guyenne, le Quercy et la Saintonge. En échange, le roi d’Angleterre renonçait à la Normandie, au Maine, au Poitou (les anciens territoires plantagenêts !) et acceptait de tenir en fief la Guyenne des mains du roi de France. Pour un lecteur moderne Saint-Louis semble n’obtenir qu’un symbole. Dans la logique féodale, c’est au contraire un point capital. Le roi d’Angleterre n’avait pas prêté hommage depuis 1202 et surtout affectait de considérer la Guyenne comme un franc-alleu, donc un bien *sui generis*, non tenu en fief de qui que ce soit. C’était donc pour Henri III reconnaître être vassal du roi de France pour la Guyenne.

Cela ne résolvait néanmoins pas tous les problèmes entre le roi de France et le roi-duc de Guyenne. D’une part parce que le roi de France met bien souvent du temps à restituer concrètement les biens concédés au roi d’Angleterre : l’Agenais ne fut ainsi restitué qu’en 1279. D’autre part, parce qu’il existe des formes plus ou moins « fortes » d’hommage : il peut être simple ou lige, et dans ce cas, bien plus contraignant pour le vassal. Enfin, parce que se pose le problème de l’appel : un sujet mécontent du comportement de son seigneur, peut en effet faire appel au suzerain – le seigneur du seigneur.

C’est précisément ce dernier point qui contribua à envenimer les relations entre les deux rois : dans la deuxième moitié du XIII e siècle, les rois de France acceptent en effet de plus en plus massivement les appels des innombrables familles nobles gasconnes, traversées de multiples querelles, notamment entre les Foix et les Armagnacs, mais aussi des Isle Jourdain ou des Albret. La Gascogne présente une proportion inhabituelle de nobles, dont certains sont

très puissants, la plupart ayant des appétits territoriaux aiguisés, tous se montrant fort querelleurs (plus de 1 000 places fortifiées sont recensées par M. Vale en 1337) et soucieux de protéger leur droit à la guerre privée/féodale. Ces « évocations » (le suzerain « appelle » à lui l'affaire) contribuaient à saper l'autorité du roi-duc et de ses hommes sur ces seigneurs, d'autant que dans l'île celui-ci met fin aux guerres privées. Cela irritait ces féodaux querelleurs, mais cette irritation est exacerbée par le roi d'Angleterre Édouard Ier, quand il décide en 1289 de réorganiser l'administration du duché en faisant appel à des sénéchaux anglais et quelques nobles étrangers mais fidèles (comme Jean de Grailly, un Savoyard qui se taille un énorme domaine centré sur le captalat de Buch).

Il serait erroné cependant de voir dans l'attitude des seigneurs gascons irrités par leur seigneur le roi d'Angleterre, une sorte de fronde patriotique pro-française. En fait, il est vraisemblable que les Gascons ne voulaient pas vraiment subir l'autorité du roi de France. En revanche, il était tentant pour eux de jouer de l'ambiguïté de la situation féodale entre le roi et le roi-duc pour obtenir des arbitrages en leur faveur et de préserver farouchement leur indépendance – comme tous les seigneurs des grandes régions frontalières. Les rois d'Angleterre sont d'ailleurs eux-mêmes confrontés à cette même volonté d'indépendance sur leur île même, et doivent concéder une forme d'autonomie aux *Lords of the March* de la frontière écossaise.

2.2 Les confiscations du début du XIVe siècle

Malgré une série de « procès », par lesquels les rois de France et d'Angleterre tentent de résoudre la situation de manière légale, la situation, passablement explosive, dégénère une première fois en 1294-1298, le roi de France faisant saisir le duché, puis surtout en 1324-1327 au cours de la guerre dite de Saint-Sardos. En effet, en 1323, Charles le Bel décide la construction d'une bastide à Saint-Sardos, en face d'une place forte anglaise. Les autorités anglaises sur place, sans en référer à Édouard, considérant cet acte comme une provocation destinée à diminuer l'autorité du roi-duc dans le duché brûlent la ville. Le roi de France fait alors saisir le fief et envoie une armée sur place. Un conflit assez court, mais très coûteux s'en suit, finalement résolu par l'envoi du prince de Galles, le jeune Édouard, futur roi Édouard III, pour prêter hommage en 1325 et payer une amende (qu'on appelle « relief ») à son suzerain. En échange, le roi restitue le fief, mais

garde l'Agenais, ce qui entraînera une autre guerre en 1326, finalement close en mars 1327, les deux parties se mettant d'accord pour nommer une nouvelle commission (un « procès », c'est-à-dire un tribunal d'experts) chargée de résoudre les difficultés légales et conforter leurs droits respectifs, notamment sur l'étendue du fief.

Dans un premier temps, Édouard n'invoque pas son droit à la couronne de France. Argument idéologique mobilisé de part et d'autre jusqu'à la fin du conflit, le problème de la dévolution de la couronne de France n'est cependant pas la cause immédiate de la guerre de Cent Ans. Les hostilités proprement dites ne commencent d'ailleurs pas en 1328, mais en 1337 avec la reprise d'hommage d'Édouard III et la confiscation du duché de Guyenne par Philippe VI.

De fait, après le choix des barons en faveur de Philippe de Valois, Édouard accepte de rendre hommage pour la Guyenne (1329), qu'après son retour en Angleterre, il fera confirmer par ses juristes auprès du roi de France comme lige (1331). En 1329, il a même accepté la mise sous séquestre temporaire de son fief tant que le relief de 1325 n'aura pas été payé et qu'un nouveau procès (d'Agen) se tienne (1332 à 1333).

Sans doute sa situation personnelle explique-t-elle cela. Vers 1328 en effet, le roi d'Angleterre est confronté à d'importants problèmes intérieurs et extérieurs, qui le placent en position de faiblesse et lui interdisent encore d'agir. D'une part, l'autorité royale a été gravement compromise par Édouard II, jugé par les Grands incapable de gouverner par lui-même. En 1327, ceux-ci ont dénoncé l'hommage rendu au roi, par une députation soigneusement composée de barons, de grands ecclésiastiques mais aussi de membres de la Gentry et de la bourgeoisie de Londres, « au nom de tout le royaume » (et peut-être du Parlement, selon certaines sources rapportant les paroles du chevalier Trussel). Il s'agit en fait de justifier la déposition du roi en se fondant sur l'assentiment de la communauté, qui sera effective dès janvier. C'est un acte fondateur, car cela suppose qu'un certain nombre de droits sont indépendants de la personne du roi (sinon de la Couronne), et que la prérogative royale ne saurait aller contre certains principes supérieurs et l'avis du peuple tout entier. En outre, dans ce contexte de révolte des Grands, même après la disparition d'Édouard II, en 1328, le pouvoir est en réalité exercé par la reine Isabelle et Roger Mortimer, qui devient cette année-là comte de March, grâce à l'octroi de terres de la Couronne. Contestés, ils sont en butte à l'hostilité des Grands comme Leicester, dont les domaines sont

envahis en guise de représailles par Mortimer en 1329. Le désordre règne d'une manière générale dans les comtés. Édouard III ne se sentira assez fort qu'en 1330 pour s'attaquer à sa mère et son amant. En novembre 1330, il le fait condamner à mort pour trahison et mate les rébellions de magnats importants comme celle du comte de Kent.

D'autre part, le jeune Édouard était confronté à l'épineuse question écossaise – qui ne peut être séparée du futur conflit avec la France, et qui explique qu'il cède sur la question de l'hommage - : à Corbeille en 1327, Français et Écossais avaient à nouveau scellé ce qu'on appelle alors la Vieille Alliance, au terme de laquelle, quels que soient les accords avec l'Angleterre, en cas de conflits entre les couronnes de France et d'Angleterre, les Écossais devaient aider le roi de France. De fait, les Anglais avaient été écrasés à Bannockburn par les piétons sur lesquels se brisa la cavalerie anglaise, et les troupes de Robert Bruce ravageaient régulièrement le nord du royaume d'Angleterre, sans que Mortimer et Isabelle parviennent à l'en empêcher. Pire, les grands en révolte faisaient appel aux troupes écossaises comme Andrew Harclay ou les Lancastre. En 1328, la Couronne d'Angleterre reconnaît à Northampton la dynastie de Bruce comme le souverain d'un royaume indépendant. Édouard rejetant cet accord sur Isabelle et Mortimer décide alors de tirer parti de la situation créée par la mort de Robert, qui laisse un tout jeune fils, David. Il décide de soutenir l'autre prétendant au trône d'Écosse, le « déshérité » Édouard Balliol et d'appliquer les nouvelles techniques militaires mises au point sous son père (comme le *long-bow*, par exemple, capable de frapper à plus de deux cents mètres de distance) reprises des Écossais qui les avaient vaincus. Malgré de nombreuses péripéties, il ne parviendra pas à vaincre définitivement Bruce. Bien qu'il soit vainqueur à Hallidon Hill (1333) et qu'il place sur le trône un Balliol qui lui prête aussitôt hommage (1334), les campagnes – victorieuses – de 1335 et 1336/1337, ne réussissent pas à mettre fin au règne de David Bruce, malgré certaines conquêtes territoriales (comme Édimbourg depuis 1334 et jusqu'en 1341).

Toutefois, malgré ces insuccès, Édouard a pu désormais consolider son autorité et mettre en place son style de gouvernement. En effet, au traité de 1334 à Newcastle, il a certes reconnu Balliol roi d'Écosse et s'est engagé à ne pas recevoir d'appels de ses tribunaux, mais en échange de concessions territoriales substantielles (toutes les Lowlands) en pleine souveraineté.

Cela change la donne des arbitrages à propos de la Guyenne. Pendant longtemps, les discussions se sont déroulées dans une ambiance sereine. Il est

vrai qu'au début des années 1330, les relations entre les deux souverains sont bonnes : Philippe a accepté qu'Édouard ait autant de représentants que lui-même au procès, en guise de remerciements pour l'hommage lige. Philippe se prépare à se croiser – pour mieux affirmer son pouvoir dans son royaume – avec l'approbation d'Édouard, qui songe même à l'accompagner (il annonce son intention de se croiser en 1332). La paix définitive semble à portée de main, et une ambassade anglaise est dépêchée à Paris en 1334 pour la régler. Cependant, Philippe, allié des Écossais, demande que l'Écosse de David Bruce, contre laquelle se battait le roi d'Angleterre partisan de Balliol, soit comprise dans la paix.

Édouard ne pouvant accepter cette requête, les relations entre les deux rois se dégradent alors rapidement. En 1335, le duché est mis sur le pied de guerre. Pendant ce temps, les Flandres sont en ébullition. Reprenant une stratégie classique, Édouard soutient les opposants flamands au roi de France, leur suzerain, notamment en donnant asile à Robert d'Artois. La rupture du serment lige par lequel le vassal doit s'interdire de s'allier aux ennemis de son suzerain ou même de les aider, entraîne la confiscation par Philippe du duché de Guyenne – contestée par le sénéchal anglais gascon prétendant ne rien savoir de l'affaire et faisant – féodalement – appel au roi de France pour s'opposer à cette saisie. La guerre de Cent Ans vient de débuter.

2.3 L'épicentre du conflit au XIV^e^ siècle

La Guyenne restera au cœur du conflit pendant toute la durée de la guerre et la question de la suzeraineté sera d'un bout à l'autre non seulement une pomme de discorde et un *casus belli* pour les deux camps, mais encore la cause directe de la reprise des hostilités. Lors des négociations de paix de mai 1358, le roi d'Angleterre acceptait de renoncer aux armes de France, mais en échange de la pleine et entière souveraineté sur un duché d'ailleurs largement agrandi (à quoi il faut ajouter les possessions angevines du Centre-Ouest, soit au total 1/3 du royaume). Si l'échec de la campagne de 1359 l'oblige à rabattre sur ses prétentions, la Guyenne agrandie demeure le cœur du traité de Brétigny (1360), tout comme les enjeux liés à la féodalité et à la suzeraineté.

L'habileté de Charles V lui permet cependant d'obtenir à Calais (octobre) que les cessions territoriales fassent l'objet d'un traité séparé et ne soient effectives qu'à partir du moment où les renonciations de souveraineté auront été échangées. C'est très précisément le non-respect de ces clauses qui lui

permit de reprendre, de manière légale, du point de vue féodal, les hostilités, en acceptant une fois de plus les appels des seigneurs gascons en 1368, après consultation d'experts en droit : devenu prince d'Aquitaine, et songeant peut-être à y établir une dynastie autonome, le Prince Noir entendait en effet imposer l'Aquitaine pour les besoins de la guerre en Castille, particulièrement coûteuse, ainsi qu'il le dit aux états du duché. Excipant d'une coutume d'exemption, Jean d'Armagnac refusa tout net, et Édouard lui donnant tort au cours de son appel au roi d'Angleterre, il se tourna vers le roi de France – qui accepta et l'appel et la requête. Édouard III reprit alors le titre de roi de France et, en représailles, Charles V confisqua une fois de plus le duché et porta la guerre dans les possessions angevines, qu'il grignota peu à peu, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre ne tienne plus que Bordeaux, Bayonne et la côte.

Les négociations de paix entamées sous Charles VI et Jean de Gand dans les années 1390 envisagèrent un temps de séparer l'Aquitaine de la couronne d'Angleterre et de le constituer en principauté autonome pour résoudre définitivement le problème. Il est vrai qu'en 1390 Jean de Gand a été fait prince d'Aquitaine à vie, ce qui semblait un pas dans ce sens et qu'en 1393 les Français étaient prêts à restituer au duché tout le territoire se trouvant au sud de la Charente – que les Anglais ne possédaient pourtant plus. La négociation échoua devant la révolte des populations aquitaines (1394) qui souhaitaient demeurer « anglaises ». De fait, pour Bordeaux tout au moins, l'ensemble du système social tourne autour du commerce du vin. L'intérêt, a autrefois montré Robert Boutruche, les conduit naturellement vers le roi d'Angleterre, car l'Angleterre est quasiment leur seul débouché. Par ailleurs, le suzerain qu'est le roi-duc impose des charges relativement faibles et s'appuie largement sur les locaux pour l'administration (pas de colonisation anglaise en Aquitaine, selon Boutruche : très peu d'implantations d'Anglais sur place). Enfin, pour les seigneurs, pour la plupart de petits nobles, sans grande propriété foncière, la guerre au service du roi-duc ou du prince de Galles est intéressante, en raison des récompenses possibles. On se contenta donc d'une trêve de 28 ans (1396), le roi de France investissant toutefois le Dauphin (le futur Charles VII) du titre de duc de Guyenne.

2.4 La difficile reconquête au XV^e^ siècle

Si la question de la Guyenne perd de son acuité au début du XV^e^ siècle,

c’est qu’Henri V y a solidement assis son autorité, mais les enjeux féodaux perdurent, puisqu’il cherche à reconstituer, initialement, l’héritage angevin : la Normandie est en effet un de ses objectifs majeurs en 1414/1415, avant qu’il ne décide en 1419 de prendre la couronne de France, qui lui échoit presque par hasard, au bonheur des succès militaires et politiques (elle fut en fait accordée à son fils, Charles VI devant régner jusqu’à sa mort).

Cela ne signifie pas sa disparition : après que le duc de Bourgogne a appelé les Anglais en 1411, les ducs profitant de la folie de Charles signent avec Henri IV d’Angleterre le traité de Bourges (1412), par lequel ils reconnaissent la cession de l’Aquitaine au roi d’Angleterre, ainsi que le Poitou et quelques autres fiefs, et acceptent de tenir certains de leurs fiefs (en Poitou, notamment) du roi d’Angleterre. L’accord sera dénoncé par Charles VI, qui n’était pas au courant, et surtout non signataire du traité, alors qu’il était le roi. Henri envoie le duc de Clarence, en août, tenter de faire respecter l’accord. Il est clair à ce moment que le roi d’Angleterre veut reconstituer l’empire angevin, mais également que l’Aquitaine, qu’il « tient » fermement, n’est plus pour le moment un enjeu pour lui, par rapport à la Normandie.

La question rebondit toutefois dès 1435, après les exploits de Jeanne d’Arc et la reconquête partielle du royaume par le Dauphin, puis roi Charles VII. En 1435, en effet, année des victoires et reprises françaises d’Harfleur et de Dieppe, la situation militaire semble bloquée : les Français ont remporté des victoires, mais ne peuvent déloger les Anglais de ce qu’ils tiennent et inversement, les Anglais n’ont plus la force de reprendre ce qu’ils avaient conquis sous Henri V. On se décide donc de réunir un congrès à Arras pour convenir, en présence d’émissaires du pape et des représentants des grands royaumes, quels territoires possède le roi d’Angleterre en France, et dans quelle condition. L’Aquitaine une fois de plus est au cœur du projet, les Anglais souhaitant une Aquitaine élargie, tenue en pleine souveraineté – ainsi que la Normandie. Les négociations échouent alors, mais reprennent en 1439, à côté de Calais, sur la même base.

Enfin, la grande phase de reconquête des années 1440 a principalement pour but de déloger les Anglais d’Aquitaine et des possessions angevines : dès 1436, Paris est repris aux Anglais et le Bassin parisien reconquis. Dès 1442, Charles VII, fort du retournement d’alliance du duc de Bourgogne en sa faveur, envahit l’Aquitaine. En 1444-1446, il reconquiert le Maine, en 1449, la Normandie et finalement en 1451 s’empare de tout le duché – certes

secoué par une révolte pro-anglaise l'année d'après et définitivement sécurisé en 1453 –, mettant fin à la guerre de Cent Ans…

Pourquoi la question fut-elle si compliquée, autrement dit, pourquoi la Guyenne fut-elle souvent le prétexte à la reprise des hostilités, et l'horizon sur fond duquel penser les conquêtes et reconquêtes (Bretagne, Normandie) ? C'est que la Guyenne présente deux particularités, dont l'une est vitale pour le roi d'Angleterre, et l'autre une épine dans le pied du roi de France. La Guyenne est en effet une province prospère et essentielle pour l'économie et le mode de vie anglais (vin) mais elle est éloignée de l'Angleterre, les moyens maritimes de l'époque ne permettant que le cabotage. Il est donc vital pour le roi d'Angleterre de sécuriser les routes maritimes partant des côtes sud de l'Angleterre vers Bordeaux en disposant de ce point d'appui sur le littoral occidental de France, voire en le possédant.

2.5 La Guyenne : anglaise ou française ?

Il est d'autre part remarquable de constater la difficulté des rois de France à se faire accepter en Guyenne au cours du conflit. Ils y furent régulièrement confrontés à une agitation anti-capétienne, voire à des révoltes. Celle de 1452 à Bordeaux et dans le Bordelais obligea ainsi le roi, qui venait l'année précédente de reconquérir la région, à lancer une nouvelle campagne : nombre d'habitants importants refusaient en effet de passer sous la domination du Valois et il fallut le triomphe écrasant de Castillon (1453) pour que prenne définitivement fin la Guyenne anglaise. Une étude de G. Pépin portant sur les cris de guerre en Guyenne révèle d'ailleurs que le cri de guerre des Gascons était « Guyenne ! Saint-Georges » (ou « Saint-Georges ! Guyenne ! », si l'on en croit Froissart). Ce cri, en appelant au protecteur de l'Angleterre (il en est le saint patron depuis Édouard I^{er}), était d'ailleurs également utilisé par les opposants au roi de France en dehors de la Guyenne, quand ce n'est pas tout simplement l'invocation de la « Guyenne » elle-même ! On aurait entendu des hommes de Jacques II, roi de Majorque, au moment de son alliance avec Édouard III, lancer ce cri de « Guyenne ! ». Le roi Jacques était en effet dans la même situation que le roi d'Angleterre vis-à-vis du roi de France, en tant que vassal pour la ville de Montpellier (1341). Un tel cri en Guyenne ou ailleurs illustre un ralliement au roi d'Angleterre, et en Guyenne même, il apparaît comme « l'expression sonore » de l'union entre le duché d'Aquitaine et le royaume d'Angleterre –

une expression multi-sensorielle en fait, puisque le cri est souvent associé à la bannière de Saint-Georges, une bannière que les Bordelais ont par exemple brandie en lieu et place de celle de la ville en 1420.

À sa manière, ce cri traduit non seulement l'attachement des Gascons au roi d'Angleterre, mais peut-être, plus encore, l'existence d'une véritable civilisation « anglo-gasconne », se développant depuis la fin du XII e siècle, encore renforcée par la propagande chevaleresque des rois d'Angleterre en faveur de la province. Sans doute cela ne traduit peut-être pas un sentiment d'identité nationale « anglaise » généralisé : certains grands seigneurs (les Armagnacs) se sentent français. D'une manière générale, les Gascons sont jaloux de leur indépendance. Mais cela traduit certainement le fait que pour une grande partie du duché – et notamment sa capitale Bordeaux – l'administration anglaise était perçue comme supérieure – et que l'on préférait être dirigé par les Plantagenêts que par les Capétiens et les Valois, jugés plus rapaces et plus durs – sentiment que l'on retrouve également partagé par de nombreux segments de la population en Normandie au moment de la conquête d'Henri V. Au reste, pendant une très large partie de la guerre, il faut noter que les intérêts économiques des puissantes bourgeoisies aquitaines sont essentiellement liés à la couronne d'Angleterre.

3. La dévolution du royaume de France

Le problème féodal entre les deux rois est d'autant plus épineux qu'il implique des individus appartenant à une même famille. Une fois la rupture consommée, à de nombreuses reprises au cours du conflit, les rois d'Angleterre se prétendirent roi de France, une affirmation qui n'est pas seulement de pure forme. Édouard III prit ainsi les armes de France (les fleurs de lys), mais s'il est difficile de dire qu'il ait été en pratique roi de France, il n'en est pas de même pour un Henri VI réalisant sur sa tête, grâce aux dispositions du traité de Troyes, l'union des deux couronnes : face à lui se dressait le dauphin Charles (futur Charles VII), déshérité par son père.

3.1 Des familles apparentées

De fait, non seulement les dynasties anglaises sont d'origine française, mais encore les dynasties de France et d'Angleterre sont étroitement liées

depuis longtemps, malgré des relations tumultueuses dès Philippe Auguste, qui alternent avec des périodes d'apaisement, comme celles qui suivirent les victoires de Louis IX (traité de Paris, 1258). Des unions matrimoniales ont en effet étroitement enchevêtré les deux familles : Louis IX est descendant d'Aliénor d'Aquitaine, puisque sa mère, Blanche de Castille, est la fille d'Aliénor d'Angleterre, et petite-fille d'Aliénor d'Aquitaine, épouse d'Henri II Plantagenêt, reine de France puis d'Angleterre (après avoir quitté Louis VII). Plus encore, depuis le milieu du XIII^{e} siècle, les rois d'Angleterre sont descendants de Saint Louis. Il est vrai qu'en général, les tensions entre les deux royaumes se règlent par des alliances matrimoniales : après avoir vaincu les Anglais, Philippe le Bel donne sa sœur Marguerite au roi d'Angleterre pour sceller leur réconciliation. Cette tradition perdurera pendant la guerre de Cent Ans, sous Charles VI et Richard II.

La question d'un roi d'Angleterre sur le trône de France – ou inversement – ne s'était en revanche jamais vraiment posée car les rois de France ont bénéficié d'une véritable chance biologique : la naissance systématique d'un héritier mâle, chance que n'ont pas toujours eu les rois d'Angleterre.

• Les problèmes de succession en Angleterre

Les périodes de minorités royales et de successions féminines dégénèrent régulièrement en guerres civiles. La plus grave fut celle qui, au XII^{e} siècle, opposa Mathilde, comtesse d'Anjou, épouse de l'empereur et surtout fille du défunt roi Henri I^{er}, à Étienne (ou Stephen), comte de Blois, son cousin. Étienne est le fils de la sœur d'Henri (descendant de Guillaume le Conquérant par les femmes). Mathilde, héritière du trône, fut dépossédée par Étienne, ce qui conduisit à une guerre civile, dans laquelle les Écossais s'impliquèrent, et au terme de laquelle Étienne conserva le trône. Mais, contrairement au royaume de France, le principe d'une dévolution de la Couronne par les femmes ne pose pas problème. En revanche, les Anglais se montrent plus volontiers régicides que les Français : le caractère sacré de la royauté française a sans doute retenu les barons d'aller plus loin que contrôler ou kidnapper le roi. En Angleterre, en revanche, les révoltés n'hésitent pas à le supprimer (Édouard II, Richard II).

Depuis Philippe Auguste au moins, le principe de l'hérédité royale semble d'ailleurs suffisamment assuré pour que l'on se passe de la fiction du maintien de traditions liées à l'idée d'une royauté élective : de celle-ci n'en reste plus que le sacre, car pour le reste, les rois sont suffisamment forts et légitimes pour se passer de l'association du fils au trône. Leur propagande ancre d'ailleurs leur légitimité dans la continuité du sang royal depuis Clovis.

3.2 L’absence d’héritier mâle français

Pour la première fois en 1316, le défunt roi, Louis X le Hutin, ne laisse que des filles. Le droit féodal admet certes les droits de la fille à la succession s’il n’y a pas d’héritier mâle, mais il s’agit du droit des fiefs, non de règles de dévolution de la couronne. Celles-ci n’existent alors tout simplement pas !

La reine étant enceinte à la mort du roi, tous les espoirs se tournent vers l’enfant à naître. Cela ne règle pas pour autant la question de la régence (la reine étant exclue de l’équation). Dans un contexte tendu de contestation nobiliaire, voire de « réaction aristocratique », marqué par les « ligues provinciales » de 1314-1315, dans lesquelles les nobles se montraient soucieux de réaffirmer leur puissance et de convertir celle-ci en privilèges, après la mise au pas que leur a infligée Philippe le Bel, les barons, choisissent en juillet son frère Philippe le Long comme régent du royaume à la mort de son frère, en attendant la naissance de l’enfant posthume. Il était entendu que Philippe exercerait la régence jusqu’à la majorité de l’enfant si c’était un garçon – mais également s’il s’agissait des filles du roi défunt (si l’enfant à naître était une autre fille).

L’enfant, mâle, étant décédé peu après sa naissance, Philippe argue que le protocole de juillet est caduc, en assimilant ces quelques jours à un règne. Les barons se réunissent alors à nouveau et décrètent que, comme l’écrit le continuateur de Guillaume de Nangis, « femme ne succède au royaume de France » et ainsi « tomber en quenouille ». Les états généraux, qui avaient été convoqués par Philippe le Bel une première fois en 1302, confirment le fait que femme ne succède point au royaume de France, privant Jeanne de France du trône, mais lui conservant le royaume de Navarre (en échange en 1328 de la renonciation à la couronne de France).

Dans un contexte où la succession n’allait plus de soi, tout se passe comme si le royaume renouait une coutume à l’origine même de la dynastie capétienne, initialement et théoriquement élective. Hugues Capet a en effet été « élu » – c’est-à-dire choisi – roi par les grands barons, selon une procédure de monarchie « élective », ce qui n’empêche pas qu’elle soit héréditaire (on appelle ces barons les pairs de France, 6 laïcs, 6 ecclésiastiques à l’origine). Par cette décision, était ainsi posé le principe de masculinité de la dévolution de la couronne – et de la couronne elle-même.

À la mort de Philippe V, son frère Charles (Charles IV) lui succède assez naturellement. Mais en 1328, l’histoire bégaye, selon l’expression d’Elie

Barnavi, lorsque Charles IV meurt à son tour, sa femme enceinte. Les barons nomment le cousin du roi Philippe régent, dans l'attente de la naissance de l'enfant : las ! Elle arrive le 1er avril, et c'est une fille. La situation est cependant plus compliquée qu'en 1316 sur le plan politique, car il existe des héritiers mâles directs, à tout le moins plus proche que le régent Philippe : Charles de Navarre, qu'on surnommera au XVIe siècle, Charles le Mauvais, fils de Jeanne de Navarre et petit-fils de Louis X, et Édouard d'Angleterre, fils de « la Louve de France », Isabelle, fille de Philippe le Bel. Charles, a beau régulièrement proclamer, sans doute de manière intéressée plus que par réelle volonté d'être roi, qu'il descend en droite ligne de la lignée de France, est mis hors-jeu, d'autant que sa mère a renoncé autrefois au trône de France. Toutefois, même dans son cas, et plus encore dans celui d'Édouard III, la question se pose de savoir si une femme peut faire « le pont et la planche », comme on dit alors (transmettre les droits)

Charles de Navarre ne posera jamais vraiment problème en raison de la renonciation de sa mère mais restera cependant une épine importante dans le pied du roi de France : il est le premier à former un véritable « parti » aristocratique (le parti navarrais) qui intriguera régulièrement contre le roi de France et s'alliera au roi d'Angleterre. Il jouera un rôle majeur dans la contestation suivant Poitiers en réclamant la réformation du royaume fort de ses très importants soutiens normands et picards (par exemple, Robert Le Coq, évêque de Laon, et leader de la contestation parisienne en faveur d'une monarchie contrôlée) tout en réclamant pour lui-même des offices et dignités conformes à son rang. Furieux de n'avoir pas été nommé connétable en 1354, il fait assassiner son rival, Charles d'Espagne. Au reste, Charles, roi de Navarre depuis la mort de sa mère en 1349, est fortement possessionné en Normandie, aux portes mêmes de Paris (Évreux, Mantes, Anet), ce qui le rend dangereux.

Édouard pose un problème plus sérieux. En 1328, il est encore très jeune et, pense-t-on, sous l'influence de sa mère. Or, Isabelle est une femme sulfureuse, qui ne peut qu'épouvanter la noblesse française ; non seulement elle aurait fait assassiner son mari, le très contesté Édouard II, mais elle est jusqu'en 1328, régente du royaume avec son amant Mortimer et les deux n'hésitent pas à tenter d'asseoir leur autorité en s'en prenant aux grands magnats anglais.

Les barons, réunis une nouvelle fois, dans un contexte de tension avec l'Angleterre (saisie du fief de Guyenne en 1324-1327), complètent alors le

« droit de la dévolution » en ajoutant au principe de masculinité celui de la filiation masculine. Comme le dit Froissart, le royaume « est de si grande noblesse qu'il ne doit ni par succession aller à femelle, ni par conséquent à fils de femelle ». Il est vrai qu'à l'argument féodal (selon le *Libri feudorum*, dans son article I, 1, 3, les femmes et leurs fils ne peuvent succéder à duchés, comtés ou baronnies) on pouvait ajouter un argument religieux : les rois de France sont sacrés et la cérémonie du sacre s'apparente beaucoup à une ordination, laquelle est refusée aux femmes.

Du point de vue français, le coup de 1328 témoigne d'un passage d'une royauté-patrimoine à une royauté-fonction. Le royaume n'est plus – ou plus seulement – le patrimoine du roi, il est un bien commun. S'imposent donc à la couronne des règles de dévolution qui échappent à la volonté royale : les fameuses lois fondamentales du royaume sont ici en gestation ; inaliénable, il ne peut être transmis comme un simple héritage privé. On notera cependant une grande absente : la loi salique, ou plus exactement l'article LIX, *de alodis*, à propos des terres saliques, qui dispose que « de la terre, toutefois, aucun héritage n'ira à une femme, mais c'est au sexe viril c'est-à-dire du côté des frères, que toute la terre doit aller » et que nul n'invoque alors.

De fait, on attribue en général la première invocation et « découverte » de la loi salique à la Chancellerie de Charles V (en particulier à Richard Lescot). Toutefois, la première trace attestant qu'elle a pris place dans le discours sur la succession royale ne remonte qu'à un document diplomatique de 1389 où elle est brièvement évoquée avec l'ajout lourd de sens des mots *in regno*. C'est seulement à partir du début du XV^e^ siècle qu'elle devient un mythe et est abondamment invoquée et commentée pour défendre les prétentions du roi de France, et rétrospectivement considérée (Juvénal des Ursins en est convaincu) comme ayant été invoquée en 1328. On notera qu'elle ne devient pour les juristes loi fondamentale du royaume qu'au XVI^e^ siècle.

Ce n'est donc qu'à posteriori, dans le contexte de la reprise de la guerre avec les Anglais, et de celui la guerre civile (les conflits entre Armagnacs et Bourguignons), alors que la légitimité de Charles VII est contestée et que le roi d'Angleterre revendique la couronne de France, que la loi salique trouve son plein développement grâce à quatre auteurs : Jean Juvénal des Ursins, Jean de Montreuil, qui travaille dans la diplomatie royale (traitée contre les Anglais de 1411, au moment où la guerre reprend), l'auteur anonyme du grand traité de la loi salique et Noël Fribois, un Normand, exilé par les Anglais entrés au service de Charles VII. Au reste, ces auteurs se citent l'un

l’autre (sans toujours se nommer, ce qui rend l’identification difficile : dans le *Mirouer historial*, Juvénal renvoie à un traité sur la loi salique, dont on a longtemps pensé qu’il s’agissait d’une œuvre perdue de Richard Lescot et qui est sans doute le traité de Montreuil de 1411).

Ces auteurs doutent d’ailleurs de l’authenticité, dans ce texte de droit « privé » (ou qui l’est désormais : les choses n’étaient pas si claires sous les Mérovingiens), de l’ajout « in regno » – notamment Juvénal des Ursins ou Montreuil, qui reconnaît même avoir été trompé par les documents qu’il a lus. Malgré leurs doutes quant à l’authenticité du terme, les auteurs procèdent à une double justification :

1. les terres saliques (soit, celles cultivées directement par le propriétaire, contrairement à celles dévolues aux tenanciers), évoquées sont assimilables à une seigneurie – et donc relève du même droit en ce qui concerne la dévolution ;

2. et surtout, les terres saliques sont identifiables, dans le cas du roi, au royaume. Subrepticement, la question était portée sur le terrain féodal et surtout national, car personne n’a jamais été dupe du fait qu’il s’agissait d’empêcher l’accession d’un Anglais sur le trône de France.

4. La guerre et le problème du serment

Le problème féodal pose plus généralement la question de la loyauté pendant la guerre, loyauté que le vassal ou l’homme doit à son seigneur, en particulier au premier d’entre eux : le roi. À un certain niveau, la guerre de Cent Ans peut être vue comme une affaire de serments, tenus, ou plutôt non tenus, étant donné le nombre de meurtres, de pardons, de traîtrises, de gloses subtiles sur des accords secrets et de défis de toutes sortes, des confiscations de fiefs à l’assassinat de Montereau.

Plus encore, on ne s’arrête en outre jamais de négocier une paix qui ne sera jamais signée entre les parties en présence, que l’initiative leur en revienne ou qu’elle soit impulsée par les légats pontificaux. L’enjeu pour les unes et les autres est d’obtenir un traité avantageux, et de le sceller par des serments. C’est parce qu’il juge son vassal « félon », donc traître et parjure, que les rois de France saisissent le duché d’Aquitaine. Tout au long, cette question gasconne et la plupart des étapes de la guerre sont jalonnées par des questions de serment, de parjure, et émaillées d’arguties juridiques pour échapper à la

parole que l'on a donnée. Les plus célèbres sont celles mises en avant par Charles V après Brétigny pour se rallier les seigneurs gascons (sous domination anglaise), bien qu'il ait pourtant juré sur les saints Évangiles, la main droite levée – c'est-à-dire le serment le plus solennel qui soit – de respecter le traité. En l'occurrence, par la grâce des clauses séparées et jamais échangées, il pouvait arguer à bon droit, selon les juristes concernés, n'être pas lié par l'accord de cession de la Guyenne.

4.1 Le serment au cœur des rapports sociaux

De fait, le serment (et son opposé, le parjure) a une place centrale dans la société féodale. Mais, la féodalité des XIV^e^ et XV^e^ siècles n'est plus celle du XIII^e^ siècle et n'a pas la pureté des manuels. Pour la France comme pour l'Angleterre, il s'agit d'une société féodale tardive, que certains historiens anglais appellent de manière controversée la période de la féodalité bâtarde.

D'un côté, dans la société de la fin du Moyen Âge, comme dans la société féodale, le serment est omniprésent : tout le monde prête serment, et tout le temps. Ainsi, le roi prête serment lors de son sacre, lui-même recevant celui de ses vassaux lors de la cérémonie dite de foi et d'hommage. Les nobles prêtent un serment de fidélité à leur suzerain, les gens du peuple prêtent également serment : entre eux, lors d'une transaction, ou envers un seigneur, comme lorsque Jean sans Peur fait prêter serment aux Parisiens en 1418 afin qu'ils soutiennent « loyalement le parti du roi et de Monseigneur de Bourgogne » (plus de 1 500 noms de bourgeois et d'hommes d'Église furent alors recensés). Ces serments ne sont pas forcément des serments entre inégaux : on se lie à son égal par un serment également, par exemple pour conclure une alliance. De fait, le serment apparaît comme le ciment de la société féodale, dont dépendent la paix et l'ordre public, notamment entre les nobles pour lesquels, nous dit Gerson, il est « le plus grand lien ».

Il n'est donc pas surprenant que les trêves et paix qui furent plusieurs fois proclamées entre rivaux au cours de la guerre civile ou de la guerre anglaise au XV^e^ siècle, furent régulièrement accompagnées de prestations collectives de serment (on parle alors de paix jurée) afin de leur assurer une plus grande fermeté : le traité de Troyes de 1420 précisait d'ailleurs que les nobles devaient jurer sur les saints Évangiles de Dieu…

Pourtant, le serment que l'on prête, s'il obéit encore à une hiérarchie (main gauche ou main droite, sur les Évangiles ou non), est moins spectaculaire à

l’époque de la guerre de Cent Ans qu’au temps de la féodalité florissante. On a ainsi renoncé, lors de la cérémonie liant le vassal au seigneur, au baiser et à la génuflexion devant un autre noble (le roi étant une exception), c’est-à-dire à l’hommage au sens formel. La foi (le serment juré) est devenue l’essentiel de la prestation de serment. Cela témoigne d’un affaiblissement progressif de la force du serment. Encore fondamental au XIV e siècle, comme l’atteste le cas de Jean le Bon (ne s’est-il pas livré de lui-même, après sa libération, comme otage en Angleterre pour effacer la honte d’un de ses fils qui s’était enfui pour obéir aux forces de l’amour), le serment est de plus en plus battu en brèche, malgré l’interdit biblique du parjure (par exemple, dans Lévitique, 29 et Matthieu, 5, 33, souvent invoqués).

Hommage traditionnel

Sceau de Raimond de Mondragon, revers, BnF

Si lors de l’apogée de la féodalité, le serment était rare, sa multiplication aux XIV e et XV e siècles traduits au contraire sa banalisation, voire sa « neutralisation ». Réciproquement, le parjure se banalise aussi. Plus encore, de nombreuses arguties, comme celles utilisées par Jean sans Peur pour se disculper du meurtre de Louis d’Orléans en 1407, sont alléguées pour justifier que l’on rompe son serment ou que l’on n’y obéisse pas. Non seulement il est loisible de dénoncer un serment extorqué par la force, mais encore, s’il n’y a pas de réciprocité (l’un des deux n’observant pas la foi qu’il doit) et surtout si la situation évolue, le serment n’a pas à être tenu. Ainsi, selon Gerson, on n’est pas tenu de respecter son serment envers l’homme qui

a confié son épée lorsqu'il était sain d'esprit, et la réclame, une fois devenu fou (toute ressemblance avec la folie de Charles VI n'étant pas une coïncidence, naturellement) ni dans le cas où le serment a été prêté envers un tyran, alors que l'on ignorait qu'il en fût un.

Cela explique la fluidité des allégeances, au gré des victoires et des défaites, des conquêtes et des reconquêtes : un bailli du roi de France peut sans sourciller passer au service du roi d'Angleterre dans la Normandie conquise, et repasser à celui de Charles VII une fois celle-ci reprise par le « petit roi de Bourges ». Le chroniqueur Thomas Basin en est un excellent exemple. Connu pour ses histoires de Charles VII (qu'il n'aimait pas, après que le roi se soit passé de ses conseils) et de Louis XI (qu'il détestait), il a mené une brillante carrière dans la Normandie anglaise. Issu d'une famille de riches marchands, il devient un clerc éminent et accède au siège épiscopal de Lisieux peu de temps avant la reconquête française. Il négocie alors avec les hommes de Charles VII la reddition sans violence de sa cité, puis convainc les évêques de Normandie de passer au « roi de Bourges ». Entré au service de Charles, sa famille est anoblie et il devient conseiller du roi.

Au total, ce qui se joue à ce moment dans l'affaiblissement, voire la quasi-disparition, du serment, consécutif à son impuissance – puisque nombreux étaient les parjures prouvant que le serment était incapable d'assurer le respect de la foi donnée, donc l'ordre et la paix – c'est la réorganisation et la recomposition de l'ordre politique et social sur d'autres bases. L'affadissement du serment oral traduit en ce sens la montée en puissance d'une culture du contrat et de l'écrit, dont la guerre, à travers les *indentures* ou charte-parties anglaises et les contrats d'alliance français – tous deux pour service en temps de paix et de guerre, retenant auprès d'un puissant (roi ou grand seigneur) un homme, en général en échange d'une rente selon des modalités écrites (voir chap. 6) –, a été l'un des moteurs majeurs. Elle révèle aussi l'affirmation de l'État « moderne » et national, dont l'émergence est un des grands enjeux de la guerre de Cent Ans.

4.2 Des rapports fondés sur les alliances

Ce qui se substitue au serment, c'est l'alliance. À vrai dire, celle-ci recourt encore à la grammaire du serment, auquel elle s'apparente encore, mais les liens qu'elle noue sont moins des liens féodaux-vassaliques que des liens de clientèle. La fin du Moyen Âge voit ainsi l'essor de relations de type

contractuel par lesquelles les seigneurs cherchent à s'attacher dans leur « retenue » le plus grand nombre de personnes possibles pour former un réseau dévoué et solide autant que ramifié. Les rois ne font pas exception, qui essaient en effet de rassembler autour d'eux le cercle le plus large possible d'« affins », c'est-à-dire de personnes qualifiées par les textes de « fidèles et loyales ».

• Un contrat d'alliance entre deux seigneurs

« Sachent tous que je, Aymerigon d'Estissac en Périgord, chevalier, […] voulant poursuivre la bonne volonté et affection que j'avais pour lui et son hôtel,

Je me suis fait aujourd'hui allié, serviteur et valet de vous, haut et puissant seigneur Gaston comte de Foix et de Bigorre, par la teneur de ces présentes lettres, de mon bon gré et de certaine science. […] Je garderai et défendrai votre personne et votre honneur, je rechercherai votre bien, j'empêcherai votre mal, j'éviterai votre déshonneur. […] Et avec cela, si quelqu'un voulait vous faire la guerre ou vous combattre, je vous secourrai et aiderai de toute ma puissance et avec tous ceux qui voudraient le faire pour moi, et si besoin était je leur ferai la guerre depuis mes châteaux et places et j'y recevrai pour la faire vos gens […]

J'ai fait, promis et juré ces choses pour toute ma vie[…] parce que vous m'avez promis et juré d'être mon bon et vrai seigneur et ami, de me secourir et aider, si j'en avais besoin, ainsi qu'il est plus à plain contenu dans vos lettres patentes signées de votre main et scellées de votre sceau, et aussi parce que vous m'avez donné 500 moutons d'or une fois et promis 300 moutons de pension annuelle, tant pour ce qui est dit plus haut que pour que je vous entretienne toujours de mon pouvoir en la bonne grâce et amour du roi mon souverain seigneur et de monseigneur le Dauphin. »

*

Apparemment classique, le serment prêté par Aymerigon au comte de Foix (ou comte de Grailly) traduit le gauchissement et les évolutions des liens féodaux-vassaliques. Par ce serment d'hommage juré sur les saints Évangiles, Aymerigon se met au service d'un puissant seigneur. Sont recensés les droits et devoirs classiques du seigneur et du vassal : Aymerigon doit défendre les biens et l'honneur de Gaston de Foix, mettre ses forces à sa disposition, jurer sa loyauté… En retour, le seigneur lui apporte protection et assistance.

Mais à y regarder de plus près, les choses ne sont pas si simples. Peter Lewis qui a reproduit ce document note tout d'abord la forte connotation militaire de l'alliance. Par cette alliance et d'autres semblables, le comte se constitue une importante clientèle qui devient la base de son pouvoir. Inversement, en entrant dans la suite militaire du comte, Aymerigon se donne un puissant protecteur, capable de parler au roi – ce qui n'est pas négligeable dans une région aux seigneurs batailleurs et se faisant souvent chefs routiers (capitaines de compagnies de mercenaires). Le contexte est d'ailleurs celui des ravages des « écorcheurs » et des armées débandées après le congrès d'Arras de 1435 ; d'ailleurs la famille de Grailly n'a pas été la dernière à se faire elle-même chef de compagnies. De telles dispositions ressemblent d'ailleurs beaucoup aux indentures par lesquels les puissants seigneurs anglais se constituent une retenue.

En second lieu, la loyauté est aussi intéressante pour ce qu'elle exclut que pour ce qu'elle inclut : Aymerigon se reconnaît une loyauté supérieure envers Charles VII, contre lequel il ne peut se retourner ni guerroyer. Ce n'est pas sans intérêt : la famille de Grailly a longtemps été au service des rois d'Angleterre, en particulier son lointain ascendant, le célèbre Jean Ier, le captal de Buch, qui fut

un des grands chefs de guerre « anglais » au XIV[e] siècle au côté de Chandos et du Prince Noir. Le père du Gaston du texte, Jean, a d'ailleurs contraint son propre père à renoncer à l'alliance anglaise.

Enfin, le texte traduit une forme de conditionnalité du serment, qui est de l'ordre de dispositions contractuelles. Désormais écrit, et non plus oral, il est matérialisé, non par un échange de terre, mais par un revenu monétaire (ou un équivalent). La loyauté d'Aymerigon est liée à l'argent (la rente) que doit lui verser le comte.

Ce phénomène a une portée politique majeure. Pour les rois de France comme d'Angleterre, affermir la dynastie et soutenir l'effort de guerre gigantesque requis par la guerre de Cent Ans implique d'unifier les clientèles aristocratiques des deux royaumes autour de leurs personnes respectives. C'est un point capital, tant la réalité du pouvoir réel est fluctuante, mouvante, négociée parfois, quand elle n'entre pas en discordance avec les hiérarchies et les institutions formelles.

L'enjeu est là encore plus important pour le roi de France que d'Angleterre. Ce dernier dispose d'un royaume homogène, certes avec de puissants magnats, parfois rebelles comme les Percy, qui tantôt écraseront les Gallois tantôt s'allieront à eux contre le roi, mais il peut les attacher à lui grâce à la guerre, pourvoyeuse de fiefs et de postes prestigieux, notamment dans les marches et les zones conquises ou en voie de « pacification » (pour utiliser du vocabulaire colonial), comme l'Irlande ou le Pays de Galles. Il faut ajouter que d'emblée le roi-duc de Normandie, puis de Guyenne, est le plus puissant seigneur de son royaume – le plus fortement possessionné, le plus riche et militairement le plus puissant, sauf exception face à une coalition importante de barons – et qu'en théorie, la noblesse, toute issue de familles normandes, tient de la conquête et donc du roi ses fiefs ; et que d'autre part les rois d'Angleterre, bien qu'ils n'aient jamais fait partie de l'empire carolingien, héritent néanmoins dès les rois danois puis normands d'une structure de pouvoir forte et efficace, de type précisément carolingien, dotant les souverains anglais d'une administration, de moyens et d'une autorité plus grands que ceux de leurs homologues continentaux, en particulier le roi de France.

De fait, le roi de France règne au IX[e] siècle sur un royaume nominal. Il a le titre royal, mais les grands seigneurs du royaume – comte de Flandres, comte de Champagne, duc de Bretagne, etc. – sont plus puissants que lui jusqu'au XII[e] siècle. Jusqu'alors, l'office royal ressemble davantage à une seigneurie comme une autre (le titre en plus) qu'à un ministère au sens carolingien. En témoigne l'indécision de Juvénal des Ursins à propos des pairs du royaume

(donc le duc d'Aquitaine-roi d'Angleterre depuis Saint Louis et le duc de Bretagne depuis Philippe le Bel), qui estime que les pairs, bien que sous la souveraineté et la justice du roi, sont appelés pairs précisément parce qu'ils lui sont ses égaux en droit. On peut voir là le souvenir, non seulement de la brève période élective de la couronne, mais encore d'un rapport de force défavorable, lorsque Montaigu, garde du Trésor sous Charles V, cherchait à affirmer que les pairs ne le sont qu'entre eux, pas vis-à-vis du roi. La chance du roi de France a été qu'aucun de ces grands barons n'aient jamais revendiqué le titre royal, pas même le puissant duc Guillaume de Normandie, qui se tailla sa propre couronne en Angleterre. Une différence de taille apparaît ainsi avec l'Angleterre : si l'on met à part le cas complexe des motivations du duc de Bourgogne lors du traité de Troyes, les Grands du royaume de France ne prétendent jamais renverser le trône ; inversement, en Angleterre, on renverse par deux fois au XIV^e^ siècle le roi, mais au nom de la sauvegarde du trône… Néanmoins, si la reprise en main du royaume a bien fait du roi de France le plus puissant, en principe, du royaume, les Grands n'en sont pas moins puissants et jaloux de leur indépendance dans leurs fiefs. Prompts à la rébellion, ils sont prêts à s'allier avec ses ennemis contre lui.

Ainsi s'explique une grande dissemblance existant entre les rois de France et d'Angleterre : les rois d'Angleterre peuvent s'appuyer sur les Grands et la famille de sang royal (frères, cousins, fils) à laquelle ils peuvent conférer des titres ou des principautés prestigieux (celle d'Aquitaine, par exemple), sans qu'elle cherche à se retourner contre lui. Ce qu'on peut lire dans le fait que trois des quatre fils d'Henri IV sont morts en France, dans la guerre contre le Valois. D'une manière générale, si les barons sont certes très puissants et que leur influence locale dépasse celle du roi (on dit que seul Northumberland et les Grands de la marche du Nord tiennent le nord, là où le roi n'a plus d'influence propre directe), leur patrimoine est largement constitué de biens tenus en chef de la Couronne. Ils sont donc pour beaucoup directement dépendants de la faveur royale, même ceux qui s'opposent à ou refusent, comme Montaigu sous Édouard III, le système des favoris. Leur destin lignager et familial – leur principal souci – est donc dépendant de celui du roi – et cela d'autant plus que la *Common Law* accorde au roi, qui donne en chef, des droits importants (comme celui de pouvoir marier les héritières ou d'élever dans sa maison les héritiers mineurs dont les parents sont morts) et inversement, offre au tenant en chef de grandes possibilités (dont celle d'aliéner les terres tenues en chef avec l'accord du roi). Les oppositions et les

révoltes nobiliaires sont souvent motivées par l'exaspération des Grands face à l'accaparement par certains de la faveur royale, voire, comme on peut le penser avec la déposition de Richard II, et sans épuiser les interprétations possibles, en raison des empiétements sur la prérogative royale qu'a instauré le système des favoris.

Les rois de France en revanche, surtout après les troubles de succession de 1316, 1322 et 1328, doivent se méfier des enfants de sang royal, tel Charles le Mauvais ou encore le duc de Bourgogne, qu'ils ont apanagé : jaloux de leurs prérogatives et de leurs pouvoirs, tenant les apanages du roi mais faisant comme si ce n'était pas le cas, ils sont susceptibles de chercher, dans le droit fil de la logique féodale, à s'arroger des pouvoirs princiers autonomes, voire souverains. De fait, la tradition capétienne a conduit les rois jusqu'à Louis VIII, voire jusqu'à Philippe le Bel qui chercha à y mettre un terme, à attribuer les apanages dans la plus grande tradition féodale : le patrimoine « seigneurial » principal, comportant l'*honor* (le titre et la dignité, ici émanant du roi) va à l'aîné, les autres éléments du patrimoine vont aux autres enfants (les comtés, duchés, baronnies et seigneuries qui n'appartiennent pas au domaine royal). Louis X le Hutin, à la veille de la guerre, est encore contraint de procéder selon cette logique.

Certes, à la fin du XIV^e^ siècle, avec Charles VI, les apanages sont tenus de la main du roi (et non une sorte d'héritage paternel), et ne peuvent être vus comme des quasi-démembrements du royaume ; néanmoins, ils échoient aussi bien à des oncles et cousins – au temps précisément du Gouvernement des oncles – et sont gérés de manière autonome, distincte du reste du royaume, avec leur chancellerie, leurs officiers, leurs finances. Ce sont donc bien des principautés, et par là le support d'ambitions politiques propres. La Bourgogne, surtout après que le duc a réuni dans sa main les différents comtés des Flandres, en est l'exemple le plus menaçant pour le roi tout au long du XV^e^ siècle, mais plus généralement, les apanages sous Charles VI ne sont pas étrangers aux rivalités qui ont conduit à la guerre civile et à la quasi-dislocation de la France au temps des affrontements entre Armagnacs et Bourguignons. Il est vrai cependant que l'apanage de Jean de Berry a été le support du gouvernement et de l'autorité de Charles VII une fois celui-ci déshérité et réduit à n'être que le « gentil dauphin » – ou comme disent les Anglo-Bourguignons « le prétendu roi de Bourges » –, et par là de la reconquête.

Un tel processus a permis de « nationaliser » les Grands et, derrière eux,

les peuples des deux royaumes. Dans le même temps, il rendait impossible l'union des deux couronnes, puisque se constituaient deux réseaux de clientèles différents. En ce sens, le contenu concret de la nation se confond avec l'extension du réseau de l'un ou l'autre roi.

■ Chapitre 4

De la loyauté dynastique au sentiment national

1. Deux « peuples » face à face

1.1 L’affirmation de la différence entre Français et Anglais

La dimension féodale du conflit n’épuise pas sa signification, et ne permet guère de comprendre l’intensité du conflit et sa longueur. Il a en effet mobilisé une proportion non négligeable des populations anglaises et françaises. Selon l’opinion historienne habituelle, tout se passe donc comme si, sur un plan politique, de nature dynastique et féodale à l’origine, où les alliances vont et viennent en fonction des intérêts des uns et des autres, la guerre mettait progressivement face à face deux nations constituées, qui ne peuvent désormais plus se confondre. À la fin du XIV e siècle, Philippe de Mézières († 1405), proche de Charles VI dont il a assuré en partie l’éducation et ancien chancelier du roi de Chypre retiré aux Célestins à Paris, écrivait ainsi dans une lettre adressée à Richard II (1395) – en fait une épître (qui fait suite à son *Songe du Vieil Pèlerin* de 1389, où il supplie les deux rois de faire la paix) – : « Comme il est dit en proverbe “Lombardie demeurera aux Lombards, Espagne aux Espagnols, France aux Français et Angleterre aux Anglais”. »

Pourtant, au XIII e siècle encore, le terme de « nation » n’a d’autre sens que celui que donnait déjà Isidore de Séville (VII e siècle). Ce sens, tributaire de son étymologie (naître), évoque « un groupe d’hommes ayant une origine

commune ». Il se rapproche ainsi de l'idée de la « gens » du temps des Romains (autrement dit, le lignage, le clan, voire la tribu), et définit le groupe par le fait que ses membres partagent un aspect physique, des mœurs, une langue. Un royaume pouvait donc être constitué de plusieurs nations, dont le seul facteur d'unité était le royaume lui-même et l'État royal.

L'historien anglais Peter Lewis a fortement souligné cet aspect concernant la France : à l'aube de la guerre de Cent Ans, et pendant encore plusieurs décennies, la France est un agrégat inconstitué de peuples désunis, qui ne partagent pas forcément une langue commune : au XV^e^ siècle, les comtes d'Armagnac écrivent en latin pour se faire comprendre parce qu'ils maîtrisent mal la langue du roi. Sous Charles VII encore, on parle des « nations du royaume ». En revanche, à la fin du Moyen Âge, les différences entre les « nations » de France ne sont plus considérées que comme des nuances qui n'empêchent pas de croire en *une* nation française.

Au même moment, les différences avec les Anglais sont désormais vues comme insurmontables de part et d'autre, ce qui n'allait pas de soi car dans les zones occupées une partie non négligeable des populations s'était fort bien accommodée, voire plus encore, du roi Plantagenêt, originaire de l'Anjou. Néanmoins, les stéréotypes populaires qui fleurissent dès le XIV^e^ siècle attestent clairement le sentiment aigu d'une différence « ethnique » entre les deux peuples, en tout cas la perception d'appartenir à deux « communautés émotionnelles » distinctes, irréductibles l'une à l'autre et même hostiles l'une envers l'autre : au « godon » (Anglais) roux, buveur de bière (comme dans la *Ballade contre les Anglais* de 1429), s'oppose le Français traître et rigide, incapable de faire face à la vérité.

Pour certains historiens comme B. Guénée, la guerre de Cent Ans doit alors se penser dans ce contexte et s'interpréter comme étant, « dès le départ », une guerre nationale, au moins chez les élites intellectuelles, qui est née du refus des Français d'avoir un roi anglais, sans tenir compte de l'unité familiale des Capétiens et des Plantagenêts : « Philippe de Valois fut couronné parce qu'il était né du royaume », dit une chronique. La guerre aurait alors joué un rôle décisif pour « éduquer » les populations à ce sentiment national, qui ne concernait à l'origine que le petit cercle des historiographes et chroniqueurs royaux et les officiers. À la fin de la guerre, l'idée qu'un roi anglais pût posséder des terres en France et être prince ou souverain sur le continent semble être devenue insupportable. Thomas Basin, évêque de Lisieux, relate ainsi la reconquête de la Normandie en 1449-1450 :

« Les Anglais avaient conquis la Normandie par la force, et c'est aussi par la force qu'ils avaient maintenu leur domination ; les habitants y avaient vécu sous l'oppression de la peur ; dès qu'ils aperçurent la voie par où ils pourraient briser la rude servitude de la crainte et de la violence, comme joyeusement poussés par un mouvement naturel, ils s'efforçaient non seulement d'accueillir, mais encore d'appeler et d'invoquer la vieille et naturelle souveraineté française et se hâtaient vers elle comme vers le siège de leur tranquillité naturelle » (*Histoire de Charles VII*).

1.2 La nature des sentiments d'appartenance nationale

Envisager la guerre de Cent Ans comme une guerre entre deux nations peut apparaître paradoxal dans la mesure où selon Jean-Marie Moeglin, il n'y a pas au Moyen Âge de nationalisme au sens moderne du terme. Pour lui, « il n'a pas existé au Moyen Âge et à l'époque moderne de guerres […] provoquées par l'exacerbation d'un sentiment proprement « nationaliste » dans différents pays, même si certains épisodes peuvent parfois s'en approcher (les conflits entre les rois de France et les Flamands aux XIV^e^- XV^e^ siècles) […] : comment expliquer l'existence de nations sans nationalisme ? ».

Cela ne signifie toutefois pas que les hommes n'ont nul sentiment d'appartenance ou de cohésion du groupe : de nombreux épisodes attestent au contraire une intégration dans des réseaux de solidarités variés – religieux, professionnels, familiaux, « amicaux ». Ce groupe de solidarité s'étend à l'échelle d'une région ou d'un « pays » – ce peut être la Bretagne ou le Hainaut, ou encore une ville. Les gens d'un même endroit (région, ville) savent alors se montrer solidaires lorsque le groupe ou une partie de ses membres est menacé – dans son intégrité physique, ses biens ou son honneur. J.-M. Moeglin ajoute même que ce sentiment s'exprime au sein de contingents composés d'individus originaires d'un même lieu : dans le cadre d'une armée en campagne, et par là temporairement déracinés, ces soldats sortis de leur environnement se rattacheraient à cette communauté « régionale », voire, même si elle semble virtuelle, « nationale ».

Si l'on part de l'idée que les identités régionales ou nationales n'ont à cette époque aucune différence d'essence, les constats de B. Guénée et J.-

M. Moeglin, loin de s’opposer, se complètent : c’est la guerre qui a servi de catalyseur à l’émergence d’un sentiment identitaire et à l’activation d’une solidarité « nationale », voire à l’assimilation d’un groupe donné à une « nation ». L’enjeu est alors de comprendre comment ce sentiment put être activé, voire manipulé, pour donner lieu à un sentiment « national » au sens moderne du terme.

2. Des nations « dynastiques »

2.1 L’émergence de dynasties nationales

La plupart des auteurs ayant travaillé sur cette question s’accordent à penser que c’est la notion de dynastie qui s’imposa peu à peu comme référence centrale pour l’affirmation d’un sentiment d’identité régionale ou nationale et faire coïncider la nation avec le royaume. D’ailleurs, la seule tentative sérieuse (si l’on met à part le cas particulier de la Flandre) de construction à l’intérieur du royaume de France d’une identité régionale concurrente de l’identité nationale française, la Bretagne, s’effectue exactement sur le même modèle que l’identité nationale française ; elle est étroitement centrée sur une identification des destinées du « pays » avec celles de sa dynastie ducale, les ducs étant présentés comme les descendants et héritiers des maîtres de l’ancien *Regnum* breton de l’époque carolingienne.

De ce point de vue, l’Angleterre est en avance sur la France, où le processus de construction ne s’amorce qu’au XIII e siècle. En effet, dès le XII e siècle le roi d’Angleterre est qualifié de *rex anglie*. Ce n’est en revanche qu’à partir des années 1190 que le roi de France commence à être qualifié de *rex francie*, roi de France (et non *rex francorum*, roi des Francs). Clairement sous influence des Plantagenêts, Philippe Auguste emploie l’expression en 1204 dans le protocole des lettres royales, au moment de la prise de Rouen, et en 1205 sa chancellerie utilise pour la première fois le terme *Regnum Francie*.

En Angleterre la légitimité de la royauté-couronne n’est plus remise en question depuis longtemps et s’est confondue avec le royaume ; on notera que même sous Édouard II et Richard II, ce n’est pas le roi en tant que tel qui est délégitimé mais le « roi mal conseillé », soit les mauvais conseillers, comme Mortimer, ou Gaveston sous Édouard Ier ; à proprement parler ils ne

sont pas des tyrans (ce qui remettrait en question la légitimité royale) car s'est opérée une distinction très nette entre la Couronne et la personne du roi. Le grand juriste du XIII[e] siècle, Bracton, avait ainsi exposé que « si le roi n'est pas lié [le mot latin dit « débridé »], c'est-à-dire s'il agit en dehors de la loi, ils [les comtes, ou compagnons du roi] peuvent le lier », car, ajoute-t-il, la loi est « justement déterminée et approuvée par le conseil et l'assentiment des Grands, l'assentiment de toute la communauté et l'autorité du roi ». En 1308, en pleine crise entre le roi et les seigneurs – sur fond de révolte populaire – à propos de Gaveston, les Grands déclarent dans le Canon de Bridlington que « l'hommage et le serment d'allégeance sont plus forts et lient plus en raison de la Couronne que de la personne du roi […] Si le roi par malheur n'est pas guidé par la raison en ce qui concerne l'état de la Couronne, ses sujets liges sont contraints par le serment fait à la Couronne de ramener le roi par raison et d'améliorer l'état de la couronne ».

En 1321, le *Livret de la fonction de Steward* écrit par un membre de l'entourage de Thomas de Lancastre précise que le mauvais conseiller du roi doit être combattu « bannière levée au nom du roi et du royaume ». En d'autres termes, derrière l'idée de monarchie liée perce ici l'idée que la couronne implique la fidélité ultime et se confond avec les intérêts du royaume – quelle que soit la personne du roi. C'est clairement, au moins chez les Grands et les élites, affirmer qu'il existe une solidarité nationale, au nom de la nation, fondée juridiquement ; il est vrai que le roi d'Angleterre dispose d'un royaume plus compact, où et où la guerre incessante contre les Gallois ou les Écossais a produit une solidarité nationale de fait, parfois contre le roi, autour de la couronne.

Ainsi, le principe de l'impôt, pour les besoins de la guerre, est acquis depuis longtemps en Angleterre. En 1334, Édouard III n'a qu'à standardiser la valeur des subsides accordés par le Parlement et devant être payés par chaque communauté pour la guerre. La guerre de Cent Ans et les querelles dynastiques contribueront à approfondir ce sentiment national en lui donnant une dimension « sentimentale » et non exclusivement juridique.

En revanche, en France, où les distances sont plus grandes, les particularismes locaux forts, pendant longtemps, selon l'expression de Peter Lewis (*La France à la fin du Moyen Âge*), « le roi est l'unique habitant de la France entière ». Pire encore, au cours de la guerre de Cent Ans, l'ordre social et politique a pu sembler être détruit, tant en raison des défaites qui ont suscité de virulentes critiques contre les nobles, que des rivalités entre Grands

allant jusqu'à la guerre civile et l'acceptation du roi Lancastre – sans négliger les prétentions des nobles à conserver leurs privilèges, obligeant la royauté à en rabattre par rapport aux prétentions de Philippe le Bel. La guerre a en outre provoqué une certaine crise du modèle féodal de la guerre : face aux défaites, doit-on s'affranchir du modèle féodal de la guerre pour vaincre ? Juvénal répond que oui, par exemple en ce qui concerne l'espionnage, de même que l'auteur du *Jouvencel*.

Réciproquement ce fut la guerre, par son ampleur, ses issues malheureuses, son impact sur le sol du royaume, qui fournit l'occasion, ou poussa, les rois de France à mettre en place une véritable politique destinée à « nationaliser » le royaume en imposant l'idéologie de l'amour de la patrie et faire émerger le sentiment d'appartenir à une même nation autour de sa dynastie qui en est la tête et l'incarnation.

Un libelle comme *l'Honneur de la couronne de France* témoigne de l'émergence d'un tel sentiment sur fond de guerre. Rédigé au moment où le traité de Troyes (21 mai 1420) est sur le point d'être signé et dont la teneur est de toute façon connue, ce libelle s'inscrit d'ailleurs dans une importante série de textes écrits dans les mêmes années sur le sort d'un royaume alors à son nadir : ravagé par la guerre civile, envahi et dépecé, il est sous la coupe d'un roi d'Angleterre qui a repris depuis 1419 le titre et les armes de France et prétend imposer une « paix finale », mettant fin à la haine et à la guerre, par l'exhérédation du Dauphin Charles.

• L'honneur de la couronne de France

« L'onneur des fleurs de lis est le droit de la couronne de France ne se puet ou doit transportier aux estrangiers, mesmement qui sont anciens ennemis, contre le consentement de lui et de ceulx qui pevent raisonnablement prétendre droit ou interest en ladicte couronne et a sa conservation. L'onneur des fleurs de lis et le droit de la couronne de France appartient clerement, selon l'estât des choses présentes L'an mil .cccc. et vingt, a très noble prince Charles, seul filz héritier de ladicte couronne [...] L'onneur des fleurs de lis et de la couronne de France s'extent […] plus generalment a tous les trois estaz du royaume de France selon divers degrez et obligacions. […] L'onneur des fleurs de lis et de la couronne ne doit estre empeschié par ceulx qui doivent feaulté et loyaulté a icelle couronne, sur paine de traison, crime de lèse majesté et de rebellion; et les confederacions faictes au contraire, promesses ou seremens, seroient foies et iniques, et tournans a perdurable damnacion.»

Réponse d'un bon et loyal François, texte d'un officier du Parlement de Poitiers, dans : « L'honneur de la couronne de France ». Quatre libelles contre les Anglais (v. 1418-v. 1429), édités par N. Pons, Paris, 1990.

Au moment où le traité de Troyes prétend qu'il répond aux vœux de la

Nation, ce texte est en l'un des premiers à ressortir du genre de la propagande politique, un genre qui, selon Nicole Pons et P. Lewis, n'est apparu que tardivement en France, au début du XV e siècle, avec l'œuvre de Jean de Montreuil (années 1409-1415).

Sur le fond, il rompt avec le lamento des textes qui adoptent une tonalité moralisante et apocalyptique pour expliquer ou décrire la « destruction » (selon le titre d'un autre ouvrage de l'époque : *Après la destruction*, 1418-1419 ?) en faisant de l'Anglais le fléau de Dieu (un Dieu qui s'est détourné de la France, comme le suggère un texte intitulé le *Fluxo*). Au contraire, dans la lignée d'un Jean de Terre-Vermeille qui réaffirme les droits de Charles VII en faisant du fils le co-seigneur du père, donc un roi du vivant de son père, ce texte entend exalter la France et la sauver de la domination anglo-bourguignonne.

Mais il le fait de manière originale : loin de célébrer seulement la renommée du royaume ancré dans un passé glorieux, qui illustre son excellence, l'auteur s'appuie sur le concept d'honneur, qu'il lie à la couronne et à la fleur de lys (insignes royaux par excellence). Par là, il fait de la couronne une métonymie de la France, ancrée dans la nature des choses et dont nul ne peut disposer à son gré. Tout aussi ancré dans la nature des choses est alors le droit de Charles VII, roi par droit héréditaire, donc roi « naturel » d'un royaume lui aussi « naturel », où cet adjectif prend le double sens de ce qui relève de la nature, et de ce qui est natif du royaume (le « naturel » est un autre nom du régnicole, et s'oppose à l'étranger).

Le texte confirme une phrase attribuée à Richard II d'Angleterre, et reprise par Juvénal des Ursins : « a la fin France sera France et Angleterre Angleterre séparément, et est impossible qu'elles soient compatibles ensemble, car ce sont deux grosses choses qui ne puevent estre conjoinctes ou souffrir l'une l'autre en ung mesme lieu ou païs ». Cette notion de roi naturel sera d'ailleurs abondamment développée par les partisans du Dauphin après 1420 et commande une loyauté sans faille, qui est l'une des premières formulations du devoir de mourir pour la patrie !

De fait, de part et d'autre de la Manche, les stratégies de « nationalisation » du pays sont semblables, même si elles sont plus accentuées en France et plus spectaculaires, compte tenu du besoin de la monarchie française. Elles reposent sur le droit, les cérémonies royales assimilant le roi et le sacré, l'histoire, l'établissement de clientèles puissantes et fidèles et l'armée.

2.2 Du roi à la majesté

Il s'agit d'abord de donner juridiquement à la personne royale une majesté sans commune mesure avec les autres seigneuries. Au cœur de ce processus résident les notions de trahison et du crime de lèse-majesté. Il importe peu ici que le terme existe ou n'existe pas de manière formalisée, comme c'est le cas en Angleterre : c'est le contenu et la portée donnés à l'atteinte envers le roi qui comptent.

En Angleterre, l'émergence de la notion de crime de lèse-majesté est engagée sous Édouard Ier et Édouard II ; la trahison était jusque-là vue comme un acte de déloyauté à l'égard du seigneur. Sous Édouard Ier, les juristes s'inspirent du droit romain pour définir la haute trahison comme injure contre l'État ou comme tentative d'empiéter sur le pouvoir royal. S'opposer bannière levée au roi ou même aux agents du roi devient alors un acte de haute trahison, capter illégitimement le pouvoir royal également. La peine en est la privation de tous les biens tenus en fiefs simples, voire la mort.

En 1352, le Statut de la trahison en donne une définition précise comme étant l'acte perpétré dans le dessein d'attenter au roi, à son chancelier ou à ses juges, d'une part ; l'agression de la reine et de l'héritier de l'autre ; mener guerre ouverte contre le roi dans le royaume enfin. Les biens du félon sont alors confisqués au profit du roi. Certains juristes des années 1340 avaient en effet tenté de l'élargir à peu près tout, le bandit de grand chemin devenant passible de haute trahison, puisque empiétant sur le pouvoir du roi… On notera que cela revient à affirmer non seulement l'éminence du roi dans le royaume, y compris par rapport aux Grands, mais également à en faire le seul dispensateur de l'ordre public. Le roi se confond ainsi avec l'État – et réciproquement – et les deux avec la *res publica*. Tout ce qui menace ce que Christine de Pisan appelle le « corps de policie » est donc haute trahison et lèse-majesté. Ainsi, les trois Édouard considèrent que les troubles en Écosse ou au pays de Galles ne sont pas de simples luttes féodales, mais des actes de haute trahison.

En France, Philippe le Bel avait une première fois eu recours à la notion de lèse-majesté sous-jacente à la notion de haute trahison, mais c'est Philippe VI qui le premier en fait usage le premier. Ainsi en 1343, Olivier III de Clisson est exécuté « pour plusieurs trahisons et autres crimes perpétrés par lui contre le roi et la couronne de France, et alliances qu'il avait faites avec le roi d'Angleterre, ennemi du roi et du royaume de France » (acte du Parlement de

Paris cité par Ch. Allmand, p. 149). Soutenir les prétentions du roi d'Angleterre à la Couronne devenait passible de mort pour haute trahison, comme Simon Pouillet en fit l'expérience trois ans après Clisson. Plus encore, semble-t-il à partir de la fin des années 1360-1370 à suivre les dates des lettres de rémission analysées par Claude Gauvard, le fait de vivre en paix et commercer (voire s'unir) avec les Anglais – et pas simplement sous leur domination – passe progressivement pour un acte de « collaboration » où les problématiques commerciales ou conjugales sont pensées en termes politiques. « Le collaborateur a le visage du traître » écrit l'historienne, le visage de qui est « rebelle et désobéissant à Nous et à la couronne de France ». Il est d'ailleurs significatif que ce crime de lèse-majesté pour fait de bonne intelligence avec l'ennemi soit élaboré au moment où le Français est de plus en plus perçu par le roi comme un sujet.

D'une manière générale, l'affirmation ou la réaffirmation du pouvoir de vie et de mort du souverain sur ses sujets est forte en cette fin du Moyen Âge, comme l'a montré Claude Gauvard dans sa thèse, où l'essor des lettres de rémission tout au long du XIV^e^ et XV^e^ siècles attestent le pouvoir de grâce du roi, corollaire de son pouvoir de punir – punition qui inclut de plus en plus une peine de mort à laquelle on répugnait jusque-là et que finit même par reconnaître l'Église en 1397 (en accordant l'absolution au condamné s'il se confesse). L'entrée de Charles V à Rouen, en juin 1364 en donne une illustration frappante. Selon une coutume déjà bien établie, le nouveau roi émet un certain nombre de lettres de rémission et, au même moment, ordonne le supplice de Pierre de Sacquenville, un leader navarrais, capturé à Cocherel. Sa mise à mort par écartèlement donne lieu à un double acte politique : d'un côté on exécute un traître, de l'autre, on ouvre les prisons devant la foule ébahie et terrorisée à la fois !

2.3 Du roi élu au peuple élu

Cet exemple révèle qu'établir la majesté du roi sur le plan juridique s'accompagne de la mise en place d'un cérémonial, dont les connotations religieuses sont très fortes, destinées à placer le roi au-dessus de l'humanité ordinaire. Pour reprendre une expression de M. Fogel à propos d'une période ultérieure, les rois mettent en œuvre de véritables cérémonies de l'information, montrant leur caractère particulier. Le roi de France a sur ce point un avantage sur le roi d'Angleterre : non seulement il est empereur en

son royaume, mais encore il est sacré.

Précisément, la cérémonie du sacre apparaît fondamentale dans la mise en place d'une propagande assimilant la dynastie régnante à la France. À la fin du XIV e siècle, Jean Golein soulignait que si l'empereur et le pape étaient élus, le royaume de France échoyait par héritage à une lignée sacrée. Pour l'historien Ch. Allmand, cela signifie « qu'établir la généalogie n'était pas seulement une affaire de famille. Dans ce cas, il s'agissait de la fonction (ou office) royale et cette grande famille qu'est la nation ».

En termes de propagande, le roi de Bourges et ses juristes réussirent un coup de maître en exhumant la loi salique d'un monastère du Poitou, dont ils fixèrent la date à 420, soit 1 000 ans avant le traité de Troyes, dès lors frappé de nullité, car s'établissait non seulement l'idée de légitimité dynastique, mais surtout, comme Colette Beaune l'a montré, le fait que la terre salique, assimilée au royaume, est une terre d'où l'exhérédation est impossible et donc le royaume de France un royaume dont on ne peut spolier son légitime héritier. C'est pourquoi les rois prirent un soin particulier à la cérémonie du sacre ; mais il revint à Charles V de fixer le cérémonial (l'*ordo*) du sacre, mettant en avant le caractère sacré et supérieur de la majesté du roi de France, et les *regalia* devant l'accompagner, conservées à Saint-Denis. Il est d'ailleurs significatif que le couronnement d'Henri VI à Paris et non à Reims sans la sainte ampoule (1431) ait été considéré très négativement et ait contribué à retourner l'opinion des grands feudataires, alors que le sacre de Reims du roi de Bourges contribuait à rehausser son prestige et sa légitimité.

• Les *regalia*

(Extrémité du sceptre de Charles V)

Ce sont des objets symboles de la royauté, son « tresor ». Les *regalia* de la couronne de France sont l'epée et la couronne fermée portant fleur de lys, censées être heritées de Charlemagne (l'épée s'appelle Joyeuse), la main de justice et le sceptre. Ils symbolisent l'un des aspects du ministère royal (la guerre, la justice, l'*imperium* pour la couronne fermée – le roi de France est empereur en son royaume). Certains ont une valeur liturgique, et sont utilises lors de sacres, comme la sainte ampoule.

Une innovation capitale dans le serment prêté par les rois de France vient s'ajouter à la mise en scène proprement dite de la cérémonie, qu'on attribue au sacre de Charles V, sans en être sûr, mais attestée dès Charles VI : le roi jure de maintenir l'intégrité du

royaume. Dans le contexte de la guerre avec les Anglais, cela revient très clairement à faire du roi de France le seul garant de cette intégrité – en frappant de nullité les prétentions anglaises – mais en même d'assimiler le destin de la couronne à celui du pays tout entier.

Le roi d'Angleterre n'ayant pas de sacre à faire valoir mit plutôt l'accent sur les cérémonies chevaleresques, dont la création en 1348 de l'ordre de la Jarretière, inspiré de la Table Ronde, est un bel exemple. Les grandes campagnes victorieuses, comme celles du Prince de Galles en 1355 ou le retour d'Azincourt donnaient lieu à de grandes parades et réjouissances populaires organisées par le pouvoir, assorties, comme en 1415 de messes et en 1416 de commémorations.

On aurait tort de croire cependant que la couronne d'Angleterre n'est pas entourée d'une certaine sacralité, peut-être même plus ancienne encore que celle du roi de France, une sacralité qui s'appuie sur l'adage « vox populi, vox dei » depuis au moins Bède le Vénérable (VIII e siècle) : comme le dit Alain Bourreau, « la voix de ce peuple se fait écho de la volonté royale ». Certes, dans l'*Histoire ecclésiastique* Bède emploie très peu le terme de *populus*, qui désigne avant tout les communautés humaines. Mais il l'est de manière décisive pour ce religieux : une fois la conversion acquise, *populus* désigne quelque chose comme le peuple de Dieu. S'attachant aux étapes de la christianisation de l'Angleterre et à l'évolution, parallèle de ses institutions, Bède décrit un schéma selon lequel des ethnies se fondent en un authentique peuple à mesure qu'ils se christianisent. Le christianisme assure l'unité de ce peuple « anglais », comme s'il s'agissait d'un choix divin qui, par là même, l'assimile au peuple hébreu.

Cette tradition se poursuivit au long du Moyen Âge, renforcée par des épisodes comme le règne d'Édouard le Confesseur, roi faiseur de miracles (sa mort en 1066 ouvrant la voie à la conquête normande), dont le corps fut retrouvé intact un siècle plus tard et qui compta jusqu'à la promotion de saint Georges (au début de la guerre de Cent Ans), parmi les saints patrons du royaume. Comme le souligne le Biographe, ainsi qu'on nomme les auteurs anonymes dans l'historiographie anglaise, la providence s'attache sauver les Angles constitués en patrie et en peuple, face aux étrangers et barbares. Avec Guillaume le Conquérant et les rois normands, cette légende est approfondie et débarrassée de ses relents « magiques ». Si les rois d'Angleterre ne font plus de miracles, et s'ils ne sont pas formellement sacrés, ils sont néanmoins les héritiers de ce *populus* élu et les dépositaires de cette alliance entre Dieu

et les Anglais.

S'ajoute à cet ensemble cérémoniel des deux côtés l'ensemble des *regalia* – oriflamme française, armes de France ou d'Angleterre (après la prise de Rouen, Charles VII fit détruire ou fondre toute trace des armes d'Angleterre présentes dans le palais de Rouen en 1450), livrée du roi d'Angleterre (il faudra attendre la fin du XV^e^ siècle pour qu'il y ait celle du roi de France, sous Louis XI), etc. – qui sont constamment exhibés en toute occasion et lieux de pouvoir, contribuant à renforcer la légitimité dynastique.

Dans les deux cas, le contenu religieux de ces cérémonies, fussent-elles profanes, est très fort. Sans surprise, les deux couronnes justifièrent leurs propositions en ancrant celles-ci dans la religion. Mais de manière tout à fait fondamentale, celle-ci fut de plus en plus mise au service de la nation en mobilisant le mythe d'Israël. Dans les deux pays en effet émerge l'idée d'une terre élue, choisie par Dieu. Thomas Brinton, évêque de Rochester, le disait dans ses sermons de 1375 et 1378, de même que le chancelier d'Angleterre au Parlement en 1377. Comme le dit Colette Beaune de la France, mais cela vaut également pour l'Angleterre, « la foi et l'histoire s'entrelaçaient donc étroitement pour donner naissance à l'identité » nationale. De fait, les deux rois ont multiplié les fêtes religieuses, et ont mis leur couronne et leur royaume sous le patronage des saints : saint Denis en France, saint Georges en Angleterre, dont le nom est invoqué sur le champ de bataille. Charles VII a plus que tout autre contribué à cette politique : confronté comme dauphin puis « roi de Bourges » au fait que tous les grands sanctuaires étaient aux mains des Anglo-Bourguignons, il favorisé l'essor et s'est mis sous la protection, ainsi que le royaume, de sanctuaires et surtout de saints « périphériques » : Michel est devenu alors le saint patron de France, et l'abbaye de Saint-Michel, en position frontalière avec la Normandie anglaise et jamais prise par eux, le Grand sanctuaire de la couronne, et le symbole de la résistance à l'occupation anglaise. À cet égard, Jeanne d'Arc est bien le produit d'une propagande royale assimilant le roi au miracle, et donc le royaume à la Chrétienté.

Pour mener une telle politique, le roi d'Angleterre peut faire valoir ses victoires : celles-ci sont le signe du jugement de Dieu et du fait, sinon qu'il est anglais, comme on l'entend parfois, du moins qu'il a choisi l'Angleterre, l'a favorisée de sa grâce et en a fait le nouvel Israël. Il est significatif qu'un Philippe de Mézières († 1405) explique que l'Angleterre, le « noir sanglier », « avait été mandé [par Dieu] permissivement es dits royaumes [il a évoqué

l’Espagne, la Gaule et ailleurs] pour corriger les rois, princes et communes desdits royaumes de leurs péchés. S’il ajoute cependant : « et non pas pour avoir a pleine seigneurie des dits royaumes », ce n’est pas une véritable restriction. Il n’entre pas dans son idée d’assigner à l’Angleterre une mission impériale universelle, mais de l’envisager, selon un thème classique de l’apologétique chrétienne, comme un « fléau de Dieu ». L’Angleterre, et sa « vaillante chevalerie » ont été chargées par Dieu d’une divine mission, en portant la guerre dans des contrées pécheresses qui se sont, de Lui, détournées.

La France en revanche peut s’appuyer sur le fait qu’elle est non seulement une nation élue, un royaume « sans hérésie, ni païen » comme l’on dit alors (contrairement à l’Angleterre, où sévit à la fin du XIV e siècle Wyclif et le lollardisme), mais surtout la protectrice du royaume de Saint-Pierre depuis Pépin et Charlemagne et la grande défenderesse de la foi. Les croisades en sont l’exemple le plus abouti : Philippe VI cherche d’ailleurs à en organiser une, à laquelle le roi d’Angleterre pense un temps participer. Cela vaut à ses rois le titre exceptionnel de « très chrétien » (qui rendra très jaloux les souverains ibériques comme Isabelle et Ferdinand). La France devient progressivement la nation très chrétienne.

À cet égard, le roi de France a un avantage supplémentaire sur le roi d’Angleterre : la présence importante d’auteurs étrangers, notamment italiens, et l’intense circulation culturelle et littéraire, nourrissant une riche tradition culturelle et théologique. Inversement, l’Angleterre n’a que peu d’auteurs « européens » à sa cour et son université n’a quasi aucun rayonnement, contrairement à la Sorbonne, et en conséquence, reste un peu en marge des grands courants humanistes et intellectuels. Le roi d’Angleterre n’a donc pas à sa disposition de théologiens propagandistes du calibre de Jean Juvénal des Ursins, ou même de Thomas Basin, évêque de Lisieux des années 1440 à 1479 (qui a pourtant commencé sa carrière dans la Normandie anglaise), capable de théoriser le lien entre la nation et la religion.

3. L’historiographie

La force des deux rois est d’avoir su convertir la légitimité dynastique et le sentiment national pour a dynastie en sentiment national tout court, en assimilant dynastie et bien commun. Ils ont su s’appuyer sur des

constructions idéologiques d'ampleur, qui font fond sur les doctrines du premier humanisme pour construire une histoire de l'État, assimilée à une histoire nationale.

3.1 La construction d'une mémoire de l'État

Le roi de France a compris très tôt l'enjeu de l'histoire : dès le XII e siècle, les moines de Saint-Denis rédigeaient des chroniques d'histoire nationale (alors, souligne Colette Beaune, qu'il n'existait jusque-là que des chroniques universelles). Mais c'est Saint-Louis qui les fait sortir des cloîtres quand il demanda au moine Primat de rédiger en français les *Grandes chroniques de France*, relatant l'histoire du pays depuis ses origines.

En circulèrent dans le pays des versions abrégées, souvent illustrées, jusqu'au XV e siècle, qui mirent la « matière de France » à portée d'un très large public : « Plus d'une centaine de manuscrits conservés pour l'œuvre entière font de ce « Roman des Rois », comme on disait, le best-seller incontesté de la culture historique médiévale. La nation disposait donc d'une histoire officielle et normative » (Colette Beaune). Certes, il ne faut pas exagérer la portée de ce « best-seller » : rien de comparable avec un grand tirage d'aujourd'hui. Mais si restreint soit finalement le lectorat ou l'audience des chroniques et de leurs résumés en comparaison de la population totale du royaume de France, il est qualitativement essentiel : il est composé de ceux qui forment le « corps de policie » (la société politique), pour reprendre l'expression de Christine de Pisan, et notamment les officiers de la Couronne, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui construisent l'État et la nation-France (par-delà les « nations » du royaume).

S'ancrait, à travers l'idéologie véhiculée dans ces textes, l'idée que la nation française était le fruit de la volonté divine, remontant à un ancêtre glorieux (Clovis), fondateur d'une « race » illustre, dont les rois de France sont les héritiers directs, donnant à cette race et à cette nation ses caractéristiques essentielles. La suite de l'histoire, d'une certaine manière, ajoute Colette Beaune, ne fait que « révéler l'excellence de son sang ». La mythification progressive de la loi salique à partir de Charles V et surtout sous Charles VII contribua à ancrer davantage cette mythologie. Parallèlement, la quête de l'origine la plus prestigieuse possible consistait à faire de la race de France les descendants directs des glorieux Troyens (d'Énée) et donc, ainsi, des Français héritiers des races les plus grandioses de

l’Antiquité, voire, par une sorte de phénomène de *translatio imperii*, les successeurs mythiques directs de la grandeur de Rome…

Le roi d’Angleterre a à la fois moins de difficulté et davantage à mobiliser l’histoire à son profit : il existe en effet une tradition historique qui fait remonter l’Angleterre à Bède le Vénérable (*Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, VIII e siècle), ou à tout le moins à Alfred le Grand et Édouard le Confesseur, premiers rois des Anglais. Du coup, créer une histoire nationale semble avoir moins de sens en Angleterre, tant cela semble aller de soi. Pourtant, dans le contexte de la guerre avec le roi de France (une guerre d’autant plus complexe qu’elle ressemble à une sorte de jugement de Dieu entre prétendants légitimes, ou, pour reprendre une expression plus parlante que véridique de Philippe Contamine à propos du traité de Troyes, de schisme royal, comme il y eut un schisme papal, ou de guerres civiles), le besoin d’une histoire proprement anglaise, ancrée dans une généalogie prestigieuse se fait sentir. Le *Booke of noblesse* de William Worcester (sans doute écrit vers 1450, même si la version finale annotée de l’auteur est de 1475), qui fut au service de Fastolf, et vécu après avoir guerroyé plus d’une vingtaine d’années en France, retiré sur ses terres acquises grâce à ses profits de guerre, reprend pour le compte du roi et du royaume d’Angleterre la légende troyenne. D’ailleurs, « l’ancienne langue de Brutus, basée sur le Grec se fait encore entendre aux pays de Galles et en Cornouailles, affirme-t-il » ! Ensuite vinrent les Normands, descendants des Danois, eux-mêmes descendants des Grecs, puis la race glorieuse des Angevins. Tout cela fonde une légitimité, directement liée au contexte de la guerre contre les Français (en train de s’achever en déconfiture totale), afin de montrer que l’action française est une usurpation et une attaque contre la Vérité… on notera cependant qu’un tel livre n’est pas directement le fruit d’une propagande royale : une mythologie historique se développe bel et bien, elle n’est pas spécialement voulue par le roi d’Angleterre – qui certes en tire profit, mais ne se comporte pas à la manière d’un Saint-Louis créant, avec Primat, un « corps » d’historiographes officiels attachés à la personne du roi.

3.2 Une conception humaniste de l’État

De plus en plus, l’idée de l’État se confondait avec celle de bien commun. Pour mieux assimiler l’action du souverain avec celle-ci, juristes et propagandistes royaux mobilisèrent largement les antiques conceptions

romaines et thomistes de la *res publica*.

• Le thomisme

Le thomisme est une doctrine théologique et philosophique pour la première fois formulée par saint Thomas d'Aquin (XIII e siècle), notamment dans son œuvre majeure, la Somme théologique. Elle entend réconcilier raison et révélation religieuse, puisque le monde créé par Dieu est parfait et rationnel. La création est également bonne. Sur le plan politique, cela implique d'ancrer communautés et institutions dans la nature, donc la raison. La cité (*res publica*) est donc un tout « organique », dont la fin est le bien de l'ensemble de ses membres, dont le bien suprême est évidemment religieux.

Si les formulations de cette idée sont hésitantes et varient, ce qui implique d'ailleurs des connotations différentes, N. Offenstadt précise que « ces expressions [du bien commun, et notamment de la paix] soulignent l'unité du roi et de son peuple, notamment face aux forces centrifuges ». Le terme de « bien commun » par exemple semble avoir une connotation expressément théologique, et être lié à la bonté chrétienne, celui de « profit commun » aurait un contenu plus politique, lié au pouvoir d'édicter des normes, comme les ordonnances. Les nombreuses ordonnances prises pendant la guerre de Cent Ans en France l'utilisent d'ailleurs abondamment.

L'idée cependant s'affine au cours du XIV e siècle. C'est l'époque du premier humanisme – dont Pétrarque (1304-1374), lettré de la cour papale à Avignon, est le meilleur représentant. Pétrarque d'ailleurs parla fréquemment de la guerre de Cent Ans, tant pour constater l'ampleur des dégâts, que pour critiquer le roi Jean II, qualifié « d'incultus » et valoriser Édouard III (12e Églogue).

Cet humanisme imprègne les producteurs de texte de la guerre de Cent Ans. Ce sont des lettrés, souvent clercs au XIV e siècle et de plus en plus souvent des laïcs, même si les clercs (Jean Juvénal) restent numériquement et qualitativement importants. Non seulement ils ont accès à une vaste « bibliothèque » (ainsi leur connaissance des chroniques est vaste : à peu près tous les traités parlant de la Guyenne copient Guillaume de Nangis), mais encore ils semblent avoir accès aux archives des Chancelleries, comme le prouvent les importantes retranscriptions d'actes diplomatiques ou de gouvernements. Une partie d'entre eux travaille d'ailleurs directement pour le pouvoir : Noël Fribois est secrétaire de Charles VII, Juvénal, dont le frère est chancelier du royaume, fut évêque de Beauvais, de Laon et archevêque de Reims… Ces hommes ont également souvent joué un rôle diplomatique

important comme Juvénal qui prépare les documents et les argumentaires pour la convention de 1444. Sans doute sont-ils dans plus d'un cas directement mandés par le pouvoir pour produire leurs œuvres. Ils baignent en tout cas dans cette ambiance politique et appartiennent chacun à leur roi.

La théorie se reformule selon les règles de la rhétorique italienne (latine), dont on retrouve la trace chez Alain Chartier et Christine de Pisan, et même Jean de Montreuil (à travers le prisme, en général, du *De Remediis* de Guillaume Fichet), notamment dans les thèmes moraux (Vertu, Fortune) abordés et l'inspiration du « conte moral » à la Boccace. À cet égard, le roi de France est plus avantagé que le roi d'Angleterre, dont la cour ne comporte que peu « d'étrangers », tant son rayonnement intellectuel et artistique est faible et tant se méfient les rois des étrangers, alors que Paris, selon une tradition qui remonte peut-être à saint Anselme, est vue comme la « nouvelle Athènes » ou son héritière culturelle directe, et fourmille « d'intellectuels » venus de toute l'Europe, en plus d'être elle-même un centre intellectuel brillant.

Selon l'historien Nicholas Mann, « l'un des aspects caractéristiques de la culture française à cette époque […] est la naissance d'un sentiment d'identité culturelle parmi les premiers humanistes à la fin du XIV^e^ siècle, sentiment qui, éveillé par un nationalisme littéraire fort prononcé et fort original chez Pétrarque, préfigure le développement, au cours du XV^e^ siècle, d'un véritable patriotisme en France. Inspiré sans aucun doute par des considérations d'ordre essentiellement politique, ce patriotisme s'exprimera sous plusieurs formes littéraires au cours du siècle pour atteindre, chez Robert Gaguin, un nationalisme explicite qui n'est rien d'autre qu'une affirmation de l'identité et de l'indépendance de la culture française ». D'une certaine manière, le transfert de la papauté en Avignon servait les desseins du roi de France, dans la mesure où il accréditait l'idée d'une « *translatio studii* » – vivement contestée par les Italiens, dont Pétrarque à l'époque du Grand Schisme…

Certes, en Angleterre, on retrouve quelques éléments de cette culture humaniste – moins nombreux et plus tardifs (vers 1450) –, dont l'un des meilleurs représentants est, Thomas Bekynton, secrétaire du roi Henri VI, évêque de Bath et Wells, qui avait assisté au traité d'Arras, qui « compila à un moment que l'on ne peut préciser, entre 1443 et 1465, un traité *De jure regnum Anglorum ad regnum Francie* » (N. Mann) dont le but était de prouver le droit du roi d'Angleterre à la couronne française, en faisant

remonter à Troyes l'origine du royaume, afin d'en déposséder les Français.

La réussite de cette stratégie assimilant dynastie et royaume (emblématisée par la politique des *insigna*), dynastie et bien commun, est incontestable. Le prince devient « la nation » ou l'incarnation du « populus » au sens de Guillaume de Malmesbury. Elle prend ainsi régulièrement l'aspect, notamment du côté anglais ainsi que l'énonce Édouard III dès 1340, d'une mise en scène de la guerre entre les deux royaumes sous la forme et les auspices d'un duel entre les deux princes – chacun incarnant son royaume.

• L'humanisme

Le « premier humanisme » des XIV e et XV e siècles, courant intellectuel qui précédé la renaissance artistique, se déploya dans les cités italiennes, notamment Florence ou Sienne. Fondé avant tout sur la redécouverte des textes grecs, mais aussi dans une moindre mesure hébreux et araméens, il est d'abord une critique philologique. Son contenu politique est très marqué : la redécouverte entre autres du platonisme le conduit à ancrer le bien commun dans des concepts abstraits (Concorde, Paix, Sécurité) et à définir l'État par le bien commun, assimilé à l'harmonie civile. Il s'illustre par des penseurs comme Pétrarque ou des représentations comme la fresque du Bon Gouvernement de Lorenzetti au palais communal de Sienne

Cela prend d'une part d'une forme sacrificielle, celle du sacrifice pour la paix, dans lequel le prince expose sa personne pour le bien de la « patrie ». Corrélativement, le duel est souvent présenté comme la solution ultime, après l'échec de négociations, des « voies de paix ».

Pour les protagonistes de la production discursive du temps, il est le plus souvent clair que la guerre entre les deux rois, de France et d'Angleterre, est une guerre entre deux royaumes, voire entre deux peuples attachés chacun à leur dynastie régnante. Cela exclut désormais, comme le dit Jean de Terre-Vermeille, un juriste nîmois qui écrivit un libelle en faveur du dauphin Charles contre les Bourguignons et les Anglais en 1419 peu avant le traité de Troyes (contre les rebelles), la possibilité d'un gouvernement étranger, ou pire, d'un roi étranger : « L'honneur des fleurs de lys est le droit de la couronne qui ne se peut ou doit transporter aux estrangiers »… Déjà en 1359, les représentants des gens d'Église, des nobles et des bonnes villes, réunis par le dauphin Charles (futur Charles V) pour discuter du second traité de Londres, refusèrent comme « moult déplaisant à tout le peuple de France » l'abandon de la souveraineté sur les terres concédées au roi d'Angleterre et décrétèrent le traité « ni passable, ni faisable ». Et ils ordonnèrent de « faire bonne guerre aux Anglais »…

En revanche, pendant les périodes de guerres civiles (celle ouverte après 1407, notamment), les choses sont plus floues, notamment pour les populations. Dans la Normandie conquise par Henri V, le nouveau souverain et ses représentants dénoncent des bandes de brigands fauteurs de troubles : sans doute y eut-il des « patriotes » français dans le lot, mais on peut sans doute y voir l'effet des désordres du temps et de l'alourdissement de la fiscalité, malgré le gouvernement modéré des Anglais, à travers les subsides régulièrement exigés des États de Normandie. Globalement, il semble que la population ait plutôt accepté la domination anglaise, comme en Guyenne, à Bordeaux en particulier à la fin du conflit : Thomas Basin, évêque de Bayeux met d'ailleurs en garde la France au moment de la reconquête : les exactions des troupes et le comportement des officiers royaux font regretter à beaucoup l'Angleterre. L'important pour les populations est moins de savoir qui est roi, que d'identifier celui assure sa fonction et sa mission : être garant de l'ordre public et assurer la paix.

3.3 L'opinion publique et la guerre

- L'opinion publique et la guerre

Dans quelle mesure l'opinion publique a-t-elle été sensible aux stratégies dynastiques, et influencée par la propagande ? A-t-elle évolué au cours de la guerre ? En d'autres termes, cette guerre « nationale » selon les textes des lettrés, a-t-elle été perçue comme telle par l'opinion publique ?

Il semble bien en tout cas qu'elle ait compté. À vrai dire, un des traits les plus importants des histoires de France et d'Angleterre aux XIV e et XV e siècles, est précisément l'implication de plus en plus importante du « public », voire de l'opinion, dans la guerre.

Nicolas Offenstadt (*La paix au Moyen Âge*) avance que l'on peut véritablement parler d'un « espace public médiéval », même si ce n'est pas au sens du philosophe Jürgen Habermas qui considère la société moderne comme structurée par l'espace public de la discussion. Son concept, qui réside sur la notion d'ouverture et de Lumières, selon ses propres analyses, suppose l'émergence de la société bourgeoise moderne, la seule où l'espace de la discussion peut s'ouvrir et ainsi l'usage de la raison s'opérer. Cela ne peut que s'opposer, et Habermas le précise explicitement, aux sociétés comme celles du Moyen Âge, caractérisées par une relation purement

verticale du pouvoir (de la seule parole légitime, « de pleine autorité » comme on dit de la parole royale, celle du roi aux sujets, entièrement passifs, selon Habermas, dans la réception de cette parole). L'espace public de la discussion est caractérisé par la médiation : ce ne sont pas des individus qui sont face à face dans la discussion, mais des opinions publiques ou publicisées. En théorie la parole royale médiévale est de pleine autorité, et donc les sujets sont en principe passifs face à cette parole : « La participation du peuple au domaine public, ritualisée et cérémonielle, n'autorisait qu'un simple assentiment incapable de formuler sa propre interprétation de l'événement », croit pouvoir écrire Habermas.

Cela supposerait qu'il n'existe en principe pas de véritable communication politique au sens moderne du terme. Ce serait cependant oublier d'une part que la communication au Moyen Âge n'est pas seulement verbale (rituels, gestes, comme les larmes de joie que l'on est censé pleurer lors de la conclusion des paix, comme nous le rapportent les chroniques) ; d'autre part, qu'il y a bien des espaces de parole (le conseil entre le vassal et le seigneur), même si ceux-ci ne sont pas permanents ; enfin que dans un monde où prime l'honneur, même le pouvoir a besoin de se légitimer par le consensus, surtout s'il est fragile ou changeant, comme c'est très précisément le cas pendant la guerre de Cent Ans. Tout ceci autorise donc à parler d'un véritable espace public, mais contrairement à celui de l'époque moderne, il est à la fois temporaire (il existe à des moments et en des lieux précis : paix, déclaration de guerre, sacre, etc.), et personnel : il repose sur le face-à-face et la présence.

Le pouvoir royal en est d'ailleurs très conscient, notamment du côté du roi d'Angleterre. « Dès le début du conflit, écrit N. Offenstadt, Édouard III, souverain particulièrement "image-conscious", déploie son discours de paix par différents moyens : lettres aux Grands et proclamations publiques. » De fait, toute la propagande déployée n'a pas un simple but informatif, et ne s'adresse pas seulement à une postérité face à laquelle on cherche à se justifier. Elle vise bel et bien *aussi* à établir une légitimité au sein de « l'opinion publique » (quel que soit le sens que l'on donne à ce terme). Du coup, les arguments forgés par les propagandistes ont bien vocation à être diffusés et à pénétrer l'opinion publique en profondeur. Cela implique de la rendre accessible : d'une part, il est significatif que de nombreux propagandistes comme Montreuil rédigent leurs traités en latin (langue des lettrés) et en langue vernaculaire (langue du commun) – la version en langue « vulgaire » étant souvent, comme chez Montreuil, plus dure que la version

latine.

Les rois recourent également aux techniques de communication de l'époque pour tenter de sensibiliser les populations (au moins urbaines). Ainsi, en août 1337, Édouard III nomme-t-il des commissaires dans les comtés chargés de montrer au clergé et au peuple comment le roi de France repousse toutes les trêves et traités, et fait remettre un « manifeste » (le terme est de Nicolas Offenstadt) à ses agents : « Ces sount les offres faitz au roy de France par le roi d'Engleterre, pur eschiver la guerre ! » On sait par ailleurs comment le régent de France Bedford) n'a pas hésité à faire afficher à Paris la généalogie d'Henri VI prouvant sa légitimité, assortie de commentaires explicatifs. La guerre de Cent Ans est aussi une guerre de lettres et de « placards » (d'affiches) dans laquelle le clergé joua un rôle fondamental via ses sermons, dont les thèmes sont parfois carrément téléguidés par les factions en lutte.

Effet de cette large diffusion ou non, une véritable interaction se produit entre la campagne de propagande et l'opinion publique : progressivement, au cours de la guerre, émerge un véritable sentiment d'appartenance « nationale » qui plonge ses racines dans la population assez profondément pour en définir la nationalité sur une base essentialiste. Étudiant dans *La France anglaise* le contenu des lettres de rémission à ce sujet, Claude Gauvard a bien montré qu'à partir des années 1370 la « qualité » d'Anglais transcende toute acculturation et ne saurait se perdre, quelles que soient la vie menée et l'acclimatation aux us et coutumes de France. On est anglais parce que l'on naît anglais, et si l'on est né anglais, il semble bien qu'on ne puisse pas devenir français. Ainsi, en 1375, l'assassin d'un Anglais installé du côté de Chartres, où il avait fait fortune et épousé la fille d'un chevalier du cru, pourtant réputé s'être « converti » (selon le mot des lettres de rémission) « au dit pays comme Français » est-il gracié, car, commente Gauvard, « quoique cet étranger ait fait pour se faire oublier, il demeure Anglais, donc ennemi » !

C'est bien dans la guerre, c'est-à-dire parce que l'Autre est l'ennemi, que la nature du Français se définit (et réciproquement). Les stéréotypes et injures contre l'autre deviennent pratiquement des signes d'appartenance nationale, comme le révèle le cas de cette malheureuse, contrainte d'être violée légalement par un homme qu'elle avait traité de « traître, paillard, Anglais ». L'insulte anglaise suffisait en effet alors à attenter à l'honneur – et exigeait réparation, même en regard du viol, qui est pourtant au Moyen Âge considéré comme un crime abominable (contrairement à la légende, il n'y a aucune

tolérance pour le viol dans la société médiévale).

Preuve de l'interaction avec la stratégie de propagande, les notions de « collaboration » et de « résistance » (que Gauvard emploie de manière anachronique à dessein) avec et face à l'ennemi se définissent, d'après les lettres de rémission, en termes politiques – soit désobéir au roi. Comme le dit Gauvard, « le collaborateur a le visage du traître », car il est, selon la formule des lettres, « rebelle et désobéissant à Nous et à la couronne ». Inversement, affirmer, pour couvrir son méfait, que l'on a lutté contre l'Anglais vaut la grâce royale… Un des plus célèbres écorcheurs de son temps, Robert de Floques (ou Floquet), fit ainsi valoir les fieffés services qu'il rendit au roi de France Charles VII pour se faire pardonner avant même tout procès, les horreurs qu'il avait commises, en particulier dans le duché de Rethel, après la trêve de Tours (1444).

• Une grâce spéciale à géométrie variable

> « Savoir faisons […] avoir reçu l'humble supplication de notre amé [aimé] et féal écuyer Robert de Floques, bailli d'Évreux contenant que du temps de sa jeunesse, il s'est employé à notre service ou fit la guerre à l'encontre de nos ennemis et adversaires les Anglais, et que durant ce temps [il]a eu en grande charge de gens de guerre, et tenu les champs en plusieurs parties de notre royaume, lesquels ont fait et commis meurtres, sacrilèges, forcements de femmes [viols] [… : la liste des méfaits est longue] ;
>
> [Ayant] considéré les choses susdites et les bons, louables et profitables services que ledit Floques nous a longuement fait contre nos ennemis, desquels services nous avons bien mémoire, […], de grâce espéciale, pleine puissance et autorité royale, remettons, pardonnons et abolissons ses crimes. »
>
> Lettre d'abolition de Robert de Floques, août 1448 aimablement communiquée par Christine Jehanno, maître de conférences à l'ULCO.

Floques bénéficie du fait qu'en cette année 1448, Charles VII a accordé une abolition générale aux gens de guerre qui le servent dans son entreprise militaire – c'est-à-dire qu'il a pardonné leurs crimes et interdit que des poursuites soient engagées contre eux. Robert a pourtant pillé, torturé, forcé le sanctuaire d'une église, violé, massacré, rançonné à tour de bras. La grâce royale est motivée certes par les services rendus autrefois, comme capitaine contre les Anglais, mais aussi les services à venir : Charles VII est à la veille de sa grande offensive de reconquête de la Normandie et de la Guyenne. Il a besoin d'hommes aguerris comme Floques, et d'autant plus qu'il a mis en œuvre des réformes militaires qui ont irrité la haute noblesse (qui s'est révoltée lors de la Praguerie). Charles veut une armée de professionnels bien

entraînés, dirigée par des hommes choisis pour leur compétence et leur fiabilité plutôt que sur leurs titres et leurs noms.

Un Floques est typiquement le genre d'hommes sur lequel Charles compte. Il n'hésite donc pas à lui pardonner l'impardonnable, en particulier ses viols et sacrilèges. La grâce du roi dépend bien ici des services qu'on peut lui rendre…La logique qui s'impose là n'est donc plus féodale, mais déjà stato-nationale.

■ Chapitre 5

Les formes de la guerre

Pour expliquer la prépondérance européenne à partir de l'époque moderne, l'historien G. Parker avait autrefois diagnostiqué une « révolution militaire » qui, au XVI^e siècle, modifia radicalement l'art de la guerre, tant sur le plan stratégique et tactique, que dans son rapport aux sociétés et à l'économie. Les historiens de la guerre à la fin du Moyen Âge comme Clifford Rogers estiment cependant que la rupture s'effectua plus tôt, aux XIV^e et XV^e siècles, et précisément dans le cadre de la guerre de Cent Ans.

Pour Rogers en effet, on passe au cours de cette guerre d'une armée organisée autour de la cavalerie féodale, dont la puissance réside dans la puissance musculaire du choc de l'homme et de sa monture concentrée dans la pointe de la lance ou de l'épée, à une armée soldée, « populaire » (au sens de non aristocratique dans sa composition, même si elle est menée par les nobles), de fantassins combattant à pied en rangs et formations serrés, dont la puissance réside dans des projectiles de toute nature (des « missiles » dit Rogers) tirés à distance. Le premier type d'armée a dominé l'Europe du XI^e au XIV^e siècle, et la France en était le fleuron – et la grande puissance européenne. Elle se battait moins pour tuer que pour la rançon ; la deuxième fit des Flandres puis de l'Angleterre de grandes puissances se battant pour vaincre et tuer.

Le processus n'est cependant ni linéaire ni synchrone à travers l'Europe. Il se subdivise d'ailleurs en deux phases assez distinctes qui n'affectent pas de manière semblable, ni avec la même intensité, tous les États, en particulier la France et l'Angleterre. Cette dernière a pris une incontestable avance au XIV^e siècle, quand la France reste cramponnée au modèle féodal de la guerre. Il faut attendre Charles VII et ses successeurs (Louis XI et Charles VIII, qui rendit l'avance française patente lors des guerres d'Italie) pour faire

réellement passer l’art de la guerre français à un nouveau stade, celui de l’artillerie, qu’à son tour l’Angleterre peine à prendre. On observe en outre que la longueur du conflit et ses différentes phases – la série de victoires anglaises jusqu’à Henry V, puis la reconquête française sous Charles VII – épousent assez largement la chronologie des mutations affectant la chose militaire.

1. La révolution de l’infanterie

1.1 L’apport du « commun » à l’art de la guerre

La première phase de la révolution militaire connue par les royaumes de France et d’Angleterre est qualifiée par Rogers de révolution de l’infanterie. Elle assure au roi d’Angleterre la suprématie sur le champ de bataille jusqu’à l’invasion d’Henri V comprise. Elle a, à vrai dire, précédé la guerre de Cent Ans elle-même : les Écossais et les villes flamandes révoltées sont les premières à en avoir adopté les principes. C’est d’ailleurs au contact des premiers que les Anglais modifièrent leurs manières de combattre. Jusque-là, la décision était emportée par les charges de cavalerie, pour lesquelles l’armée (aristocratique) française était incontestablement la meilleure. À Bannockburn toutefois, les troupes écossaises organisées autour d’une infanterie légère et mobile écrasent les cavaliers anglais qui méprisaient cette piétaille. Les Français à Courtrai avaient connu semblable défaite. Toutefois, contrairement à eux, les Anglais ont compris le formidable potentiel de ce qui avait sans doute été au départ une stratégie du faible contre le fort. Dès le règne, pourtant difficile, d’Édouard II, non seulement on apporte des innovations techniques à l’arc utilisé par cette « piétaille » pour le rendre plus performant (il tire plus loin, sa vélocité est supérieure et donc sa puissance d’impact démultipliée), mais encore se met en place un véritable système d’entraînement à son utilisation, imposée aux paysans libres de chaque village, en vue d’un recrutement. Il faut en effet de l’habileté, mais aussi et surtout une grande force physique pour tendre et manier cet arc à la puissance de perforation plus grande, capable de transpercer une armure une fois convenablement utilisé. Désormais, la puissance anglaise, sans dédaigner bien entendu les lourds cavaliers nobles, repose sur ces gens du commun,

maniant l’arc, frappant à distance et capable de briser les charges de cavalerie grâce à leurs piques.

Bien que la stratégie anglaise ait prouvé son efficacité, les Français, ou plus exactement les nobles qui font la guerre, ont beaucoup de mal à prendre la mesure de cette révolution de l’infanterie et continuent, malgré les défaites, à pratiquer la charge de cavalerie et à mépriser l’apport des gens du commun. Il est vrai qu’ils trouvent toujours à cela de bonnes raisons, comme la débandade des archers génois à la bataille de Crécy en 1346 (qui, refluant vers les lignes françaises après avoir été débandés par les flèches anglaises, sont massacrés par la chevalerie française), pour couvrir des échecs souvent dus à leur indiscipline : chacun veut briller, et nul n’écoute les ordres (même ceux d’un roi) ou ne suit un plan de bataille ; cela donnera Azincourt.

1.2 La chevauchée comme « style » de guerre

D’Édouard III à Henri V, les rois d’Angleterre et leurs capitaines ont su adapter leur stratégie et leur tactique à cette importance nouvelle de l’infanterie. Ils ont pratiqué dans le royaume de France une forme de guerre adaptée à la composition de leurs forces : la chevauchée (ou « cavalcade »).

La chevauchée repose sur la mobilité. Dans un premier temps, les rois d’Angleterre choisissaient avec soin l’endroit où débarquer : de préférence en un lieu relativement à l’écart des armées des rois de France, et si possible dans un territoire allié (en Bretagne, lors de la guerre de Bretagne) ou proche d’un repli possible dans un territoire allié. On s’explique ainsi l’obsession d’Édouard III, et par la suite l’attachement de tous les rois d’Angleterre jusqu’à la rétrocession en 1558, pour Calais, à proximité de la Flandre rebelle au roi de France. C’est que le rembarquement était une donnée essentielle de la chevauchée ; les rois d’Angleterre ont donc cherché, comme en témoigne la prise d’Harfleur par Henri V, à s’emparer de ports places fortes qui pouvaient leur servir de points d’entrée, mais également de refuge contre les troupes françaises, le temps de se replier. Destinées à frapper le roi de France dans le cœur de ses domaines, il faut noter que les chevauchées ont commencé la plupart du temps depuis les côtes du Nord de la France, alors qu’avec Bordeaux et la Guyenne les Anglais disposaient pourtant de territoires sur le continent qui auraient pu être mis à profit, mais ne l’ont été que très rarement : il est vrai que la traversée de tout le royaume de France pouvait s’avérer périlleuse ; Gand perdit, dit-on, la moitié de ses hommes

après sa chevauchée de 1373, en passant par le Massif Central pour rejoindre Bordeaux en hiver.

Tout dépend ensuite de la rapidité des déplacements. Le cas le plus spectaculaire est celui de la chevauchée du Prince Noir en 1355. Son armée traversa le Languedoc de l'Atlantique à la Méditerranée entre octobre et novembre 1355, soit 900 km en deux mois, pour une moyenne de 15 km par jour, « performance d'autant plus remarquable, souligne P. Contamine, si l'on songe que des bourgs et des faubourgs furent pris d'assaut (Avignonet, Montgiscard, Castelnaudary, ville basse de Carcassonne) et qu'au retour un immense butin ne manqua pas de ralentir l'allure ».

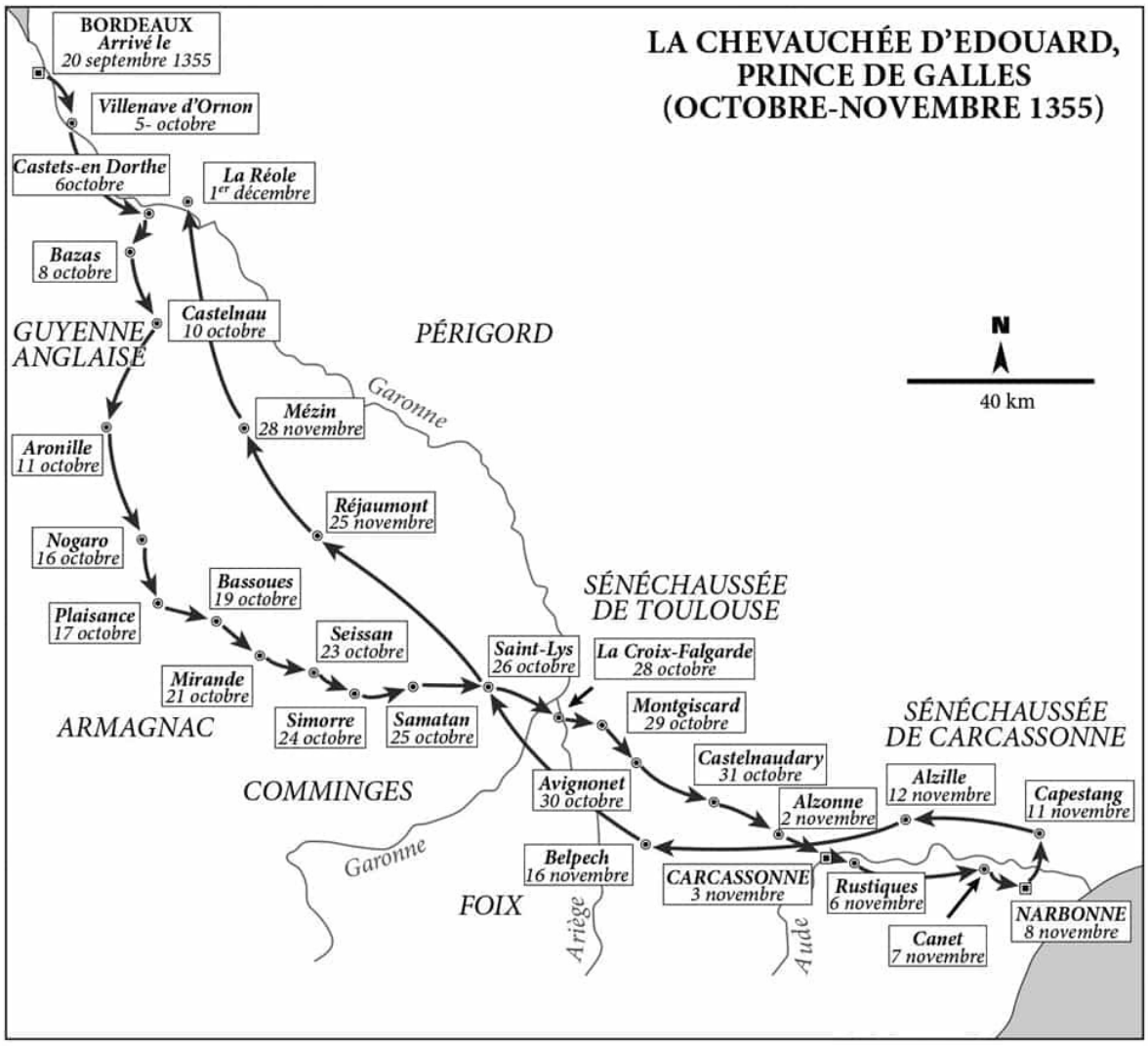

D'une manière générale, la chevauchée s'attache aux espaces de moindre résistance, précisément afin d'éviter les ralentissements : elle s'en tient aux plats pays et aux cités susceptibles d'être prises rapidement, mais évite la plupart du temps les villes places fortes trop bien défendues, ou lève assez

rapidement le siège quand il devient clair que la ville ne sera pas prise avant longtemps. Ainsi, en 1339, Édouard III lève-t-il le siège de Cambrai qu'il ne parvient pas à prendre, de même qu'en 1359 celui de Reims, dont il avait pourtant fait un enjeu symbolique de sa campagne destinée à faire pression sur le roi de France et surtout le Dauphin pour hâter la paix. Significativement, cette dernière campagne est plutôt perçue, précisément à cause de cela, comme un échec ou un demi-échec, qui affaiblit la position diplomatique du roi d'Angleterre.

L'ampleur de l'attaque est variable : elle se déploie parfois dans un périmètre limité, elle peut également, comme en 1355, affecter des régions entières. En 1339 par exemple, Édouard III, ses capitaines et ses alliés n'ont ainsi pas suivi la même route, mais ont su se diviser afin d'occuper et de ravager un maximum de territoire avant de se rejoindre et d'attendre l'armée de Philippe VI. Pendant que le roi de France était du côté de Péronne, les généraux d'Édouard, Northampton et Derby, ravageaient le Laonnois et allaient jusqu'à Crécy, alors que le roi passait vers Guise et La Capelle en Thiérache. Dans tous les cas, elle est une « guerre d'attrition », pratiquement de « terre brûlée », visant à détruire les ressources de l'adversaire.

Déprédations, pillages et rançons ne sont pas alors des effets collatéraux de ce mode de guerre, mais son fonctionnement même. À propos de la cavalcade de 1355 du Prince Noir à travers le Languedoc, la *Chronique anonyme* rapporte ainsi que 11 bonnes villes et 3 700 villages – ce qui est exagéré, mais donne une idée de l'ampleur des choses – furent détruits. En guise de justification de ces exactions, Henri V aurait d'ailleurs affirmé : « guerre sans feu est comme saucisse sans moutarde »… En une formule frappante, l'historien R. W. Kaeuper résume la pratique de la chevauchée en affirmant qu'il s'agit en quelque sorte de la version médiévale de la guerre totale, dont l'efficacité avait été montrée par les raids écossais en Angleterre !

Cette manière de combattre s'avère tout à fait adaptée quand il s'agit de porter la guerre sur un sol « étranger ». Il n'est donc pas surprenant que les Anglais l'aient adopté en premier et qu'ils aient eu, jusqu'à la mort du Prince Noir, l'initiative dans le conflit avec le roi de France. En premier lieu, elle ne suppose pas des contingents de combattants très élevés. Toutes les sources d'ailleurs insistent sur la disproportion considérable entre les troupes du roi d'Angleterre et celles du roi de France, cinq ou dix fois plus nombreuses nous dit-on, non sans quelque exagération, au XIV^e^ siècle. Le roi d'Angleterre ne pouvait de toute manière pas mobiliser de contingents plus importants. Les

limitations financières de la monarchie, si graves que le roi a dû affronter en 1340 une véritable fronde parlementaire dont il s'est sorti en faisant des concessions et en prétendant risquer de devoir se constituer prisonnier (comme « gage ») auprès des marchands flamands auprès desquels il était endetté, le lui interdisent. Malgré expédients et efforts, le roi ne pouvait donc mettre sur pied de gigantesques armées.

En second lieu, la chevauchée ne cherche pas fondamentalement le contrôle du territoire. Du point de vue anglais, c'est un avantage, puisqu'à l'exception de la Guyenne, elle n'a pas de territoire à défendre et que l'essentiel de la guerre se déroule sur le continent, sur les terres du roi de France. Si l'on met de côté les alliances de la France avec l'Écosse qui entraînèrent des troubles sur la frontière nord, et la rébellion galloise au début du règne d'Henri IV dans laquelle les Français ne sont pas impliqués, les Français n'ont jamais réussi à porter la guerre sur le sol anglais, après l'échec de L'Écluse en 1341, autrement que par des raids sur les côtes. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas à négliger : leur impact psychologique, mais aussi social et économique a été considérable, comme l'incendie de Sandwich en 1372, et a régulièrement conduit les Anglais à mettre en défense le littoral, et à réquisitionner pour cela les populations littorales.

Inversement, ce type de conflit était très défavorable au roi de France, contraint d'affronter un ennemi mobile et fuyant, ravageant un plat pays qu'il avait le devoir de protéger, mais non les moyens – le réseau des officiers et des militaires ne pouvant couvrir que des points – les villes et places fortes – et non une superficie.

Significativement d'ailleurs, lorsque les situations seront inversées – soit lorsque le roi d'Angleterre aura des territoires à défendre après Brétigny – Charles V, avec Audrehem et Du Guesclin, employa à son tour à une tactique basée sur les raids, très proche de la chevauchée anglaise. Les Anglais se montreront d'ailleurs à leur tour impuissants – les chevauchées punitives, comme celle de 1370 à travers la Picardie, jusqu'aux portes de Paris (le retour s'effectuant par la Bretagne), de Knowlles, ou de Gand en 1373, de Calais à la Bourgogne, se révélèrent inefficaces.

1.3 La chevauchée comme politique de la victoire

Les variations d'ampleur des chevauchées posent toutefois deux importantes questions, qui ont divisé l'historiographie, et dont dépend

l'interprétation du phénomène au cours de la guerre de Cent Ans : quels sont leurs objectifs ? Sont-elles de simples raids, ou au contraire de véritables campagnes, poursuivant un véritable objectif stratégique ?

Pour une partie de l'historiographie, la chevauchée poursuit une stratégie simple mais efficace : forcer l'adversaire à reconnaître une souveraineté territoriale, et transformer une domination de fait en possession de droit. Autrement dit, la chevauchée serait orientée vers un objectif territorial précis – la conquête d'un espace –, au service d'une fin politique. Pour C. Rogers, chef de file de cette thèse, « les historiens s'accordent généralement désormais sur le fait que les buts de guerre d'Édouard en 1337 étaient avant tout de sécuriser sa souveraineté sur ses possessions continentales et ainsi de mettre fin aux interférences de la bureaucratie royale française dans son gouvernement de Guyenne ». Dans cette hypothèse, la couronne de France n'étant qu'un but secondaire, qui n'était véritablement poursuivi que lorsque l'occasion se présentait (comme en 1359-1360), et ne justifiait pas une véritable occupation du territoire. Il est vrai qu'Édouard III a appris des mésaventures de son père et des siennes dans la guerre avec les Écossais qu'un petit pays pouvait forcer son grand et puissant voisin à « renoncer à affirmer sa supériorité féodale afin de mettre fin aux raids destructeurs ». C'est ce qui était arrivé avec la « paix honteuse » de Northampton en 1328, décidée après que le roi impuissant face aux Écossais s'en soit revenu en 1327 à York « triste et sans honneur », selon la formule du Brut. La situation qui conduisit au traité Brétigny s'inscrit pleinement dans cette logique, même si, contrairement aux Écossais, le roi d'Angleterre est ici le plus fort.

Tous les historiens ne sont cependant pas d'accord. Après tout, plusieurs des victoires anglaises semblent relever du hasard, ou d'une opportunité saisie au vol. Plus encore, les armées des deux rois répugnent à s'engager dans une bataille de grande ampleur qui scellerait définitivement le sort de la guerre (voir *infra* p. 121). Enfin, il est difficile de couler toutes les chevauchées dans le même moule interprétatif, surtout si l'on prend en compte les intentions affichées explicitement par leurs initiateurs.

Ainsi, la grande chevauchée du Prince Noir en 1355 semble obéir à des logiques propres : la cible initiale du prince, duc de Guyenne, donc maître de la région concernée, est le comte d'Armagnac, un féodal toujours rebelle à la domination anglaise et menant les troupes françaises contre le Plantagenêt en Guyenne – souvent avec succès. Le prince justifie ainsi auprès de l'évêque de Winchester avoir chevauché dans le comté parce qu'Armagnac « a fait plus

de mal et de dommage qu'aucun autre aux hommes liges et terres de notre très honoré seigneur et père le roi ». Il fallait donc ravager ses possessions pour le punir et l'affaiblir (en affectant ses ressources), ce qui avait en outre le mérite de conforter les partisans du Prince et sa puissance (en détournant la fiscalité à son profit). Le Prince refusa même 250 000 écus offerts par la ville de Carcassonne, au motif qu'il venait punir les rebelles et chercher la justice. Il reprenait à peu près les mêmes termes dont avait usé son père Édouard III, lorsqu'il avait écrit en 1346 à Philippe que sa chevauchée avait pour but de conforter ses fidèles et de punir les rebelles, faussement considérés par le Valois comme ses sujets.

Pour beaucoup d'historiens, le cœur du débat réside dans un passage de Froissart à propos de Calais. On sait que le roi d'Angleterre s'empara de la cité après la victoire de Crécy, et qu'elle resta anglaise jusqu'en 1558. Toutefois, Édouard prévoyait-il dès le début (ou très tôt après le débarquement) de prendre cette ville, ou bien a-t-il cédé à l'impulsion et à l'occasion offerte ?

Le texte de Froissart est d'autant plus précieux et délicat à interpréter qu'il ne reprend pas sur ce point Jean Le Bel. Il met en scène Geoffroy d'Harcourt, qui conseille à Édouard la clémence à l'égard des Caennais juste après le débarquement continental du corps expéditionnaire anglais et les premières victoires.

• De Caen à Calais : le projet d'Édouard selon Harcourt

> « Cher Sire, veuillez refréner un petit peu votre courage, et qu'il vous suffise ce que vous en avez fait. Vous avez encore à faire moult grand voyage, avant que vous ne soyez devant Calais, où vous tendez à venir, et s'il y a encore dans cette ville grande fusion de peuples qui se défendront en leurs hôtels et leurs maisons, s'ils sont attaqués, et cela pourrait vous grandement coûter en hommes, […] par quoi votre voyage pourrait se dérompre, et si vous revenez sur l'entreprise que vous avez à faire, cela vous attirerait grand blâme. Ainsi, épargnez vos gens et sachez qu'ils viendront à point dans un mois, car il ne se peut que votre adversaire le roi Philippe ne doive chevaucher contre vous avec tout son effort [sa force] et vous combattre, quel que soit le résultat »
>
> Jean Froissart, *Œuvres complète*, cité par C. Rogers, *War Cruel and Sharp*, p. 248, note 59.

À lire ce passage, les intentions d'Édouard à l'égard de Calais sont claires dès le début : la chevauchée n'a finalement d'autre but que de prendre la ville pour en faire une tête de pont. L'attitude d'Édouard après Crécy va d'ailleurs dans ce sens. Le roi d'Angleterre ne poursuit pas l'armée défaite : il campe sur ses positions, avant de reprendre sa marche vers Calais. Édouard semble bien s'être très tôt fixé comme objectif la conquête des territoires, une

politique que continuera Henri V ou, du côté du roi de France, Charles V, quand avec Du Guesclin, il cherchera à utiliser la chevauchée à son profit.

Cependant le texte même de Froissart pose problème : il écrit bien après la prise de Calais, et alors que la ville est précisément devenue cette tête de pont du roi d'Angleterre au nord du royaume de France, un petit morceau d'Angleterre, dépendant pour son ravitaillement de l'autre côté du détroit… Froissart a d'ailleurs été au service de Philippa, reine d'Angleterre dans les années 1360.

Si le débat ne saurait être tranché, une autre option mérite d'être envisagée. Quoi qu'il en soit des objectifs territoriaux du commanditaire de la chevauchée, celle-ci détruit en effet, par définition, le territoire de l'adversaire. En ce sens, elle contribue à saper les fondements de sa légitimité : selon le droit et la coutume féodaux, en effet, le seigneur a le devoir de protéger ses sujets. Comme le dit alors Russel, « les rois avaient le devoir de collecter l'impôt afin de repousser tout ennemi intérieur et de mettre fin aux guerres intestines […] mais ne le devaient pas lorsqu'ils étaient incapables de défendre leurs sujets ». Le comte de Foix reprenait une telle idée lorsqu'il affirmait que tous les seigneurs sont « en grand devoir ». Mais c'est sans doute John Fortescue qui en donne l'explication la plus claire : « Un roi est obligé de protéger la loi, le corps et les biens des sujets, et le pouvoir dont il dispose pour cela lui vient du peuple, si bien qu'il ne lui est pas permis de gouverner ce peuple en utilisant d'un autre pouvoir. »

Il est significatif qu'au cours de la guerre, les rois de France ont régulièrement exempté d'impôts les régions ravagées qu'ils ne purent défendre. Philippe VI en 1339, alors qu'il refusa la bataille près de Buironfosse fut d'ailleurs très critiqué et le mécontentement grandit tout au long de son règne, car son inaction ou ses mouvements semblaient incompréhensibles à la plupart de ses contemporains : tout se passait comme s'il laissait faire et manquait ainsi à son devoir de roi. C'est sans doute cela qui le conduisit à s'engager sans précaution à Crécy, et qui anima en partie le comportement chevaleresque mais stratégiquement inconséquent de Jean le Bon. Le mécontentement devint même révolte – et tentative de contrôle de la monarchie – après Poitiers, lors des États de 1357, après Poitiers, face à un dauphin discrédité moins par son jeune âge que par le fait d'avoir quitté très rapidement le champ de bataille à Poitiers. Il est remarquable que suivant la même logique l'enchaînement des défaites à la fin du règne d'Édouard et au début du règne de Richard II alors que Gand présidait aux affaires du

royaume, les saccages du littoral (Winchelsea, Rye, etc.) aient entraîné des troubles importants en Angleterre, avant de déboucher sur la Grande Révolte des travailleurs de 1381.

On comprend alors pourquoi dans la phase de la guerre dominée par la chevauchée, il y ait eu en fin de compte si peu de batailles majeures. Risquer la bataille, c'est en effet risquer de tout perdre. Dans la conception des hommes du temps, la bataille est selon la formule de l'historien Sumption, un jugement de Dieux par bataille (*trial by battle*) – une ordalie. On ne s'y résout que lorsqu'elle est inévitable et que l'on cherche à « mettre fin à la guerre » comme le dit clairement Édouard au Parlement de 1344 – le dernier avant la chevauchée qui conduira à Crécy. Les lettres d'Édouard affirmant se hâter à la rencontre de son adversaire, alors qu'il refusa plusieurs fois la bataille, ne sont alors paradoxales que pour nous. Tout comme Philippe VI, au moins aussi réticent à livrer bataille même en 1346, le roi attachait à cette confrontation une importance capitale sans être sûr du résultat. Dans une lettre à Philippe d'août 1346, Édouard précise ainsi : « Nous resterons dans notre [le royaume de France] royaume sans cesser de porter la guerre du mieux que nous pouvons à notre avantage et pour la perte de nos ennemis. Par conséquent, si vous le souhaitez, comme vos lettres l'affirment, livrer bataille contre nous et protéger ceux que vous affirmez être vos sujets, sachez que vous nous trouverez prêts à vous rencontrer sur le terrain à quelque heure que vous viendrez, avec l'aide de Dieu, ce que nous souhaitons par-dessus tout pour le bien commun de toute la Chrétienté, puisque vous ne daignez pas accepter d'offres de paix raisonnable. Mais nous serions mal avisés de [vous laisser] nous couper la route et de vous laisser choisir le lieu et l'endroit de la bataille. »

Si l'on s'y résout ou si l'on ne peut l'éviter, la bataille est l'aboutissement final d'une chevauchée qui fonctionne alors comme une provocation obligeant l'adversaire à se conformer à ses devoirs de prince. Les sièges de Cambrai en 1339 et de Tournai en 1340 visaient ainsi directement à provoquer la bataille, tout comme celui de Reims en 1359. Dans les deux cas, épuisé financièrement, le roi avait besoin d'une grande victoire qui légitimerait des années de guerre et, au passage, convaincrait le Parlement ou la population d'accepter de lui allouer de nouveaux subsides. Ce problème se retrouve sous Charles V qui n'hésita pas à monter en épingle la victoire définitive de Du Guesclin sur les Navarrais à Cocherel en 1364.

1.4 Une stratégie risquée

La tactique de la chevauchée s'est révélée tout au long de la guerre de Cent Ans remarquablement efficace, mais elle suppose toutefois deux choses pour être menée à bien : la sécurisation de l'approvisionnement d'une part, la victoire de l'autre.

La condition d'une bonne mobilité était de se charger le moins possible : il fallait donc se nourrir sur le pays. Cela explique ces trajets relativement circulaires et le fait qu'une fois l'objectif atteint, le vainqueur se replie sur ses terres. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un problème financier, qui interdit des campagnes de très longue durée. L'échec de Gand en 1373 montre à quel point la question est vitale. S'explique aussi ainsi une dernière caractéristique de la guerre de chevauchée : la diplomatie subséquente à la campagne en est une composante essentielle. Édouard en 1339/1340 ou encore 1346 sait parfaitement qu'il ne peut définitivement vaincre le roi de France et encore moins conquérir puis contrôler le territoire continental – il n'a ni les hommes, ni les moyens, ni la puissance nécessaire pour cela – la chance de Henri V sera la guerre civile française et l'alliance bourguignonne, si déterminante que lors du retournement de Philippe le Bon en 1435, la situation militaire se dégradera très rapidement.

En revanche, ces campagnes sont systématiquement suivies d'offres et de négociations de paix, comme la conférence d'Avignon (1344) dans lesquelles la victoire vient servir d'argument pour appuyer les demandes : seule la diplomatie peut donner sens et surtout traduction à la campagne en convertissant une victoire militaire en victoire politique. La guerre est bien en ce sens la continuation de la politique par d'autres moyens, visant à obtenir des buts politiques et à forcer la main lors des négociations. Lors de la chevauchée de 1359/1360, elle-même menée suite aux difficultés rencontrées par les Anglais de transformer le succès de Poitiers en gain politique en raison des résistances françaises, la poursuite des combats pendant les négociations qui débouchèrent sur Brétigny vient confirmer cette analyse : on sait que Chandos fut mandaté avec Derby par le roi pour discuter des préliminaires de paix à Pâques en 1360 à Longjumeau – préliminaires qui échouèrent – alors que les combats continuaient (les Français ravagèrent d'ailleurs Winchelsea en avril).

Par ailleurs, la chevauchée suppose la victoire : un de ses objectifs avoués, bien exprimés par le Prince Noir en 1355, est de ramener du butin. Si la

victoire vient à manquer – et donc le butin, notamment sous forme de rançon (ou si le rapport devient défavorable en ce sens qu'il faut payer davantage en rançon à l'ennemi que celle-ci ne rapporte) -, s'en suit une crise politique d'autant plus importante que le recrutement des armées pour les chevauchées impose de pouvoir à la fois payer les soldes et fournir aux seigneurs, et en particulier aux grands barons d'Angleterre, l'assurance de gains substantiels.

Le pari de la chevauchée est en effet de s'appuyer sur la puissance même des nobles en leur déléguant le recrutement de l'armée et en particulier des grands magnats, pour mieux les détourner des affaires intérieures en leur offrant comme exutoire conquête, gloire et richesses (prises sur l'ennemi). Les troubles politiques de 1340 en Angleterre, ou des années 1370, aussi bien dans le royaume d'Angleterre qu'en Guyenne où le Prince Noir affronta la rébellion des seigneurs mécontents face aux hausses d'impôts de la fin des années 1360, prouvent à l'envi que la non-concrétisation des objectifs politiques et surtout l'insuffisance des gains matériels et symboliques entraînent la révolte des magnats.

Richard II et Henri VI l'apprirent à leurs dépens, l'un dans les années 1390, qui, malgré ses victoires contre les barons du Nord (les Percys) et les Gallois, fut renversés par les partisans de la guerre emmenés par Lancastre, alors même qu'il souhaitait la paix avec la France et s'était engagé dans ce sens – tant par son mariage que par une clause secrète très discutée par l'historiographie demandant à Charles VI son aide en cas de problème avec ses sujets. L'autre quand il abandonna le Maine aux Français puis fut définitivement battu en 1449/1450 en Normandie, alors qu'un parti pro-guerre, largement influencé par les seigneurs anglo-normands – les grands perdants de l'histoire – qui se sentaient trahis par le roi, sonnait l'heure de la révolte, qui éclata en guerre civile lors de la défaite finale en Guyenne de 1451-1453. De manière subtile, Charles V comprit que pour éviter cette situation, il fallait donner à ses troupes un but – ce qui explique qu'il ait en quelque sorte détourné l'attention des compagnies de routiers vers les affaires castillanes.

2. Le temps de l'artillerie au XV^{e} siècle

2.1 L'essor explosif du canon

Au XV e siècle, une innovation capitale viendra modifier le cours de la guerre : l'artillerie. Celle-ci n'est certes pas inconnue au XIV e siècle. On connaît en effet le canon et la poudre à canon depuis Roger Bacon en 1267 (qui en élabora la recette), mais il faut attendre 1326 pour que l'on ait la première description d'un canon en action. Il est probable, selon les chroniqueurs écossais, que dès 1331 les Anglais les utilisaient à côté des catapultes, contre ces mêmes Écossais.

On les emploie d'ailleurs timidement dans quelques sièges de la première partie de guerre de Cent Ans. Mais son efficacité est limitée : ce sont des instruments lourds, peu maniables, et très chers, tirant des projectiles de faible poids, donc peu susceptibles de détruire. On est encore loin du moment où l'on propulse des charges explosives, mais même tout simplement des charges destructrices : finalement, le canon, en théorie projetant des « engins couchants », est encore utilisé comme une sorte de trébuchet (propulsant des « engins volants »). L'avantage reste donc très largement à la défense : les murailles ne peuvent alors guère être percées par un tir d'artillerie, et il faut toujours recourir à un patient (et dangereux) travail de sape, et au blocus de la place assiégée pour la prendre. Si on utilise ces canons, c'est avant tout de manière symbolique : encore en 1415 à Harfleur, qui a longtemps été considérée comme la première prise d'une ville grâce à l'artillerie, Henri V utilise le canon moins pour détruire les murs de la cité que pour provoquer la panique à l'intérieur des remparts. Au plus s'en sert-on pour bouter le feu à des villes qui sont surtout faites en bois…. La première grande victoire obtenue par un canon dans nos sources, la prise par les Anglais de Romorantin en 1356, est ainsi due à l'embrasement consécutif de la ville suite à la projection par le canon d'un feu grégeois, non à sa capacité destructrice.

Une série d'améliorations incrémentales ont perfectionné les bombardes et autres canons au long du XIV e siècle, mais ce n'est vraiment que dans les années 1420/1430 que le potentiel destructeur du canon, se révèle grâce à des progrès dans l'art de la métallurgie. Ils ont permis de diminuer le poids – et donc le coût du canon – cependant que la pratique, répandue dans les années 1420, de l'encornage de la poudre améliore la mise à feu et la puissance de l'instrument. Désormais, à partir des années 1420, les chroniqueurs attestent que l'artillerie peut abattre les murs de places-fortes, comme lors de prise du Mans en 1423. On peut dès lors prendre une ville en quelques semaines, voire quelques jours au lieu de mois et d'années.

Le duc de Bourgogne et le roi Charles VII sont en pointe en ce domaine et disposent d'une puissance de feu sans égale. Les premiers assoient une bonne partie de leur puissance militaire sur les canons dans les années 1430. Les progrès de l'artillerie du roi de France sont plus laborieux, mais il peut compter sur l'efficacité des frères Bureau, devenus trésorier et maître de l'Artillerie de France vers 1440, qui mettent alors sur pied l'outil le plus puissant d'Europe.

L'essor de l'artillerie change radicalement la face de la guerre. Il est d'ailleurs significatif que l'essentiel de la campagne de Jeanne d'Arc en 1429 soit essentiellement une suite de sièges, laissant fort peu de place à des batailles rangées (dont la rare exception est la bataille de Patay, le 18 juin 1429). Mais c'est encore plus vrai de la reconquête du territoire par le petit roi de Bourges dans la dernière décennie de la guerre.

Le traité d'Arras de 1435 détournait certes les Bourguignons de l'alliance anglaise, mais surtout évitait ainsi aux Français de Charles VII d'affronter l'artillerie bourguignonne. Assuré d'une supériorité écrasante dans ce domaine que les Anglais développèrent peu, Charles VII put reprendre tous les territoires « occupés » de la Normandie à la Guyenne. La fragilité de la défense faisait que la simple menace des canons entraînait la reddition de la ville ou de la place forte – ce qui explique le fait que Charles VII en 1429/1430 ait pu reconquérir rapidement son territoire sans livrer de grands combats et de manière peu violente, sinon pacifique (moins d'un an pour la reconquête de la Normandie en 1449-1450, sans quasiment livrer bataille).

Le paradoxe est que l'artillerie réhabilita la cavalerie française et la grande bataille rangée. En effet, le canon ne laissait au défenseur que la possibilité de tenter une percée, ou de demander à son assiégeant de livrer une bataille en rase campagne décidant du sort de la place. Cela explique la multiplication des batailles rangées à la fin de la guerre – où par ailleurs les réformes de Charles VII (cf. chapitre 6) prirent tout leur sens, réformes qui firent à nouveau de l'armée du roi de France la plus puissante d'Europe. Le XV^e^ siècle s'affirma plus généralement comme un second âge d'or de la cavalerie, jusqu'aux guerres d'Italie, une cavalerie toujours décisive dans la bataille, et laissant toujours place à la vaillance et à l'élan, dont la tactique de Jeanne d'Arc pour prendre Paris est encore l'exemple.

2.2 Un nouvel idéal de la victoire : le bien commun

À peu près au moment où l'artillerie se développe, le style de la guerre change. Il importe peu ici de savoir si l'un est cause de l'autre. Il suffit de constater leur relative synchronie, et le fait que la victoire n'est désormais plus tout à fait un signe de Dieu : elle vient sanctionner la puissance. Le *Booke of noblesse* anglais déplore ainsi qu'« il arrive parfois que dieu souffre que la partie, qui a pour elle le droit et un vrai titre et qui vit d'après ses lois, soit grandement persécutée ». C'est que réciproquement, on ne peut plus voir la défaite comme un signe de Dieu. À l'archevêque d'York exposant que le roi d'Angleterre avait droit à la couronne de France grâce à ses victoires, en 1439, Regnault, le chancelier de France, répondait ainsi, dans une entrevue à Chartres, que les victoires ne prouvent rien, car « les Anglais ont eu batailles pour eux, pareillement en ont eu les Français [et] que si lesdites tailles étaient déclaratoires de leur droit par la justice divine, la chose [la guerre] eût été finie depuis longtemps et n'eût pas si longuement durée » !

De nouveaux usages et de nouvelles règles de la guerre se développent. La guerre, selon le mot de John Fastolf est devenue « âpre et cruelle », autrement dit, le style nouveau de la guerre doit être sans miséricorde, ni merci, ni pitié. Vaincre à tout prix devient le nouvel *ethos* du combat. Le contexte est celui de ressources (politiques, économiques, sociales) toujours plus grandes, mobilisées par une guerre menée par des professionnels mais qui implique à des degrés divers toute la communauté, au moins via l'impôt la finançant. Comme le résume Fastolf en 1435 : « Il est pensé que le roi peut et doit raisonnablement mener toute cette guerre cruelle sans réputation de tyrannie, attendu qu'il a offert à ses ennemis, comme bon prince chrétien, […] que la guerre, pour l'une et l'autre partie, reste entre gens de guerre, laquelle offre lesdits adversaires ont ouvertement refusée, d'où il est conçu de leur faire une guerre dure et cruelle [*war cruel and sharp*] sans épargner quiconque » !

Le Jouvencel, écrit sans doute dans les années 1460, est un des textes clefs qui enregistrent ces mutations. L'œuvre est attribuée à Jean de Bueil par la tradition, même si, à vrai dire, on ignore qui a véritablement écrit ce traité, dans lequel un mystérieux « je » intervient, notamment pour préciser qu'il a « suivi les armes et fréquenté les guerres du très chrétien roi de France, mon souverain seigneur ». L'ouvrage témoigne en effet des changements en cours, puisque si l'auteur n'en est pas Bueil, celui-ci en a été l'inspirateur (l'auteur serait alors son écuyer Guillaume de Tringant), un inspirateur qui a été des campagnes de Charles VII et combattit âprement l'Anglais. L'auteur se justifie d'ailleurs ainsi d'écrire ce « petit traité narratif » à l'usage de ceux qui

font la guerre en s'appuyant sur l'expérience : « ce sont choses [celles narrées dans le traité] faites et advenues de son temps et où il était pour la plupart ».

L'œuvre consiste, pour l'essentiel, en une histoire romanesque écrite à la troisième personne, celle du Jouvencel, le parfait chevalier du récit, située dans un monde imaginaire, mais où les allusions, derrière l'allégorie, à des événements et personnages réels et contemporains sont souvent transparentes. Pour l'historien Ch. Allmand qui a étudié le texte, l'œuvre répond à une double problématique : d'une part celle du changement en cours dans l'art de la guerre et de ses conséquences, qui passe de « la guerre locale où l'individu joue un rôle encore essentiel, [à] celle où le héros se voit placé à la tête d'armées royales dont les mouvements influent sur le destin de royaumes entiers » ; de l'autre, celle de la montée en puissance de la figure de l'homme d'armes professionnel.

L'auteur apparaît parfaitement conscient du fait que les transformations en cours de la tactique et de l'armement, comme l'essor de l'artillerie, doivent modifier en profondeur non seulement la manière de mener la guerre, mais également l'*ethos* du guerrier. Significativement, pour le Jouvencel, la guerre est un métier. Elle exige des professionnels bien entraînés, endurcis notamment par le travail. En d'autres termes, elle n'est pas l'apanage d'une caste. Certes, Bueil, en accord avec son temps, n'en considère pas moins que conduire la guerre est affaire de gentilshommes ; cependant, le commandement n'a rien à voir avec la naissance, mais avec la compétence. Il met d'ailleurs en scène l'ascension d'un petit seigneur qui accède à la lieutenance générale grâce à ses mérites. En effet, pensant peut-être à Talbot et à Du Guesclin, Bueil dresse les qualités qui font le chef et sur la base desquelles il doit être recruté : vision des choses claire, adaptabilité, respect de ses troupes et popularité – bref, le charisme et le talent. Mieux, la guerre étant une affaire de spécialistes, le roi doit s'en remettre à ses experts. En ce sens, Henri V est cité comme un modèle, car il sut gagner Azincourt en tirant le meilleur parti de la situation, du terrain, de ses hommes et du contexte en général : ses hommes étaient reposés et bien en place quand les Français étaient « hors d'haleine » et mal disposés (dans tous les sens du terme).

Pour Bueil, ce qui compte avant tout, c'est la victoire, et une victoire rapide avec le minimum de pertes, tant militaires que civiles. Voilà pourquoi il attache une importance considérable au renseignement, qui doit peser le tiers des dépenses d'un bon capitaine, et va jusqu'à justifier l'utilisation d'espions, contre une certaine tradition chevaleresque. Dans un passage

significatif, le roi Armydas est choqué par la volonté de son maréchal de s'emparer de la ville de Sap en utilisant des prisonniers ennemis : « ce n'est pas honnête chose à un roi, ne le doit pas faire », s'écrie-t-il, prônant une vision traditionnelle, soit « tenir les champs et déployer la bannière » à la manière d'un Jean le Bon à Poitiers. Finalement, comme « il faut que la guerre se démaine en maintes manières », il s'en remet au Jouvencel qui le convainc de prendre la ville par surprise. Même si une certaine gêne traverse le texte qui parle d'une sorte de trahison à propos de la prise de Sap, Bueil note que la ruse ou la trahison elle-même « fut bonne pour le roi Armydas ». Machiavélien avant la lettre, il justifie les moyens par la fin. Il est vrai que le royaume d'Armydas est en partie contrôlé par les rebelles, comme la France par l'Angleterre. C'est ce qu'il appelle la guerre de subtilités.

Est-ce à dire que l'honneur n'est plus une valeur pour Bueil ? Ce serait se tromper. Malgré une certaine nostalgie pour l'ancien ethos, Bueil estime que l'honneur est désormais corrélé au bien commun. On comprend alors la contradiction entre son assertion initiale selon laquelle la guerre est « ennemie de la nature » et son éloge devenu fameux : « c'est joyeuse chose que la guerre ; on y voit beaucoup de bonnes choses, et y apprend moult bien. Quand elle est en bonne querelle, c'est justice, c'est défendre droiture […]. On s'entr'aime tant à la guerre ». La guerre doit promouvoir un sens de la fraternité d'armes au service du bien et elle devient honorable lorsque l'on ne se bat non pour soi, mais dans l'harmonie avec ses compagnons, pour défendre sa patrie, et pour le Bien.

Significativement en ce sens, le réseau de références du texte n'est plus celui de Geoffroy de Charny et des auteurs chevaleresques, mais de Végèce (*Des choses militaires*, IV^e^ siècle), d'Aélien (*La tactique*, en grec, I^er^ siècle), et de Frontin (*Stratagèmes*, I^er^ siècle), redécouverts dès le XIII^e^ siècle, et traduits en français au XV^e^ (1439 pour Végèce). Selon Végèce, le célèbre auteur de la formule *si vis pacem, para bellum*, la guerre doit servir la seule *res publica*, et (r)établir la paix ; cette fin éminemment désirable, la seule, justifie alors tous les moyens. Cela suppose qu'elle soit menée par des hommes disciplinés et spécialisés, selon des méthodes rationnelles – la raison primant toute autre considération, fût-ce l'honneur : la diplomatie en ce sens est partie intégrante de la guerre, voire peut-être la partie la plus essentielle, en ce qu'elle permet d'obtenir ce que la bataille ne parvient pas (toujours) à arracher. En cela, la guerre n'est plus une affaire d'exploits ou de bonne Fortune : elle n'est plus jugement de Dieu, mais affaire d'États capables de

mobiliser utilement ressources et hommes, pour une juste cause !

3. La persistance de l'idéal chevaleresque

Ce changement de style est pour nous paradoxal. S'il s'impose comme le montre le *Jouvencel*, il n'élimine pas tout à fait cependant l'idéal chevaleresque, bien présent jusqu'à François Ier et Charles Quint. Cet idéal anime profondément tous les acteurs de la guerre de Cent Ans, du XIVe au XVe siècle.

Plus encore, à en croire l'historien Maurice Keen, c'est cet idéal qui contribua à l'évolution du conflit, et par là aux mutations de l'art de la guerre. « Une des raisons de l'incapacité de cette période [la fin du Moyen Âge] à contenir le problème social de la guerre dans des limites acceptables, réside, ironiquement, dans son attitude idéaliste envers la guerre et le soldat, dans tout ce que l'on peut appeler l'éthique de la chevalerie ». Quoi qu'il en soit, qu'on le considère avec le recul, ridicule ou romantique, le code de la chevalerie doit être en effet pris au sérieux, car pour les hommes du temps, il fut « après la religion, la plus forte idée qui ait jamais obsédé le cœur et l'esprit de ces hommes d'une autre époque » (J. Huizinga), voire se confondait, dans leur esprit, avec la religion. Et de fait, les combattants, à tout le moins, les grands seigneurs, y croient fermement et fortement : Édouard III, au fameux tournoi de Dunstable, n'hésita pas à agiter le rêve de créer un nouvel ordre de la Table Ronde et combattit déguisé en sir Lionel, cousin de Lancelot. Le mariage de la reine Blanche au tout début du XVe siècle a été pareillement agrémenté de tableaux vivants à but édifiant inspirés du *Roman de la Rose*, exemple même de la « gentillesse ».

D'une certaine manière, l'idéal chevaleresque s'apparente à une sorte de piété laïque, avec ses prêtres – les hérauts que Maurice Keen dans la *Cambridge History* compare à « une sorte de prêtrise séculière de la chevalerie », censés agir comme des « confesseurs en arme » selon une expression de l'époque – et sa voie propre vers le salut. Ce que confirme Charny, le « parfait chevalier », tué à Poitiers alors qu'il était le porteur de la bannière du roi de France, termine en ce sens son *Livre de Chevalerie* par ce cri de guerre, qui est aussi une prière : « priez pour celui qui a fait ce livre :

Charny ! Charny ! »

Ce code est extrêmement complexe et n'est route vers le salut que si certaines formes sont respectées. En premier lieu, la guerre menée doit être juste, comme saint Thomas en avait posé l'exigence. Une guerre juste est une guerre nécessaire – d'où l'obsession des combattants et surtout des rois dans la guerre de Cent Ans pour justifier la justesse de leur cause, c'est-à-dire au fond faire la guerre pour faire la paix, ou dans le langage du temps pour l'ordre public, l'Église, les veuves, les orphelins, la justice et l'équité… Elle doit en ce sens respecter certaines contraintes de temps (les fêtes religieuses comme Pâques ne peuvent en principe être des temps de batailles), de proportionnalité (les moyens doivent être adaptés aux fins/mobiles), et d'« humanité » : le « bon guerroyeur », dit Honoré Bovet dans son *Arbre des batailles* tient pour « déshonnête » d'emprisonner les vieux, les femmes et les enfants : « c'est très laide coutume de demander pour eux finance car il est notoire qu'ils ne sont pas [aptes] pour guerroyer » ; agir autrement, c'est se comporter en pillard et surtout compromettre son salut, car mourir dans une guerre injuste conduit à la damnation, selon Bovet. Autrement dit, le chevalier ne doit en principe combattre que dans une « bonne guerre ».

Les contemporains, à partir du XIII^e^ siècle, considèrent en effet qu'il y a quatre types possibles de guerre :

– la guerre à feu et à sang, ou guerre mortelle, bannière rouge levée (ni merci, ni pitié, ni rançon) ;

– la guerre ouverte, dite aussi publique, entre deux souverains légitimes ;

– la guerre couverte ou féodale (où l'on peut blesser, mais non faire du butin ni rançonner) ;

– la trêve.

Or sous l'impulsion de la papauté et des juristes royaux, seule la guerre publique en vint à être considéré comme la seule forme de guerre légitime, la « bonne guerre », ou « loyale », « honorable » et « courtoise », dite encore guerre « guerroyable », respectueuse de la « droiturière justice des armes ».

Cela explique la persistance d'une conception « archaïque » de la guerre assimilant la guerre à une ordalie, un duel judiciaire. En 1383, Richard II proposera encore à Charles VI d'en finir définitivement avec leurs querelles par un combat des champions (leurs trois oncles respectifs s'affrontant en combat singulier) et Philippe de Bourgogne fera de même avec Gloucester à

propos d'un différend sur le comté de Hollande en 1425 (on raconte même qu'il s'entraîna intensément en vue de ce duel qui n'eut jamais lieu). Le XIV^e siècle, et même le XV^e siècle, à l'époque de Charles VII et de Bedford, sont marqués par l'idée de « bataille assignée », destinée à « abréger la guerre » par une bataille décisive (ordalie) convenue entre les deux parties.

Cela posé, la base du comportement chevaleresque est l'honneur. Il faut avoir une conduite honorable et loyale. Le haut fait structure encore l'imaginaire et la conception de la guerre de l'imaginaire chevaleresque, comme on le voit très nettement chez Froissart, qui est le grand chroniqueur de la chevalerie du XIV^e siècle, largement inspiré par le cycle arthurien (il a d'ailleurs écrit un roman arthurien, *Meliador*), qui fait de la guerre une succession de prouesses et d'aventures courtoises. Significativement, le XIV^e siècle est le temps fort de la création d'ordres de chevalerie, comme celui de la Jarretière (« honni soit qui mal y pense ») et de l'Étoile (1351), véritables ordres séculiers, destinés à exalter les valeurs chevaleresques et à récompenser les plus dignes d'entre les chevaliers. C'est également le temps des vœux, comme celui du Héron (1337 ? 1339 ?1340 ?). Édouard III ira même en 1344 jusqu'à annoncer la formation d'une Table Ronde, à l'imitation d'Arthur, à l'occasion d'un grand tournoi !

Quels comportements sont susceptibles d'être honorables – ou inversement « blâmables » ? Geoffroy de Charny est sans doute ici le meilleur guide. Son *Livre de chevalerie* est la bible du droit d'armes de l'époque : il reprend les coutumes en vigueur et s'attache aussi aux cas particuliers et concrets. L'ouvrage contribua largement à structurer le champ du « chevaleresque » : il est d'ailleurs la source d'inspiration de l'ordre de l'Étoile. Le fondement de son analyse est la notion de déconfiture (déroute). Fuir sans être déconfit est déshonorant. Inversement, l'on peut se rendre à qui vous a vaincu et désarmé. En cas de guerre mortelle, il peut même être possible de fuir. De même, il est possible de refuser la bataille, lors d'un siège, pour attendre que la ville soit tombée, avant de livrer combat.

Enfin, si Charny dénonce la notion de guerre privée, et soutient que seule la guerre entre rois, proclamés par le roi est légitime et prime tout autre considération, car seule elle ressortit du bien public, marquant une rupture avec un Beaumanoir, par exemple, il prend acte des nouvelles conditions de la guerre : le butin appartient en effet de droit à celui qui paye ses tropes, avant d'appartenir au roi. La discipline devient chez lui un concept clef.

4. Faire la paix : un devoir et un problème

Légitime ou non, la guerre n'a pas, pour les hommes de la fin du Moyen Âge, d'autre finalité que la paix. La paix est en effet un devoir pour le prince, et donc, on ne fait, de manière paradoxale, la guerre que pour faire la paix. La paix est donc la fin de toute guerre, et les rois de France comme d'Angleterre ne cesseront de se présenter au cours du conflit en rois de paix. Réciproquement, la reprise des hostilités, la continuation de la guerre, c'est toujours la faute de l'autre, qui ne veut pas vraiment la paix.

Elle est le bien commun par excellence, celui dont le bon roi doit assurer la promotion, et donc la seule guerre légitime est celle menée « pour le profit commun ». Elle est si importante que l'humaniste Piccolomini, (qui deviendra plus tard le pape Pie II) pouvait écrire, en 1446, que le souverain doit même pouvoir « sacrifier sa vie quand le bien public l'exige ». Le corps et le cœur du roi sont mis en jeu au service de la paix, dans une conception qui assimile la guerre à une forme de duel royal. Le duc Philippe de Bourgogne n'hésitera pas à proposer à Gloucester de régler un différend sur le comté de Hollande en 1425 « mon corps contre le vôtre », faisant écho à Édouard III en 1340, proposant à Philippe VI d'en finir par l'affrontement de « nos deux corps ».

Mais faire la paix n'est pas si facile : cela implique, comme le dit N. Offenstadt, toute une « grammaire », mobilisant des codes, des gestes, des paroles, bref un ensemble de rituels et de ressources, mais aussi d'émotions, définissant un état que Grands et sujets doivent partager, seuls à même de donner à cet état son sens plein, aussi bien juridique qu'émotionnel qui est « presque aussi réglé qu'un sacre » (N. Offenstadt).

Le droit distingue en effet

– la trêve, simple cessation des hostilités ;

– la concorde – célébration de l'unité retrouvée au sein d'un royaume ou entre les deux royaumes de France et d'Angleterre ;

– la paix proprement dite.

La paix est une « situation » d'autant plus importante et sérieuse – et d'autant plus difficile à créer - qu'elle implique toute une série de gestes, de

signes, de rites, qui en font moins un état acquis à un moment donné qu'un processus politique qui la définit comme une institution.

La paix est d'abord affaire de parole, car la guerre, comme le dit Guy de Boulogne à propos de la guerre de Bretagne, est elle-même « de parole et de fait ». Édouard III dans le *Vœu du Héron* proclamait d'ailleurs « je lui ferai la guerre en faits et en dits ». La parole est ainsi le premier acte de guerre – en tout cas la mauvaise parole – et c'est donc par elle qu'il faut commencer lorsque l'on fait la paix. Cela suppose de mettre fin aux injures tant au moment des négociations qu'une fois la paix signée. L'injure brise en effet l'unité et transforme ceux que rien ne devrait opposer en adversaires irréductibles. Réciproquement, faire cesser l'injure commande une sorte de devoir d'oubli, qui permet de construire un véritable discours de la paix, comme en 1360 ou sous Richard II, basé sur la concorde et l'amour. Ainsi au traité de Brétigny, la concorde entre les rois devient l'élément dominant du discours, et s'enracine dans l'amour que doivent se porter les deux rois. Ce désir d'unité est porté à son plus haut par Richard II, qui proclame en 1396 la trêve « de la paix » qui se réalise grâce à son mariage avec Isabelle de France.

Elle est ensuite affaire de cœur. Elle s'ancre dans le cœur du souverain, conformément aux exigences des Pères de l'Église à propos de la foi, qui ne peut être seulement dite, mais doit être enracinée dans le cœur, seul gage de foi. Significativement, les termes de paix et d'amitié sont d'ailleurs très proches quand il s'agit de négocier ou d'imposer une trêve ou un ordre pacifié. En effet, la paix, comme l'amitié (ou l'amour) désignent l'alliance elle-même, ou plus exactement l'acte d'alliance en tant que tel, qui engendre une nouvelle situation dans la relation entre les deux protagonistes. Édouard III affirme ainsi en 1339 que des offres de paix jailliraient l'amour ! D'où l'importance de tous les signes d'amitié ou d'amour dans les textes du temps, car ces gestes et paroles sont autant de signes qui marquent la concordance entre le phénomène et les sentiments profonds. La paix est donc un régime émotionnel qui doit s'accompagner de larmes de joie – joie et paix étant pour Christine de Pisan d'ailleurs quasiment synonymes – qui sont consignées dans les textes officiels à propos de la paix, de fêtes témoignant d'une commensalité fondée sur le don et le contre-don et traduisant la proximité (on boit dans les mêmes verres, par exemple).

Une fois signée, la paix doit être diffusée et être connue et reconnue. Les contemporains distinguent d'ailleurs ces deux états de la paix et savent bien que celle-ci n'est véritable qu'une fois diffusée et annoncée par tous les

royaumes, lors de proclamations publiques (par les sergents de ville en France, ou à la cour du bailli, etc.) et à l'église. La communauté doit participer de cette diffusion : s'il existe un corps municipal il doit se charger de faire « crier la paix ». Cela donne lieu à une mise en scène, où les trompettes (sorte de crieurs publics) annoncent la paix sur la place commune à tous. En général, d'ailleurs, est prévu un « cri » pour la diffusion populaire, c'est-à-dire une version brève à destination du peuple.

Un serment vient alors sceller la paix – qu'on nomme serment de paix, c'est-à-dire un serment d'asseurement par lequel on s'abstient de violence à l'égard d'autrui de portée générale. Ce serment est crucial : il semble qu'il structure la notion de paix même. En tout cas, les sources, comme le Héraut Chandos à propos de Brétigny, lui accordent une place capitale au détriment des autres épisodes qui ponctuent les négociations : tout devint affaire de serment, le reste étant secondaire.

• La paix de Brétigny-Calais racontée par le Héraut Chandos

> « On se mit d'accord pour la paix que l'on jura ensuite, ce en quoi le noble Prince fit beaucoup, car c'est grâce à lui et sa persuasion que les nobles rois se mirent d'accord. Et le roi Jean, de grand renom, fut délivré de prison. Et par la paix, toute la Guyenne fut délivrée et mise en la main du noble roi et du si hardi Prince […]
>
> En Angleterre ils s'en retournèrent amenant avec eux leur grand arroi. Noblement et joyeusement ils furent fêtés. Après le jour de la Toussaint, juste à ce moment, j'en suis certain, les deux Rois furent ensemble à Calais, à ce qu'il me semble, avec le Prince et tous les chevaliers au nom important de tout le royaume d'Angleterre, ainsi, pour dire la vérité, que tous ceux du royaume de France. Là tous furent de franche [bonne] volonté. Ils jurèrent chacun sur le livre ainsi que sur le Saint Sacrement qu'ils garderaient loyalement la paix, sans jamais la fausser et sans guerre renouveler. Et ainsi tous les deux nobles rois furent d'accords. »
>
> Héraut Chandos, *Le Prince Noir*, vers 1515 à 1582

Le serment est d'abord celui des Grands : ce sont eux les jureurs principaux, que les textes énumèrent, dont dépend la paix, avant d'être un serment éventuellement prêté par le royaume. Le traité de Troyes (1420) fournit une illustration particulièrement précise de la manière dont est faite, proclamée et diffusée la paix. Après l'entrée des princes dans la ville de Troyes, le processus de « publication-serment » (N. Offenstadt) part de la cathédrale. Le roi s'avance devant l'autel pour s'entendre réciter l'accord, puis tous les Grands présents jurent. Le lendemain, toute la population vient écouter la lecture de la paix et la jure, sur la place de la même cathédrale. Le texte est ensuite affiché dans les deux langues, avant d'être semblablement lu

et juré à Paris, puis colporté par tous les royaumes lors d'une sorte de tournée des agents royaux visant à recueillir les serments, et les mots de fidélité : on sait ainsi que tous les étudiants devaient prêter serment de fidélité au traité dans la main du recteur de la faculté. On procède ensuite (en décembre) à la ratification par les trois états du royaume réunis, où le roi propose un discours de paix, en soulignant que le traité sera à l'avantage du bien commun, suivi des louanges des états. Henri V attend son retour en Angleterre, en 1421, pour procéder à la ratification rituelle à Westminster – de fait, les Anglais craignaient que la France ne prenne trop d'importance dans le gouvernement du roi ; il fallait donc les rassurer en personne et sur place. Là encore, via l'Église, le traité fut diffusé dans tous le royaume. Afin d'institutionnaliser définitivement le serment et la paix, en 1422, Charles VI astreint tous les détenteurs de bénéfice à prêter serment, à peine de confiscation des revenus issus de ces bénéfices. Par ce moyen, il établit également une paix de parole, qui interdit l'insulte et l'injure et instaure un temps propre du serment, et une mémoire de celui-ci qui oblitère celle du conflit.

On comprend alors les difficultés à mettre un terme à la guerre de Cent Ans, quel que soit le sort des armes, puisque la paix suppose des modalités compliquées et qu'elle mobilise un rituel en pleine transformation (le serment). Tout cela fait qu'elle ne peut exister comme « état » ou situation que lorsqu'elle est pleinement reconnue par les différents acteurs concernés. De fait, à proprement parler, aucune paix formelle ne vient sanctionner les défaites finales du roi d'Angleterre, ni éteindre ses revendications sur les fleurs de lys en 1453. Réciproquement, cette question a été déterminante, au moins de manière souterraine, pour la « nationalisation » du conflit, et sa transformation de conflit féodal en conflit entre États, mettant en jeu la relation des populations à leur État. Poursuivant son analyse du jurement du traité de Troyes, N. Offenstadt souligne ainsi que « la paix se confond désormais avec l'allégeance et la soumission politique ».

Elle est alors un enjeu d'autant plus grand qu'elle dessine, comme on le voit dans la décision des états en décembre 1420, un corps politique légitime. C'est ce corps politique qui est l'enjeu de négociations et de conflits, ainsi que le comprit fort bien Jean de Grailly, comte de Foix, frère du captal de Buch Gaston, qui refusa de jurer en arguant qu'Henri V et Charles VI étant morts, ses sujets du Languedoc et lui-même n'étaient pas engagés par un serment s'éteignant avec la mort des personnes concernées : Grailly, après avoir été capitaine général de Languedoc de Jean sans Peur, rallie en effet

Charles VII, qu'il sert désormais fidèlement !

Confusément ou non (Charles V), les rois l'ont également compris, qui répugnent à signer une paix qui serait moins une défaite militaire lors d'une bataille, toujours rachetable et au fond relevant pratiquement du hasard, qu'une défaite politique (et inversement, bien entendu). Richard II, à qui l'on prêtait le dessein de faire la paix avec la France et de réaliser le rêve de Mézières dans le *Songe du Vergier* d'une alliance étroite des deux couronnes de France et d'Angleterre, l'a payé du mépris des barons, de la guerre civile et finalement de sa vie : Lancastre, bientôt Henri IV, le renverse au moins autant parce qu'il est une « colombe », répugnant à une guerre où il est régulièrement malheureux, privant ainsi les seigneurs anglais de leurs biens sur le continent ou de butin, que parce que cette attitude confinant au « défaitisme » selon ses barons l'a délégitimé en tant que personne royale à leurs yeux.

■ Chapitre 6

Le métier des armes

1. De l’armée féodale à l’armée soldée

Les armées des chevauchées représentent une sorte de transition entre des armées purement féodales et les armées permanentes modernes mises sur pied en France par Charles VII. Si elles sont incontestablement modernes par l’accent mis sur la solde, elles trahissent cependant encore la puissance sociale des grands seigneurs et l’impossibilité pour les États royaux, notamment l’État royal anglais, de faire autrement que de composer avec eux au XIV^e^ siècle et encore au XV^e^ siècle.

Certes, l’armée féodale classique n’a pas disparu au début de la guerre de Cent Ans. En France, comme le dit Kaeuper, « une combinaison de convocations féodales et d’arrière-ban (procurant soit des hommes, soit le montant des amendes imposées à ceux qui ne servaient pas) devint la base des forces françaises pendant la phase initiale de la guerre de Cent Ans, dans la première moitié du XIV^e^ siècle ». Au demeurant, l’arrière-ban avait été remis au goût du jour fort récemment, puisque ce fut l’œuvre de Philippe le Bel en 1303. En vingt ans, le roi a convoqué l’arrière-ban pas moins de sept fois (1338, 1340, 1342, 1346, 1347, 1355, 1356). Le roi recourait également et plus souvent encore au service dû par les nobles (le service féodal classique du vassal pour le seigneur). Cependant, le contractuel se mêlait déjà au féodal : même si les nobles devaient un service gratuit, le roi leur accordait une solde, sans compter qu’il les libérait de toute poursuite pour dettes tant qu’ils assuraient le service militaire du roi et les exemptait parfois d’impôt. Ces concessions sont considérables – et il est vrai que même Philippe le Bel avait dû renoncer à imposer les nobles, qui se soulevèrent à sa

mort – : en effet, le vassal doit, selon le droit féodal 40 jours de service à son seigneur – dans lesquels les temps de transports sont compris ; au-delà de ce temps, le seigneur doit payer son vassal. En pratique, étant donné l'étendue du royaume, cela signifiait que le roi devait, même en cas de semonce des nobles, avoir les moyens de rémunérer des seigneurs venant de tout le territoire. Au reste, l'appât de la solde attirait également des seigneurs non convoqués. Enfin, le roi pouvait, en cas de péril grave, exiger des villes et des villages qu'ils soient mis en défense.

Le Valois pouvait ainsi mobiliser des armées très nombreuses pour l'époque – elles ne sont dépassées que par les armées de Louis XI – mais au prix de difficiles tractations et négociations avec ses vassaux et sujets : certains seigneurs, une fois leur service fait, s'en retournent chez eux en plein milieu d'une campagne !

De son côté, le roi d'Angleterre s'appuyait également sur les convocations féodales. Toutefois, les choses se présentaient différemment pour lui : les quotas pour le service féodal avaient réduit, dès le règne d'Édouard I^{er}, le contingent de l'armée royale à 500 chevaliers. En outre, sous les deux premiers Édouard, toute tentative d'obtenir de manière forcée une cavalerie s'était soldée par un échec, peu de seigneurs répondant aux convocations – cela n'étant pas étranger aux crises que les deux rois durent affronter. Ces effectifs étant très insuffisants, les rois d'Angleterre avaient dû dès Henri II innover avec succès pour le recrutement de l'armée, innovation poussée jusqu'à son point d'aboutissement par Édouard III. Ainsi, paradoxalement, le roi d'Angleterre disposait au début de la guerre de Cent Ans d'une armée plus efficace et plus disciplinée que celle des rois de France, alors que ses propres barons étaient à la fois plus remuants et plus récalcitrants, à l'instar du comte Warren, qui, lors des enquêtes *Quo Warranto*, par lesquelles Édouard I^{er} voulait que tous ceux disposant d'immunités les justifient, répliqua en montrant au tribunal une vieille épée rouillée, rappelant que ses ancêtres conquirent l'Angleterre avec Guillaume.

Henri II en effet avait su, dans sa volonté de « mobiliser les ressources de l'ensemble de la communauté dans son ensemble pour le travail du gouvernement » (Kaeuper), ressusciter par les Assises d'Armes proclamées en 1181 une vieille tradition « infra-féodale », remontant à la période précédant la conquête normande : le *fyrd*, ou obligation de servir de tous les hommes libres (francs) typiques des sociétés « germaniques ». De manière habile, les hommes devaient être répartis selon quatre catégories (fiefs de

chevalier, détenteurs de rentes et/ou de biens mobiliers dont la valeur était d'au moins 16 marcs, possesseurs de biens d'au moins 10 marcs, et tous les sujets libres, chacun devant défendre le roi et le royaume avec les armes correspondant à sa condition. D'un côté, la réforme semble passéiste, puisque fondée à l'anglo-saxonne sur l'estimation de la condition, ce qui la rend acceptable ; mais de l'autre, elle ouvre une voie nouvelle, celle du service basé sur la tenure privée plutôt que sur la condition. Un système adapté à la situation anglaise où la féodalité ne recouvre plus, souligne Ph. Contamine, aucune réalité humaine, mais s'est « muée en un régime de terres et de tenures », ce qu'on appelle souvent la féodalité bâtarde, où les grands magnats – terme significatif – acquièrent une puissance considérable. Parallèlement, Henri avait recours à de vastes contingents de mercenaires soldés et équipés, ouvrant la voie à Édouard I^{er}, qui s'appuya principalement sur la solde pour recruter ses armées, notamment l'infanterie, en renonçant partiellement au service féodal au profit d'un recrutement de meilleure qualité, confié à des soldats professionnels.

Si le système permettait au roi Édouard I^{er} de recruter des armées de l'ampleur de Philippe le Bel, il ne permettait cependant pas au roi d'obtenir l'efficacité et la discipline nécessaires, comme l'ont montré les défaites du début du règne d'Édouard III face aux Écossais de Robert Bruce. Celui-ci sut alors parachever ces innovations au début de la guerre de Cent Ans, en mettant au point le contrat d'indenture (découpé de façon à former des dents que seuls les deux signataires peuvent se faire correspondre, prouvant ainsi leur engagement). De fait, Édouard tirait parti de la puissance que les Grands ont montrée en se révoltant contre son père, et de leurs préjugés. Plutôt que de les affronter brutalement – ce qui entraîna à la fin du règne du premier Édouard de graves tensions –, il leur confia en réalité le recrutement de l'armée.

Indenture

(Charte du 3 novembre-1421, Cumbernauld Castle)

Il est vrai, de fait, que les barons se veulent une classe à part, aux responsabilités spécifiques, en collaboration directe avec le roi, notamment pour ce qui concerne la guerre. En cela, ils se revendiquent donc conseillers nés, ayant le droit et le devoir de s'opposer aux mauvaises et injustes décisions. Par ailleurs, ils sont immensément riches, grâce à des stratégies matrimoniales complexes, aux fiefs tenus en quasi-indépendance de la main du roi, et à des charges confiées par celui-ci (garde des Cinque Ports, par exemple).

En conséquence, chaque baron était en soi une force militaire considérable, potentiellement plus puissante que le roi à l'échelle locale (comme dans le Northumberland, par exemple, où le roi ne contrôle ni ne peut rien sans les grands Lords de la Marche), qui ne dispose pas vraiment, jusqu'à Richard II de véritable maison militaire. En effet, chaque baron disposait d'un « hôtel » comme le roi, le suivant partout et formant son état-major (comprenant par exemple un intendant, en général ayant rang de chevalier, un gardien de la garde-robe – comptable en fait – qui peut être écuyer, etc.), sa Maison du

Grand débordant encore ce cadre, en incorporant également les fils de ses tenants, ses chevaliers, écuyers, etc. Cet ensemble humain, vivant souvent en commun, forme la base de la « maison militaire » du magnat, sa retenue, c'est-à-dire les hommes qui reçoivent du Grand des fiefs – en nature ou en argent (on parle de fief de bourse) – portant sa livrée. Chaque homme est lié au seigneur moins par le service féodal « classique » que par un contrat écrit par lequel le Grand retient le chevalier ou l'écuyer, document scellé par les deux parties et remis à chacune. La plus ancienne indenture connue remonte à 1287, mais le système se développe considérablement au XIV e siècle, et se standardise dès le tournant du siècle (peut-être dès les années 1340, car on sait qu'il est bien établi en 1341 au moment du projet – avorté – d'expédition d'Édouard III). Le baron accorde à la personne retenue telle somme, assignée sur telle recette, en échange de son service, notamment militaire : le retenu est tenu d'être là où le seigneur le lui demande. S'il est en outre soldé par le baron à la guerre, il doit verser à son seigneur le 1/3 des rançons qu'il obtient et du butin qu'il accumule.

Édouard III, contraint financièrement, notamment après 1340, sut s'appuyer sur cet état de fait et jeter les bases d'une coopération qui se voulait confiante avec les magnats anglais, afin de mettre ce système d'indenture de guerre à son profit, Le processus ne fut cependant pas linéaire et dépendait également de l'expérience acquise au cours de multiples tâtonnements. L'expédition de 1337 en effet fut recrutée entièrement sous contrat soldé par la garde-robe, mais s'était révélée ruineuse : la garde-Robe était dépassée. En 1341, pour une expédition qui finalement ne vit pas le jour, Édouard fit mettre sur pied un projet de recrutement par lequel de manière exceptionnelle, le roi lui-même concluait des contrats avec les grands magnats, en leur allouant en paiement une partie du produit de la fiscalité sur la laine (au lieu du forfait féodal habituel). Il en revint, notamment pour la campagne de Crécy-Calais, au système de l'arroi (array) à la manière d'Henri II, selon lequel les hommes devaient fournir un certain effectif pour les troupes en fonction de leur niveau de richesse. La chance d'Édouard fut que la campagne s'est révélée victorieuse, car le mécontentement était grand en Angleterre. Ce n'est donc qu'à ce moment que le contrat avec les grands s'imposa, et qu'au fond, selon la formule de M. Prestwich, « les expéditions furent envoyées se battre en France davantage sous le leadership des magnats que sous celui du roi ».

En effet, avec Édouard III et ses successeurs, les contingents des armées

royales étaient recrutés par des capitaines. En confiant cette tâche aux tenants en chef de la couronne, c'est-à-dire aux Grands, pour lesquels d'ailleurs la chancellerie fixait le nombre d'hommes à fournir (Derby en 1340 devait ainsi 200 hommes d'armes – sachant que les gens d'armes sont les cavaliers montés, pas les archers montés ou non ou les gens de pied.), les retenues devinrent le noyau de l'armée, en tout cas des compagnies de chevaliers, écuyers et même archers (à condition à propos de ces derniers, précise un statut peu appliqué mais dont l'existence même prouve à quel point leur recrutement par le moyen de la retenue est devenu banal, de Richard II, car il s'agit de yeomen qu'ils soient employés de manière permanente dans l'hôtel du seigneur). Outre l'intérêt financier – le Grand tenant à payer lui-même ses hommes, car il en va de son prestige –, le système permet de disposer pour les expéditions en France (et en Écosse) d'hommes immédiatement disponibles en cas de besoin. Ph. Contamine donne l'exemple de « l'endenture passée au Savoy, le 10 novembre 1369, entre Jean de Gand, duc de Lancastre, et messire Jean de Neville, seigneur de Raby ». Celui-ci s'engage à servir le duc « devant toutes autres personnes au monde », sauf le roi, partout où il plaira au duc, en temps de paix comme en temps de guerre, sauf défense expresse du roi. En échange, il percevra, sa vie durant, 50 marcs sterling chaque année sur les revenus de deux manoirs, situés dans le comté de Richmond. Il aura « bouche en court » lorsqu'il visitera son patron en même temps qu'un bachelier, deux écuyers, deux chambellans, tandis que leurs garçons et leurs chevaux auront gages ou livrées. En temps de guerre, Jean de Neville devra servir avec 20 hommes d'armes (dont cinq chevaliers) et 20 archers à cheval. En contrepartie, il recevra annuellement « pur son fee » 500 marcs plus les gages habituels. Ses chevaux seront prisés, il sera remboursé de leur perte, recevra ce qu'il faut pour la traversée, aller et retour ; le partage des prisonniers et des gains de guerre se fera comme il est de coutume avec les autres bannerets ; pour la guerre d'Écosse, il pourra fournir jusqu'à 50 hommes d'armes et 50 archers.

Ils sont en outre bien entraînés, car l'hôtel du Grand est un lieu d'apprentissage du métier des armes, ainsi que le dit le *Livre de la Noblesse* du début du XIV^e^ siècle : « ils se rendront hardis, libres et bien bâtis […] et ils seront plus aptes à d'honorables services » (la guerre, bien sûr). Édouard s'assurait d'une armée nombreuse et prête à une guerre devenue vitale pour le système, car les réseaux issus de la retenue sont parfois si vastes qu'ils en deviennent impersonnels : la guerre permet de rétablir ce lien personnel (ce

qui signifie également gratifications…) et de disposer d'hommes motivés. On notera que si le roi ne procède pas lui-même à des endentures de guerre, il peut, en cas de difficulté financière exceptionnelle (comme en 1341) assigner des recettes fiscales (notamment sur les produits de la laine) pour payer les magnats, afin de couvrir les frais de leurs 40 jours de devoir féodal ou encore pour leur permettre de payer leurs retenues.

Pour Ph. Contamine, en France aussi, le recours aux contrats d'engagement se banalisa également après le milieu du XIV e siècle, sou la forme principalement des « lettres de retenue », par lesquelles le roi, ou son lieutenant, retenait un capitaine avec un certain contingent et moyennant une certaine solde. Toutefois, l'aspect contractuel, au moins officiellement, était nettement moins marqué, en particulier en matière de temps de service prévu – ce qui fait qu'en principe au bout d'un mois, chacun des deux parties retrouvait théoriquement sa liberté. Il fallut attendre le règne de Charles V pour que le système se développe et se rationalise.

2. Vers l'armée nationale : le tournant de Charles VII

Comme le dit P. Solon, « en 1445, le siècle de guerre écoulé s'était révélé catastrophique pour tout ce qui touche la France » : non seulement le premier tiers du siècle a vu le déroulement de la guerre civile et de grandes défaites jusqu'à la quasi-disparition d'une dynastie française sur le trône, et le dépeçage du territoire, mais encore la guerre endémique avait produit, comme au temps de Charles V, un surplus d'hommes de guerres, mercenaires, soldats, sans but ni maître, se rassemblant en compagnie terrorisant la population. C'est dans ce contexte que, profitant d'une trêve avec les Anglais, Charles VII entreprit une réforme militaire d'envergure, qui lui permit de mettre sur pied la plus puissante et la plus maniable (aux yeux du Prince) armée d'Europe et de chasser en quelques années les Anglais du territoire français.

L'habileté de Charles VII fut de mener une réforme incrémentale, procédant par agglomération et systématisation de mesures *ad hoc* adaptées aux conceptions traditionnelles des acteurs : ainsi la structure de commandement et de contrôle ne fut-elle mise en place que progressivement.

D’une certaine manière, le roi institutionnalisa des pratiques déjà développées.

Le cœur de la réforme est la création en 1445 des compagnies d’ordonnance, structurée autour d’une unité la Lance fournie (LF), dont le nombre devait être porté à 2 000 en 1446. Une LF est composée d’un chevalier lourdement armé – hommage rendu au rôle encore essentiel de la cavalerie – d’un cavalier léger, de deux archers et de deux servants d’armes (sans compter les chevaux nécessaires au déplacement de tous). Tous sont soldés de manière régulière, selon des barèmes préétablis, qui apparaissent comme des dus, et peuvent être opposés à l’administration royale. De manière intéressante, la solde n’est pas versée aux individus, mais à la LF, à raison de 31 livres tournois par mois, à répartir ensuite selon la hiérarchie (11 livres pour le capitaine, 4 livres pour l’homme d’armes, mais 1 pour l’archer). Celle-ci peut être en totalité monétaire, mais selon les circonstances, un à deux tiers peuvent être versés en nature, à une exception près : en campagne, le paiement est uniquement monétaire.

Ces troupes sont réparties en garnisons où elles sont assignées, c’est-à-dire dispersées entre de très nombreuses villes où elles sont logées chez l’habitant, afin que seul un petit nombre seulement de soldats soit au contact de la population civile et ainsi limiter au maximum les dangers liés à cette cohabitation (18 LF à Laon, par exemple, 1445). Il est vrai que l’obligation de loger les hommes d’armes était très impopulaire et plutôt contraignante, car non seulement des critères très précis étaient établis, et notamment l’obligation de disposer de trois lits et de quoi accueillir six chevaux et un stock de provisions pour les hommes et les chevaux pour trois mois, mais encore les habitations étaient réquisitionnées.

Le système repose donc sur le contrôle des soldats par des officiers locaux (comme Thomas de Loraille, vicomte de Caen dans les années 1440, sous les Anglais, puis lieutenant général du bailli sous le roi), chargés, comme trésorier de guerre de prévenir tout abus et de maîtriser les soldats. Ils doivent organiser des rassemblements réguliers afin d’inspecter les troupes, de les payer et le cas échéant de les punir. Ils sont également chargés de rassembler les hommes lorsque le maréchal de France a besoin de troupes.

Au sommet de la hiérarchie, Charles VII réorganise également complètement le commandement, non seulement en retirant aux habituels détenteurs leurs postes, notamment les grands seigneurs, à l’exception de ceux qui disposaient d’une expérience suffisante, étant souvent issus de la

noblesse « seconde », d'ailleurs généralement promue, et en mettant en place des hommes de confiance et de talent, recrutés sur ce seul critère – recrutés au sens propre, car désormais, au droit de la naissance, par exemple pour la lieutenance générale, se substituait la commission royale.

Le roi dispose ainsi d'une armée permanente de professionnels, loyale, susceptible de répondre rapidement et efficacement à son appel. Parallèlement, il développe, sinon une véritable militarisation de la société, du moins une obligation militaire pesant sur les civils, en créant en 1448 la compagnie des Francs archers, obligeant les communautés villageoises à fournir au moins un archer entraîné.

3. L'émergence de la figure du guerrier professionnel

Une fois retenus, les capitaines sont soumis à un certain contrôle, dont les principes sont donnés dans l'ordonnance de Charles V du 13 janvier 1374, prise, d'après le texte, sur l'avis de ses « chefs d'office » de la guerre, à propos des capitaines conservant pour eux une partie des sommes destinées à une campagne, en truquant les effectifs. Le texte révèle d'ailleurs les techniques utilisées par ces capitaines pour utiliser des gens d'armes : ils gonflent les effectifs lors de la montre et renvoient une partie des hommes ensuite, sans prévenir les trésoriers, et empochent la différence. Ainsi ces capitaines pouvaient monter des bandes « privées » constituées de guerriers stipendiés et profiter du remplacement pour mettre au service du roi des individus peu recommandables ou mal armés.

Pour éviter ces abus, les hommes seront désormais passés à montre (présentation) et en revue par deux maréchaux, assistés de lieutenants. Seuls les gens de guerre présents seront acceptés, pourvu qu'ils soient suffisamment armés et montés, et qu'ils jurent de servir tant qu'ils seront stipendiés par le roi. Ils ne pourront être remplacés que s'ils sont renvoyés par le capitaine ou appelés directement par le roi, ou encore infirmes. Les capitaines doivent également répondre de ses hommes et ne les recruter que s'ils sont loyaux, comme s'ils les recrutaient pour eux-mêmes (pour une guerre privée). Les trésoriers doivent contrôler financièrement les gages et tirer les conséquences par exemple d'un départ illicite ou d'un congé donné

abusivement. Enfin, les guerriers doivent s'engager à ne pas causer de dommage aux sujets du roi, ni pendant le service ni pour s'y rendre ou en en repartant

Dans les faits, la mesure est plus symbolique qu'autre chose. Le règne de Charles V est la grande période des compagnies de routiers, précisément visés par ces mesures, qui auront leur pendant au XV e siècle avec les Écorcheurs après le traité d'Arras. Elle traduit néanmoins l'émergence, également visible de l'autre côté de la Manche, de la figure du guerrier professionnel, dont l'Anglais Chaucer a immortalisé le portrait dans le Prologue des *Contes de Cantorbéry*.

• Un professionnel de la guerre selon Chaucer

> « Il y avait un Chevalier, un vaillant homme, un preux/ Qui depuis le temps où premier il commença/ à chevaucher, avait aimé chevalerie,/Vérité et honneur, générosité et courtoisie./ Sans reproche il s'était montré à la guerre de son seigneur,/Et en outre il avait chevauché, nul homme plus avant,/Aussi bien en chrétienté qu'en terre païenne,/ Et toujours avait eu honneur de sa prouesse./ Il était à Alexandrie, quand elle fut prise/ […] En Lithuanie il avait guerroyé, et en Russie, /Nul chrétien de son rang aussi souvent/ En Grenade aussi il avait été, au siège d'Algésiras,/[…] A batailles mortelles il avait été quinze fois/ et combattu pour notre foi à Tramissène[…]/ Ce même bon chevalier avait été aussi avec le Seigneur de Palathie/ Contre un autre ost païen en Turquie/ Et toujours avait gagné souverain renom/ […] Il n'avait jamais dit nulle vilenie de toute sa vie ; à aucune espèce de gens ;/ c'était un vrai parfait gentil chevalier./ Mais pour vous parler de son équipage,/ Ses chevaux étaient bons, mais lui n'était pas en gais habits. »
>
> Chaucer, *Prologues des Contes de Cantorbéry*, vers 43-100, trad. Louis Cazamian.

De ce texte à peu près contemporain des plaidoyers de Mézières pour la paix et de la croisade de Nicopolis, on a longtemps pensé que le chevalier décrit était une sorte de mercenaire. L'analyse quantitative et comparative menée par A. Bell montre qu'il s'agit à vrai dire du lot commun de la plupart des hommes d'armes. C'est un sort que Chaucer a bien connu, lui qui fut capturé lors de la chevauchée de Reims de 1350 et rappela en 1387 devant la cour de chevalerie – créée par Édouard III en 1347-78 pour juger, selon le droit romain, des affaires relevant du droit de la guerre – avoir servi lui-même pendant 27 ans ! D'un rassemblement à l'autre, d'une campagne à l'autre, on retrouve régulièrement les mêmes noms qui servent aussi bien en Écosse, à Milan en Prusse orientale ou à Chypre. Bien des hommes d'armes de qualité – ceux sur lesquels porte l'analyse - sont devenus de véritables soldats réguliers, servant partout et tout le temps, à l'instar de Thomas Trivet, vétéran de campagnes françaises (il accompagna Knowlles en 1370, puis chevaucha

en Navarre en 1378-79), qui sert dans la croisade de l'évêque Despenser en 1383, puis en France à nouveau, avant de prendre part à la guerre des Appelants en 1387, avant de mourir en Écosse en 1388 écrasé par son cheval.

Thomas Basin voyait d'ailleurs dans ces guerriers professionnels vivant par et pour la guerre le risque d'une double tyrannie – celle de l'argent, car ils coûtent cher (si cher que l'entretien de la maison militaire de Richard II est une des causes de la révolte contre lui) et celle de l'oppression violente, tant ils sont, à ses yeux, une menace pour la liberté. Basin militait d'ailleurs pour le retour à une forme de service féodal et à la réhabilitation de la chevalerie « à l'ancienne ». Il pointait une réalité indubitable : si de Charny à Bovet et aux autres, tous les auteurs s'accordent pour tracer une frontière nette entre le comportement légitime en temps de guerre et le brigandage, entre l'homme d'armes honorable et le pillard, en pratique les choses sont bien moins nettes. Comme l'écrit en effet N. Wright, « le pillage et le brigandage n'étaient pas la conséquence inévitable et désagréable de la guerre, mais sa substance même, dès qu'elle touchait les communautés non combattantes ». Tant qu'il s'agit des besoins de la guerre et d'aller à l'encontre des ennemis non combattants, il est en effet légitime de vivre du pillage, de mettre à sac ou bien d'exploiter le plat pays – ce qu'on nomme « apatisation » dans le Sud-Ouest. Le guerrier vit de la guerre et s'enrichit par elle : en cela il ne diffère en rien du mercenaire ou même de la figure honnie du routier ou de l'écorcheur, sauf en ce qu'il n'est pas censé détruire ou pressurer des territoires et des communautés « amis ». À vrai dire, ces figures souvent se confondent en une même personne, adoptant une identité différente selon les contextes.

4. Compagnies et mercenaires

La durée des hostilités entre la France et l'Angleterre, la pratique de la solde ayant entraîné une véritable professionnalisation des soldats, ont *in fine* conduit à la prolifération de combattants plus ou moins désœuvrés entre deux grandes campagnes, et pas toujours rémunérés ; les rois sont en effet mauvais payeurs : en 1377, le roi devait à Hugh Calverley, un grand capitaine de compagnie qui dirigeait une bande de 2 000 hommes (s'étant particulièrement illustrée dans le territoire armagnac), pratiquement les trois quarts de ce qui était prévu depuis 1372 et l'on sait que la situation était pire

pour les hommes de statut plus modeste, parfois jamais payés ! Autrefois, R. Delachenal, parlait ainsi de cette « tourbe d'aventuriers », véritable « masse flottante », engendrée par la guerre. Pullulant en France, principal théâtre des opérations, ils deviennent vite en temps de paix un vrai problème, d'autant qu'ils se rassemblent en compagnies. Ainsi pour Froissart, ces « gens d'armes aventureux » ou « aventureurs » [aventuriers] sont « robeurs [voleurs] et pillards » !

De fait, ils développent un nouveau style de guerre, en rupture avec toutes les conventions et coutumes traditionnels. Comme le dit Contamine évoquant « les compagnies d'aventure », « la notion d'aventure, se rapportant à un style de guerre où l'objectif n'est pas de l'emporter sur l'adversaire, de rétablir la paix par la victoire, mais de s'enrichir par tous les moyens possibles, où les mobiles économiques élémentaires éclipsent les intentions politiques » s'applique à cette catégorie de guerriers « dont la réunion donna naissance aux "compagnies" », dont l'apogée date sans surprise des années 1360-1370 – la première se formant juste après Brétigny dès 1360 et prenant le nom de « grande compagnie ».

Ce point est capital, car il signifie que ce ne sont pas des sortes de bandes s'agrégeant au petit bonheur la chance, mais une création concertée, planifiée, dont le nom même est destiné à produire l'effroi en soulignant son importance numérique ! De fait, les compagnies ne sont pas de simples bandes de pillards. Les sources officielles leur donnent bien ces qualificatifs qu'elles abandonnent rapidement, les sentant insuffisants. Elles ajoutent systématiquement qu'il s'agit de véritables « sociétés » organisées (ce qui donne naissance à l'expression « faire compagnie ») – organisées en vue du pillage bien sûr, ce qui les distingue des soldats « ordinaires », qui d'ailleurs eux-mêmes ne se privaient pas de rançonner ou piller, mais toutefois sans que jamais cela ne devienne un but en soi. Les compagnies pratiquent ainsi une guerre illégale, « sans nul titre de guerre », et sans raison, comme le disent aussi bien Jean Froissart que Thomas Walsingham. La *Chronique normande* (XIV e siècle) ajoute d'ailleurs à propos de Jean Jouel, guerroyant aux confins de la Normandie en 1365, que ses hommes « n'avaient point de titre de seigneur », c'est-à-dire, ajoutent les chroniques anglaises, n'avaient pas de « tête » (on parle d'acéphalie). Il s'agit en effet d'hommes combattant en dehors des ordres et des appels de leur seigneur (ou souverain), théoriquement d'ailleurs prêts à reprendre les armes si ce même suzerain le leur demandait. Autrement dit, ils agissent pour leur propre compte, ce qui

implique d'ailleurs qu'ils puissent s'engager comme mercenaires au service d'une puissance quelconque, tant qu'ils ne sont pas requis par leur autorité légitime. Il est à noter que des capitaines comme Jouel ou Robert Knowlles, sentant ce que cela avait d'infamant, prétendirent systématiquement pratiquer une « guerre couverte » (donc féodale), et bien souvent, les compagnies déclaraient suivre une autorité légitime, à l'image de la compagnie d'Aquitaine envahissant le territoire de Charles V et affirmant être au service de Charles d'Artois parti à la reconquête de son comté.

Qui compose ces compagnies ? Le vocabulaire du temps est en partie éclairant, mais trompeur : jusqu'en 1363, on parle d'Anglais ; à partir de 1362, on parle de « Bretons », que ce soit au Luxembourg ou en Bourgogne, au XV e siècle, dans les territoires sous domination anglo-bourguignonne, on parle d'« Armagnacs » tant ce parti a laissé un mauvais souvenir aux Parisiens avant l'intervention de Jean sans Peur, en livrant la ville à des bandes de pillards. Le vocabulaire souligne ainsi à quel point ces hommes sont les « débris de la guerre anglo-navarraise et du conflit breton » (Contamine), mais aussi de la guerre civile. Pour l'essentiel en effet, il s'agit de soldats soldés, emmenés par des petits nobles dont le patrimoine ne leur permettait pas de vivre autre chose qu'une existence très médiocre (et souvent issus de régions où ils sont pléthoriques comme la Bretagne ou le Sud-Ouest et/ou aux titres fort médiocres, comme le Petit Meschin, ancien valet de guerre). Cela explique deux phénomènes : d'une part, la représentation de toutes les nationalités dans les compagnies, même s'il s'agit surtout de gens de langue d'oc, de Bretons ou d'Anglais ; de l'autre, la structure quasi clanique reposant sur des solidarités familiales et/ou géographiques – solidarité incorporant d'ailleurs les bâtards (ou bours – mulet – en langue d'oc) qui semblent proliférer dans ces compagnies.

Ce sont également des mercenaires, dont certains agissent aussi en Italie en qualité de *condottieri*, en général utilisés par un seigneur contre ses ennemis, avant de se mettre à leur compte (cela peut d'ailleurs aussi bien être simultané). Ainsi, au XV e siècle, La Trémoïlle, pourtant l'homme le plus influent à ce moment auprès de Charles VII n'hésite pas, pour mener ses affaires privées contre ses ennemis et récupérer l'Auvergne que ne veut pas lui céder son héritière en 1432, à employer un des plus célèbres capitaines de compagnie de son temps, l'Espagnol Villandrando. Celui-ci s'attaque ensuite au Languedoc, où « empereur des pillards », il tient une cour fastueuse. Le même mercenaire sera pourtant l'acteur de la victoire de Lagny sur le régent

Bedford !

Les grandes périodes des compagnies d'aventure sont sans surprise les périodes qui suivent les grandes pauses de la guerre – après Brétigny, mais aussi après Arras en 1435, qui est le grand moment de « l'écorcherie » -, mais aussi de guerres civiles et de dislocation du royaume de France. Ce sont des moments où des sires auto-proclamés peuvent se tailler de véritables mini-principautés et assouvir leurs vendettas, comme Pierre Frotier, prétendu seigneur de Preuilly qui en attaque l'abbaye avec 30 hommes, lui-même s'étant déguisé en femme pour tromper « l'ennemi »… Ou que deux compères, l'un français, Floquet, l'autre anglais, Cough, peuvent piller la Picardie de concert. Significativement, après 1444-45, le phénomène se tarit, l'un des derniers feux étant la mise au cachot d'un maréchal de France par le gouverneur de Compiègne Flavy, seigneur brigand à ses heures perdues.

Ce qui explique l'émergence des compagnies est donc avant tout la faiblesse de l'autorité publique, ou plus exactement, la « carence » du pouvoir politique et de l'État. Les compagnies tirent en effet parti aussi bien des rivalités entre seigneurs, là où elles passent, mais également de l'impuissance des gouvernements, ce qui leur permet de piller un pays jusqu'à ce qu'on leur propose une forte somme en échange de leur départ (en 1368, elles réclament 1,4 million de francs or à Charles V pour évacuer son royaume !). On les trouve en effet surtout là où le pouvoir est faible : en Bourgogne, en 1364-1365, elles sont en revanche impitoyablement réprimées.

Le royaume de France 1360-1380

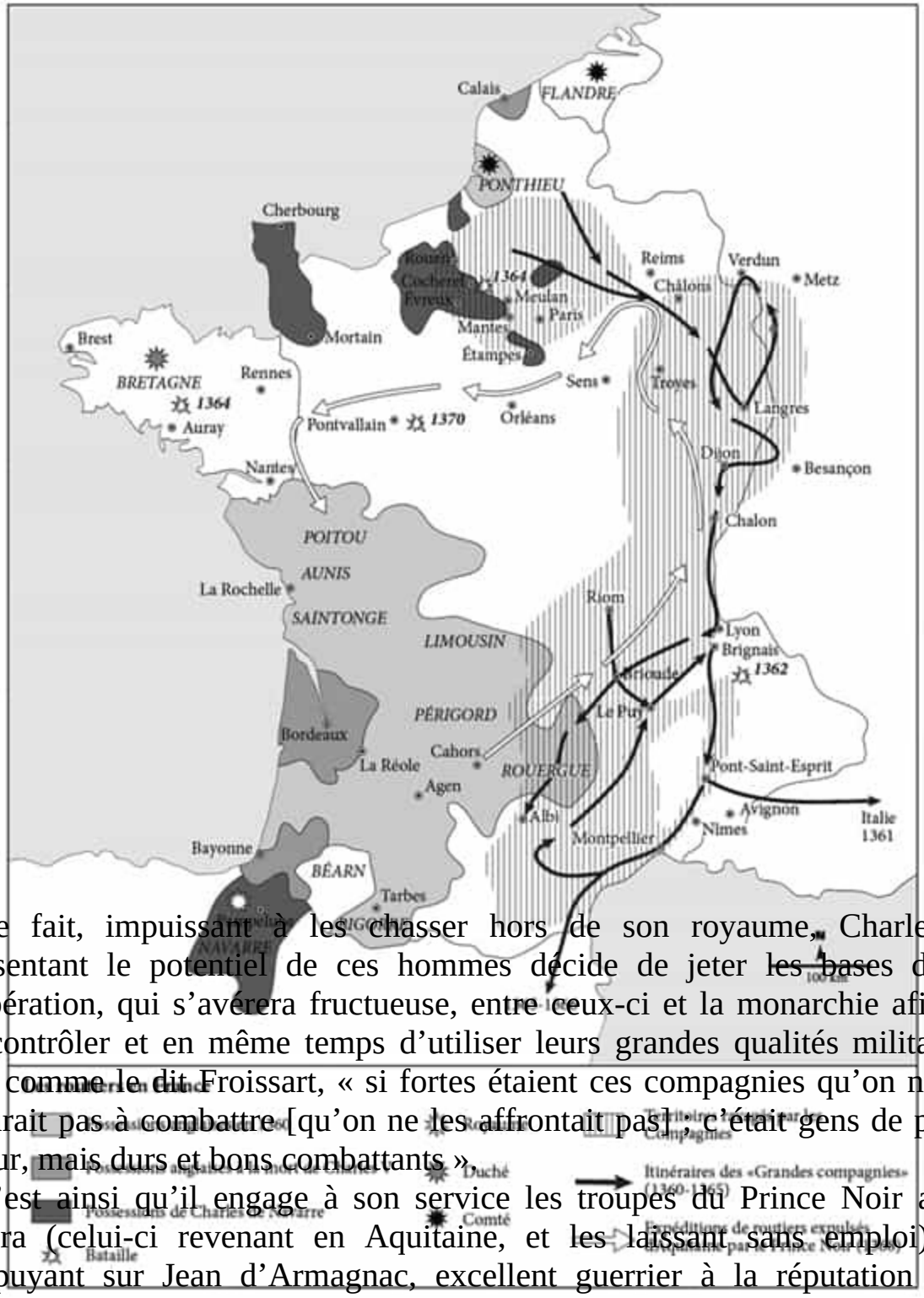

De fait, impuissant à les chasser hors de son royaume, Charles V pressentant le potentiel de ces hommes décide de jeter les bases d'une coopération, qui s'avérera fructueuse, entre ceux-ci et la monarchie afin de les contrôler et en même temps d'utiliser leurs grandes qualités militaires. Car, comme le dit Froissart, « si fortes étaient ces compagnies qu'on ne les endurait pas à combattre [qu'on ne les affrontait pas], c'était gens de petite valeur, mais durs et bons combattants ».

C'est ainsi qu'il engage à son service les troupes du Prince Noir après Najera (celui-ci revenant en Aquitaine, et les laissant sans emploi), en s'appuyant sur Jean d'Armagnac, excellent guerrier à la réputation sans reproche – ce qui était susceptible de lui attirer la confiance des aventuriers, soldats aguerris. Jean les recrute initialement pour trois mois (à partir du jour de la revue, ou montre), en passant par leurs capitaines, qui devaient lui jurer fidélité et loyauté (y compris contre d'autres compagnies) en échange d'une

solde élevée. Ainsi, chaque « route » (compagnie) conserve sa cohésion, puisque le capitaine recrute ses propres hommes, mais est en même temps canalisée par ce même capitaine, qui sert de relais entre le roi et les aventuriers. Certes, Charles renonce à les utiliser cette année-là, mais dès la suivante, Du Guesclin contribue avec ses routiers au siège de Tarascon. Grâce à ces vétérans, il peut reprendre la main face aux Anglais et récupérer à partir de 1369 ce que les Anglais avaient extorqué à son père à Brétigny-Calais en 1360… Il n'empêche qu'ils resteront un problème politique et social tout au long de la guerre de Cent Ans.

5. La guerre, une bonne affaire pour les guerriers ?

Le 21 juillet 1421 Nicholas Molyneux et John Winter jurent, par un contrat écrit, être frères d'armes, « loyales l'un envers l'autre, sans dissuasion, ni fraude ». Entre autres, ils s'engagent à aider l'autre à payer une rançon en cas de capture (si celle-ci n'excédait pas 1 000 livres ; dans le cas où elle dépasserait cette somme, le frère d'arme libre accepte de devenir otage à la place de l'autre le temps que celui-ci retourne au pays lever la somme nécessaire, dans un laps de temps de 8 à 9 mois ; en cas de capture des deux, l'un se porte garant comme otage pendant que l'autre va rassembler les fonds nécessaires).

« Être capturé est le désastre que l'on redoute le plus et ce sont les clauses pour pallier ses conséquences dommageables que l'on met en avant en premier dans cet arrangement » écrit Kenneth Mcfarlane (« A business partnership in war and administration, 1421-1445 »). Il est vrai que les rançons peuvent être très élevées : pour Charles de Blois, on exigea 110 000 livres sterling. Certes, elles ne doivent pas en principe épuiser financièrement l'otage – ni en général lui coûter plus d'un an de revenu. Mais il n'est pas rare, notamment pour un homme de valeur qu'elle excède ce qui était requis par la coutume : Talbot capturé à Patay passe ainsi 4 ans en prison, ne voulant pas payer une rançon qu'il jugeait exorbitante (« déraisonnable », dit-il).

Il faut également noter que le contrat de Winter et Molyneux prévoit aussi le partage des gains, en principe mis dans une sorte de pot commun et

envoyés en Angleterre le temps qu'ils reviennent, et le sort des enfants en cas de décès de l'un, l'autre devant pourvoir à leur éducation et entretien.

Si des contrats de ce genre s'ancrent dans une vénérable tradition, ils sont cependant assez rares. Mais de manière significative, ils concernent exclusivement des hommes d'une naissance médiocre et d'un rang relativement subalterne dans l'armée : des gens à la frontière de la noblesse (écuyers ou simples *gentlemen*) en général engagés dans une retenue pour une courte durée. Et ils concernent surtout les gens aventureux, à peu près jamais ceux dont la position sociale est bien établie.

Si être capturé est bien un désastre, un tel contrat, aussi rare soit-il, révèle un trait fondamental : en s'assurant, littéralement, contre les désagréments de la guerre, c'est que, pour les deux compères, la guerre est d'abord une affaire économique, qui peut rapporter beaucoup. La motivation du contrat de Molyneux et Winter est l'argent (le partage du butin et l'assurance contre les risques du métier : être soi-même le butin). Mais au-delà, ces motivations économiques irriguent le langage de l'ensemble des contrats de guerre. « Comme certains termes informels utilisés par Thomas Montaigu, comte de Salisbury, le suggèrent, les gains matériels de la guerre sont au centre de tous les esprits » – et ce quel que soit le rang : Salisbury, homme de grande réputation chevaleresque et de haute naissance, n'écrit-il pas au roi Henri V en juin 1421 : « Qu'il plaise à votre Grandeur de constater que le dimanche précédant cette date, votre humble homme lige est revenu d'une expédition dans le Maine et dans l'Anjou pour laquelle j'ai rassemblé autour de moi plusieurs de vos grands capitaines. (…) Et nous avons ramené (de cette expédition rapide et sûre) le plus grand et la plus magnifique des trophées, tel que ceux qui le virent dirent n'en avoir jamais vu de pareil. »

Pour la classe des guerriers, des chevaliers tout au moins et des mercenaires, la guerre, comme le dit Mcfarlane, « produit » de la richesse par son déroulement même : outre les rançons, les bonnes affaires ne manquent pas. Pillage, fiefs saisis et produisant des rentes, offices dans les territoires occupés, prix exigé pour une capitulation et indemnités de toutes sortes, y compris pour quitter un territoire (Lancastre demanda 100 000 livres et une pension de 10 000 marcs annuels à vie pour abandonner ses velléités envers le trône de Castille en 1387-1388). Si, logiquement, les Français ont peu puisé à cette source puisque la guerre se déroulait sur leurs territoires, et qu'outre les revenus normaux dont les privaient les Anglais, la reconquête elle-même fut terriblement onéreuse (la reddition de Saint-Sauveur-le-

Vicomte, la bien-aimée place forte de Chandos, coûta 100 000 francs, et le retour de Fougères coûta aux Bretons 10 000 écus). Inversement, pour l'Anglais participant à la campagne, le bénéfice était maximal puisque ces richesses extorquées aux territoires continentaux l'étaient à son profit ! Mcfarlane peut alors parler à ce sujet « de première tentative de colonialisme »…

Si évidemment, du côté français, l'analyse de Mcfarlane - qui souligne bien à quel point les gains qu'il estime sont au détriment de la France – tend à prouver que la guerre fut une affaire médiocre pour les guerriers en général – même si de grands capitaines comme Du Guesclin ont pu s'enrichir à la même source –, fut-elle si bonne que cela pour les chevaliers anglais ? Reprenant les données de Mcfarlane, Postan, dans une réplique célèbre à son collègue, en doute. La guerre coûte cher : en effet, selon le statut de Winchester (1285, avec des révisions au cours des deux siècles qui suivent), le soldat doit s'équiper à ses frais (ou à ceux de la communauté); or, l'équipement d'un chevalier représente à lui seul la moitié de son revenu annuel ! Il faut d'ailleurs ajouter à l'armement les livrées – comme celles des troupes du Prince Noir en Gascogne – qui ne font pas partie des contrats entre le roi et le chef de guerre. Au total, Maddicott a pu calculer que les dépenses militaires (pour l'armement) représentaient 36 à 37 % des impositions d'une communauté villageoise.

Les conquêtes sont-elles alors fiscalement lucratives ? Même pas : les héritiers de Chandos ne retirent guère plus de 40 livres sterling de Saint-Sauveur-le-Vicomte. De fait, même dans les régions riches, les domaines ravagés par la guerre ne semblent ni productifs, ni faciles à gérer (en tout cas du point de vue de l'extorsion de la rente).

En d'autres termes, si Mcfarlane a raison en affirmant que la guerre entraîne pratiquement toujours une certaine forme de redistribution des richesses à l'intérieur d'une société, elle n'a eu qu'un effet notable : l'appauvrissement global des lords car la perception de leurs rentes a été rendue plus difficile par les impositions plus élevées pesant sur la paysannerie, alors qu'ils payaient les armées de leur poche. À l'inverse, ce n'est sans doute pas la guerre qui fut responsable de la montée en puissance de la gentry. Il semble en effet que le bilan financier fut pour elle au mieux neutre. Ce n'est qu'à l'échelle individuelle qu'elle a pu rapporter beaucoup mais aussi faire perdre tout autant…

■ Chapitre 7

La mobilisation des sociétés

Guerre d'attrition et de conquête (ou reconquête), la guerre a eu un impact considérable sur les populations. La guerre a en effet profondément pénétré les deux sociétés françaises et anglaises, tant sur le plan démographique qu'idéologique.

1. Les populations dans la guerre

Un des traits les plus notables de la guerre de Cent Ans est la progressive indistinction entre combattants et non combattants, et par là, la participation croissante des populations à l'effort de guerre. Du simple point de vue des effectifs directement impliqués dans la guerre de Cent Ans en tant que fait militaire, l'activité guerrière concerne, à des degrés divers il est vrai, une proportion considérable de la population de chacun des royaumes. Une controverse importante opposa dans les années 1960 les historiens anglais Kenneth B. McFarlane et Michael Postnan à ce sujet : les deux s'accordaient cependant à penser que les masses d'hommes mobilisées du côté anglais étaient considérables, et sans doute plus impressionnantes que ce que les chroniqueurs laissent entendre, surtout si l'on rapporte les chiffres à la population totale.

Cela pourrait sembler paradoxal. À prendre les chiffres donnés par les chroniques, sans doute fortement exagérés et bien supérieurs à ce que les documents officiels nous permettent de connaître, la plus grande armée d'Édouard III, celle de 1346-1347, comportait 32 000 hommes, alors que la plupart des autres campagnes étaient menées avec 10 000 hommes ou moins (Jean de Gand en 1373 chevauche avec 4 000 hommes). La campagne

d’Henri V d’Harfleur à Calais en passant par Azincourt en 1415 aligne 5 ou 6 000 hommes, au maximum 15 000 (selon le chiffre le plus haut de Postnan). En 1417 encore, la conquête de la Normandie est assurée par 10 000 hommes. Et encore faut-il tenir compte du fait que tous les hommes embarqués ne participent pas au combat : le Prince Noir conduit à Poitiers 7 000 hommes.

À s’en tenir à ces seuls chiffres, qui sont sans doute proportionnellement comparables pour la France, compte tenu du fait que les armées, sauf sous Charles VII semblent avoir été 3 à 5 fois supérieures en nombre pour une population globale elle-même très supérieure, la guerre effleure à peine la société : au total c’est moins de 1 % de la population anglaise (pour la campagne de Crécy), souvent 0,3/0,5 %, qui est concerné, ce qui est peu susceptible de produire une véritable perturbation de l’économie agraire, d’autant plus que les campagnes commencent en général après les moissons et que la plupart du temps, avant qu’Henri ne conquière la Normandie, il s’agit de campagnes courtes dont les Anglais choisissent le moment et le lieu (et la durée) !

Mais ce serait négliger qu’une campagne n’implique pas les seuls combattants, mais également tout une série de « near combattants » (valets d’armes, pages, messagers, etc.) et d’auxiliaires (les garnisons anglaises de Calais sont ainsi essentiellement composées de non combattants) pour les forces terrestres, dont le nombre est encore plus colossal pour les forces navales : Azincourt supposa l’utilisation de 1 500 bateaux de 20 tonneaux et 20 000 marins – plus que les combattants eux-mêmes ! Selon Postnan, cela porte de 30 à 60 ou 80 000, en tenant compte de tous les non-combattants qui accompagnèrent l’armée, les « mobilisés » anglais de la campagne de Crécy. S’il en est bien ainsi, ce sont environ 2,5 % de la population anglaise qui sont passés sur le continent chevaucher contre le roi Philippe, et même 10 % des adultes mâles de 18 à 45 ans. Il est en outre impossible d’évaluer le nombre de ceux qui vivent du fait militaire (constructeurs de bateaux, etc.), mais cela gonflerait certainement encore le chiffre. Les osts considérables de plusieurs dizaines ou centaines de milliers d’hommes du roi de France témoignent d’une évolution identique du côté du continent, d’ailleurs sanctionnée par la possibilité de convoquer de l’arrière-ban depuis Philippe le Bel.

Du coup, en incluant la logistique, les auxiliaires de la guerre nécessairement présents ou mobilisés, on double ou triple les chiffres affichés : 40 à 50 000 hommes concernés pour Azincourt, 80 000 peut-être

pour Crécy-Calais. Postnan propose une comparaison qui, pour être approximative, donne un ordre de grandeur saisissant : compte tenu de l'accroissement de la population survenu depuis, une telle mobilisation correspondrait à l'équivalent d'un million d'hommes pour l'Angleterre de 1960 (d'environ quarante millions d'habitants). Or cela se produit dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre liée aux épidémies (peste) et au cycle infernal de l'inflation (moins de main-d'œuvre, donc salaires plus élevés, etc.), localement d'autant plus grave que le recrutement semble avoir été assez limité géographiquement (ce sont surtout le Yorkshire, le Lancashire, le Cheshire, le Nottinghamshire le Derbyshire et le Lincolnshire qui fournissent le gros des troupes).

À cela, il faut ajouter le coût qui pèse sur l'ensemble de la société rurale. On se rappelle que, dans la mesure notamment où la moitié de la solde était payable à l'avance pour l'essentiel, la durée et l'ampleur de la chevauchée dépendaient de capacités de l'État à lever des impôts et se procurer des ressources. De fait, la taxation fut largement justifiée par la guerre, même si tous les impôts ne servaient pas à la financer – pas même les impôts levés exprès ! Or, qui paye les taxes accordées par les élites des deux royaumes ? La sagesse traditionnelle anglaise résumait cela en expliquant que « la richesse est arrachée à la terre sous forme d'impôts et de taxe, et lui revient après avoir fondu ». De fait, c'est bien sûr la paysannerie, même si les urbains sont davantage taxés en termes de taux (1/10^{e} et même à certains moments 1/9^{e}, contre 1/15^{e} pour les villageois), que pèse ce fardeau, d'autant plus que s'ajoutent aux sommes prélevées les effets des exactions commises par les percepteurs, sans doute aussi élevées que les impôts directs. Postan parle même de victimisation de l'Angleterre par ses classes dirigeantes !

Quant à la France, elle est privée par les conquêtes anglaises de revenus précieux puisque le roi d'Angleterre y détourne l'impôt à son profit (ce qui accroît d'autant le fardeau des autres provinces, malgré l'exemption des régions ravagées qui n'ont pu être défendues) et est pressurée dans les zones conquises : outre les impôts normaux dus par la très riche Normandie reversés au profit de la couronne d'Angleterre, les états normands votèrent 3 154 000 livres tournois ou 350 000 livres anglaises d'aides supplémentaires entre 1419 et 1435.

2. Une guerre de mots et d'images

2.1 Une active propagande politique et morale

La mobilisation ne fut pas que militaire et économique, elle fut aussi mentale. La guerre de Cent Ans a été l'occasion d'une intense communication politique tant de la part du roi d'Angleterre que du roi de France, non seulement pour convaincre du bien-fondé de la cause de chacun d'eux, mais également pour tenter d'ancrer dans les populations un sentiment de loyauté, qui rende « naturelle » la souveraineté de l'un ou de l'autre sur les territoires.

Ceci est en particulier vrai au XV^e^ siècle, lorsque la guerre devient guerre de conquête ou de reconquête, et qu'il devient indispensable de gagner les cœurs des populations. Ainsi, les Anglais n'ont qu'une force d'occupation réduite en Normandie ou dans le Poitou. Pour le roi de France, il faut convaincre l'Aquitaine qui a tendance à préférer que le roi-duc d'Angleterre fasse tampon entre l'administration royale française et la population. Plus généralement, il faut amener une population diverse à consentir aux efforts nécessaires, comme la taxation, pour bouter l'Anglais hors de France, malgré la succession des défaites…

La guerre de Cent Ans est aussi une guerre de mots et d'images, et ces mots ont largement contribué à structurer les identités nationales des deux royaumes en conflit. Ainsi que le dit Nicole Pons, « le rôle qu'a pu jouer la littérature de propagande dans la formation du sentiment national au XIV^e^ et au XV^e^ siècle n'est plus à démontrer », celle-ci couvrant d'ailleurs une très large gamme de textes et d'images, du traité au poème (Eustache Deschamps), du dialogue, assez fréquent, d'ailleurs (Montreuil), à l'allégorie morale (Juvénal).

Elle se développe, sans surprise, selon trois grands thèmes : la justification ou la réfutation des prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France, d'une part ; les possessions territoriales anglaises dans le royaume de France et leur nature de l'autre ; la perversité de l'adversaire, enfin, accusé d'être un fauteur de guerre, inspiré par le diable !

Le premier enjeu des textes de propagande est de fait la justice des revendications : Anglais ou Français s'efforceront à longueur de traité de convaincre leur lectorat du fait que leur roi est dans son droit. De manière attendue, dans une littérature très juridique, ou en tout cas, largement axée sur la question de la légalité, les propagandistes français, de Jean de Montreuil à Juvénal des Ursins, en passant par l'auteur anonyme du *Fluxo biennale*

spacio, cherchent à montrer que non seulement la lignée de Valois est légitime, et la seule qualifiée à succéder à une couronne qui ne peut être transmise par les femmes (« qui sont les ponts et les planches si faibles et pourris » dit Juvénal) et dont le titulaire n'a que l'usufruit (selon une formule de Juvénal), mais encore à délégitimer les prétentions en raison du comportement félon des rois d'Angleterre en tant que vassaux du roi de France. Les plus fins suggèrent en effet que quels qu'aient pu être les droits des Anglais, leur traîtrise à l'égard de leur seigneur les en a définitivement privés : « Il n'est plus cler demaine que ce qui est acquis par confiscation de désobéissant et rebelle sujet » (Jean de Montreuil). Certains mobilisent d'ailleurs l'argument des deux exécutions royales (Édouard II et Richard II), qui feraient des rois d'Angleterre des usurpateurs, et les Anglais des traîtres presque par nature.

Juvénal, s'inspirant peut-être de libelles parus dans les années 1420/1430, ira même à soutenir que cette situation fait du roi de France le seul légitime roi d'Angleterre (et donc par définition, les prétentions du roi d'Angleterre ne sont alors qu'usurpation, voire tyrannie) : après tout, le duc de Normandie, vassal du roi de France a bien conquis l'Angleterre – ce qui en fait un territoire du roi de France par droit de conquête – et par décision de la communauté du royaume, puisque les barons ont choisi Louis VIII lors de leur révolte contre le roi Jean… Vers la fin de la guerre, cet argument sera d'ailleurs largement mobilisé par l'entourage de Charles VII. Dans ce contexte, il faut souligner combien l'hommage prêté par Édouard en 1329-1331 acquiert une valeur stratégique éminente au service de cette thèse ; de même la loi salique ou encore les paroles qu'aurait prononcées Charles IV sur son lit de mort, ordonnant que Philippe de Valois soit le tuteur de son enfant à venir s'il s'agissait d'un mâle et, s'il s'agissait d'une fille, s'en remettant au jugement des pairs de France ; ou encore Charles VI, « mort civilement » en raison de sa folie qui le rendait inapte à gouverner et donc à décider du sort du royaume (au contraire du Dauphin).

Inversement, les propagandistes anglais mettent en avant les droits légitimes du roi d'Angleterre à la Couronne et soulignent inlassablement le caractère direct de son ascendance, et donc la légitimité de sa lignée, au moins depuis Saint-Louis : Édouard III ne cesse de clamer et de faire démontrer qu'il est l'héritier le plus proche du trône de France, descendant directement de Philippe le Bel ; en 1423 encore, Bedford, régent de France, fait afficher la généalogie d'Henri VI accompagnée d'explications en vers sur

Notre-Dame de Paris (et peut-être sur d'autres églises). Mais ils ne privent non plus jamais de mettre en avant tous les grands seigneurs français, eux-mêmes à l'origine d'une propagande pour justifier leur choix en faveur du roi d'Angleterre, qui à un moment ou à un autre de la guerre ont pu douter, comme le dit Lewis, de la validité des titres du roi de France à la Couronne : de Robert d'Artois, qui combattit comme lieutenant d'Édouard III en Bretagne en 1343 au duc d'Alençon dans les années 1450, plusieurs furent les barons, voire, si l'on prend Bourgogne, les princes de sang royal, à en avoir non seulement appelé au roi d'Angleterre, mais à en avoir justifié les droits…

Dans tous les cas, la question de la justice glisse insensiblement du registre politique au registre moral : le sort des armes devient alors le verdict de Dieu – sachant que de toute manière, le sort n'est favorable, donc Dieu n'est de son côté, que si l'on fait soi-même preuve de rectitude morale. Fastolf, un des grands capitaines de l'armée anglaise, rappelle ainsi en 1435 au moment du congrès d'Arras que les victoires d'Henri VI et de ses prédécesseurs démontrent la justesse de leurs revendications : « Autrement, il devrait être dit que le roi n'a pas le pouvoir ni la puissance de soutenir son droit. »

La question des territoires est éminemment liée à ce premier trait, et donc l'argumentation assez identique : les Français soutiennent que les rois d'Angleterre sont des vassaux, mais félons et traîtres, ils ont perdu leurs droits sur les territoires, et inversement pour les Anglais. Chacun des deux camps établit d'ailleurs pour se justifier de longues généalogies remontant au Conquérant, voire auparavant, pour montrer par exemple que la Normandie a été donnée au roi de France par les ducs de Normandie. La discussion prend ici une forme généalogique et/ou historique, bien plus que légale.

Ainsi, le libelle *Après la destruction* établit « une chronologie des rois francs jusqu'aux fils de Louis le Pieux qui se partagent « toute leur terre en trois parties » : à Lothaire revient « l'empire de Romme, l'Italie, la Provence, la Lorraine (cette « partie de France qui est entre l'Escaut et le Rhin ») » ; à Louis revient « le royaume d'Orient », c'est-à-dire l'Allemagne, plus quelques terres outre-Rhin « pour la plantée des vignes » ; quant à Charles, il reçoit « le royaume d'Occident que l'on dit à présent le royaume de France, depuis la rivière de Meuse jusques au royaume d'Arragon et de Navarre, entre la mer et la riviere du Rosne ». L'exposé se conclut alors ainsi : « par ce que devant est dit, puet estre veu clerement que les duchiés de Normandie et d'Acquitaine sont du propre heritage des roys de France et de leur propre conqueste et seigneurie » (Nicole Pons). La Normandie est certes donnée à

Rollon, pour son mariage avec la fille de Charles le Simple, mais évidemment comme fief pour lequel hommage est prêté, selon le texte, et l'Aquitaine, bien qu'elle « fust desmembree de la couronne, toutesvoyes elle demoura en hommage des roys de France ». Tenus du roi, le duc-roi d'Angleterre les perdit par félonie : « Chacun puet savoir qu'il n'est nul plus bel acquest que par forfaiture et confiscacion, ne plus cler demaine. »

À cela, toutefois, deux éléments originaux viennent s'ajouter, qui ont tous deux partie liée avec la mobilisation de l'opinion publique : d'une part, les Anglais s'appuient assez largement sur la thématique des droits acquis, notamment dans les territoires conquis, comme Worcester dans son *Boke of Noblesse*. Les Anglais fieffés ou possessionnés en France se verraient privés de justes droits (sauf compensation, régulièrement exigées dans les négociations des années 1440/1450). Il faut y voir là un effet d'un véritable « lobby » normand en Angleterre, à suivre Ch. Allmand, qui sait faire entendre ses revendications au Parlement et s'oppose à toute politique d'apaisement, voire de paix avec la France, mettant Bedford en difficulté. Les conquêtes ont en effet été l'occasion pour de nombreux membres de la gentry, mais aussi des roturiers de s'enrichir, de recevoir des titres ou des offices, ainsi que des droits et de la terre. Il est à noter que le droit de conquête peut être considéré comme parfaitement légitime : ainsi l'opinion des Anglo-Normands est-elle considérée comme justifiée et appelle une réponse.

D'autre part, du côté français, on met en avant le refus des populations d'être sous souveraineté anglaise : Jean de Montreuil explique en 1409, avant l'occupation de la Normandie, que « n'aura, s'il plaît à dieu, créature de la plus grande à la plus petite qui voulût souffrir ou consentît jusqu'à la mort que Anglois en chef ou comme roi seigneurît en France ». Le bien commun, sous-jacent dans cette opinion, impose de faire le bien du peuple et réciproquement n'est légitime qu'un régime auquel le peuple consent. Il faut d'ailleurs faire la part du volontarisme dans cette thèse : le même Jean de Montreuil cherche en effet à convaincre une partie de la chevalerie française de Guyenne que « les choses [sont] tout autre que ce qu'elles sont, et, qui pis est, ont cru par erreur et faute de bonne information, tout le contraire de la vérité », ce qui implique que la Guyenne n'est pas nécessairement désireuse d'être sous souveraineté du roi de France.

Il est remarquable dans les deux cas que l'opinion des populations, et par voie de conséquence leur sentiment quant à leur appartenance, devienne un

argument majeur. Avoir le « cœur du pays », comme dit un traité cité par Lewis à propos du Ponthieu et de la Guyenne est une preuve du bon droit. L'identité exprimée devient alors une justification en soi.

Dernier aspect, la propagande vise à montrer que la guerre, c'est la faute de l'autre, ce qui détruit toutes ses prétentions, quelles qu'elles soient, et quels que soient leurs fondements : la guerre est un mal, et le fauteur de guerre un méchant. Sans doute faut-il voir dans son action l'œuvre du Diable ! L'ennemi n'a pas seulement tort, il est méchant, et peut-être même, pire encore, pervers, profitant des négociations de paix pour continuer à s'emparer traîtreusement de terres et de ressources…

2.2 Diaboliser l'adversaire

Les stéréotypes nationaux, en essentialisant la malignité de l'ennemi, lui prêtent des traits moraux (perfidie ou tromperie, par exemple) ou physiques maléfiques ou monstrueux (la queue d'un animal, par exemple). Jean Juvénal explique les Anglais sont fourbes, traîtres par nature, eux qui ont toujours rompu les trêves et les paix, et ne respectent pas leurs engagements : ils n'aiment que la destruction ! Jean de Montreuil affirme quant à lui « qu'ils ne désirent riens tant que gâter et détruire ce royaume […], et qu'à tous leurs voisins ils ont guerre mortelle ». L'Anglais est un buveur de sang cruel et sans pitié. Mézières, dans son épître à Richard II écrit ainsi : ses sujets les Anglais voulaient épandre le sang de leurs frères chrétiens en Espagne et en Bretagne, en Écosse, en Normandie, en France, en Guyenne, en Champagne et en Picardie, de telle manière que la plus grande partie de notre chrétienté a été ensanglantée, par ladite épée des Anglais, en grande malédiction. »

Édouard III pour ses hauts faits criminels – les bourgeois de Calais, le massacre des Caennais après que la forteresse se soit rendue pour éviter précisément ce sort en 1346 –, ou – et surtout du côté français – Henri V, qui fit mettre à mort les prisonniers d'Azincourt, sont des figures efficaces et facilement mobilisables (cf. encadré p. 23). En faisant exécuter les prisonniers et à vrai dire en refusant qu'il y en ait, non seulement Henri V prive maints seigneurs des rançons attendues – et considérées par tous comme légitimes –, mais contredit directement l'*ethos* chevaleresque qui veut que le vaincu se rende honorablement à celui qui l'a vaincu, qui lui accorde alors sa merci. Les Anglais ne sont pas moins actifs dans cette guerre de mots, si bien que N. Offenstadt estime qu'au début du conflit « cette mise en

scène de l'adversaire [serait] même plus marquée du côté anglais qu'autour de Philippe VI, fauteur de guerre par eux désigné. Le roi anglais écrit aux villes que Philippe VI n'écoute aucune proposition de paix ».

Car la paix échoue toujours par la faute de l'autre. Si l'ennemi est fauteur de guerre, inversement, on est soi-même, cherche à convaincre la propagande, roi de paix, *rex pacificus*, qui ne veut, précisément, que la paix, même lorsque, obéissant aux idées de Végèce, il prépare la guerre. Ainsi, Édouard III s'adresse aux habitants de Saint-Émilion pour les inciter à continuer à défendre leurs droits et à se rallier à lui : « Alors que, dans le but d'apaiser toute espèce de trouble qui pourrait naître entre le roi de France et moi, j'ai, à plusieurs reprises, usé avec lui de toute mon humanité et de toute ma raison, peut-être plus humblement qu'il n'était convenable, c'est ainsi que j'en use aujourd'hui encore et que j'entends le faire toujours avec efficacité… mais lui, contre moi, engagé tout entier dans une attitude condamnable, refuse d'admettre aucune voie raisonnable pour établir la paix. » Argument qu'il reprendra souvent, notamment devant les envoyés du pape, et … que les rois de France reprendront à leur compte contre lui. Les auteurs mobilisent d'ailleurs toujours les mêmes références à Ezéchiel et Jérémie (« ils disent la paix, la paix et il n'y a point de paix ») au service de leur argumentaire, ce qui donne à un discours de nature politique une dimension religieuse.

À qui s'adresse cette propagande ? Aux convaincus, c'est entendu, mais pas seulement. On notera, malgré le développement de stéréotypes nationaux que les auteurs de propagande écrivent dans leur langue – en particulier au XV^e^ siècle, où l'anglais remplace le français – et en latin ; mieux, certains textes écrits en langue vernaculaire sont ensuite traduits en latin, comme les œuvres de Montreuil, qu'il traduit lui-même en latin, à destination des Anglais. La volonté de convaincre réellement l'autre de son bon droit est donc dans certains cas bien réelle ; il est vrai que certains auteurs, comme Juvénal ou Fastolf, sincèrement attachés à l'idée de droit, semblent parfois douter de la justesse et partant de la justice de leur cause, surtout si les défaites semblent montrer que Dieu s'est détourné de leur camp : ils pèsent en tout cas soigneusement les pour et les contre et sont prêts à d'importantes concessions en faveur de la paix. Fastolf se demande même en 1435 si les prétentions anglaises ne peuvent pas être considérées comme tyranniques…

Le lectorat visé semble globalement assez vaste : bien entendu, les propagandistes s'adressent aux grands seigneurs et à tous ceux dont l'opinion ou l'action compte, susceptibles d'avoir un impact dans le déroulement de la

guerre ou de la paix. Noël Fribois écrit que « C'est chose profitable pour ces Grands qui sont souvent occupés pour le bien de la chose publique » et traitent de « grandes affaires ». Mais il semble que l'audience dépasse ce simple cadre, pour englober l'ensemble de la chevalerie, chez Montreuil, et même selon un auteur anonyme cité par P. Lewis (1964) : « pour simples gens, ayant nobles courages et vertus, qui ont vouloir de garder et défendre la noble couronne et le royaume de France, afin d'y incliner toujours leurs cœurs et courages », et non les seuls « nobles écuyers et gens clercs », déjà informés. C'est d'une certaine manière la nation tout entière qui est visée, et en ce sens, la littérature de propagande est une littérature nationale, s'adressant à une nation qu'elle présuppose et qu'elle cherche à créer tout à la fois.

2.3 Une propagande ancrée dans la réalité

Cette propagande est évidemment très dépendante du contexte politique de son énonciation : par-delà les traits généraux, c'est-à-dire la conjoncture, notamment politico-militaire et diplomatique, influe directement sur les textes, non seulement par des allusions à l'actualité, mais en leur conférant une certaine tonalité, en fonction de la situation du royaume et des opinions de l'auteur sur celle-ci.

L'œuvre de Montreuil, alors que Richard II puis Édouard IV sont aux prises avec les Grands et les Irlandais, que les Anglais épuisés sont dans une telle position de faiblesse qu'ils ont conclu une trêve de 28 ans à l'avantage de la France (qu'ils appellent d'ailleurs à l'aide, au moins selon les conventions secrètes du traité de paix voulues par Richard II), est triomphaliste. Quelques années plus tard, lors des grandes défaites et plus encore après le traité de Troyes, les propos du texte *Après la destruction* (1418 ou 1419) sont cette fois moroses, et font dire à France : « Mon peuple est destruit […] ma chevalerie est toute devisée et a perdu loyaulté, vaillance et hardement, ou au moins la greigneur partie. » Il y a là comme un désabusement où le thème moral n'est pas absent : Dieu s'est détourné de la France, parce que les Français se sont détournés de lui…

D'une manière générale, la production de propagande est, en volume, très dépendante de la situation militaire et politique : significativement, elle est importante du côté anglais au XIV^e^ siècle, et plus limitée au XV^e^ siècle – le contexte des grandes défaites voit essentiellement l'écriture du *Booke of*

noblesse de William Worcester… Inversement, la propagande est quantitativement très faible au XIV e siècle du côté français, du moins jusqu'aux années 1380 – il faut dire qu'elle est avant tout intérieure. Nicole Pons a même pu affirmer qu'elle n'apparaît vraiment qu'avec Jean de Montreuil (vers 1410-1415), donc très tardivement ; malgré quelques pamphlets importants, elle connaît un creux après Troyes, pour redevenir abondante à partir de Jeanne d'Arc et s'épanouir vers le tournant du siècle avec Jean Juvénal des Ursins (traité Compendieux, 1444), puis Noël Fribois ou Robert Blondel.

Tout se passe comme si jusqu'à la folie de Charles VI et la guerre civile, la France n'avait pas eu besoin de produire un véritable effort de propagande littéraire/textuelle, au-delà des cérémonies d'information mises en place par Charles V. Faut-il y voir l'indice d'une monarchie ancrée dans l'imperturbable certitude de son bon droit ? Ou bien qui n'a pas pris la mesure des changements sociaux en cours et de la nécessité de prendre l'opinion publique en compte ? Il me semble toutefois permis de nuancer le constat établi par Nicole Pons, notamment au regard de l'œuvre de Charles V. L'œuvre de propagande n'est pas négligeable, même si elle n'est pas principalement littéraire, et le souci de l'opinion publique semble inspirer nombre des actions de Charles V. Il est également très conscient de la nécessité de fournir des justifications historiques, politiques et morales à sa guerre contre les Anglais, comme le prouve l'œuvre de Nicole Oresme (d'après le *Mirouer historial abrégé de France* du XV e siècle, il était « l'un de ces clercs qui alors furent dont ledit roi Charles s'aida le plus en écriture contre les Anglais et les Navarrais, comme expérience de ses écritures le montre »), ou Richard Lescot le moine de Saint-Denis, également rédacteur d'un traité contre les prétentions anglaises.

Mais la première tâche du roi depuis Philippe VI est sans doute d'affirmer son pouvoir et son autorité, de restaurer l'image royale et sa légitimité, avant de produire une attaque idéologique en règle contre les Anglais. Les textes semblent en effet davantage préoccupés de contribuer à la « sanctification de leur maître » comme le dit Peter Lewis, même s'ils ne négligent pas la polémique anti-anglaise. Le cadre « féodal » classique, avec au cœur la question de l'hommage et du serment, est alors, semble-t-il suffisant, ou en tout cas jugé le plus adéquat, pour cette tâche. Ce n'est véritablement que vers la fin du XIV e siècle, après que la solution féodale de la lutte a montré ses limites et conduit à une impasse à la suite du traité de Brétigny et de la

reprise, quelques années plus tard, de la guerre, que se déploie véritablement une propagande française sur d'autres bases que la simple affirmation du bon droit du roi, selon la coutume.

En fait, si les Anglais ont au XIV e siècle l'initiative de la guerre, avec la tactique de la chevauchée en territoire ennemi, ils ont également l'initiative dans la guerre des mots. D'emblée en effet Édouard III ou son entourage et son administration font produire un argumentaire justifiant ses prétentions à la couronne – ou à tout le moins à la pleine souveraineté en Aquitaine – et accusant les Français de malice. Les équilibres politiques et sociaux, les mutations de la nature même de la guerre sous Richard II d'abord, puis sous Henri V – de conquête, et pour le roi de France de reconquête, guerre longue et de sièges, éprouvant durement les populations que l'on prétend pourtant vouloir diriger, sans oublier une guerre civile sanglante où l'une des parties commence par l'emporter en s'alliant aux Anglais – modifient alors la nature de la propagande mise en œuvre : le cadre ou l'argumentaire féodal n'est dès lors plus adapté.

La littérature de propagande pose désormais la confrontation en termes nationaux ; d'un conflit de rois, opposant les sujets de ses deux rois, on passe à un conflit entre Français et Anglais, donc à une guerre « nationale ». Cette littérature de propagande, plus élaborée et savante du côté français, contribue très largement à structurer cette idée et produit, dit Peter Lewis, « un semblant de sentiment national ».

3. La guerre et l'imposition des sociétés

3.1 Le financement de la guerre et l'État

La guerre coûte cher. Derrière ce truisme se cachent un enjeu et une contrainte majeurs de la guerre de Cent Ans. La durée et l'ampleur d'une campagne, voire l'existence même de l'expédition, dépendaient en effet largement des ressources que l'État pouvait mobiliser. Ainsi s'explique l'incapacité d'Édouard III « d'aller jusqu'au bout » de certaines campagnes ou d'exploiter complètement son avantage sur le camp de bataille,

notamment dans les premières années du conflit, comme en 1339, alors que ses finances sont non seulement au plus bas, mais que la révolte gronde en Angleterre même.

La contrainte est d'autant plus forte que la généralisation de la pratique de la solde pèse lourdement sur les finances royales avant même le début du conflit, puisqu'il est admis que la moitié des gages doit être versée par avance pour des armées relativement importantes à l'échelle du temps : 32 000 hommes pour le siège de Calais, 12 à 15 000 pour Reims (1359) ou Azincourt, sans oublier les hommes mobilisés pour garder forteresses et garnisons (4 700 pour la seule Normandie sous Henri V) et l'ensemble des non-combattants qui accompagnent l'armée et font monter ce chiffre à 50 000 en moyenne selon Postan. Pour la France, il faut ajouter les rançons comme celle de Jean le Bon, représentant plusieurs années de revenu de la Couronne !

Selon Mcfarlane et Postan, il faut ainsi estimer à plus de huit millions de livres le coût fiscal total de la guerre pour la seule Angleterre, dont les finances publiques seront quasiment dans le rouge tout au long de la guerre, malgré les ressources prélevées en France (rançon de Jean le Bon) : au début du XV^e^ siècle, l'État anglais devait rembourser 15 000 livres par an – somme qui en 1449 atteindra 370 000 livres !

La guerre de Cent Ans a conduit l'État, aussi bien en France qu'en Angleterre, à mettre sur pied des techniques lui permettant de financer les immenses entreprises militaires de ce siècle presque et demi de conflit. Réciproquement, parce qu'elle est le fait d'États, cette guerre a une envergure accrue par rapport aux périodes précédentes. R. W. Kaeuper pouvait ainsi affirmer que « ces deux entreprises [guerres et État] se sont confortées mutuellement », mais en produisant une sorte de cercle vicieux : plus l'État prenait en charge la guerre reposant sur des combattants soldés et plus il devait accroître sa surface pour pourvoir à des besoins qui absorbaient une part toujours plus grande de ses ressources – et souvent au-delà. Il est vrai que les deux monarchies dès le début de la guerre se sont trouvées aux abois et ont dû rivaliser de créativité pour trouver des sources de financement.

Selon la coutume, le roi devait « vivre du sien » (c'est-à-dire des revenus de son domaine). Cependant, il apparut vite évident aux administrations royales que cela n'était plus possible. Dès avant le début du grand conflit – et d'ailleurs à cause des guerres – les revenus du domaine étaient insuffisants pour pourvoir aux besoins de l'État, ce qui l'obligea à recourir à divers

expédients, notamment la fiscalité, pour faire face à la situation. La guerre de Cent Ans a été à cet égard dans les deux pays un moment décisif dans la mobilisation des ressources financières du pays par les États.

Cependant, la France et l'Angleterre ont eu recours à deux voies différentes, tenant aussi bien à leur situation politique interne spécifique qu'à leur situation militaire au cours de la guerre. En France, estime Kaeuper, « les premières tentatives pour créer une structure fiscale coïncidèrent avec cette période de guerre plus aiguë et […] ne réussirent vraiment que durant la crise militaire et politique provoquée par la défaite armée. La guerre de Cent Ans fut donc essentielle au processus par lequel les Français se convainquirent peu à peu de la nécessité d'une taxation régulière ; les périls de la guerre les persuad[ant] de payer même dans les périodes de paix officielle ».

En Angleterre, les rois espèrent que la guerre finirait par se payer elle-même, grâce aux rançons et au butin ; elle fut initialement financée principalement à crédit, puis, cela ne suffisant plus, par l'impôt également, donnant un rôle prépondérant au Parlement. Les « premières décennies de la guerre de Cent Ans [furent fondamentales] dans la consolidation du Parlement en tant qu'institution », souligne d'ailleurs Kaeuper, en particulier des Communes, tant et si bien qu'il finit par obtenir pratiquement le contrôle de toutes les formes de fiscalité – directe et indirecte, et même les droits de douane sur la laine. « Un tel contrôle des cordons de la bourse fut assuré plus par coopération que par affrontements, néanmoins cela confirma la nécessité du dialogue entre roi et communauté », précise Kaeuper, et cela d'autant plus que les Communes adoptèrent dès les années 1330 jusqu'en 1340 une position très ferme et rigoureuse, obligeant le roi à des concessions.

Significativement, en France, l'État créa des administrations aux mains d'officiers pour s'occuper des impôts, là où l'Angleterre choisit de s'appuyer sur la gentry locale.

3.2 L'Angleterre et le financement à crédit de la guerre

Dès Édouard I^{er}, la guerre met une telle pression sur les ressources royales, que, outre la taxation directe, le roi doit recourir à deux types de politiques pour trouver des financements : l'augmentation des droits de douane (appelés maltôte), qui devait susciter moins de résistance que les tentatives de prêts

forcés sur la laine, d'une part ; le recours au crédit de l'autre. En réalité, les deux sont liés.

De fait, il semble bien que dès Édouard Ier, les grands banquiers italiens, et notamment les Lucquois Riccardi, aient eu leurs entrées à la cour, inspirant à Édouard des plans de financement complexes, selon lesquels les banquiers lui prêtaient de l'argent pour couvrir ses besoins militaires en échange de limitations de certaines dépenses domestiques et surtout de la mise en œuvre d'un droit de douane élevé à l'exportation de laine (5 marcs par sac de laine), sur lequel était gagé le prêt. Les banquiers étaient en effet des créanciers privilégiés. Édouard n'hésita pas, devant l'insuccès financier de cette élévation des taxes douanières, à recourir parfois à une saisie générale de la laine !

Bien que cela ait provoqué un mécontentement considérable, non étranger aux crises des années 1297-1300 puis du règne d'Édouard II, Édouard III fait appel, dès les guerres écossaises, aux mêmes expédients, mais en faisant de la couronne un élément actif du commerce de la laine (embargo, obligation de la faire transiter par un ou plusieurs ports d'étape désignés), en partenariat avec de gros négociants (les *contract méchants*). Ceux-ci spéculaient sur la laine grâce à un monopole concédé et à un prix minimum de la laine à l'achat en Angleterre, en lui faisant des avances sur les bénéfices escomptés. Grâce à cette organisation monopolistique et à un système avantageux de saisie (concession de la prérogative royale), ces négociants pouvaient espérer un profit de 200 %, ce qui facilitait la négociation menée par le roi, qui en retour retirait de la laine la moitié des revenus provenant de la taxation.

Un tel système ne pouvait fonctionner qu'avec l'accord au moins tacite des marchands hollandais, principaux clients de la laine anglaise. Comme le souligne Mcfarlane (1962), il revient en effet à faire payer les producteurs et consommateurs étrangers : « quelque chose comme la moitié du revenu de la taxation ne provint pas du sol anglais, mais des Flamands et des Italiens, et de leurs consommateurs, dont les Français » ! Leur opposition en 1337 contraint le roi à se faire lui-même marchand. « La levée, souvent appelée moitié parce que les agents royaux avaient le pouvoir de saisir la moitié de toute laine trouvée en Angleterre, fut apparemment mal gérée et indiscutablement lente. » En août 1338, elle avait produit le tiers de ce qui était prévu : il fallait donc une nouvelle contribution sur la laine, que le Grand Conseil de Northampton voulait proportionnée aux besoins de la guerre.

Mais que le roi taxât ou vendît lui-même, les ressources générées étaient

insuffisantes, et le mettaient en difficulté vis-à-vis de ses créanciers italiens ou anglais (les La Pole), par exemple. Car, parallèlement, il recourrait massivement au crédit – à tel point qu'il expédia comme gage à ses créanciers sa grande couronne et plusieurs des bijoux royaux en 1338. Il est vrai que le roi était si mauvais payeur que plusieurs compagnies italiennes firent faillite (les Peruzzi en 1343 ou les Bardi en 1346) et que les gages exigés étaient si élevés qu'ils provoquèrent la crise à la fois financière et politique de 1340, le roi étant lourdement endetté auprès des Flamands. Si le roi voulait emprunter, il lui fallait en effet accepter des conditions humiliantes – il dut même en 1338-1340 consentir à ce que ses compagnons et lui-même pussent servir d'otages ! La tentative désespérée de recourir à des syndicats de marchands anglais dotés de privilèges en échange des prêts, mais financièrement peu solides, après 1340, fit comprendre à Édouard qu'il lui fallait « s'entendre avec la société politique anglaise […et] prendre en considération les exigences spécifiques des couches de la société représentées par les Communes ». Il ne pouvait plus bâtir ses plans militaires sur une alliance continentale de grande portée, ni dépenser à la guerre les sommes « qui lui avaient si rapidement filé entre les doigts » (R. W. Kaeuper).

De fait, l'apport de la taxation directe était indispensable. Mais, pour cela, à lui comme à ses successeurs, il fallait obtenir des seigneurs laïcs et ecclésiastiques qu'ils acceptassent de payer des impôts. Or, jaloux de leurs prérogatives, privilèges et indépendances, s'ils accordaient au roi un impôt direct, c'est en refusant que celui-ci ne devienne définitivement acquis : jamais aucun 1/10^{e} ni 1/15^{e} ne fut accordé pour la durée d'un règne – alors que l'impôt sur la laine devint définitivement installé en 1397. En échange de leur contribution financière, Édouard III inaugura une politique que reprirent ses successeurs : accorder des pouvoirs de plus en plus importants aux seigneurs (et grands bourgeois) réunis en Parlement. Dès 1339, en effet, alors que ses besoins sont pressants, Édouard doit négocier avec le Parlement, qui lui octroie un 1/10^{e} à condition qu'il abolisse la maltôte instaurée en 1336 sans l'accord du Parlement ; en 1340, le Parlement accepte que le 1/10^{e} devienne un 1/9^{e}, mais en échange de réformes beaucoup plus importantes acceptées par le roi, notamment celle de cesser de lever des impôts non consentis par le Parlement. Les Communes se montrent particulièrement déterminées dans ce processus : quand en 1341 le roi dénonce, après de nouvelles concessions et la crise de 1340, les accords qui lui avaient été « arrachés » selon lui, et qu'il refuse de mettre en œuvre certains aspects des

réformes exigées, les Communes refusent en 1343 d'octroyer le 1/10e pourtant accordé par les Lords ! Le moment décisif est cependant la tenue du Bon Parlement en 1376, dans un contexte de défaite. La guerre a nourri un mécontentement considérable, exprimé par un chevalier d'un comté du sud, s'exclamant : « Vous avez entendu […] comment le roi demande un dixième et un quinzième, ce qui semble un lourd fardeau car les Communes sont affaiblies par les impôts et la taille et surtout les douanes pour la guerre alors que depuis longtemps nous perdons. » Le Parlement tourne à la critique cinglante de l'Administration royale, qui débouche sur une volonté de contrôler le gouvernement, concrétisée par la mise en place de la procédure d'empêchement, par laquelle les Communes destituent des individus importants, comme le chambellan Latimer, voire les condamnent ! Malgré les tentatives de Gand, les années suivantes pour reprendre la main, désormais le Parlement, et notamment les Communes, s'est imposé politiquement et financièrement au détriment du roi.

3.3 La France et l'impôt

En France, depuis Philippe le Bel, les impôts suffisent à peine à couvrir les dépenses militaires de 1294 à 1305, et il n'y eut pas d'impôt général important après le subside de 1304. Malgré une amélioration du système fiscal sous son règne, le roi ne disposait pas au début du XIVe siècle de quoi payer à la fois ses dépenses ordinaires et pratiquer une politique étrangère et militaire « active » (selon le mot de Kaeuper). Il en sera ainsi pratiquement tout au long de la première moitié du XIVe siècle : à plusieurs reprises, le gouvernement français n'a pu trouver les fonds nécessaires pour lever les forces militaires dont il avait besoin. Au début, Philippe VI, mal assuré de son emprise légitime sur la Couronne, redouble de prudence et cela d'autant plus qu'au début de la guerre de Cent Ans les finances de guerre de la Couronne n'avaient jamais été aussi basses depuis très longtemps (même sous Philippe le Bel).

Philippe ne disposera jamais au début de la guerre des revenus nécessaires pour mener une politique militaire efficace. La monarchie fait alors preuve d'une exceptionnelle créativité afin de trouver les expédients nécessaires – manipulations monétaires, saisie des biens de groupes d'usuriers (les Lombards, tant honnis), impositions illégales des fiefs, etc. – sans que cela ne suffise et suscitant au contraire inflation et mécontentement. Le problème

principal résidait en effet dans le refus de la noblesse de voir se développer un système d'imposition dont ils auraient été les grands perdants, soit qu'ils y eussent été assujettis, soit que les impôts dus au roi par leurs gens diminuassent leurs rentes. En outre, ils attendaient de ce même roi d'importantes libéralités pour participer à la guerre…

Comme le dit R. W. Kaeuper, « la période initiale de la "drôle de guerre", la succession rapide de trêves, a été fatale aux tentatives faites pour convaincre les classes influentes sur les plans politique et économique du sérieux de l'effort de guerre ». Pour John Henneman, cela tient initialement au fait que les sujets du roi n'étaient pas convaincus du danger et donc se focalisaient davantage sur leurs intérêts personnels : protestations contre la coercition exercée par le gouvernement ou contre les impositions très impopulaires comme la gabelle, nouvellement imposée. En 1346, les états de Toulouse refusent ainsi l'octroi d'un contingent de gens de guerre, alors même que les Anglais envahissent la Basse-Normandie ! Le cercle est d'autant plus vicieux que pour lever des armées, le roi de France est parfois, précisément comme en 1346, obligé de recourir à l'arrière-ban, accroissant encore le mécontentement.

Le roi de France doit également compter avec une donnée majeure handicapant son financement de la guerre : celle-ci se déroulant sur son propre sol, non seulement les déprédations affectent gravement les capacités contributives de ses sujets – et cela d'autant plus que l'impôt étant dû en échange de sa protection, le roi dut régulièrement exempter certaines communautés particulièrement touchées –, mais encore les conquêtes anglaises ou les stratégies personnelles de ses puissants vassaux à l'allégeance changeante peuvent détourner d'importantes ressources fiscales en arrachant à son contrôle des régions entières. Ainsi, en 1354, la perte des revenus normands en raison de la défection de la famille d'Évreux, alors même que la Normandie était une des régions les plus riches et les mieux gérées du royaume, porte un coup terrible aux finances royales.

Paradoxalement, ce sont les grandes défaites du règne de Philippe et de Jean qui, tout en provoquant d'importantes crises politiques, convainquent les assemblées, seules en théorie compétentes pour accorder un impôt nouveau, de coopérer avec la monarchie. La crise de 1346-1347 permet ainsi de négocier des subsides pour lever une armée avec les nobles et les états généraux, réunis en sessions séparés à Toulouse (états de langue d'oc) et Paris (états de langue d'oïl) élaborent un véritable plan de stabilisation

financière reposant sur des impôts nouveaux et accrus en échange d'importantes réformes de la part du gouvernement (annulation des impôts impopulaires). Un plan ruiné par le déchaînement de la peste noire qui fait que quasi rien ne fut collecté… Il faudra trois ans pour atteindre un semblant d'équilibre.

La convocation des états de Languedoïl, en 1356, est un signe de plus de la frustration financière de la Couronne française, alors que la revendication de réformes s'intensifie : l'armée promise en échange des réformes aurait coûté au moins 5 millions de livres tournois pour un an. Les états accordaient en réalité des sommes pour un nombre précis de soldats. Il fallut la capture de Jean le Bon et son immense rançon – jamais entièrement acquittée, d'ailleurs – et la grande crise de 1357-1358 pour que finalement les Français acceptent le principe d'un impôt régulier et permanent. « La bataille de Poitiers, écrit John Henneman, fut un événement dont l'impact final sur la taxation royale en France n'a d'égal que celui de la peste noire ». À long terme, il est en effet clair que la capture et la rançon de Jean ont été décisifs : c'est à partir de cette date que les « Français commencèrent à payer des impôts annuels, que l'on soit en guerre ou non », ajoute le même Henneman : il est vrai que les périodes de paix sous Charles V ou Charles VI montraient que les périodes d'absence de guerre pouvaient tout autant, sinon plus menacer la sécurité, la vie et les biens des sujets en raison des exactions des compagnies ou des écorcheurs et autres tuchins, contribuant à ancrer dans les mentalités la nécessité de payer un impôt pour que le roi puisse assurer l'ordre public. Apparaissent alors, dans les décennies 1350 et 1360, les impôts qui seront ceux de la France moderne : aides, gabelles, fouages (qui deviendront plus tard la taille).

Si cela n'assure pas toujours l'équilibre des finances et provoque régulièrement du mécontentement, le roi s'assure désormais, à partir de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle, une source de revenus stables lui permettant de financer son effort de guerre. Cela se fait cependant au prix de grandes concessions à la noblesse. Le tableau ainsi dressé est en effet rétrospectif, tel que l'historien peut le reconstituer. La portée de cette évolution n'est pas vraiment perçue par les contemporains. Au milieu du XIV^e^ siècle, rares seraient en effet les Français qui pourraient « rattacher les facteurs essentiels responsables du développement de l'État français à la défaite de Poitiers, à la coûteuse rançon du roi et au déchaînement dans les campagnes de milliers de soldats au chômage » (R. Kaeuper). Pour ces contemporains, le tableau est

beaucoup plus sombre : effondrement du gouvernement, guerre civile, destructions de toutes sortes. Dans ce contexte, les grands seigneurs, qui ne s'estiment pas responsables de la situation, s'arc-boutent sur leurs privilèges et dignités, tirant parti de la faiblesse du gouvernement : dans la négociation, ils sont en position de force, d'autant que sans eux, le roi n'aurait rien pu faire. Le régent Charles doit ainsi céder face aux grands féodaux lorsqu'il tente de stopper l'allocation de leur part sur le produit de l'impôt : en échange de l'impôt régulier, la monarchie doit accepter qu'une partie de cet impôt sur les sujets soit captée par la noblesse.

3.4 Non-combattants et destruction

La guerre de Cent Ans a eu un impact considérable sur les populations civiles. À vrai dire, en raison même du développement du conflit, le terme est anachronique : n'étant plus réservée à une caste, elle est susceptible de concerner tous les « gens du commun » qui peuvent à un moment de leur vie s'employer à la mise en défense d'une ville ou d'un village, s'enrôler auprès d'un capitaine… On ne se bat d'ailleurs pas tout le temps pendant la guerre de Cent Ans : avant 1417, les campagnes militaires ne commençaient pas avant les moissons et s'arrêtaient l'hiver. Les historiens préfèrent en général le terme de « non-combattants » pour désigner ceux qui sont affectés par la guerre mais ne prennent pas part aux combats.

Pour ces non-combattants, la guerre se distingue par l'ampleur des destructions qui ont ruiné les économies locales, et parfois bouleversé les sociétés en profondeur. De fait, si la guerre peut apparaître comme une composante essentielle et normale de la société médiévale pour les populations, au même titre que la religion, l'ampleur des déprédations excèdent les cadres habituels de pensée des contemporains et débordent leurs conceptions de la normalité. À un siècle d'intervalle, Jean de Venette et Pierre Nesson (dont l'œuvre le *Lay des Guerre* date environ de 1429) la décrivent en des termes presque apocalyptiques, tant pour ses conséquences directes qu'indirectes, et avec des mots d'une plus grande violence que ceux habituellement employés : Nesson fait ainsi de la guerre un « diable femelle », « déesse de régions infernales qui n'apporte rien que souffrance et destruction aux pauvres habitants du royaume ».

• Un impact équivalent à celui de la Grande Peste

Les destructions directes, inhérentes à la guerre de chevauchée, avec des armées vivant sur le pays et coupant les vivres aux adversaires en détruisant au passage les récoltes et les biens, en plus du pillage, pour des raisons stratégiques, sont considérables. Rogers estime ainsi qu'une chevauchée entraîne des dégâts sur 40 km de profondeur de part et d'autre de la trajectoire de la chevauchée elle-même, ce qui impliquerait par exemple que la chevauchée du Prince Noir de 1355 a ravagé 1 800 km^2 !

Les temps des crises

Les chroniqueurs français du temps insistent régulièrement sur la destruction des économies locales causée par la guerre, en particulier cette guerre d'après la guerre que sont les ravages des routiers et des écorcheurs. Celle-ci entraîne désertification et dépopulation. Dans les régions touchées, en effet, les chroniqueurs sont affolés par le retour de la friche, qui parfois conduit à la recolonisation de régions entières par la forêt. Ce qui les choque à ce propos, c'est que s'il en est ainsi, la région sans doute plusieurs fois touchée, n'est plus mise en culture depuis longtemps.

Le dépeuplement peut signifier que la population a pu se déplacer ailleurs, comme dans le comté de Coutances en 1365, dont les fouages (un impôt par feu) montrent des campagnes vidées de ses habitants mais une ville, Saint-Lô, anormalement surpeuplée jusqu'en 1368. La population a pu également fuir les villages, comme dans certaines régions de Normandie décrites par Thomas Basin, pour vivre une vie « semi-sauvage » de maraudeurs tapis dans les bois… Ces déplacements enfin ne sont pas nécessairement permanents. Enfin, cette dépopulation peut avoir été causée par les massacres perpétrés sur place. Tous les travaux de démographie historique confirment la synchronie entre les évolutions de la population et les phases de la guerre, qu'il s'agisse de reprise ou de chute.

La guerre n'est évidemment pas la seule responsable de cette situation : les « pestilences », grande peste en tête, qui affectent l'Europe de manière récurrente aux XIV e et XV e siècles, ont joué leur part. Mais à vrai dire, les deux phénomènes s'entretiennent l'un l'autre : par exemple quand la guerre ravage culture et paysans, provoquant une disette qui affaiblit les populations et les rend vulnérables aux maladies. Mais de fait, la persistance d'une population deux fois moins importante et parfois davantage, dans le royaume de France jusqu'au milieu du XV e siècle par rapport à celle du temps de Philippe le Bel, suggère que la guerre a interdit toute reprise démographique, ce que de nombreux charniers découverts récemment confirment. Autrement dit, les descriptions, comme celles de Basin, qui attribuent à la guerre de Cent

Ans la « ruine » de régions entières, longtemps vues comme des exagérations, doivent être prises au sérieux.

• La situation du nord-ouest de la France en 1422

> « La Basse Normandie qui, placée sous la domination des Anglais, se trouvait assez loin de la ligne de défense de leurs adversaires, moins facilement et moins souvent exposées aux incursions de pillards, resta un peu mieux cultivée et peuplée […]. Nous-même avons vu les vastes plaines [du Hainaut à la Beauce] absolument désertes, incultes, abandonnées, vides d'habitants couvertes de broussailles et de ronces »
>
> Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*

En Angleterre, la situation est sans doute moins critique et les exactions clairement plus rares, avantages d'une guerre dans laquelle elle a quasiment tout le temps choisi le moment et le lieu de l'affrontement. Les déprédations ne sont pas négligeables pour autant, surtout si l'on se rappelle qu'il y avait environ 3 000 hommes d'armes (chevaliers) dans le royaume à la fin du XIII^e^ siècle (pas de chiffres plus récents), qu'une grande partie d'entre eux – souvent plusieurs centaines, voire pour les grandes campagnes plusieurs milliers – étaient absents de leurs domaines pour cause de guerre en France, alors qu'ils sont les piliers de l'ordre social - et royal - à l'échelle locale.

D'une part, les raids, dont l'impact psychologique semble avoir été très fort et ne doit pas être sous-estimé, affectent gravement les secteurs côtiers, sur une profondeur indéterminée mais qui excède le simple périmètre de quelques kilomètres autour d'un port. Ainsi, les raids des années 1370/1372 ravageant Winchelsea semblent avoir entretenu une sorte de psychose en Angleterre, et surtout celui mené sur les côtes anglaises au moment de la campagne de Reims aboutissant au traité de Brétigny (1359-1360), qui pesa lourd dans la réduction des exigences anglaises, en ouvrant, au moins potentiellement un second front, et en faisant planer la menace d'être moins pris à revers qu'être attaqué chez soi et partiellement envahi par une sorte de chevauchée à rebours. Il est vrai que l'Anglais essuyait d'importantes difficultés en Guyenne au même moment. D'autre part, les exigences de la guerre pesaient durement sur les populations civiles, notamment la purveyance (droit de prise) par laquelle le roi exigeait d'un ou plusieurs comtés qu'ils fournissent une certaine quantité de vivres à un moment et en lieu donné, le transport devant être assuré par les communautés concernées. Cette institution a cristallisé les ressentiments, d'autant que les agents du roi ne payaient pas immédiatement, mais fournissaient des jetons de bois à

échanger contre le paiement ultérieur. Mais, outre que le roi payait toujours très tard (2 ans après pour l'armée du Prince Noir de 1355), il payait aussi très mal, voire pas (ou plutôt pas totalement). Du coup, si la taxation moyenne par tête en 1416-1422, s'élevait à 2 d(enier) et 2/3 annuellement, alors que le salaire moyen d'un laboureur était de 2 à 3 d par jour : soit quelques jours seulement de salaire, rarement plus de 2 ou 3 – ce qui n'est point élevé, la purveyance était vécue comme une véritable exaction, les officiers chargés de la gérer étant traité par Willima of Pagula dans son *De Spéculos Regis* de démons : « les purveyors ont été créés pour agir en ce monde comme les démons en Enfer »…

En outre, et surtout, les principales exactions et destructions dues à la guerre semblent avoir été commises par les Anglais eux-mêmes. Dans un pays où s'était répandu une sorte de patriotisme de comté, les conscrits de village s'empressaient de prendre de force ce dont ils avaient besoin dans les comtés « étrangers » où ils pouvaient être envoyés en défense, ou qu'ils traversaient pour se rendre en Écosse ou en France, sans que quiconque les en empêchât sérieusement.

Il faut ajouter à cela les ravages dus aux Écossais qui semblent avoir été considérables et bien supérieures à ceux des Français. Les raids écossais et les défaites d'Édouard II, malgré ses victoires, avaient été pour beaucoup dans la révolte des barons. Sur l'ensemble de la période, les Écossais font peser une sérieuse menace sur les Anglais, surtout que, alliés du roi de France, ils contribuent à l'effort de guerre français en hommes (notamment sous Charles VII) et qu'ils coordonnent régulièrement avec les Français leurs attaques contre le nord du royaume, dans le cadre de l'alliance militaire. Enfin et surtout, toujours turbulents et rebelles à la domination anglaise, ils ne cesseront de lancer raids et chevauchées à la frontière. D'une certaine manière, ils représentent un danger, au XIV e siècle notamment, bien plus important et pesant pour les Anglais que les Français. L'évolution du front écossais détermine assez souvent d'ailleurs celle du front français : Édouard ne s'attaque à Philippe qu'une fois la question écossaise temporairement réglée ; et bien souvent les Anglais se trouvent financièrement épuisés et doivent stopper leurs efforts de guerre en France à cause des guerres d'Écosse ou des dangers qui pèsent sur eux. Comme le suggère C. Rogers, étudier la guerre de Cent Ans, c'est étudier un jeu à trois entre la France et l'Angleterre et l'Écosse. À cela il faut ajouter les Gallois qui, également susceptibles de se rebeller, sont une source de préoccupation. La révolte

galloise, emmenée par les Percy dans le cadre d'un grand soulèvement des puissants barons du nord de l'Angleterre et d'une alliance entre ceux-ci et les Gallois et les Écossais, a fait vaciller le trône de Richard II, avant de contribuer à sa chute. Henri IV devra d'abord mater ces oppositions avant de penser à reprendre la guerre avec la France - ce que fera Henri V, après une pacification (temporaire) du Nord et des Gallois…

• Une église fortifiée de la Thiérache

L'église d'Englancourt (Aisne) est un exemple typique des dizaines d'églises fortifiées de la Thiérache, région à cheval entre la France et la Belgique actuelle (alors l'Empire), qui fut souvent la cible des chevauchées anglaises et des raids des bandes désœuvrées en temps de paix. Elle illustre parfaitement ce propos du chroniqueur Jean de Venette pour 1358 : « beaucoup de villages dépourvus de fortification se firent de vraies citadelles de leurs églises, en creusant autour d'elles des fossés et en garnissant leurs tours et leurs clochers de machines de guerre […] afin de se défendre, si les brigands venaient les attaquer, ce qui arrivait, à ce qu'il paraît, fort souvent ».

• Un ordre social chamboulé

Les conséquences sur les sociétés mêmes de la guerre de Cent Ans ne sont pas moins grandes.

L’homme d’armes au village

En premier lieu, la guerre entraîna une cohabitation nouvelle et perturbante de l’ordre communautaire, entre civils et guerriers ces hordes d’aventuriers mis sur les routes et qui, comme Foulques de Laval en Beauce, pillèrent allégrement le pays, peu importe qu’il s’agisse d’autochtones, d’alliés du roi de France ou d’Anglais et de Navarrais ! Cl. Gauvard rappelle que de toute façon, la guerre occupe dans la crise une place privilégiée dans les causes perçues (et réelles) de bouleversement de l’ordre social et dans l’essor du crime : là où l’épidémie ou la faim « gauchissent » le crime ordinaire, la guerre le bouleverse. De fait, ce sont bien deux sociétés, deux « ensembles » qui s’affrontent : la société des gens d’armes et les populations civiles, qui en sont les victimes, le plus souvent.

L’homme d’armes semble aux contemporains particulièrement violent. Sans doute le témoignage des lettres de rémission ne le montre-t-il pas plus imaginatif ou plus persévérant dans le crime, ni même plus spécifique (les armes « de guerre » comme la dague ou l’épée sont autant utilisées par l’homme d’armes que par le laboureur), mais il est surreprésenté dans les statistiques : alors que les gens d’armes ne pèsent guère plus de 0,6 à 1,2 % de la population mâle active du royaume de France à la fin du XV^e^ siècle, ils représentent entre 7 et 16 % des crimes, soit autant que les laboureurs ou les gens de métier. Parfois même, lors des crises (dans les années 1370 par exemple), ils sont plus nombreux que ces derniers. Certes, c’est aussi qu’ils sont les plus à même d’obtenir une lettre de rémission, et donc sont surreprésentés chez les demandeurs – à raison de leur origine sociale plus élevée que celle du commun (11 % se disent nobles, 73 % écuyers).

Cela reflète aussi le caractère étranger à la communauté. Un homme d’armes, même après qu’il a repris la vie civile, se distingue du commun des mortels par ses mœurs et sa violence, à l’instar de ce Person Colet, boucher, qui justifie ses viols, meurtres, rixes, par les habitudes prises lors de son « voyage d’Allemagne » (expédition contre les écorcheurs) dans sa jeunesse, où il a adopté les coutume des gens de guerre « en langage et autrement » (baillage de Vitry, 1452). L’habit – l’épée, le cheval, le chien – distingue l’homme d’armes de manière visible, mais aussi la sociabilité, en partie liée au fait qu’il est en général jeune. Le plus souvent (à 60 %), l’homme d’armes n’agit pas seul, mais avec des complices de même état que lui, en bande. Comme ils se reconnaissent au premier coup d’œil – Jean Noël raconte avoir rencontré dans une taverne en 1453 un Bertrand Rambot qui « lui sembla

avoit été ce temps passé homme de guerre comme lui » –, ils s'acoquinent et se soutiennent mutuellement, quand bien même l'un arriverait quelque part seul ou aurait commis un crime de manière isolée. Cette sociabilité emprunte d'ailleurs à celle du village et la subvertit, puisqu'elle s'effectue à la taverne.

Guerre et ensauvagement des civils

Réciproquement, la présence de soudards et de la guerre dans une communauté provoque une sorte d'ensauvagement de celle-ci en défense. On s'enfonce ainsi, surtout les jeunes célibataires, dans les bois pour se protéger ou contre-attaquer et donc dans la marginalité et le « brigandage ». Les femmes restées seules parce que leur homme est à la guerre se mettent parfois en « compagnie charnelle » avec un autre… La guerre subvertit bel et bien l'ordre social, moins par sa violence que par la psychose qu'elle génère et les effets dissolvants de celle-ci, colportée par émotions et rumeurs. Cela peut conduire à la désespérance et au suicide, ou encore à la folie comme ce Raoul de La Barre en 1416 en région parisienne, confronté aux pillages des gens d'armes.

Mais aussi à la révolte. Celle-ci tend à se diluer dans le crime ordinaire, note Gauvard, effet sans doute de déformation due aux sources. Il n'en reste pas moins que sa dimension politique est bien perçue par Froissart ou le Religieux de Saint-Denis, qui y voient l'œuvre du démon (comme pour les Tuchins) et du vice. La révolte, qui commence toujours par un « murmure » semble être une inversion du temps et des valeurs, notamment contre les seigneurs, qui s'organisent en sociétés secrètes nocturnes : désormais, les gens ne marchent plus ils courent, nous disent les sources, avant qu'une fureur bestiale ne s'emparent des populations et transforment l'ordre social en une violence à la fois ludique et gratuite, qui rappelle à l'historienne Claude Gauvard celle du film *Orange Mécanique*. La fureur est une peste, et d'ailleurs, etc. fureur est une peste, et d'ailleurs Venette souligne que le crime redouble après la grande peste, qui risque de contaminer jusqu'à la reproduction biologique : il constate la recrudescence de femmes stériles lors des méfaits des grandes compagnies, et Gerson ou Clamanges parlent des champs dévastés et rendus incultes. Cela menace jusqu'au roi, susceptible d'être assimilé à un tyran s'il ne donne pas l'exemple : « le mauvais roi est comme charogne qui fait puis [puer] la terre en tout de lui, et le bon roi est semblable à la bonne rivière courante qui porte profit à chacun » (R. Eder, *Tignonvillana inedita*) dit la maxime que reprennent Clamanges et le *Songe*

du Verger.

Un ordre social perverti

L'un des crimes du guerrier qui perturbe le plus une communauté est quand il prétend « faire le maître » dans un territoire, et se met à battre les hommes, piller, détruire les récoltes, violer et razzier les vivres. Il est vrai que l'homme d'une compagnie dépend de la solde (Du Guesclin n'avait-il pas rappelé à Charles V que « mal doit être servi qui n'a du paiement » ?) Et que ce soit chez les Anglais, les Français les Allemands ou les Espagnols, ce paiement est souvent manquant… En conséquence, de nombreux capitaines de compagnies, à l'instar d'Aymerigon Marchès, s'installent dans un pays qu'ils dirigent comme s'ils en étaient les seigneurs en imposant aux populations des « pâtis », c'est-à-dire des « compositions » pour prix de leur présence ou de la « sécurité » qu'ils prétendent assurer.

• Le routier Marchès se souvient de ses grandes années

> « Il n'est bon temps, plaisir, or, argent, gloire en ce monde, que des gens d'armes et de guerre puissent avoir, que nous n'ayons obtenu à cette époque. Que nous étions réjouis quand nous chevauchions à l'aventure, et que nous pouvions trouver dans la campagne un riche abbé, un riche prieur, un riche marchand […] Tout était à nous, ou le devenait selon nos souhaits : tout nous appartenait, ou tout était rançonné selon nos désirs. Tous les jours, nous avions des ressources nouvelles. Les paysans d'Auvergne et du Limousin nous fournissaient et amenaient en notre château les céréales et la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les bœufs, les moutons, les brebis, tous gras, et la poulaille et la volaille. Nous étions approvisionnés comme des rois. […] Par ma foi, cette vie était bonne et belle ! »
>
> Jean Froissart, *Chroniques.*

Ces « seigneuries usurpées » (N. Wright) sont une conséquence directe d'une guerre qui a placé localement ces guerriers en position d'autorité, Elles sont particulièrement honnies, car ils s'y affranchissent des usages de la guerre et de ses « lois », comme le fait d'épargner ou protéger certaines catégories de population (veuves et orphelins, par exemple).

Au total, la guerre perturbe la paix, ordre normal de la vie des communautés, paix qui est moins l'inverse de la guerre qu'un état politique, social et moral, comme le précise Christine de Pisan : « concorde est une vertu qui lie et conjoint les gens d'une cité et d'un pays et les faits paisiblement habiter ensemble et demeurer » (*Livre de prudence*). Sa Némésis est « riote », à la fois bruit de la foule et mouvement de la foule, souvent produite par ces guerriers qui viennent de loin, et sont par conséquent

des « étrangers » à la communauté.

3.5 La révolte, révélatrice des tensions liées à la guerre

L'attachement des populations à tel ou tel souverain dépend de sa capacité à maintenir concorde et ordre. On peut bien trouver des partisans et des « collabos », il n'empêche que l'on souhaite avant tout du mal aux maisons royales rivales quand elles n'assurent pas l'ordre, du moins en Normandie, par excellence terre disputée et cruciale. En 1432, près de Gisors, les paysans s'arment pour quérir les brigands, qui se déclarent pourtant partisans français : ils sont avant tout perçus comme des brigands ! Jean Juvénal des Ursins et Thomas Basin sont d'accord sur ce point, le premier avertissant Charles VII vers 1440 qu'un bon gouvernement anglais ferait basculer les populations, tout autant qu'une sévère répression. Lui-même dans son évêché de Beauvais constate que les populations sont loyales et ont pourtant été anglaises par la faute de son prédécesseur, par ailleurs un traître à ses yeux : « si étions aux mains des ennemis nous serions gouvernés en justice et police comme les autres terres qu'ils ont conquises. Et trouveras bien ton peuple de roi, mais ne trouveras pas de peuple quand tu voudras […] Tous les pays les pays qui ont montré leur loyauté envers vous sont comme en désert, et a été leur réduction cause de leur destruction », à cause de la tyrannie des gens du roi, qu'exploitent les partisans des Anglais. Basin soulignait pour sa part combien les Gascons étaient attachés aux Plantagenêts, moins par loyauté sentimentale que parce qu'avec les Anglais, il y a de l'ordre et de la bonne bière ! Mais qu'un autre roi leur apporte le même ordre, ils lui seront également loyaux : d'ailleurs seuls 200 Gascons nous sont connus qui émigrèrent en Angleterre après 1453, dont 40 nobles seulement !

La déstructuration du tissu social qui semble la conséquence de la guerre de Cent Ans, notamment dans ses phases les plus dures, en particulier au moment des grandes défaites d'un côté ou de l'autre, apparaît comme l'une des causes majeures des grandes révoltes « populaires » de la période. Celles-ci nous offrent un précieux témoignage sur la manière dont les populations ordinaires, trop souvent absentes des sources, focalisées sur les grands personnages et les hauts faits, ont ressenti et vécu l'impact de la guerre. Enfin, dans la manière dont ils se sont déroulés et dont ils ont été traités, ces

mouvements révèlent l'existence de deux styles de sociétés de plus en plus différentes l'une de l'autre dans leur structuration et leur articulation. Des disparités qui rendaient, peut-on dire rétrospectivement, illusoire l'union des deux couronnes, même sous le principe posé par Henri V, qui reconnaissait lors du traité de Troyes en 1420 la différence sociétale de la double monarchie.

Les périodes de revers militaires, avec leurs conséquences et leurs ravages, ont engendré de grands troubles en Angleterre : les Anglais ont déposé et exécuté deux rois (Édouard II et Richard II) – ce que n'ont pas fait les Français, qui ont cependant connu la guerre civile –, tous deux soit malheureux à la guerre, soit enclins à faire la paix avec la France. Dans les dernières années de la guerre de Cent Ans, l'échec d'Henri VI en France entraîne le déchaînement de la guerre civile. Cette guerre, qui sera connue comme celle des Deux Roses, a en effet été causée par l'éclatement de la noblesse anglaise entre faucons et colombes. Ce sont alors ces derniers qui sont au pouvoir : ils mènent une politique d'apaisement et se résignent à l'abandon des territoires reconquis par Charles VII (Maine, Anjou et surtout Normandie). Cette politique suscite l'indignation de tous ceux qui s'estiment humiliés par l'accumulation des défaites, mais aussi dépossédés de leurs biens. Nombreux sont en effet ceux qui ont lié leur destin à la Normandie, où ils ont d'importantes et lucratives possessions. La défaite était pour eux une catastrophe économique et sociale (en termes de statut), leur faisant perdre leurs biens sans compensation. Au total, comme le dit Kaeuper, « dans une certaine mesure, les hommes du sud-est de l'Angleterre [là d'où partit la grande révolte de 1381], tout comme les Français qui se firent jacques, étaient exploités par une machine de guerre d'État, qui était néanmoins incapable de les défendre ». Pour Kaeuper en effet, la Grande Jacquerie française de 1358 et la Révolte des travailleurs de 1381 en Angleterre, phénomènes paroxystiques mais inscrits dans la grande lignée des révoltes populaires multiples qui émaillent la période (comme celle des Tuchins en 1382, par exemple, qui a cependant pour particularité d'être une révolte urbaine, et d'inclure des éléments élevés de la société), sont les meilleures illustrations possibles de l'impact de la guerre de Cent Ans sur les sociétés, et des tensions qu'elle fit peser sur l'ordre social.

Toutefois, si la guerre est bien le facteur déclenchant qui permet à ces mouvements d'éclore, il serait faux d'en conclure qu'il s'agit de mouvements anti-guerre, opposés à celle-ci ou demandant son arrêt. Ce type de

revendication n’apparaît nulle part. Et si ce sont bien des réactions contre la guerre, comme le dit Kaueper, ce n’est pas contre elle en tant que telle que se produit la révolte, mais en raison « d’un sentiment d’exaspération totale vis-à-vis des conséquences de la guerre chez ceux qui, d’une façon ou d’une autre, devaient payer ». Cela doit s’entendre de deux manières complémentaires.

D’une part, la guerre a incontestablement exacerbé les tensions existantes dans la société, en particulier cette fameuse réaction seigneuriale par laquelle les propriétaires transformaient leur puissance en privilèges, notamment fiscaux. Ils pressuraient toujours davantage un monde rural du destin duquel ils se désolidarisaient organiquement de plus en plus (éloignement, situation radicalement différente, absence de proximité sociale en raison des barrières de destructions de plus en plus fortes, etc.) et dont ils contrecarraient les espoirs d’émancipation (servage) et d’amélioration économique.

D’autre part, en raison même de ce privilège croissant des nobles, le poids de la taxation rendu toujours plus lourd par les besoins de la guerre pesait sur ces mêmes paysans, alors même qu’il était admis dans la société féodale que l’impôt devait être consenti par l’ensemble de la communauté et être exceptionnel (pas de taxation nouvelle, tel est le principe, sauf extraordinaire et temporairement). Or les nobles, qui semblent être les bénéficiaires de la guerre, échappent à cette imposition dont le troisième ordre revendique en France qu’elle soit équitable.

Jean de Venette, en des mots très durs, considère que, après Poitiers, la noblesse a failli. Or Poitiers n’est pas une défaite ordinaire. À Crécy, Édouard avait vaincu, mais sa victoire se résumait pour l’essentiel à la mise en place d’une garnison à Calais, qu’il contrôlait désormais. Défaite certes, humiliante sans doute, mis ne conduisant pas à une situation catastrophique : la guerre continuait avec ses aléas. À Poitiers, le roi est fait captif, le Dauphin est contraint de convoquer des États très revendicatifs et exigeants, largement dominés par la bourgeoisie parisienne et quelques Navarrais, et le pays est ravagé par des bandes d’hommes errants, guerroyant et pillant sous une bannière ou sans, sans que la noblesse semble s’en soucier, si ce n’est pour en profiter et piller de concert. Bref, l’ordre social semble s’effondrer.

Il existe cependant une différence fondamentale entre les deux royaumes à l’égard de la révolte populaire. En Angleterre, elle traduit la peur de l’ambition des puissants et des excès d’un État trop puissant, alors même que le compromis choisi qui est alors à l’œuvre depuis Édouard III est celui d’un

État relativement faible qui s'appuie sur un niveau local renforcé pour gouverner. C'est donc l'intrusion du gouvernement dans les vies qui produit la révolte, dont la répression traduit la réalité et la persistance, bien qu'idéologiquement et socialement l'heure soit à ce nouveau compromis.

La littérature confirme d'ailleurs cette approche ; les textes français de plainte et de dénonciation sont souvent dirigés contre un seul homme (ou un groupe d'hommes), et sont écrits de manière circonstancielle : s'y lisent la crainte de la tyrannie et de la confiscation du pouvoir et, contradictoirement, le souhait d'un État fort et impartial. À l'inverse, la littérature de plainte anglaise, dont les grandes ballades des XIV^e^ et XV^e^ siècles (Chaucer), traduit le dur ressenti face à un État anglais qui semble toucher beaucoup, si ce n'est tous, des aspects de la vie des gens, de manière inquisitrice, contrariant des aspirations à plus d'autonomie locale.

• Geoffrey Chaucer

Geoffrey Chaucer (1340-1400) passe pour l'inventeur, avec son quasi-contemporain William Langland (*Pierre le Laboureur*), de la littérature anglaise. Guerrier, il servit en France, et fut même capturé en 1359 ; attaché au Prince Noir et à Richard II, il travailla pour la diplomatie des rois d'Angleterre. Son œuvre majeure, les *Contes de Cantorbéry*, est l'une des premières écrites en anglais, aux thèmes originaux, qui ne soit pas une reprise de thèmes ou une traduction d'œuvres continentales, françaises en particulier.

Si en France on redoute un État trop faible et incapable, notamment dans ce qui est son domaine de compétence majeur, à savoir la guerre, en Angleterre on craint un gouvernement trop puissant, à l'incidence trop grande dans la vie sociale et économique. Pouvoir fort contre autonomie locale, État contre société civile (et pourquoi pas (pré)libéralisme) ? De manière anarchique, ne peut-on dire que la guerre de Cent Ans, et ce n'est pas son moindre intérêt, a contribué à faire émerger deux tempéraments nationaux, opposés l'un à l'autre (centralisation contre dévolution), dont l'impact politique et le conflit idéologique façonneront l'histoire de l'Europe pour les siècles à venir ?

■ Conclusion

Il est toujours difficile de juger de la portée d'un événement historique. Les causalités sont toujours complexes, et il est ardu de déterminer quels en furent les facteurs les plus importants. La guerre de Cent Ans, comme événement, n'échappe pas à cette règle. Aucun bilan ne peut en effet esquiver la question de savoir si elle a profondément transformé les royaumes de France et d'Angleterre, ou si elle n'a fait qu'accompagner, accentuer parfois des évolutions plus profondes. La durée étonnante du conflit contribue en outre à l'obscurcir à nos yeux, alors que « la société du temps porte la guerre dans ses flancs », comme l'écrivait écrivait Philippe Contamine.

La discussion tourne en général autour de trois sujets : la construction d'un État moderne » ; l'impact démographique et socio-économique ; la naissance d'un sentiment national.

Par l'ampleur des théâtres d'opération et des mobilisations, elle a amené l'État à adopter des solutions nouvelles, comme l'impôt permanent, et à sortir des cadres de la société féodale. Qu'elle ait été ou non à l'origine du processus importe finalement moins que de constater que l'État royal n'est plus au milieu du XV^e^ siècle une seigneurie d'un genre un peu particulier, mais une seigneurie quand même, comme cela avait été autrefois le cas. Il est devenu une entité *sui generis*, placée dans la société, mais distincte d'elle. Au roi-seigneur s'est, non pas substitué, mais ajouté l'image d'un roi-magistrat, au sens humaniste de ce terme. Le royaume de France, qui frôla plusieurs fois la destruction, est sans doute plus intégré qu'à la fin du XIII^e^ siècle, quand le roi en était le seul véritable habitant. Il y aura encore des révoltes et trahisons nobiliaires, y compris avec « l'étranger» », dans les périodes à venir – et il faudra également à Louis XI mettre fin à l'irritant problème bourguignon -, mais le royaume ne sera plus menacé

d’une sécession intérieure. Le « devoir de révolte » (Arlette Jouanna) des Grands ne conduira plus à l’invasion du roi d’Angleterre ou d’Espagne, la nouvelle rivale de la France jusqu’à Louis XIV. Le royaume d’Angleterre bascule dans la guerre civile, il est vrai, au terme de la guerre, mais c’est un conflit proprement *anglais* : la noblesse, encore de culture française au XIV^e^ siècle, lit, parle, agit en fonction de cette identité nouvelle. Il n’y a pas de Robert d’Artois anglais dans la guerre des Deux Roses.

Par l’étendue de ses destructions et la nécessité de générer une économie de guerre, la guerre de Cent Ans peut se comparer aux grandes calamités, qu’elle a accompagnées d’ailleurs, comme la peste. Les XIV^e^ et XV^e^ siècles sont des moments de restructuration sociale de grande ampleur.

Sans doute cela n’a-t-il pas conduit à abolir la société d’ordres, mais celle-ci a été reformulée sur de nouvelles bases : les liens des hommes à la terre de se sont distendus, ce qui aboutit à la disparition du servage, et à asseoir la puissance sur de nouvelles bases, y compris en termes de gestion des terres. Couplée aux tentatives de blocus pour couper l’accès aux Flandres, cette réorganisation est en Angleterre à l’origine du mouvement des enclosures (clôture des parcelles et développement des prairies au détriment des céréales), qui alertait Thomas More dans son *Utopia* de 1516 (« les moutons mangent les hommes »). Par ailleurs, cette société fonctionne avec des hommes nouveaux. En France, les grandes batailles ont été une hécatombe de la haute noblesse. Certaines familles remontaient aux temps carolingiens et pouvaient se targuer d’être aussi anciennes, voire plus, que la dynastie capétienne. Avec la disparition des La Trémoïlle, à la fin du siècle, nul ne plus dire au souverain « qui t’a fait roi ? ». Celui-ci s’est appuyé sur une petite noblesse souvent promue à des postes importants, comme Du Guesclin.

La guerre de Cent Ans a en outre bien contribué à la formation d’une identité nationale française et d’une identité anglaise. Conflit féodal à l’origine, passant un peu au-dessus de la tête de peuples plutôt indifférents à la « nationalité » du souverain ou des seigneurs, tant qu’ils ne les accablent pas trop de leur gestion tatillonne, il est admis, non sans mal (les Bordelais, une partie des Normands, qui ne se rallia vraiment à Charles VII que quand les exigences de Bedford devinrent trop fortes), à la fin du conflit, que les Anglais doivent rester en Angleterre et les Français en France.

Sans doute convient-il de ne pas trancher ces questions : dans tous les cas, la guerre de Cent Ans a joué un rôle important. Si elle n'a pas changé le cours de l'histoire, comme le pense Ph. Contamine, elle mérite à ce titre d'être envisagé comme un événement majeur des histoires de France et d'Angleterre – et même d'Europe.

■ Annexes

Armagnacs et Bourguignons

Un loup (Louis Ier d'Orléans) tente de saisir de ses crocs la couronne de France tandis qu'un lion (Jean de Bourgogne) lui lacère le poitrail

« Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine, et nulle ville, nulle maison divisée contre elle-même ne saurait se maintenir ». La parole de l'Évangile (Matthieu, 12,25) est sur bien des lèvres quand le royaume de France dirigé par un roi fou, se déchire entre Armagnacs et Bourguignons. En 1389, la situation politique semblait s'éclaircir, quand Charles VI écartait du gouvernement ses puissants parents qui le maintenaient sous tutelle (ce qu'on appelait le gouvernement des oncles). Mais en 1392, il est frappé par un mal étrange, qui le plonge dans des crises de démence d'autant plus inquiétantes qu'elles n'excluent pas des périodes de lucidité. Deux des plus puissants parents du roi et seigneurs du royaume rivalisent alors pour tenter de s'assurer du contrôle du roi – et donc de ses ressources et du gouvernement du royaume : Philippe le Hardi et Louis d'Orléans.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, grâce à son mariage avec Marguerite de Flandre (1369) , fille de Louis de Mâle rétabli dans son comté en 1382 justement grâce à Philippe, hérite en 1384 de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois, du duché de Rethel, de Nevers et de la Franche-Comté. Le mariage de son fils Jean (le futur Jean sans Peur) avec Marguerite de Bavière (1385)

ajouta aux états du duc de Bourgogne la Hollande, la Zélande et la Frise. En un mot, il a quasiment reconstitué à son profit l'ancien royaume de Lotharingie. Il faut noter d'ailleurs que c'est grâce à lui que Charles VI épouse une autre fille de Bavière, Isabeau. En face, Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, a reçu ou acquis de nombreux comtés et seigneuries dans le royaume, encore accrus par le comté d'Asti dû à son mariage avec Valentina Visconti, fille du duc de Milan.

Les intérêts des deux princes s'opposent en presque tout : en Italie par exemple, si Louis soutient Milan, Philippe soutient ses adversaires, et si Philippe soutient Florence dans cette Italie déchirée entre guelfes et gibelins, Louis soutient l'autre bord. En ce qui concerne l'Angleterre, Louis penche pour le Lancastre, Philippe pour Richard II… Il n'est jusqu'aux papes, en cette période de schisme, sur lesquels ils s'opposent. Plus encore, il semble que chacun ait eu une influence propre sur le roi, selon l'état mental de celui-ci. En période de crise, c'est le duc de Bourgogne qui le guide, et réciproquement.

En 1404, Philippe le Hardi meurt, laissant à la tête du duché le bouillant Jean sans Peur. Philippe et Louis avaient su ne pas commettre l'irrémédiable, entre Louis et Jean, les choses sont d'emblée plus brutales. En 1405, Jean sans Peur marche sur Paris, où réside le roi, entouré par Louis d'Orléans. Louis a bien tenté de fuir en emmenant Charles VI, mais a été ramené de force dans la capitale. Le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans est assassiné et tout accuse Jean sans Peur : comme le dit l'abbé de Cerisy dans une *Apologie de Louis*, « pleurez […] car on vous a ôté la douceur de paix et tranquillité ». Car Jean, qui s'est d'abord refugié à Lille, revendique, de retour à Paris, le crime, et obtient le pardon de celui-ci peu après (lettre d'abolition en mars 1409). Soutenu par la reine Isabeau, il obtient la garde du dauphin.

Son contrôle du roi et son impudence dressent contre lui les héritiers de Louis d'Orléans, qui en outre crient vengeance. Face au parti (c'est-à-dire la faction) bourguignon, se constitue un parti armagnac, qui tient son nom du beau-père de Charles VI, nouveau duc d'Orléans, Bernard, comte d'Armagnac, fédérant les mécontents (dont les ducs de Berry et de Bourbon) et cimenté par un pacte (pacte de Gien, 1410).

Il ne s'agit pas de simples factions opposées cherchant à contrôler le roi à leur profit. La rivalité se joue à la cour, mais aussi sur le champ de bataille. Elle conditionne les loyautés. Les deux camps en effet se structurent et adoptent des symboles différents : les Armagnacs combattent sous l'écharpe

blanche et l’ortie, les Bourguignons sous le chaperon vert et la croix de Saint-André. La France est coupée en deux, les Bourguignons contrôlent en gros le nord et l’est du royaume, les Armagnacs le sud.

Cette division est accentuée par les troubles parisiens, enjeu majeur pour les deux camps. La capitale est en effet agitée et en 1413, cela dégénère en émeutes, menées par un membre d’une corporation méprisée, le boucher Simon Caboche. Paris veut en effet des réformes et Caboche propose une ordonnance réformatrice, dite ordonnance cabochienne, qui reprend (de manière assez modérée d’ailleurs) les doléances et propositions émises en 1356. Jean sans Peur, pourtant habile démagogue et idole des foules, est débordé. Bernard croit pourvoir reprendre la main en écrasant la révolte, mais s’aliène la ville à force de massacres.

Chacun croit pouvoir trouver une solution en négociant avec l’Angleterre. Finalement, en 1415, profitant de l’occasion, Henri V débarque. La haine entre les deux camps est si forte qu’ils sont incapables de s’associer contre l’ennemi commun. Au contraire, en 1415, sur fond de défaite d’Azincourt, Isabeau se retourne contre Charles VI et rejoint le duc de Bourgogne, qui s’abouche avec les Anglais. Paris, dont il tenait déjà les campagnes, en 1418, bascule de son côté. Il en chasse Charles (le futur Charles VII), désormais héritier putatif du trône, ses deux aînés étant morts prématurément. Charles fait désormais figure d’opposant au duc de Bourgogne, depuis la cité de Bourges, d’autant que dans l’invasion anglaise qui se poursuit pendant ce temps (siège de Rouen), la plupart des chefs armagnacs ont été tués.

On a pu croire à un sursaut « national » lors de l’entrevue de Montereau entre Jean et Charles, du 10 septembre 1419, qui semblait esquisser un rapprochement entre les deux camps. Ce fut le contraire : Jean sans Peur est assassiné, conduisant à une rupture profonde entre Armagnacs et Bourguignons, ces derniers, par l’entremise du nouveau duc Philippe, fils de Jean sans Peur, se ralliant définitivement au roi Henri d’Angleterre, avec le soutien d’Isabeau. Désormais, le sort du « petit roi de Bourges » comme on appellera plus tard Charles VII dépend de la position d’un duc de Bourgogne, qui est pour l’heure son ennemi inexpiable.

Bertrand du Guesclin

Charles V remet l'épée de connétable à Du Guesclin

Bertrand du Guesclin (ca. 1320-1380) naît dans une famille de petits nobles bretons, seigneurs de la Motte-Broons, près de Pontorson. La légende raconte que, mal-aimé bien qu'étant l'aîné, il dut gagner le respect de ses parents en se signalant en particulier par ses vertus guerrières. Ce qui est certain, c'est qu'il se forgea assez tôt une solide réputation dans les tournois, qui étaient alors davantage des mêlées guerrières que les joutes du XV^e siècle.

Dans le conflit pour le duché de Bretagne, il prend le parti de Charles de Blois, le candidat du roi de France. Brillant guerrier, armé chevalier, il cumule les victoires contre les Anglais ou les partisans de Montfort. Il est remarqué par Charles V, qui lui confie des charges de plus en plus importantes (il devient chambellan en 1364), et surtout la mission de reprendre le contrôle d'une (Basse) Normandie contrôlées par Charles de Navarre, dit le Mauvais. En 1364, il mène de glorieuses campagnes dans la vallée de la Seine, reprend Mantes et Meulan, et finalement écrase à Cocherel, en mai, les troupes de Charles dirigée par le captal de Buch. C'est à la suite de cette victoire qu'en mars 1365, par le traité d'Avignon, le roi de Navarre renonce à ses territoires normands.

Du Guesclin ne néglige pas la Bretagne et reprend le combat en faveur de Blois, mais il est battu à Auray en septembre 1364, et Blois tué dans l'affaire, ce qui met fin à la querelle pour la succession de Bretagne : Charles V s'incline devant le fait, mais obtient du duc Jean IV Montfort le renvoi des troupes anglaises. Capturé, Bertrand est à la merci de Chandos, le grand capitaine anglais, qui exige une rançon colossale, à la mesure de la réputation

du « dogue noir », hors de portée de la bourse de sa famille.

La rançon est finalement acquittée par de grands féodaux bretons et le roi de France. Celui-ci entend en effet encore recourir aux services de Du Guesclin. Les routiers ravagent en effet son royaume retourné à la paix depuis le traité de Brétigny, et la fin de la querelle bretonne : des milliers de soldats désœuvrés, de toutes nationalités, ont découvert les joies de la compagnie d'aventure et du brigandage. Impossibles à extirper compte tenu des faibles moyens dont dispose à l'époque le roi, et après l'échec de les transformer en croisés, Charles V a l'idée de les détourner vers un théâtre d'opération à la fois extérieur et profitable pour lui : la Castille. C'est précisément à Du Guesclin, chef de guerre respecté, proche de ces hommes, qu'il confie cette mission.

Du Guesclin part donc en 1365 prêter main-forte à Henri de Trastamare, soutenu par le roi de France, face à son demi-frère et rival pour le trône, soutenu par Édouard III et le Prince Noir, Pierre le Cruel, avec une armée formée par les compagnies de routiers, dont celle de Hugues de Calveley, un chevalier qui joua un rôle important lors de la bataille de Poitiers et qu'il avait autrefois combattu en Bretagne ! Il affronta les troupes du Prince Noir, qui depuis sa principauté d'Aquitaine, avait d'ailleurs les mêmes problèmes de routiers que le roi de France. À la bataille de Najera (1367), les troupes du Prince Noir battent celles de Du Guesclin, qui est une nouvelle fois fait prisonnier. En fait, il est libéré sur parole par le Prince Noir, sur une suggestion de Calveley, et fixe lui-même le montant de sa propre rançon qu'une fois de plus, le roi de France contribue à payer, aidé, dit la légende, par toutes les femmes de Bretagne qui se mettent à filer leur quenouille ! Il revient en Espagne en 1369, où il écrase Pierre le Cruel. Henri de Trastamare, désormais roi incontesté, le fait alors duc de Molina.

Pour le récompenser, Charles V, de son côté, lui remet l'épée de connétable en 1370, ce qui fait de Bertrand du Guesclin le chef des armées du roi de France. Il passe la décennie à combattre les Anglais, en Normandie, en Poitou et même en Guyenne, sans oublier la Bretagne. De fait, la guerre a repris. Contre l'Angleterre, d'abord. Dès 1370, le roi d'Angleterre ordonne une chevauchée dans le nord du royaume partant de Calais. La cavalcade est commandée par Robert Knowlles (ou Knolles), en l'absence du Prince Noir, malade. En Bretagne, l'alliance secrète de Jean IV avec le roi d'Angleterre a été découverte, et en 1373 la guerre reprend.

Du Guesclin intervient sur tous les fronts, et ses résultats sont

spectaculaires. Sa tactique correspond aux attentes de Charles V : le plus souvent, il refuse les grandes batailles spectaculaires, préférant opérer avec des troupes peu nombreuses et très mobiles, avec lesquelles il harcèle et épuise les armées ennemies avant de frapper, parfois en utilisant la ruse. Il défait à plusieurs reprises Knowlles et empêche les grandes tentatives anglaises, comme la chevauchée de Lancastre de 1373, d'avoir un quelconque effet. Parallèlement, il procède de manière méthodique en conquérant les places fortes commandant des points stratégiques. À sa mort en 1380, lors du siège de Châteauneuf-de-Randon, alors qu'il avait été envoyé lutter contre les grandes compagnies en Languedoc, il a largement effacé les conséquences du traité de Brétigny en repoussant les Anglais à peu près dans les limites du début de la guerre de Cent Ans et rétabli l'ordre mis à mal de la sienne dans la basilique royale de Saint-Denis, où il le rejoignit peu de temps après.

Grand serviteur du roi, Du Guesclin est devenu, assez vite, un personnage légendaire. Pour les républicains du XIX^e^ siècle, il est l'archétype de l'héroïsme sacrificiel pour l'amour de la patrie qui doit définir le citoyen français, et entre dans l'imaginaire populaire, tout comme Jeanne d'Arc, par les vignettes de l'école représentant les grands hommes qui ont fait la France et contribué à l'histoire de la liberté (que la république parachèvera). Mais, à vrai dire, cette légende s'appuie sur les constructions contemporaines du personnage. Dès le XIV^e^ siècle, ballades et poèmes chantent ses louanges pour le décrire en parfait chevalier, mais un parfait chevalier d'un genre nouveau. La gloire s'attache en principe aux grandes figures, et, en tant que connétable, Du Guesclin l'a été. Mais, contrairement à d'autres, il doit ses titres à une ascension fulgurante obtenue à la force de l'épée (ou de la hache, son arme favorite). Il est de ce point de vue le premier personnage de modeste extraction dont les chroniqueurs, Froissart en particulier, célèbrent la gloire et la carrière. Du Guesclin s'est élevé par ses vertus guerrières et ses exploits, et non par son nom, obscur.

Jeanne d’Arc : un symbole du redressement français

1. De la bergère à la Pucelle

Jeanne naît en 1412, en pleine guerre civile, et grandit dans une France en partie occupée par les Anglo-Bourguignons. Domrémy, son village natal, appartient à une petite enclave de la Couronne de France depuis 1328 dans des terres d’Empire et de Bourgogne, dont la petite cité proche de Vaucouleurs est le siège, avec une administration fidèle au dauphin Charles. Le village est régulièrement la cible des attaques et incursions anglo-bourguignonnes : Jeanne elle-même dut plusieurs fois chercher refuge à Neufchâteau, « par peur des Bourguignons ».

Comme pour d’autres membres de la communauté, cette imprégnation par la guerre, alliée à une piété profonde, qu’attestèrent les témoins lors de son procès de réhabilitation (1456), la conduit à développer un sentiment patriotique exacerbé et héroïque. Mais en outre, elle connaît, semble-t-il à partir de ses 13 ans, des expériences mystiques, et en 1428, des voix l’investissent d’une mission : rendre le royaume à son roi – qu’elle appelle encore le Dauphin, et qu’elle appellera ainsi jusqu’à ce qu’il soit sacré à Reims, terme symbolique de sa mission, la ville des sacres (même s’il n’y en pas eu depuis 1380), à moins de 4 jours de Domrémy. La période est propice aux prophéties politiques, et dans la Lorraine de Jeanne circule notamment l’idée que le royaume de France, perdu par une femme (Isabeau), sera sauvé par une vierge.

Celle qui se faisait appeler la Pucelle présente des ressemblances troublantes avec ces prophéties populaires. Peut-être n’est-elle pas la seule, mais elle seule bénéficia d’une conjonction de facteurs qui l’amena à réaliser sa vision. Sa réputation se répand en effet progressivement alentours et vient

aux oreilles de puissants personnages, comme Jean de Metz et Charles de Lorraine. Elle finit par convaincre Robert de Baudricourt, qui tenait la ville pour le roi, de l'envoyer « en France », auprès de Charles à Chinon. « Advienne que pourra » aurait commenté Robert…

2. La guerre de Jeanne

Que Jeanne soit accueillie à la cour est moins surprenant qu'il n'y paraît : il n'était en effet pas rare que les rois de France consultent ou reçoivent des prophétesses. Elle fut cependant accueillie avec beaucoup de circonspection : les conseillers du roi, des ecclésiastiques de haut rang, se méfient des miracles en un temps où signes vrais et faux pullulent. Jeanne prétend en outre ne révéler le signe qu'au dauphin seul, et pas avant qu'Orléans ne soit libéré, et ses prétentions sont singulières : elle ne clame pas seulement être missionnée par Dieu pour annoncer une bonne nouvelle au roi, mais avoir été elle-même mandatée pour délivrer, les armes à la main, le royaume. Une femme guerrière est pour une époque de « réaction masculine » presque une contradiction dans les termes : le code chevaleresque implique d'épargner les femmes comme les enfants, les rangeant par nature dans la catégorie des non combattants.

Jeanne obtient néanmoins l'oreille du roi. À ce moment, sa mission se précise : il ne s'agit plus seulement de donner un royaume à Charles, roi « naturel » de France, mais, selon la mystique du « sang royal », de bouter l'Anglais hors de France : de sang anglais, Henri ne peut être roi de France.

Le 22 mars 1429, elle adresse alors aux Anglais une lettre célèbre, qui a toutes les formes d'une lettre de défi traditionnelle, pour revendiquer le droit et héritage du dauphin. Si l'antagoniste refuse de faire droit à sa juste requête et ne quitte pas la France, alors il sera responsable de la guerre qui s'en suivra. Refusant d'appeler Henri roi d'Angleterre ET de France, elle lui renvoie subtilement la politesse du traité de Troyes qui parlait du « soit disant » Dauphin, avec un sens aigu des frontières des royaumes issu de la tradition humaniste : chacun à sa place et donc dans son propre royaume !

Dans la marche vers Reims, la délivrance d'Orléans avait une importance cruciale et devient la première étape de l'épopée de Jeanne. La ville avait été prise par l'adversaire contrairement aux usages, puisque son seigneur, le duc d'Orléans, était captif en Angleterre. Sur le plan stratégique, elle était la clef

de la conquête du Lancastre ou de la reconquête de Charles : porte de Paris et du nord de la France pour Charles, elle était celle du sud pour Bedford et du royaume de Bourges, le dauphin siégeant dans Chinon toute proche. On se murmure que Charles aurait promis d'abdiquer s'il perdait la ville.

Il serait fastidieux de retracer ici toutes les batailles de Jeanne de la Loire à Reims. L'itinéraire porte la marque de Jeanne en traçant le chemin le plus rapide et le plus sûr vers la cité du sacre : après les victoires sur la Loire, l'entourage du roi penchait plutôt pour une campagne sur Paris et sur la Normandie, aux mains des Bourguignons. Ce fut une campagne éclair : entre la délivrance d'Orléans (du 1er au 8 mai 1429) au couronnement du roi (17 juillet), il ne s'écoule que quelques semaines, performance d'autant plus remarquable qu'elle ne contourne pas les villes, notamment Troyes, la ville du traité honni ! Si les troupes de Jeanne sont relativement peu étoffées, elles sont très mobiles : 1 200 hommes d'armes lorsqu'elle prend Jargeau, 2 000 pour Orléans.

Toutefois, le nombre des combattants augmente au cours de la campagne, à mesure que ses troupes étaient rejointes par celles de grands seigneurs guerriers, eux-mêmes souvent aguerris, comme le duc d'Alençon, le Bâtard d'Orléans (Dunois). Certains étaient envoyés par le roi, d'autres, comme Richemont, l'ont rejointe bien qu'ils aient été chassés de la cour. Jeanne réalise ainsi autour d'elle l'union des grands seigneurs du royaume, en tout cas de ceux qui sont fidèles à Charles alors même que leurs rivalités et divisions avaient été la cause, depuis Crécy, de la situation où se trouvait la France.

Bien que certains sièges (Orléans) aient été particulièrement meurtriers, Jeanne semble avoir non seulement compris, pour mieux la contrer, la tactique des Anglais, mais aussi l'utilise contre eux : elle ne livre bataille qu'en position de l'emporter à coup sûr, le contraint à se déplacer pour l'épuiser et diviser ses forces. Cette tactique lui permet de vaincre des armées bien supérieures en nombre (à Jargeau, le capitaine anglais Fastolf a au moins 4 000 hommes) ou de le surprendre avec un avantage numérique temporaire. Sa réputation a manifestement également joué un grand rôle : qu'il s'agisse de celle de la guerrière invincible ou de l'héroïne envoyée par Dieu, ses ennemis hésitent à l'affronter et partent vaincus d'avance, et les cités rencontrée se rallient à Charles à son passage. Le « gentil dauphin » peut entrer dans Reims le 16 juillet et se faire sacrer le lendemain.

Une fois ceci fait, Jeanne voulait reprendre Paris, mais Charles VII

temporise : il ne veut pas s'aliéner définitivement le duc de Bourgogne, dont le sort de la guerre dépend, et avec qui il prépare une trêve qui aboutira le 28 août 1429. De plus, le duc de Bedford a renforcé ses positions militaires depuis qu'il a reçu l'aide du cardinal de Beaufort, venu initialement sur le continent pour réprimer l'hérésie religieuse en Bohême. Charles veut néanmoins entrer dans Saint-Denis, nécropole des rois de France depuis Dagobert, mais l'assaut mené par Jeanne au début du mois de septembre 1429 échoue. Paris rejette la Pucelle d'Orléans, qui est même blessée dans l'aventure.

Le roi la cantonne désormais à des missions subalternes, avec peu d'armes et d'hommes comme prendre la Charité sur Loire, aux mains de l'aventurier Perrinet Grassart, à l'hiver 1429. Malgré tout, elle tente un dernier coup d'éclat le 23 mai 1430 en attaquant Compiègne : un corps expéditionnaire anglais a été dépêché à Calais en avril. Henri VI, qui a été couronné à Westminster le 6 novembre 1429 aimerait en effet l'être également en France, de manière à contrer le sacre de Charles VII et à asseoir sa position de roi de France. Rouen, capitale de la Normandie anglaise étant un trop gros morceau, on s'est rabattu sur Compiègne. Le siège est un échec et Jeanne est capturée par les Bourguignons. En juillet, Henri VI fait son entrée dans Rouen et se fait livrer Jeanne, en vertu d'une vieille loi, remontant sans doute à Charles V, selon laquelle le roi de France peut réclamer n'importe quel prisonnier en échange d'une compensation de 10 000 livres à son « propriétaire ». Le procès est mené à Rouen par l'évêque bourguignon de Beauvais, Pierre Cauchon. Condamnée, au terme d'un procès méticuleux qui mobilisa des centaines d'experts religieux, elle est brûlée vive le 30 mai 1431.

3. Merveille, sorcellerie, propagande

La légende, qu'elle ait été rose ou noire, de Jeanne d'Arc s'est forgée du temps même de son épopée. Les documents contemporains traduisent leur étonnement en termes empruntant à la religion (et à la magie). Pour ceux qui voient son action d'un bon œil, c'est l'émerveillement qui revient le plus souvent. Le terme, aujourd'hui affadi doit être pris dans son sens le plus fort, comme dans la lettre que Charles VII adresse aux habitants de Narbonne le 10 mai 1429, en évoquant ses actions comme « choses merveilleuses ». La

merveille n’est pas loin du miracle.

Bien entendu, ceux qui se trouvent opposés à Charles VII, Anglais et Bourguignons rejettent cette interprétation. Mais pour beaucoup d’entre eux également, l’intervention de Jeanne relève du surnaturel : si le Bourgeois de Paris, auteur très favorable aux Bourguignons, dénonce une manipulation menée par une prétendue prophétesse « apocryphe », beaucoup d’auteurs décrivent rien moins qu’une sorcière. À vrai dire, à propos de la « putain du Dauphin » pour reprendre l’expression des placards affichés sur ordre d’Henri VI et du duc de Bedford, les Bourguignons insistent plutôt sur la manipulation ou l’illumination, les Anglais, sur la main du Diable.

Elle-même ne dissipe pas l’ambiguïté. Interrogée sur la grâce qui la guiderait, elle répondit : « si je n’y suis [en état de grâce], Dieu veuille m’y mettre ; si j’y suis, Dieu veuille m’y tenir »… Et si Charles VII la fit réhabiliter en 1456 (par un procès en nullification), il ne sera pas question de sa « sainteté » ; elle ne sera canonisée par l’Église catholique qu’en… 1920 !

L’historien n’a pas à se prononcer en la matière. En revanche, il doit constater que la légende de Jeanne a été largement exploitée par Charles VII jusqu’au sacre, mais que le roi la « lâche » ensuite. Charles et son entourage ont rapidement compris le capital symbolique que représentait Jeanne : les milieux delphinaux ont développé une importante communication politique et symbolique autour de sa figure. Entre 1429 et le sacre, elle est exaltée, le roi la couvre de cadeaux, à connotation d’ailleurs militaire, comme une armure. Il en faisait une « icône » avant la lettre, tout en s’associant à elle et à son aura miraculeuse – sa bannière fut déployée lors du Sacre, il lui fit brandir une oriflamme portant fleurs de lys d’or… Son exploit d’Orléans et quelques autres ont su redonner confiance à ses troupes, ébranler la confiance des Anglo-Bourguignons, le Sacre a assis sa légitimité, bien au-delà du royaume de Bourges. Ceci accompli, Jeanne n’a plus de réelle place dans la patiente opération de reconquête, mais aussi de réformes du royaume. Elle exaspérait en outre les Bourguignons, dont Charles cherchait alors à se rapprocher, les clefs de la victoire étant entre leurs mains. Jeanne est sacrifiée sur l’autel de la Realpolitik.

La bataille de Castillon, fin de la guerre de Cent Ans

La mort de John Talbot à la bataille de Castillon,
Martial d'Auvergne, *Les vigiles de Charles VII*, vers 1484, BnF

« La journée de Castillon fut une petite bataille suivie d'un grand effet » écrivait le rédacteur du *Bulletin de l'École des Chartes* en 1847 : le 19 juillet 1453, les troupes de Charles VII écrasent l'armée de Talbot, mettant fin à la présence anglaise en Guyenne. Le duché était définitivement rattaché à la couronne de France, les Anglais ne gardant plus sur le continent que Calais : s'éteignait ainsi la querelle qui, de rupture d'hommage en confiscation, avait été le prétexte à la guerre entre les deux royaumes depuis Saint Louis, et causé la guerre de Cent Ans.

Rarement l’idée d’une bataille décisive ne fut aussi vraie que pour la bataille de Castillon. En une bataille en effet, le sort de la Guyenne fut joué.

En 1451, les troupes de Charles VII étaient entrées dans Bayonne, après avoir conquis la Guyenne. Le retour sous souveraineté française du duché ne fut cependant pas accueilli par tous avec liesse. Les liens avec le royaume d’Angleterre, anciens, étaient profonds à bien des niveaux. Les marchands bordelais en particulier, dont la prospérité reposait sur le commerce avec la grande île, redoutaient que les circuits soient coupés mais aussi l’autorité du roi. Parallèlement, Henri VI, dont le royaume était divisé, et lui-même contesté après que les Anglais avaient été chassés de Normandie (1450) et de Guyenne, redoutait une attaque française en Angleterre même.

Répondant à l’appel d’exilés du duché, il expédie en 1452 sur le continent un corps de plusieurs milliers d’hommes, dirigés par John Talbot, un chef de guerre expérimenté, mais âgé.

De fait, Talbot avait servi au Pays de Galles, en Irlande, et bien sûr en France. Il avait été certes capturé à Patay (1429) et se risquait peu dans de grandes batailles, mais avait néanmoins défait plusieurs fois des chefs de guerre importants de Charles VII, comme Richemont (prise d’Harfleur, 1439) ou Xaintrailles. Henri l’avait fait connétable, mais il ne put empêcher la conquête de la Normandie par les troupes de Charles.

Talbot prend Bordeaux et capture le représentant du roi de France sous les vivats de la population. Dans la foulée, il reçoit des renforts qui portent son armée à 7 000 hommes selon Ph. Contamine. Charles VII réagit avec lenteur, mais vigueur. Il envoie une importante armée de près de 2 000 de ses fameuses lances fournies (7 000 hommes), et une puissante artillerie, commandée par Culant, André de Lohéac et Jean de Bueil. Le duc de Bretagne fournit en outre un important contingent.

L’armée de Charles entreprend de mettre le siège à la place forte de Castillon, tenue par une garnison anglaise. Elle s’installe dans la plaine et y érige un camp fortifié protégé par un méandre d’un affluent de la Dordogne.

Informé, Talbot décide de quitter Bordeaux pour prendre les Français de vitesse. Le 17 juillet, il lance une attaque vigoureuse contre les assiégeants. Ceux-ci se replient sur leur camp. Talbot croit que l’ennemi entame sa retraite et lance donc une seconde charge, destinée à le frapper dans sa fuite et le briser.

Il est accueilli par les 300 canons que Bureau, le grand maître de l’artillerie a fait disposer dans la plaine, à l’abri du camp. Talbot décide malgré tout de

continuer l’assaut, mais la cavalerie bretonne, en partie masquée par les bois, surgit alors et taille son armée en pièces. Talbot est tué, de manière bien cruelle dit-on (on lui enfonça une épée dans le dos). Des centaines de chevaliers, des milliers d’hommes sont tués du côté anglais, notamment les chefs. Les pertes françaises, en comparaison, sont minimes.

Deux jours plus tard, la ville de Castillon, sous la menace des canons de Bureau, se rend. Les places fortes anglaises se rendent de même dans les jours et semaines qui suivirent. Bordeaux est à son tour assiégée et menacée par les canons : le 19 octobre 1453, elle finit par donner sa reddition.

L’Église pendant la guerre de Cent Ans

1. Une papauté contestée

Au moment où la guerre de Cent Ans commence, les papes sont en Avignon. Ils se sont installés depuis 1309 dans la ville, qui appartient à la famille des Anjou de Naples et possède une université depuis 1303. Deux raisons les ont conduits à quitter Rome : le conflit entre guelfes et gibelins, qui rend Rome, et d’une manière l’Italie, qui fut ravagée par l’empereur Henri VII, instables ; les conséquences du conflit du pape Boniface VIII avec le roi de France Philippe le Bel. Son successeur, Clément V (1305-1314), un pape français, entendait en effet se concilier le roi de France après les très fortes tensions qui aboutirent à l’attentat d’Agnani (1303) au cours duquel Guillaume de Nogaret, séquestra le pape voulant excommunier Philippe le Bel.

La période avignonnaise (1309-1376) entraîne une première forme de « divorce » (M. Vénard) dans la chrétienté. La papauté est identifiée à Rome, et nombreux sont les chrétiens irrités par cette situation, et cela d’autant plus que les papes sont sous influence française. Ils sont d’ailleurs souvent eux-mêmes d’origine française : le successeur de Clément V, Benoît XII, vient du comté de Foix, Clément VI, qui sera élu ensuite († 1352), du Limousin, Innocent VI du Languedoc. Cela conduisait à douter de l’objectivité des papes, souvent favorables au roi de France. Il est vrai qu’en outre, à ce moment, 80 % des cardinaux sont français. En 1366 d’ailleurs, irrité entre autres par le soutien des papes aux rois de France, le roi d’Angleterre rompt ses liens de vassalité envers le pape.

Du point de vue des papes, l’installation dans le Comtat Venaissin se met à poser problème à mesure que la guerre entre le roi de France et le roi d’Angleterre s’intensifie. La région est en effet touchée par le conflit, qui est

non loin de la Guyenne anglaise. Froissart pouvait bien dire du fabuleux palais qui fut construit à Avignon qu'il s'agissait de « la plus belle et forte maison du monde », les papes étaient régulièrement menacés par les gangs de routiers : En 1357, par exemple, la ville est attaquée par le chef Arnaud de Cervole.

La situation s'étant apaisée en Italie, le pape Grégoire XI décide d'y retourner, escorté par des mercenaires gascons et bretons. Mais sa mort en 1378 provoque la crise : la même année, deux papes sont élus, chacun soutenu par des rois et princes différents. D'un côté se trouve le candidat du roi Charles V, fils du comte de Genève et de la comtesse de Boulogne, qui prend le nom de Clément VII ; de l'autre, Urbain VI, soutenu par le roi d'Angleterre. L'un comme l'autre refusant à son rival la moindre légitimité (rival qu'ils désignent comme « anti-pape »), la chrétienté est coupée en deux, ou plutôt, a deux papes antagonistes : c'est le Grand Schisme. Urbain prétend régir la chrétienté depuis Rome, Clément depuis Avignon.

Nul prince n'ayant le pouvoir de déposer un pape, encore moins deux, la crise ne pouvait être résolu que par l'Église. Cela posait d'ailleurs le délicat problème de la place du concile par rapport au pape. Le concile œcuménique rassemble en effet les grands dignitaires afin de décider en matière de doctrine et de discipline. Savoir si son autorité est subordonnée à celle du pape, chef de l'Église, ou au contraire peut s'imposer à lui était un enjeu déterminant. Suivant un conseil de l'Université de Paris, des cardinaux romains et avignonnais finissent par s'entendre pour réunir à Pise un concile chargé de régler le problème (1409). Le concile décide alors de déposer les deux papes Grégoire XII et Benoît XIII, et en choisit un… troisième (Alexandre V).

Loin de la résoudre, cette décision aggrave la situation : le pape avignonnais Benoît XIII refuse cette décision et, soutenu notamment par la France, se maintient. Le pape romain Grégoire XII fait de même, soutenu notamment par des princes de l'Empire. Il y a désormais trois papes. Après la mort d'Alexandre en 1410, il faut l'intervention de l'empereur, qui sut profiter des difficultés de son successeur Jean XXIII avec le roi de Naples (qui soutenait Grégoire) pour convoquer un nouveau concile qui se tient à Constance (1414-1418). Fondamental, ce concile affirme l'indépendance du concile par rapport au pape (il doit se réunir désormais à intervalle régulier, sans avoir à être convoqué), et légifère de manière approfondie en matière de doctrine – il condamne en particulier les hérésies lollardes et hussites. Après

que Jean et Grégoire sont convaincus de renoncer à la tiare pontificale, en 1417, il désigne un nouveau pape, Martin V, qui choisit Rome comme « capitale ». Martin est reconnu pape par les rois d'Europe, mettant ainsi fin au schisme. Il restait cependant Benoît XIII, qui refusait toujours la décision. Isolé, il tente bien d'organiser sa succession en créant un collège cardinalice en Aragon où il s'était réfugié, mais Clément VIII, son successeur élu, renonce à son tour au profit du pape de Rome.

Il n'y avait à nouveau plus qu'un pape en Occident, mais la papauté sortait ébranlée de l'affaire : d'un côté, le concile s'est affirmé et a imposé son autorité au pape. Le concile de Bâle (1431-1449) n'hésite d'ailleurs pas à déposer Eugène IV qui voulait reprendre en main le gouvernement de l'Église. Le bras de fer engagé entre les pères conciliaires et le pape s'achève par la victoire des premiers, qui obtiennent de son successeur Nicolas V, en 1449, qu'il reconnaisse toutes les décisions prises.

D'un autre côté, les grands royaumes se sont en partie affranchis de la tutelle de la papauté. Le roi de France, par exemple, a profité de la crise en 1398 pour effectuer une soustraction d'obédience : si l'autorité spirituelle du pape est toujours reconnue, les taxes versées à son profit sont récupérées par le roi.

D'une manière générale, les rois en ont profité pour affirmer leur autorité sur le clergé de leur royaume. Comme le dit M. Venard, l'Église ressemble de plus en plus à « une fédération d'Églises nationales ». Ainsi, le synode de Bourges (1438) débouche sur la Pragmatique sanction par laquelle le roi de France limite le pouvoir du pape sur le clergé national tout en renforçant le sien : les annates ne sont plus versées au pape et, surtout, il obtient la collation des bénéfices et le droit de recommander des candidats pour l'élection aux grandes dignités (siège épiscopal) – le pape ne faisant plus que « consacrer » un choix royal.

2. Hérésies et crises spirituelles

Le Schisme et la crise de la papauté ne sont cependant qu'un aspect des crises qui secouent l'Église à la fin du Moyen Âge. Celle-ci est ébranlée par une profonde mutation de la sensibilité religieuse. Celle-ci se fait plus pathétique et sentimentale. L'art et les pratiques témoignent d'une piété axée sur Marie. C'est à cette époque que se développent également les crèches et

que la figure de Jésus est réinvestie sous forme de l'Enfant. Les malheurs du temps donnent une coloration régulièrement morbide à cette sensibilité. Des foules immenses (4 à 5 000 spectateurs) viennent assister au prêche du frère cordelier Richard, au milieu du cimetière-charnier des Saints-Innocents à Paris, monté sur un échafaud. C'est l'époque des Danses macabres en art, et des pénitents, qui tels ces flagellants émergeant avec la Grande Peste, parcourent les villes de Flandre, d'Allemagne, du Hainaut ou de la Lorraine en se fouettant. Le chroniqueur Jean de Venette rapporte qu'il s'agissait de gens ayant fait un vœu de pénitence de 33 jours et demi, qui ne devaient jamais dormir deux nuits au même endroit ; ils allaient de lieu en lieu faire leur procession en tournant en rond en se donnant des coups de fouet aux lanières munies de pointes.

Flagellants

Illustration tirée de la *Chronique de Nuremberg*, de Hartmann Schedel (1440-1514)

Bien des gens aspirent alors à une foi renouvelée et purifiée. Ce désir

n’épargne pas le clergé : les abus des gens d’Église sont ressentis comme insupportables. Les clercs incultes, absents ou profitant trop ouvertement des joies du monde apparaissent disqualifiés et incapables d’accomplir leur mission salvatrice en des temps bien durs – et donc d’angoisse pour le destin de l’âme. Les moines, en particulier, sont la cible fréquente d’un véritable anticléricalisme populaire.

Beaucoup de contemporains trouvent des réponses dans le mysticisme ou l’imitation de Jésus Christ. Cet évangélisme, propre à plusieurs courants spirituels, dont le plus connu est celui de la dévotion moderne, vise à nouer un rapport plus intime avec sa foi et le Christ, et à vivre sa vie dans toutes ses dimensions de manière chrétienne. Cela implique d’ailleurs que la vie chrétienne n’est pas considérée par les adeptes de cette dévotion comme le monopole des seuls clercs, mais que n’importe qui peut y prétendre. Des confréries de laïcs se développent (souvent sur une base professionnelle) dans ce sens.

Certaines de ces recherches mystiques basculent cependant dans l’hérésie. La France est relativement peu touchée par ces courants, au contraire de l’Angleterre qui voit le développement, à la fin du XIV^e^ siècle, de la doctrine de Wyclif. Professeur d’Écriture Sainte à l’Université d’Oxford, Wyclif commence par être soutenu par le roi, auprès duquel il fait figure d’expert pour les relations avec le pape. Il est en effet partisan du droit du roi sur les biens ecclésiastiques et de la juridiction royale sur les clercs. Cela ne peut qu’irriter les partisans de l’ultramontanisme (de l’autorité suprême du pape) et la papauté, mais Wyclif s’en tire en 1377 avec une simple mise en garde. Les choses basculent après le Grand Schisme. Wyclif défend une réforme spirituelle, fondée sur l’exemplarité de prêtres, devant se limiter à la prédication et une vie religieuse personnelle axée sur la lecture par tous de la Bible. Plus encore, il développe une position sur le sacrement le plus important, l’eucharistie, en rupture avec ce qu’admet l’Église. Certes, le dogme de la présence réelle n’est pas encore figé, mais Wyclif soutient que dans l’eucharistie, ce qui se donne c’est une figure du corps du Christ et non sa réalité.

En 1381, il soutient les mutins de la Révolte des Travailleurs. C’en est trop et sa doctrine est condamnée l’année suivante. Lui-même meurt en 1384 sans avoir été inquiété outre mesure, mais ses restes sont bannis hors de la chrétienté en 1428 par décision du concile de Constance. C’est que s’il n’a pas vraiment convaincu l’Université d’Oxford, sa doctrine a en revanche pris

dans le « peuple menu » : les lollards. Ce mouvement évangélique et pénitentiel qui a largement contribué au soulèvement de 1381, provoque des troubles en Angleterre. Ajoutant la critique sociale à l'évangélisme, les lollards, perçus comme une menace par le Parlement et le roi, sont traqués et persécutés jusqu'à la fin des années 1420, où le mouvement s'essouffle.

3. L'Église et la paix

Pendant la guerre de Cent Ans, l'Église tente à plusieurs reprises de jouer les médiateurs entre les rois de France et d'Angleterre. Dans la tunique sans couture du Christ, comme on surnomme la Chrétienté, la paix est le bien suprême, et la guerre le pire. L'Église a certes reconnu depuis le XII^e^ siècle au moins la possibilité qu'il y ait des « guerres justes » (entre rois légitimes, pour des motifs légitimes), mais la situation entre les deux plus puissants royaumes d'Europe pose d'autant plus problème qu'elle dure et qu'elle ressemble à une guerre fratricide. Elle compromettait en outre sérieusement la défense de la foi contre la puissance ottomane, en pleine expansion en Méditerranée orientale. Les papes en appelent régulièrement à la croisade pour venir en aide à des chrétiens d'Orient que le concile de Bâle placera d'ailleurs dans l'orbite de la papauté. Sans l'alliance des deux rois, toute entreprise de ce genre était vouée à l'échec : la troisième croisade n'avait pas repris Jérusalem, entre autres parce que Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste s'étant opposés, le second était reparti en Europe ; celle de 1396, croisade de princes plus que de rois, sans participation anglaise, est un échec ; et en 1453, l'année même de la victoire de Charles VII à Castillon qui signe la fin de la guerre de Cent Ans, Constantinople tombe aux mains des Turcs.

Une des raisons de l'installation de la papauté en Avignon était d'ailleurs de tenter de rapprocher les deux rois. Clément V, le premier pape avignonnais, était certes français, mais avait été évêque de Bordeaux, en Guyenne anglaise. Les papes d'Avignon sont très sensibles à cette question, d'autant qu'ils viennent tous de régions de langue d'oc (le sud de la France), précisément de ces zones « franco-anglaises ».

Cette intervention entre de fait dans les missions de l'Église. La paix est en effet aussi une affaire religieuse. On jure sur l'Évangile, par exemple. Autorité spirituelle reconnue par les deux parties (en principe…), l'Église a donc régulièrement proposé ses bons offices. Elle était également sollicitée

pour des enquêtes, comme en 1339 : la papauté pouvait décider d'aider, au nom de la charité, des territoires dévastés. Néanmoins, si elle est en général associée au projet de paix et aux trêves, la papauté a eu un impact limité sur un conflit qui n'a connu que deux paix, celle de Brétigny, que ne signa pas complètement Charles V, et donc jamais vraiment promulguée, et celle de Troyes, que Charles VII contesta, plutôt soutenu par… la papauté, qui voyait d'un mauvais œil l'union des deux couronnes.

La naissance des littératures nationales

1. Naissance d'une conscience littéraire aux XV^e et XV^e siècles

Du « bon roi René » d'Anjou, Octavien de Saint-Gelais, à la fin du XV^e siècle, disait qu'il « aimait la littérature ». Le compliment est plus surprenant qu'il n'y paraît. Le terme s'applique pendant une grande partie du Moyen Âge aux seules lettres latines. De fait, « le mot ‘‘littérature’’ ne semble apparaître, au sens que nous lui donnons [habituellement], qu'à la fin du moyen-âge » (J. Cerquiglini-Toulet). Cela ne veut évidemment pas dire qu'il n'y avait pas de textes « littéraires » avant les XIV^e et XV^e siècles ; il suffit de nommer le *Roman de Renart* (XII^e s.), les poèmes de Rutebeuf (2^e moitié du XIII^e s.), le cycle arthurien de Chrétien de Troyes. Il s'agissait cependant d'un écrit assez largement lié à l'art des jongleurs et des troubadours, et à la musique.

Aux XIV^e- XV^e siècles, deux changements surviennent : 1) la déconnexion (partielle) entre la musique et la poésie, initiée notamment par Guillaume de Machaut (ca 1300-1377) ; 2) l'émergence d'une véritable conscience littéraire, qu'illustre la Querelle du Roman de la Rose de Jean de Meung (fin du XIII^e siècle) qui agite vers 1400 le milieu des lettrés de l'entourage de Charles VI. Christine de Pisan (cf. encadré p. 27) et Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, initient en effet une polémique autour de cette œuvre avec Jean de Montreuil, prévôt de Lille, par épîtres et traités interposés, autour du sens et du style ; les premiers reprochent à l'œuvre sa grossièreté et son immoralité, les seconds insistant sur la distinction à faire entre l'auteur et l'œuvre.

Dans ce contexte, « matières » (les grands thèmes : matière de Bretagne, matière de France – l'amour –, matière de Dieu et matière romaine) et genres anciens tendent à disparaître au profit de genres et de traitements stylistiques

nouveaux. Symbole de ce déclin, les errances et exploits d'Arthur, la matière Bretagne, connaissent leurs derniers feux avec la crépusculaire *Morte d'Artu* de sir Thomas Mallory (1360). Plus généralement, l'épopée cède la place à la chronique, en prose, et le « roman » à la satire.

Parallèlement, depuis la deuxième moitié du XIII e siècle au moins, le nouveau (les « vieille et nouvelle forge[s] » de Machaut) en littérature n'est plus chargé de connotations négatives, et des genres inédits se développent : la ballade et le rondeau, dans lesquelles s'illustre Charles d'Orléans, fait prisonnier à Azincourt (jusqu'en 1441). Le temps est à l'expression d'une nouvelle forme de sensibilité : le lyrisme, avec Christine de Pisan ou encore François Villon (ca 1431-après 1463). La poésie prend une tonalité pathétique, parfois tragique, comme dans *La Belle Dame Sans Merci* (1424), chef-d'œuvre d'Alain Chartier (ca 1385-1433), qui fait suite au *Quadriloge Invectif*, grande lamentation tragique sur le sort de la France d'après le traité de Troyes (1422).

À côté de ces genres élevés, initiés par Jean de Meung, se déploie également une poésie plus triviale et populaire, sous forme de chansons ou de fabliaux comiques, assez courts et très souvent grossiers.

On notera que bien de ces textes ont des sous-entendus politiques. La littérature est encore dépendante de son contexte d'énonciation et de son public, pour l'essentiel aristocratique (en ce qui concerne en tout cas les genres « élevés »). Les chroniqueurs écrivent toujours pour un mécène par exemple. Et si les premiers linéaments de la figure de l'homme (ou de la femme) de lettres surgissent, avec une Christine de Pisan dont la vie dépend de sa plume, ou un Charles d'Orléans qui écrivit une partie de ses poèmes pour lui-même, les « littérateurs » restent liés au milieu de la cour.

2. Langue de culture et littérature nationale

Le Moyen Âge écrit est une période de plurilinguisme : partout, outre la langue vernaculaire, on emploie le latin, « langue de Dieu ». Mais on emploie également le français (essentiellement la langue d'oïl, et plus particulièrement celle de l'Île-de-France), idiome qu'on qualifie de « langue des anges ». Dante lui-même en reconnaît l'importance, voire la supériorité, comme étant

la langue par excellence de la poésie des troubadours. Il est un peu partout en Europe, jusqu'au royaume de Chypre, langue de culture, et une bonne partie de la littérature s'écrit donc en français, en particulier dans le royaume d'Angleterre. Chaucer ou Gowen, qui passent pour les premiers auteurs de langue anglaise écrivent encore dans les trois langues, latin, français, anglais : « et si je n'ai pas la faconde des Français,/ Pardonnez-moi si en cela je m'égare/ je suis Anglais », s'excuse encore Gowen.

C'est pourtant à ce moment que s'affirme la dignité littéraire des langues vernaculaires. Cela vaut pour la littérature française elle-même, qui s'affranchit dans ses thèmes et motifs de la littérature antique. Mais c'est encore plus net pour l'anglais, qui devient une langue littéraire. L'aristocratie du royaume d'Angleterre parle français : si elle préfère de plus en plus l'anglais comme langue de communication, ses bibliothèques sont encore au début du XV e siècle composées de livres en latin et en français. Le durcissement de la guerre de Cent Ans, entre autres facteurs, contribue au rejet de cette langue, qui est celle de l'adversaire, et par conséquence à ce qu'il est convenu d'appeler la « littérarisation » de l'anglais. Cela passe d'abord par la traduction en anglais – la traduction de l'époque est assez libre, et n'exclut en rien ajouts, gloses, coupures – d'œuvres françaises, notamment de Christine de Pisan, bien connue à la cour d'Angleterre. Mais aussi par l'émergence d'auteurs qui comme Langland ou Chaucer n'hésitent plus à écrire directement en anglais.

■ Glossaire

Adoubement

Cérémonie rituelle et religieuse marquée par la remise d'armes par laquelle un individu devient chevalier.

Alleu/allodial

Bien personnel ne relevant pas d'un seigneur.

Annates

Redevance versée au souverain pontife, équivalant à une année de revenu d'un bénéfice ecclésiastique conféré par le pape.

Apanage

Partie du domaine royal concédé en fief aux cadets royaux, sur laquelle le roi conserve un droit de retour.

Arrière-ban

Pouvoir de lever pour le service militaire étendu en 1302 par Philippe le Bel de ses vassaux aux vassaux de ses vassaux.

Assises

Tribunal. En Angleterre, le roi peut proclamer un règlement solennel à l'occasion d'une assise d'armes comme celle de 1181 sur le service militaire.

Ban

Pouvoir de contrainte du seigneur, en particulier de lever les hommes qui lui sont attachés dans le cadre du service militaire obligatoire.

Bataille

Corps d'armée ; affrontement entre deux armées.

Bonne ville

Ville importante ayant des liens avec le roi et des privilèges spéciaux.

Cas royaux

Affaires ou causes relevant directement et exclusivement du roi.

Cinque Ports (les)

Ensemble de cinq ports (à l'origine), sur la côte orientale de l'Angleterre, regroupés en une circonscription à part jouissant de privilèges.

Compagnie

Troupe soldée recrutée par un capitaine.

Connétable

Office militaire du royaume de France ; le connétable conseille le roi pour la guerre et commande l'armée en l'absence de celui-ci.

Dauphin

Titre porté par l'aîné du roi de France depuis que le Dauphiné a été acheté par le roi de France (1349). Le futur Charles V fut le premier dauphin.

Endenture et charte-partie

Contrat de retenue en un grand et un homme qui s'attache à lui. Utilisé en Angleterre pour se constituer une clientèle, il prend en France la forme d'un parchemin que l'on coupe en autant de parties qu'il y a. La déchirure permet d'authentifier l'acte.

Enquêtes *Quo Warranto*

Procédure d'enquête mise en place sous Édouard I^er^ pour vérifier le bien-fondé des droits et privilèges des seigneurs et des lords. En principe une justification écrite (ne charte) est exigée.

États généraux

Assemblée des « ordres » du royaume, clercs, nobles et villes.

Féodalité

Ensemble des obligations réciproques qui unissent le seigneur et son vassal (aide, fidélité, guerre, par exemple). Par extension, le terme qualifie une organisation sociale fondée sur les liens personnels et le lien des

hommes à la terre.

« Féodalité bâtarde »

Terme parfois utilisé pour qualifier une forme de féodalité tardive, qui s'est développée en Angleterre à la fin du Moyen Âge. Comme dans la féodalité, des puissants s'attachent des hommes, mais les liens sont de type contractuel et la « rémunération » est plus souvent en argent qu'en terre (le « fief-rente »).

Lollardisme

Hérésie du XIV^e^ siècle, très marquée par la pénitence, qui suit la doctrine de Wyclif. Elle se développe principalement en Angleterre.

Ordalie

Jugement de Dieu révélé par une épreuve judiciaire.

Ost

À l'origine, contingent levé par le seigneur. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, le terme désigne de façon générale une armée.

Oyer et terminer

Commission d'enquête pour les affaires de félonie (royaume d'Angleterre)

Prévôt

« Fonctionnaire » du domaine royal. À Paris, le prévôt des marchands représente les intérêts des grandes guildes ; il fait figure de chef de la ville. Il est parfois remplacé pendant la guerre de Cent Ans par le prévôt de Paris, représentant directement le roi.

Purveyance

Prérogative royale lui donnant un droit de réquisition. Les agents chargés de collecter les biens et services s'appellent « purveyors ».

Retenue

Suite militaire d'un puissant. Se dit aussi de l'engagement militaire auprès d'un seigneur.

Routier

Membre d'une bande d'hommes d'armes.

Tournoi

Affrontement en champ clos, mi-jeu, mi-exercice, de guerriers (chevaliers en général). Ce sont souvent des mêlées furieuses. Pratique combattue par les rois de France et d'Angleterre, le tournoi est progressivement remplacé au XV^e^ siècle, par la joute en lice, obéissant aux règles courtoises.

■ Bibliographie

• Quelques sources

Il est toujours judicieux d'approcher une période par ses sources. Le lecteur dispose pour cela de la mise en ligne de la plupart des chroniques (françaises) du temps, en particulier celles de Froissart, par la Bibliothèque Nationale (sur le site Gallica). Quelques éditions critiques lui permettent d'approfondir son étude des sources :

NICOLE GRÉVY-PONS , *L' « Honneur de la Couronne de France », Quatre libelles contre les Anglais*, Klincksieck, 1990.

ALAIN CHARTIER , *Le Quadrilogue invectif*, Florence Bouchet (éd.), H. Champion, 2002.

COLETTE BEAUNE (éd.), *Le Journal d'un Bourgeois de Paris*, Le Livre de poche, 1989.

CLIFFORD ROGERS (éd.), *The Wars of Edward III: Sources and Interpretations*, Boydell and Brewer, 2010.

• Pour commencer

Une bonne connaissance des histoires de France et d'Angleterre est utile pour mieux approcher l'étude de la guerre de Cent Ans. Sans oublier les indispensables volumes de l'*Histoire de France* dirigée par Lavisse réédités par les éditions des Équateurs : A. Coville, *Les Premiers Valois et la guerre de Cent Ans : 1328-1422* (vol. 7, 2010) ; Charles Petit-Dutaillis, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII : 1422-1492* (vol. 8, 2010), le lecteur pourra se référer utilement à :

ALAIN DEMURGER , *Temps de crises, temps d'espoirs, XIV^e^- XV^e^ siècle*, Nouvelle histoire de la France médiéval, Seuil, coll. Points, 1990.

BERNARD GUENÉE , *L'Occident aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : les États*, Paris, PUF (Nouvelle Clio), 1998.

PETER S. LEWIS , *La France à la fin du Moyen-Âge, la Société politique*, Hachette, 1977.

A.R. MYERS , *England in the Late Middle Ages*, Penguin History of England, 1991.

On pourra ensuite s'initier aux problématiques plus spécifiques de la guerre de Cent Ans grâce à quelques solides manuels et ouvrages d'initiation :

Christopher ALLMAND , *La guerre de cent ans*, Seuil (coll. Points), 2015.

Christopher ALLMAND , *The Hundred Years War: England and France at War, c.1300-c.1450*, Cambridge University Press, 1998.

Boris BOVE , *La France de la guerre de Cent Ans*, Belin, 2009.

Philippe CONTAMINE , *La guerre de Cent Ans*, PUF, Que-sais-je ?, 2010.

Dans tous les cas, les grandes collections anglaises comme la *Cambridge Medieval History* ou l'O*xford Medieval History* sont irremplaçables pour une vue d'ensemble sur les questions liées à la guerre de Cent Ans (en particulier : *Christopher Allmand, The New Cambridge Medieval History : Volume 7, c.1415-c.1500,* Cambridge University Press 1998.

• Pour approfondir

- *Les manières de faire la guerre et la paix*

Philippe CONTAMINE , *La Guerre au Moyen Âge*, PUF (coll. Nouvelle Clio), Paris, 2003.

Maurice KEEN , *Medieval Warfare: A History*, Oxford University Press, 1999.

Nicolas OFFENSTADT , *Faire la paix au Moyen-Age : Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, Odile Jacob, 2007.

Clifford ROGERS , *War Cruel and Sharp: English Strategy under Edward III, 1327-1360*, Boydell and Brewer, 2014.

- Les armées et les guerriers

Philippe CONTAMINE , *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Mouton, 1972.

Philippe CONTAMINE , « Les compagnies d'aventure », *Mélanges de l'École française de Rome*, 1975, p. 365-396.

Bernard GUENÉE , *Du Guesclin et Froissart : la fabrication de la renommée*, Tallandier, 2008.

Richard KAEUPER , *Chivalry and Violence in Medieval Europe*, Oxford University Press, 1999.

Maurice KEEN , *The Laws of War in the Late Middle Ages*, Routledge & K. Paul, 1965.

— *England in the Later Middle Ages*, Routledge, 1975.

— *Chivalry*, The Folio Society, 2010.

Paul SOLON , « Valois Military Administration on the Norman Frontier », *Speculum*, 1, 1976, p. 91-111).

- Le sentiment national et la propagande

Colette BEAUNE , *Naissance de la nation France*, Gallimard, (coll. « Folio. Histoire), 1993.

Nicole GRÉVY-PONS , « Propagande et sentiment national pendant le règne de Charles VI : l'exemple de Jean de Montreuil », *Francia*, 1980, p. 127-145.

— « la propagande de guerre française avant l'apparition de Jeane d'Arc », *Journal des Savants*, 1982, p. 191-214.

Bernard GUENÉE , *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*, Les Belles Lettres (coll. Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg), 1963.

— *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Aubier-Flammarion, 2011.

— *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge : d'après la « Chronique de Charles VI » du religieux de Saint-Denis*, Perrin, 2002.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS , « Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre

des partisans dans la Haute Normandie, 1424-1429 », Bibliothèque de l'École de Chartes, 1893

Peter LEWIS , « War propaganda and historiography in 15th-century France and England », dans : Peter Lewis, Essays in Later Medieval History, 1985, p. 193-213

Jean-Marie MOEGELIN , « nation et nationalisme du Moyen Âge à l'époque moderne », *Revue historique*, CCCI/3, 1999, p. 537-553.

— « *Récrire l'histoire de la Guerre de Cent Ans : une relecture historique et historiographique du traité de Troyes (21 mai 1420)* », n° 664, 2012, p. 887-919.

Jean-Marie MOEGLIN et **Isabelle G UYOT -B ACHY** , « *Comment ont été continuées les Grandes Chroniques de France dans la première moitié du XIV^e siècle* », Bibliothèque de l'école des chartes, 2, 2005, p. 385-433.

- Les enjeux sociaux

Claude GAUVARD , *De Grasce espéciale, Crime, État et société en France à la fin du Moyen-Âge*, Presses de la Sorbonne, 2010.

— *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Picard, 2005.

La « France anglaise » au Moyen Âge, colloque des historiens médiévistes français et britanniques, 1988, en particulier : Claude Gauvard, « Résistants et collaborateurs », p. 123-138.

Mark GRIMSLEY et **Clifford J. ROGERS** (dir.), *Civilians in the Path of War*, University of Nebraska Press, 2007.]

Richard KAEUPER , *Guerre, justice et ordre public : l'Angleterre et la France à la fin du Moyen Age*, Aubier, 1994.

Richard KAEUPER (ed.), *Violence in Medieval Society*, Boydell, 2000.

- Les personnages et épisodes devenus légendaires

Colette BEAUNE , *Jeanne d'Arc*, Perrin, 2004 (coll. Tempus 2012).

Bernard GUENÉE , *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Gallimard (coll. Bibliothèque des histoires), 1992.

Jean-Marie MOEGLIN , *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe*

historique, Albin Michel, 2002.

■ Table des encadrés

La Grande Peste et la guerre de Cent Ans
La tapisserie dite de l'Apocalypse
Christine de Pisan
La loi salique des Mérovingiens aux Valois
Blason du roi d'Angleterre
Les bourgeois de Calais
Les états
L'idée de croisade à la fin du Moyen Âge
La Caboche
Les problèmes de succession en Angleterre
Un contrat d'alliance entre deux seigneurs
L'honneur de la couronne de France
Les regalia
Le thomisme
L'humanisme
Une grâce spéciale à géométrie variable
De Caen à Calais : le projet d'Édouard selon Harcourt
La paix de Brétigny – Calais racontée par le Héraut Chandos
Un professionnel de la guerre selon Chaucer
La situation du nord-ouest de la France en 1422
Une église fortifiée en Thiérache
Le routier Marchès se souvient de ses grandes années

Geoffrey Chaucer

■ Index

A

Aliénor d Aquitaine 1, 2

Armagnac, Jean d 1

Artevelde, Jacob van 1, 2, 3, 4

Artois, Robert d' 1, 2, 3

Audrehem, Arnoul d' 1, 2

B

Bacon, Roger 1

Balliol, Édouard 1, 2

Basin, Thomas 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

Beaumanoir, Jean de 1, 2, 3, 4, 5

Bède le Vénérable 1, 2, 3, 4

Bedford, Jean de Lancastre, duc de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Blanche de Castille 1

Boccace 1

Bovet, Honoré 1, 2

Bruce, David 1, 2

Bueil, Jean de 1, 2, 3, 4, 5

Bureau, Gaspard 1, 2, 3, 4

Bureau, Jean 1, 2

C

Caboche, Simon 1, 2

Chandos, Jean 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

Charles de Blois 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Charles de Navarre (Charles le Mauvais) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

Charles le Bel 1

Charles IV 1, 2

Charles V 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53

Charles VI 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28

Charles VII 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91

Charny, Geoffroy de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Chartier, Alain 1, 2

Chaucer, Geoffrey 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Chrétien de Troyes 1

Christine de Pisan 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

Clamanges, Nicolas de 1, 2

Clermont, Jean de 1, 2

Clisson, Olivier de 1, 2, 3

Culant, Louis de 1

D

Derby, comte de 1, 2, 3, 4

Deschamps, Eustache 1

Dunois, Jean de (le \ 1, 2, 3

E

Édouard II 1, 2, 3

Édouard III 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219

Édouard Ier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

F

Fastolf, John 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Fichet, Guillaume 1

Floquet (ou Robert de Floques) 1, 2

Fribois, Noël 1, 2, 3, 4

Froissart, Jean 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

G

Gaston de Foix 1, 2, 3

Gaveston, Pierre 1, 2

Gerson, Jean de 1, 2, 3, 4

Gowen, John 1, 2

Grailly, Jean de 1, 2

Guesclin, Bertrand du 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

Guillaume de Machaut 1, 2

H

Harcourt, Geoffroy d 1, 2, 3

Henri III 1, 2, 3

Henri II 1, 2, 3, 4, 5, 6

Henri IV 1

Henri V 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36

Henri VI 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

I

Isabeau de Bavière 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Isabelle de France 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

J

Jacques de Voragine 1

Jacques II, roi de Majorque 1

Jean II le Bon 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Jean de Bueil 1

Jean de Luxembourg 1, 2, 3

Jean de Gand, duc de Lancastre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

Jean de Meung 1, 2

Jean de Montreuil 1

Jean le Bon 1

Jean sans Peur 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Jeanne d Arc 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Jouel, Jean 1, 2

Juvénal des Ursins, Jean 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

K

Knowlles, Robert 1, 2, 3, 4, 5, 6

L

La Pôle, William, duc de Suffolk 1, 2
La Trémoïlle, Georges de 1, 2
Lancastre, Henri de 1, 2
Langland, William 1, 2, 3
Le Bec, Jean 1
Le Coq, Robert 1, 2, 3
Lescot, Richard 1, 2, 3, 4, 5, 6
Louis IX (Saint Louis) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Louis XI 1, 2, 3, 4, 5, 6
Louis, duc d'Orléans 1, 2

M

Mallory, Thomas 1
Marcel, Étienne 1, 2, 3, 4
Marchès, Aymerigon 1
Mézières, Philippe de 1, 2, 3, 4, 5, 6
Molyneux, Nicholas 1, 2, 3
Montfort, Jean de 1, 2, 3, 4, 5
Montreuil, Jean de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18
Mortimer, Roger, comte de March 1, 2, 3, 4, 5, 6
Murimuth, Adam 1, 2

N

Nangis, Guillaume de 1, 2
Nesson, Pierre 1, 2
Nevers, Louis de 1, 2

O

Octavien de Saint-Gelais 1
Oresme, Nicole 1
Orléans, Charles d 1, 2, 3

P

Pétrarque 1, 2, 3
Philippa de Hainaut 1, 2, 3
Philippe Auguste 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Philippe le Hardi, duc de Bourgogne 1, 2, 3, 4, 5
Philippe le Bel 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26
Philippe le Bon 1, 2, 3, 4, 5
Philippe V 1
Philippe VI 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40
Pierre le Cruel 1, 2, 3
Prince Noir (Édouard de Woodstock) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24

R

René d Anjou 1
Richard C ur de Lion 1, 2
Richard II 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28
Robert Bruce 1, 2, 3

Rolin, chancelier 1
Rutebeuf 1

T

Talbot, John 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
Trastamare, Henri de 1, 2, 3

V

Végèce 1, 2
Venette, Jean de 1, 2, 3, 4, 5, 6
Vienne, Jean de 1
Villandrando, Rodrigue de 1
Villon, François 1

W

Winter, John 1, 2, 3
Worcester, William 1, 2, 3
Wyclif, John 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

X

Xaintrailles, Jean Poton de 1